



VALENCE ROMANS
SUD RHÔNE-ALPES

Région Rhône-Alpes



LE DÉPARTEMENT



La ville de
ROMANS



pôle emploi



OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DE VALENCE



Habitat
Pays de Romans



Drôme Aménagement Habitat



CONTRAT DE VILLE
2015 - 2020

VALENCE ROMANS
SUD RHONE ALPES

SOMMAIRE

I. Préambule 5

- 1.1 L'agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes : une antériorité des dispositifs politique de la ville dans une intercommunalité naissante6**
- 1.2 Méthodologie de travail d'élaboration du diagnostic7**
- 1.3 La prise en compte de la parole des habitants.....7**

II. Présentation générale : L'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes

- 2.1 L'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes.....8**
 - 2.1.1 Une agglomération récente 8
 - 2.1.2 Une agglomération concernée par la nouvelle politique de la ville 8
 - 2.1.3 Une agglomération aux évolutions démographiques contrastées..... 8
 - 2.1.4 Une activité économique diversifiée mais en perte de vitesse..... 11
- 2.2 Les quartiers prioritaires des villes de Valence et de Romans sur Isère13**
 - 2.2.1 Le Polygone (Valence) 13
 - 2.2.2 Les hauts de Valence 16
 - 2.2.2.1 Le Plan16
 - 2.2.2.2 Fontbarlettes18
 - 2.2.3 Valensolles..... 22
 - 2.2.4 La Chamberlière 26
 - 2.2.5 Le quartier est (La Monnaie et la cité Jules Nadi) (Romans-sur-Isère) 28
 - 2.2.6 Le centre ancien (Romans-sur-Isère) 31
 - 2.2.7 En conclusion : Synthèse des principaux indicateurs 35
- 2.3 Principaux éléments de diagnostic sur les communes en veille.....35**
 - 2.3.1 Les grandes données de cadrage..... 35
 - 2.3.2 Bilan des actions politiques de la ville des communes sortantes 36
 - 2.3.3 Synthèses des principales spécificités 37
- 2.4 Etat des lieux de la politique de la ville sur l'EPCI : Bilans CUCS 2008/2014.....37**
 - 2.4.1 Bilans CUCS 2008/2014 et PRU 1 à Valence..... 37
 - 2.4.2 Etat des lieux de la politique de la ville sur l'EPCI : bilans CUCS 2008/2014 et PRU 1 à Romans-sur-Isère..... 45

III. Organisation

3.1 Modalités de pilotage	48
3.1.1 Une agglomération récente et un portage du contrat de ville qui revient à l'agglomération de par la loi.....	48
3.1.2 Les enjeux	48
3.1.3 Les grands principes posés.....	48
3.2 L'ingénierie	50
3.2.1 Organisation	50
3.2.2 Pilotage et animation.....	51
3.3 La participation des habitants et le conseil citoyen	52
3.3.1 Les enjeux	52
3.3.2 Composition du conseil citoyen	52
3.3.3 Pratiques et initiatives participatives existantes	52
3.3.3.1 Implication des habitants – Les outils valentinois	52
a/ Associer les habitants en amont des aménagements urbains	52
b/ Accompagner l'appropriation des espaces publics et des espaces résidentiels.....	53
c/ Soutenir l'implication des habitants dans la vie de la cité.....	54
3.3.3.2 Implication des habitants – Les outils romans	54
a/ Information et concertation liées aux aménagements urbains et au cadre de vie	54
b/ Implication des habitants dans l'animation de la vie de quartier	55
c/ Implication des habitants dans l'amélioration d'une problématique sociale	55
3.3.4 Modalités de mise en œuvre des conseils citoyens au sein des villes	55
3.3.4.1 Ville de Valence	55
3.3.4.2 Ville de Romans sur Isère.....	55
3.3.5 Les modalités d'association au suivi du contrat.....	56

IV. Définition du cadre stratégique

4.1 Synthèse des potentiels et des points de vigilance par pilier au niveau de l'agglomération : l'approche thématique.....	57
4.1.1 Le pilier cohésion sociale.....	57
4.1.2 Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain.....	60
4.1.3 Le pilier développement économique et emploi.....	62
4.2 les enjeux par pilier	64
4.2.1 Le pilier cohésion sociale.....	64
4.2.2 Le pilier cadre de vie et rénovation urbaine.....	65
4.2.3 Le pilier développement économique et emploi.....	66

4.3 Première synthèse des enjeux et orientations stratégiques d'agglomération par pilier : l'architecture du contrat de villes.....67

4.3.1 Pilier cohésion sociale : les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels prioritaires 68

4.3.2 Pilier cadre de vie et renouvellement urbain : les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels prioritaires 69

4.3.3 Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi : les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels prioritaires 71

4.3.4 Les orientations transversales 73

4.3.5 LES AXES TRANSVERSAUX 75

4.4 Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre : les fiches contrat de ville ..75

4.5 Les engagements des partenaires du contrat de Ville148

4.5.1 LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DEPOTS 148

4.5.2 LA CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE LA DROME 149

4.5.3 LES ENGAGEMENTS DE LA REGION 151

4.5.4 LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE 152

V. Le suivi et l'évaluation du contrat de ville unique de l'agglomération

Les annexes160

I. Préambule

Le 21 février 2014, la loi de réforme de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été promulguée. Son objectif est une refonte de la politique de la ville pour renforcer tout à la fois la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de cette politique.

Ses principaux défis reposent sur :

- Une géographie prioritaire resserrée et unique cadre dans lequel sera concentré et articulé l'ensemble des moyens d'intervention de la politique de la ville à travers la mise en place d'un cadre contractuel renouvelé,
- L'élaboration d'un contrat unique et un pilotage du contrat de ville au niveau de l'agglomération,
- La mobilisation prioritaire des politiques de droit commun : le socle d'intervention de la politique de la ville est additionnel aux droits communs des collectivités territoriales et de l'État,
- Une meilleure articulation entre les dimensions urbaines, et sociales de la Politique de la Ville mais également économiques,
- L'accompagnement et le soutien à la participation des habitants en mettant en place des conseils citoyens sur les quartiers prioritaires (renforcer leur « capacité d'agir »).

Le contrat sera amené à être complété, conformément à la loi, par les documents suivants, avant le 31/12/2015, elles seront composées de :

Les conventions d'application du contrat de ville

- Le protocole de préfiguration
- La déclinaison d'une charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité,...).
- La rédaction de la convention intercommunale visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville.
- L'élaboration d'un pacte financier et fiscal de solidarité portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale : mutualisation des recettes et des charges, mécanismes de révision des attributions de compensation, fonds de concours, dotations de solidarité, critères du FPIC, etc.
- La charte GUSP

Le contrat de ville à l'échelle de l'agglomération

L'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes est née le 1er janvier 2014 de la fusion de quatre intercommunalités :

- Valence Agglo Sud Rhône-Alpes,
- La communauté d'Agglomération du Pays de Romans
- Les Communautés de communes Canton de Bourg-de-Péage
- La partie drômoise de Confluences Drôme-Ardèche étendue à la commune d'Ourches

4e intercommunalité de la région Rhône-Alpes, ce territoire est composé de **51 communes, 211 506 habitants** (2011) et d'une superficie de 851 km². A l'échelle de l'agglomération 6 quartiers prioritaires ont été retenus :

- **4 quartiers à Valence** : les Hauts de Valence (Plan, Fontbarlettes), Polygone, Valensolles, Chamberlière (23367 habitants sur les 64 364 de Valence, Plus de 36,3 % de Valence, 11 % de l'agglomération)
- **2 quartiers à Romans sur Isère**: Le Quartier-Est et le Centre ancien (5910 habitants sur les 34 578 de Romans, 17% de Romans, 2,7% de l'agglomération)

Les quartiers de Bourg-lès-Valence, Bourg-de-Péage et Portes-lès-Valence sont sortants de la Politique de la Ville. Ce sont les Quartiers de Veille Active.

État des lieux et diagnostic

- Afin d'élaborer le Contrat de Ville, un travail de diagnostic partenarial a été organisé par les communes concernées et par l'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes tout au long de l'année 2014 et début 2015.
- Ce travail a permis d'identifier les thématiques prioritaires du Contrat de Ville de manière à répondre aux attentes spécifiques de chaque quartier. Différents temps de travail ont été mis en place :

Auprès des acteurs des quartiers

- Des réunions avec les acteurs travaillant sur ces quartiers (associations, bailleurs, CMS, services des Villes, services de l'Etat, acteurs socio-professionnels...). Ces réunions ont permis d'identifier les points forts et faibles pour ces quartiers et mettre en lumière les thématiques prioritaires à prendre en compte dans les futurs contrats de ville.

Auprès des habitants

- Des questionnaires ont été diffusés auprès des habitants sur l'espace public ou en porte à porte afin de recueillir leur ressenti sur la vie quotidienne sur ces quartiers. Un panel de 50 habitants a été rencontré dans chaque quartier.

Auprès des élus

- Différentes réunions d'arbitrage ont été organisées avec les élus concernés par la politique de la Ville afin d'acter les priorités du futur contrat.

Auprès des professionnels

- Un groupe de travail composé de l'ensemble des signataires du contrat de ville a facilité une coordination régulière

Un séminaire rassemblant près de 80 professionnels de différentes institutions (services de l'Etat, Région, CAF, Agglomération, Villes, Conseil départemental...) a été organisé pour enrichir le diagnostic et mobiliser le droit commun de manière prioritaire pour ces quartiers.

1.1 L'agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes : une antériorité des dispositifs politique de la ville dans une intercommunalité naissante

Cette réforme de la politique de la ville, qui remet au cœur du dispositif le portage intercommunal, intervient alors même que l'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes est une agglomération toute récente, dont la création date du 1^{er} janvier 2014.

Elle est issue de la fusion de quatre intercommunalités, dont la plupart comptait déjà des sites inscrits en politique de la ville, ou engagés dans des projets de rénovation urbaine. L'agglomération dispose de la compétence politique de la ville.

La réforme de la politique de la ville offre ainsi l'opportunité à l'agglomération de construire un cadre commun, donner un sens et un contenu à la compétence d'agglomération, en s'appuyant sur un diagnostic partagé, prenant à la fois en compte les singularités des communes et sites la composant, mais aussi en définissant des axes stratégiques qui font sens au niveau intercommunal, en définissant l'intérêt communautaire et les « principes d'actions » de l'agglomération sur cette compétence.

L'agglomération compte 51 communes dont 5 sont principalement concernées par la politique de la ville : Valence, Romans-sur-Isère, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence et Bourg-de-Péage. Au sein de ces 5 communes, les deux premières sont maintenues dans la nouvelle géographie prioritaire alors que les 3 autres en sortent et constituent des territoires de « veille active ».

C'est donc en prenant en compte cette « géométrie » qu'il convient de construire un projet de cohésion sociale et territoriale sur des communes ou anciennes intercommunalités qui n'ont pas forcément les mêmes spécificités ni les mêmes habitudes d'intervention et de travail en commun. Le diagnostic, puis après la définition de la stratégie, doivent permettre de donner une cohérence d'action et un vocabulaire commun autour des priorités d'intervention, tout en faisant comprendre que la politique de la ville est l'affaire de tous et de toutes les communes : si un quartier est « problématique », c'est bien l'agglomération qui constitue le territoire des solutions.

1.2 Méthodologie de travail d'élaboration du diagnostic

Les services de l'agglomération, et ceux des communes, jusqu'alors concernées par la politique de la ville, ont déjà commencé à travailler sur le contrat de ville unique en commençant à rassembler les données pour le diagnostic et des premiers enjeux.

Un groupe de travail entre autre, diagnostic politique de la ville a été créé. Composé d'un agent intercommunal référent et d'un stagiaire de science politique, ainsi que, d'un représentant pour chaque commune directement concernée, ce groupe de travail se réunit, depuis mars 2014, en moyenne toutes les trois semaines pour débattre et mettre en œuvre les différentes étapes constitutives à la réalisation du diagnostic, parallèlement ont été organisées des réunions d'acteurs qui ont permis d'approfondir les thématiques et de croiser les enjeux.

En complément, le stagiaire a été mobilisé pour collecter l'ensemble des données INSEE nécessaires à l'objectivation du diagnostic.

Ce travail a permis de prioriser et exploiter l'ensemble des données récoltées pour en tirer les principaux potentiels et points de vigilance et identifier les premiers enjeux d'intervention. Chaque élément a fait l'objet d'échange et de validation lors de séances de préparation.

Cette participation a été matérialisée par trois types d'instances de mobilisation et validation :

- Le **comité de pilotage** : composé des élus de l'agglomération, ce comité a été réuni pour la première fois le 18 septembre 2014. Dans le contexte naissant de l'agglomération, il était important de se saisir de l'état d'avancement des travaux pour s'approprier la logique « politique de la ville » et partager le diagnostic, exprimer et débattre des enjeux prioritaires. Il a été décidé à l'issue de ce comité de pilotage de réaliser :
 - Un traitement différencié sera réalisé entre les territoires prioritaires et les communes de veille, ces dernières ont fait l'objet de séminaires distincts afin de d'organiser leurs actions autour d'orientations communes qui pourront être soutenues par l'agglomération.
 - Un approfondissement et une visite de terrain des quartiers prioritaires de Romans ont été réalisés pour contribuer à une cohérence harmonieuse de l'ensemble de la géographie prioritaire de l'agglomération.
- Le **comité pilotage élargi**, réunissant l'agglomération et les services de l'Etat. Il a été réuni en octobre 2014 pour une présentation des portraits de territoire.
- Le **séminaire de travail élargi** : composé des techniciens des différents services de l'agglomération et des communes, des partenaires que l'on souhaite mobiliser dans le cadre du contrat de ville : Etat, Conseil Régional et Général..., il est une instance de travail importante pour la mise en tension et la mobilisation dans cette période clé. Il a été réuni à plusieurs reprises.
- Le 25 août 2014, pour partager les grandes lignes de la démarche de l'élaboration du contrat de ville.
- Le 12 septembre 2014 où a été présenté le diagnostic formalisé avec les données de cadrage de l'agglomération ainsi que les portraits de territoires autour desquels ont eu lieu des « échanges et des enrichissements afin de stabiliser les principaux constats et problématiques afin de « pré-identifier » les premiers enjeux.
- Le 15 octobre 2014, pour présenter le diagnostic d'agglomération présentant les potentiels et points de vigilance, ainsi que les principaux enjeux qui s'en dégagent.

Enfin, un **séminaire d'agglomération** associant près de 80 représentants des collectivités, services de l'Etat et grands opérateurs locaux, a été réuni sur une journée, le 1^{er} décembre 2014, pour travailler sur l'enrichissement du diagnostic sur la question de la stratégie autour de la définition des objectifs opérationnels et de premières pistes d'actions. Un travail par pilier a été proposé et une plénière pour échanger et préciser le travail des sous-groupes.

1.3 La prise en compte de la parole des habitants

Il convient également de préciser que la parole des habitants a été prise en compte dans l'élaboration du contrat de ville. Les équipes « politique de la ville » de chacune des communes ont réalisé deux types de sollicitation :

- d'une part, ils ont adressé un questionnaire auprès d'une cinquantaine habitants (par quartier) et portant sur une série de questions visant à apprécier leur sentiment sur le vécu dans leur quartier et des réalisations du PRU ;

- d'autre part, des groupes d'acteurs ont été organisés. Ils réunissaient par quartier les principaux opérateurs locaux dont l'objectif était d'échanger sur des éléments de bilan et les enjeux au regard de leur expertise terrain, dont la proximité avec les habitants.

Ce travail a enrichi toute l'antériorité des expérimentations qu'il ne faut pas négliger, dans cette approche menées sur la période précédente dans le cadre des projets de rénovation urbaine et de la GUP. Ces expérimentations ont permis aux équipes « politique de la ville » de créer du liant avec les habitants participant aux manifestations et démarches organisées et d'être en forte proximité avec eux. Cette dimension est importante car elle donne également de la légitimité aux équipes « politique de la ville » pour être un relai important de cette parole d'habitants.

I. Présentation générale : L'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes

2.1 L'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes

2.1.1 Une agglomération récente

Créée le 1^{er} janvier 2014, la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes est la fusion de quatre intercommunalités :

- Valence Agglo Sud Rhône-Alpes,
- La communauté d'Agglomération du Pays de Romans,
- Les Communautés de communes Canton de Bourg-de-Péage,
- La partie drômoise de Confluences Drôme-Ardèche étendue à la commune d'Ourches.

Avec 211 506 habitants (INSEE 2011), réparties dans 51 communes étalées sur 851 km² de superficie, elle constitue la 4^e intercommunalité de la région Rhône-Alpes après les agglomérations de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble.

2.1.2 Une agglomération concernée par la nouvelle politique de la ville

Le 17 juin 2014, la **nouvelle géographie prioritaire** a été publiée. Les communes de Valence et de Romans restent de façon active dans le dispositif et sont concernées pour les quartiers prioritaires suivants :

- **Valence** : Polygone, les hauts de Valence (Fontbarlettes, le Plan), Valensolles, et la Chamberlière ;
- **Romans-sur-Isère** : le Centre ancien et le Quartier Est (la Monnaie / la Monnaie Est / la cité Jules Nadi).

Trois communes sortent de la géographie prioritaire : les quartiers alors concernés par le CUCS ne disposent pas des 1000 habitants induits par le calcul du carroyage.

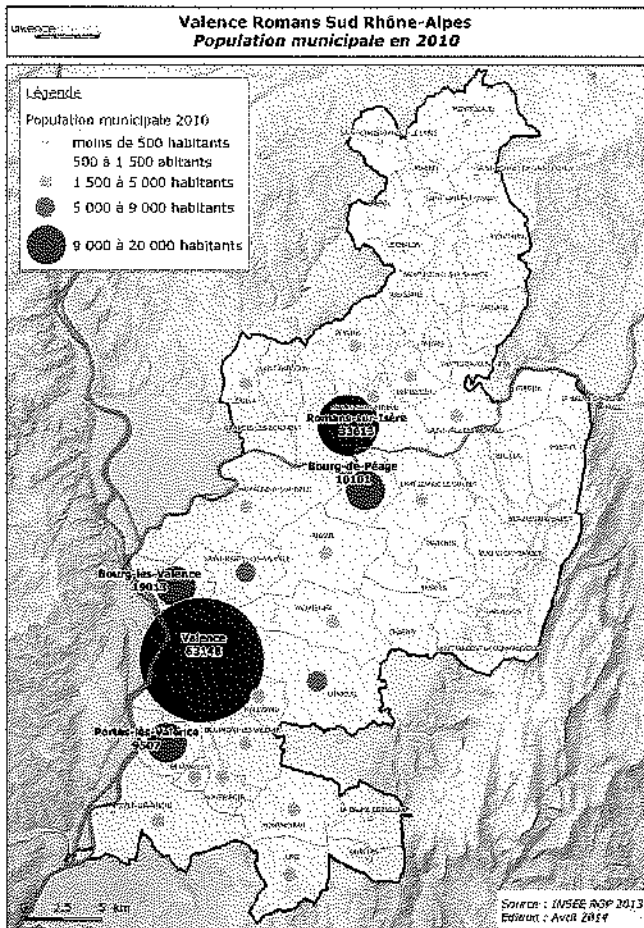
Elles peuvent néanmoins solliciter le statut de communes en veille active.

- **Bourg-lès-Valence** : Gay-Lussac/ Crussol, l'Allet, Saint-Pierre, Sanacotra Pluralis et Sully/Cèdre ;
- **Bourg-de-Péage** : la Petite ardoise, les Tordières, Les Moulins / Lamarche / la Parisière et Bayannins ;
- **Portes-lès-Valence** : Chaffine et Descartes.

2.1.3 Une agglomération aux évolutions démographiques contrastées

Le fonctionnement de l'agglomération se structure autour de deux pôles urbains majeurs et deux villes-centre :

- Au nord, Romans-sur-Isère (33 613 habitants) et Bourg-de-Péage (10 101 habitants) ;
- Au sud, Valence (63 364 habitants), Bourg-lès-Valence (19 013 habitants) et Portes-lès-Valence (9 507 habitants).



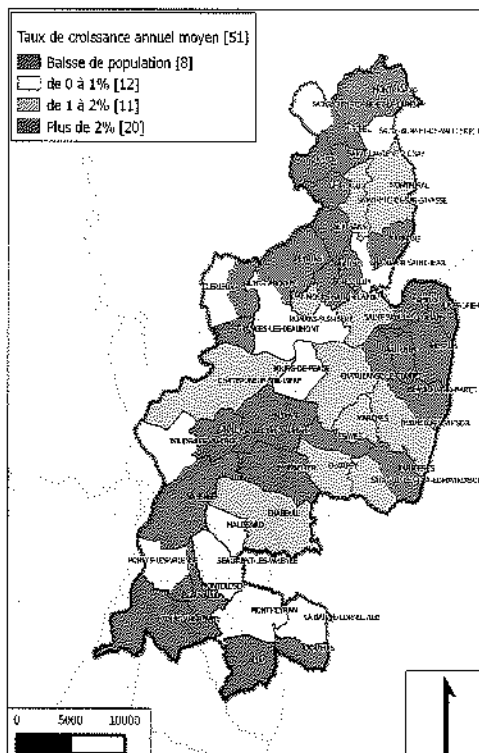
INSEE RGP 2013 – Réalisation agglomération VRSRA

L'ensemble du département de la Drôme a connu, entre 1999 et 2006, une augmentation annuelle de 1% de la population. Cette augmentation est légèrement supérieure à la moyenne de Rhône-Alpes (0,9%).

Dans l'ensemble, le territoire du SCoT¹ est très attractif, notamment en ce qui concerne l'agglomération, autour de Valence et de Romans. Les deux villes sont les portes d'entrée de l'agglomération puisqu'elles sont très fortement concernées par les apports de populations extérieures au périmètre SCoT. Ces pôles captent à l'extérieur, des populations qu'ils redistribuent à l'intérieur, permettant ainsi aux communes périurbaines de se développer²

¹ Le SCoT du Grand Rovaltain, dont le projet a été arrêté en février 2014 concerne le périmètre qui inclut, outre l'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes, la communauté de communes Hermitage-Tourmonais, celle de l'Herbasse, celle de la Raye et celle de Rhône Crussol.

² Source : SCoT Grand Rovaltain



INSEE 2011 – Réalisation agglomération VRSRA

Entre 2006 et 2011, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, si le nombre d'habitants, a augmenté de façon régulière, certaines communes, comme Valence ont vu leur population baisser, alors que des villes comme Romans se distinguent par une stabilité de la croissance.

Au sein de l'agglomération, la part de la population de jeunes de moins de 25 ans en 2010 est de 30,1% et se situe dans la moyenne nationale (30,6%) et régionale (31,5%). En revanche, cette part est particulièrement plus élevée dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville que ce soit à Valence (36,3%) ou à Romans (38,1% - hors cité Jules Nadi).

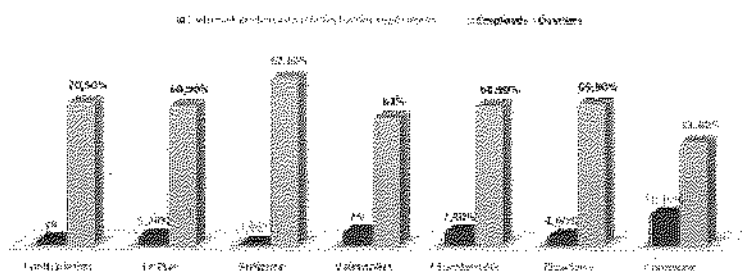
Par ailleurs, la part des plus de 65 ans, qui était de 23,40% en 2010, est plus importante que la part régionale (16%) ou départementale (18,1%). Cette surreprésentation est davantage concentrée à l'extérieur des quartiers prioritaires.

Au regard de la répartition géographique des différentes classes d'âges, la population jeune apparaît ainsi dans une situation plus fragile que celle des séniors. En effet, les quartiers prioritaires, concentrant le plus d'indicateurs de fragilité (revenus faibles, forte dépendances aux allocations, taux de chômage élevé, etc.), concentrent également le plus de jeunes. Ainsi, les jeunes se situent dans un environnement plus délicat et constitue, de fait, un public plutôt vulnérable.

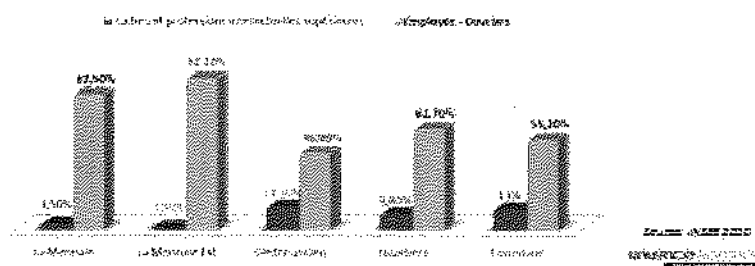
Concernant les qualifications socioprofessionnelles, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est de 13,5%, soit légèrement plus faible que la moyenne métropolitaine (15,3%) ou régionale (15,2%). De la même façon, la part des employés, 28,3% et des ouvriers (22,9%) est inférieure à la moyenne métropolitaine (29,9% d'employés et 23,8% des ouvriers) ou régionale (27,5% d'employés et 23,8% d'ouvriers). Le profil « socioprofessionnel » de l'agglomération est dans l'ensemble assez comparable aux moyennes française et régionale même si néanmoins on relève une part légèrement supérieure d'employés et un niveau d'emplois « supérieurs » moindre.

En revanche, l'analyse des quartiers prioritaires de l'agglomération, fait apparaître une surreprésentation des ouvriers et une sous représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures. La ville de Bourg-de-Péage, commune en veille, se démarque assez dans sa typologie démographique en concentrant une part d'ouvriers très importante de près de 40%.

Valence - Personnes salariées par catégorie socioprofessionnelle - 2010



Romans - Personnes salariées par catégorie socioprofessionnelle - 2010



2.1.4 Une activité économique diversifiée mais en perte de vitesse

▪ Un territoire aux nombreux atouts

En raison de son positionnement stratégique, au carrefour du couloir rhodanien et du sillon alpin, le territoire dispose d'un réseau d'infrastructures favorable au développement de l'activité économique. Cet essor est notamment porté par la création de nombreuses entreprises puisque, grâce à celle-ci ce sont, sur le territoire du SCoT, plus de 15 000 emplois qui ont été développés depuis 1999.

Ce sont notamment deux grands pôles du territoire départemental, Romans-sur-Isère et Valence qui accueillent ces nombreux emplois. La géographie de l'emploi souligne la position centrale de Valence. Romans est un pôle structurant pour la Drôme des Collines mais est limité au sud par Valence et au nord-est par Voiron et Grenoble. Valence accueille 160 emplois pour 100 actifs résidents quand Romans en accueille 1103, notamment grâce à Marques Avenue qui est à l'origine de la création de 2 000 emplois directs.

C'est donc bien l'aire urbaine de Valence qui concentre la plus grande partie des emplois et de l'activité économique de la Drôme. En 2008, elle regroupait un peu plus de 1 300 emplois agricoles, la plus grande partie de l'emploi industriel et une part très importante de l'emploi tertiaire.

Le secteur agricole est fortement pourvoyeur d'emplois. La culture de fruits et le secteur viticole, fortement présents sur le territoire, recrutent de nombreux contrats saisonniers, et représentent une potentialité d'emploi importante pour l'agglomération. Cette dynamique est d'ailleurs à mettre en relief avec le potentiel agroalimentaire qui offre une bonne image de marque basée sur la qualité et une valorisation locale.⁴ En effet, l'agroalimentaire est la première filière économique de la Drôme. Cela constitue sur le département quelques 9500 emplois soit 15% de la filière à l'échelle de la région Rhône-Alpes⁵.

Dans le secteur de l'industrie, autre atout économique, les activités constituent celles qui gagnent encore des emplois à l'échelle du SCoT. Ainsi l'aéronautique occupe plus de 1200 salariés sur l'ensemble du département de la Drôme avec des entreprises leaders comme Thalès située à proximité du Plan à Valence. De même, l'industrie de l'image à Bourg-lès-Valence, où un pôle d'excellence autour de l'image animée est situé à la Cartoucherie, ancienne friche militaire reconvertie il y a une dizaine d'années.

³ Source : SCoT du Grand Rovaltain.

⁴ Ibid.

⁵ Source : Conseil Général de la Drôme

Le territoire concentre également d'autres pôles importants sur le territoire comme l'Ecoparc Valence TGV qui est un parc technologique et pôle mondial de l'écotoxicologie.

L'Ecoparc Rovaltain compte déjà 120 entreprises et 1800 emplois dans la recherche, le tertiaire et l'industrie autour de 3 domaines ciblés : écotechnologie, numérique et toxicologie⁶.

Compte tenu de son sujet central, les risques de l'environnement sur la santé, les potentiels de développement de cette plate-forme scientifique sont importants.

▪ Une économie fragile

Si le territoire de l'agglomération présente de nombreux atouts, sa proximité avec les grands pôles métropolitains la place sous leur influence, traduisant un déficit d'image économique face à la concurrence de ceux-ci.

Par ailleurs, et malgré les atouts forts du territoire de l'agglomération, les emplois, notamment dans l'agriculture, sont très précaires. La quasi-totalité des emplois créés (86% en 2009) sur le territoire du SCoT, sont des contrats de courte durée.

A cette précarité s'ajoute le taux de chômage élevé : Celui des 15-64 ans pour l'agglomération est de 12,7% en 2010 alors que sur le territoire national à la même période il est de 9,4%.

Enfin, à Romans-sur-Isère, si l'équipement le plus emblématique reste les magasins de chaussures, en lien avec le passé prestigieux de l'industrie de la chaussure, leur nombre trop élevé eu égard à la population du territoire, conduit à de nombreuses fermetures et à forte désertification du centre-ville. Cette tendance s'inscrit dans un mouvement plus large. Sous l'effet de la périurbanisation, le maillage urbain du territoire intercommunal est en forte mutation. De fait, les commerces, les équipements, les logements et plus récemment les activités économiques se sont progressivement délocalisés des anciens quartiers centraux pour les périphéries les mieux reliées au réseau routier.⁷

La création d'emploi sur le territoire du SCoT du grand Rovaltain entre 1999 et 2010

- + 18 000 emplois (16.8%)
- + 8 000 emplois dans le commerce,
- + 6 000 emplois dans l'administration,
- + 3 000 emplois dans le BTP
- 20 000 établissements en 2010
- En 2010, 11,8% de chômage (9,4% en France)
- 86% des contrats de travail signés en 2009 sont de courte durée

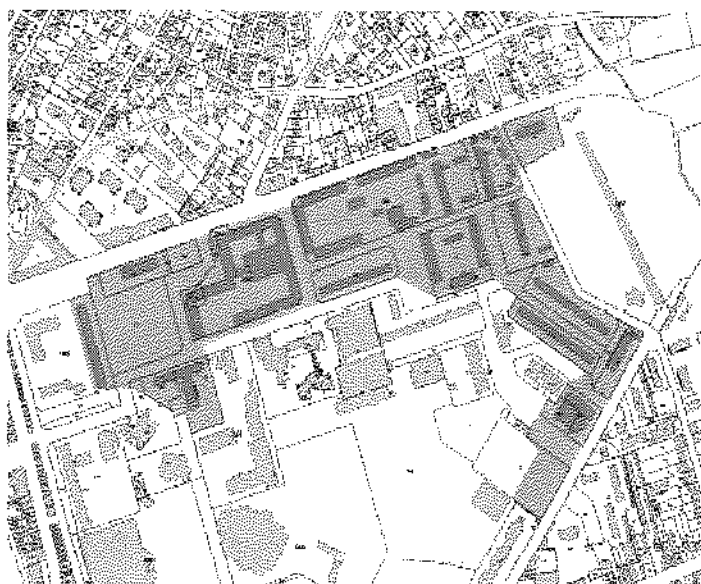
⁶ <http://www.ecoparc-rovaltain.com/fr/decouvrir/activites-economiques-du-sud-rhone-alpes>

⁷ Source : SCoT Grand Rovaltain

2.2 Les quartiers prioritaires des villes de Valence et de Romans sur Isère

2.2.1 Le Polygone (Valence)

DONNEES DE CADRAGE	INSEE : 2009
Population de la nouvelle géographie en 2014	1 923 habitants
Population de l'ancien périmètre	2 543 habitants
Poids par rapport à la ville	4 %
Poids par rapport à l'agglomération	1,2 %
Taux de chômage au Plan – 2010 selon recensement	32,6 %
Revenu médian annuel déclaré des ménages dans la nouvelle géographie	8 300 UC/C
Revenu médian annuel déclaré des ménages de l'ancien périmètre des Hauts de Valence	8 598 UC/C
Part des ménages locataires en HLM	80,5 %



▪ **Pilier cohésion sociale**

De nombreuses familles monoparentales et une augmentation de la part de la jeunesse

- Une part importante de familles monoparentales en 2012 : 24,4% sur le quartier contre 15,5% pour Valence
- Une gamme de services diversifiés pour la petite enfance : crèche municipale, Multi-accueil CAF, Crèche Espace Famille, ALSH
- Entre 2007 et 2012 augmentation de 26% du nombre de jeunes âgés de 0 à 17 ans alors que ce même indicateur stagne à Valence

Une très grande précarité des habitants

- La plus grande concentration d'allocataires CAF : près d'un habitant sur deux (43.2%) est dépendant à 50% des aides
- Parmi les ménages allocataires habitants le quartier du Polygone, 63% vivent avec des ressources inférieures au Smic
- Le quartier où l'on trouve la plus grande proportion de locataires en HLM de la commune (80.5%)
- Les emplois précaires concernent plus du tiers de l'ensemble des salariés
- Un taux de chômage particulièrement élevé : 32.6% selon le RGP 2009

- Des habitants arrivant du Plan et de Fontbarlettes dans le cadre du PRU et renforçant la concentration des situations sociales difficiles

Un potentiel autour de l'offre éducative présente sur place mais qui ne diffuse pas suffisamment sur le quartier

- Une faible part des 15-17 ans non scolarisés : 6,5%, mais peu de jeunes scolarisés arrivent au baccalauréat et encore moins au-delà : le taux des diplômés universitaires est de 8%
- Un collège, Jean Zay, présentant l'un des meilleurs taux de réussite au brevet des collèges de l'Académie de Grenoble mais avec une forte proportion d'élèves venant de l'extérieur du quartier... Un collège support de la mixité
- Intégration des enfants du quartier aux filières d'excellences (CHAM-CHAD) est en progression : ils sont 20% des effectifs sur le 1er degré

Un quartier doté, et à proximité, de nombreux équipements

- Un rayonnement d'agglomération (cinéma, piscine, patinoire) mais avec une faible pénétration auprès de la population du quartier
- Des équipements de « proximité » attractifs auprès de la population du quartier : MPT, médiathèque qui sont facteurs de cohésion sociale

Un sentiment d'insécurité fort des habitants et la présence visible de trafics de drogues

- Un déficit de données objectivées sur la délinquance mais des faits vécus et un sentiment partagé

Des opérateurs associatifs structurants

- Rôle central de la MPT, une mobilisation autour d'associations sportives mais en général un tissu associatif assez faible

▪ Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Une structure de l'habitat peu porteuse de mixité

- Un déficit de disponibilité foncière pour véritablement engager une diversification de l'habitat mais des opportunités : éco-quartier
- Les familles en accession à la propriété sont très peu nombreuses sur le quartier, 97,9% des allocataires sont en effet en location
- Un « brassage » de la population qui peut se faire, partiellement, à travers les équipements
- La présence de copropriétés dégradées, et notamment Saint-Exupéry (ayant déjà fait l'objet d'un Plan de Sauvegarde) qui regroupe des propriétaires occupants vieillissants et au faible revenu ainsi que des bailleurs privés « marchands de sommeil »

Un renforcement de la visibilité du quartier à travers de nouveaux projets

- Le projet d'éco-quartier devrait se situer à la place du parc des expositions
- Un projet de renouvellement urbain à venir qui prévoit notamment la réhabilitation de 120 logements, la démolition de 70 autres et la requalification des espaces publics

▪ Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi

Le quartier possède la 2ème plus forte part de salariés en situation de précarité et la plus grande concentration d'employés et d'ouvriers après le secteur de la Monnaie-Est

Une offre commerciale de proximité existante mais très fragile :

- Un cœur du quartier peu attractif
- Une offre compétitive en périphérie du périmètre (avenue de Verdun)

Les potentiels

- Une visibilité du quartier à l'échelle de l'agglomération
 - Des équipements au recrutement large
 - Une proximité au centre-ville
- Un taux de réussite scolaire important lié à une offre éducative diversifiée et d'excellence
- Des opérateurs structurants MPT, associations sportives
 - Des interventions qui ont permis une requalification en profondeur d'un quart du parc
 - Isolation thermique et esthétique de 250 logements (hors PRU)
- Le développement d'un éco-quartier à proximité
 - Une intégration avec le quartier à assurer pour faire levier sur le changement d'image

Les points de vigilance

- Une dégradation urbaine des espaces publics et privés
 - « facilitant » les usages déviants
- Une précarité particulièrement forte de la population
 - des stratégies de peuplement récentes qui ont renforcé la densité de situations défavorisées
- Le taux le plus important de monoparentalité
- Une structure du parc de logements peu porteuse de mixité
- Une offre commerciale, en cœur de quartier, limitée et très fragile
- La dégradation accélérée de la copropriété Saint-Exupéry

Les enjeux clés selon les acteurs

Cohésion sociale	Cadre de vie et renouvellement urbain	Développement économique et emploi
<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les habitants : en accompagnant leurs initiatives, en les informant, en luttant contre la communautarisation • Accroître le vivre-ensemble : présence de proximité, soutien de la dynamique associative 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie : propreté du quartier, amélioration des voiries, appropriation de l'espace public • Accroître la mixité: décloisonner l'habitat en faisant preuve de vigilance dans l'attribution de logements • Changer l'image du quartier en luttant contre la précarité, la paupérisation, le turnover des habitants et le sentiment d'insécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas abordé avec les acteurs

Le point de vue des habitants

Ce qui plaît le plus	Ce qui plaît le moins	La priorité de demain
<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs associatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Les incivilités 	<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation des commerces de proximité
<ul style="list-style-type: none"> • La proximité des services 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de propreté du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration du cadre de vie
<ul style="list-style-type: none"> • La convivialité 	<ul style="list-style-type: none"> • Les dégradations publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité

2.2.2 Les hauts de Valence

2.2.2.1 Le Plan

DONNEES DE CADRAGE	INSEE : 2009
Population de la nouvelle géographie des Hauts de Valence (en 2010)	8 040 habitants
Population de l'ancien périmètre des Hauts de Valence	13 101 habitants
Poids par rapport à la ville	12,5 %
Poids par rapport à l'agglomération	3,8 %
Taux de chômage au Plan – 2010 selon recensement	25,5 %
Revenu médian annuel déclaré des ménages des Hauts de Valence de la nouvelle géographie	8 300 UC/€
Revenu médian annuel déclaré des ménages de l'ancien périmètre des Hauts de Valence	8 923 UC/€
Part des ménages locataires en HLM des Hauts de Valence	56,9 %



▪ **Pilier cohésion sociale**

Un quartier particulièrement jeune

- Plus de 37% de la population a moins de 25 ans
- Un taux de déscolarisation des 15-17 ans plus faible que la moyenne de l'agglomération et une part de diplômés universitaires légèrement supérieure aux autres quartiers de politique de la ville
- Une offre scolaire du second degré diversifiée et de qualité : Collège Marcel Pagnol, Lycée professionnel Montesquieu
- Mais une part des jeunes sans diplôme au moins égal au baccalauréat de 72.5% (contre un peu moins de 40% pour l'ensemble de Valence)
- Sur l'ensemble de la population, il existe un important taux d'analphabétisme
- Une image du quartier ternie par l'insécurité
- Existence de « points chauds » d'incivilités : occupation illicite de halls d'immeubles, regroupement en bandes, rodéos, existence d'une économie souterraine particulièrement développée. Des secteurs identifiés : Newton, Aravis, Niepce
- Sentiment d'insécurité et d'impunité face à cette délinquance malgré le classement du quartier en ZSP

Une faiblesse du tissu associatif compensée par une bonne dynamique des habitants

- Des habitants très investis notamment avec les initiatives liées au PRU (Cour des Bleuets)
- Des événements forts : fêtes de quartier, ...
- Bonne fréquentation du centre multi-accueil et de la récente MPT

▪ **Pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

Une faible mixité

- Malgré une part de propriétaires de près de 40%, il y a très peu de mixité sociale
- Un fort repli communautaire constaté
- Des loyers parmi les plus bas (même si les charges ont subi une forte augmentation) qui « portent » une population captive

Une véritable transformation urbaine engagée avec le PRU

- Habitat : de nombreuses réhabilitations et démolitions et quelques constructions
- Création de centralité et reprise de la maille viaire : Place des Aravis, espaces verts, nouvelles voiries pour désenclaver
- Création d'un équipement structurant : la Maison Pour Tous (MPT) : médiathèque, Centre Social, Multi-accueil
- Mais des demandes des locataires encore importantes pour quitter le quartier et des refus systématiques lors des offres de logements

Une fragilité des équipements

- Une MPT qui peine encore à attirer au-delà du quartier
- Des commerces de proximité dont la relocalisation tarde à se faire
- Une sécurisation nécessaire des services publics
- Un lycée professionnel qui se voit être une issue « subie » des jeunes en échec scolaire alors même qu'il développe des filières sur des métiers en tension
- Le collège Marcel Pagnol bénéficiant d'un recrutement large (40% des élèves viennent des communes alentours), et donc vecteur de mixité sociale, pourrait être fragilisé par le projet de création d'un nouveau collège sur la commune de Saint-Marcel-lès-Valence

▪ **Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi**

Une offre commerciale de proximité existante dont la réinstallation dans les nouveaux pieds d'immeuble est difficile

Une entreprise de renom (Thalès) en bordure mais pas intégrée au quartier

Une offre de santé qui devrait réinvestir le quartier en plus de la pharmacie déjà existante (Médecins, kinésithérapeutes, infirmières,...)

Les potentiels

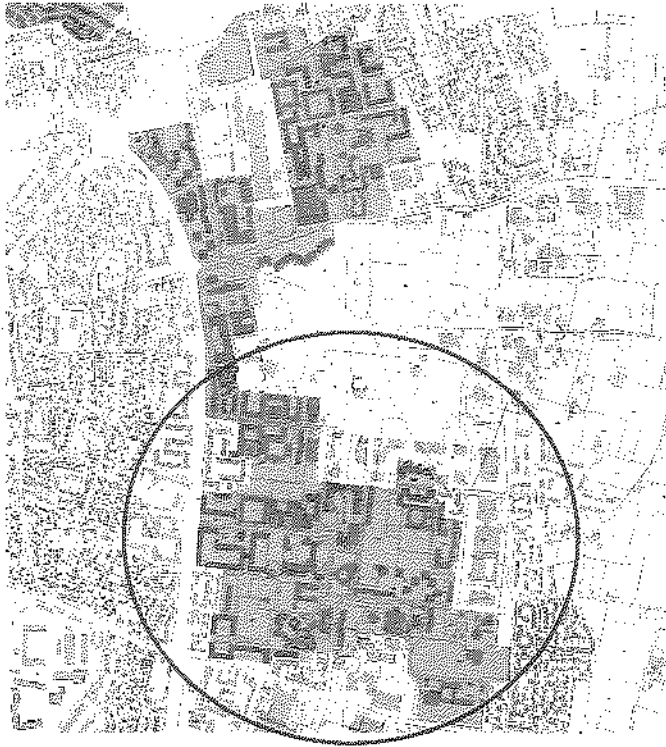
- Un processus de transformation urbaine en cours
- Une centralité marquante avec la nouvelle Place des Aravis
- Une nouvelle dynamique des habitants qui doit être accompagnée
- Dans la poursuite de la Cour des Bleuets
- Un quartier plutôt jeune avec encore une bonne attractivité de l'appareil scolaire du second degré d'ailleurs dynamisé par la livraison de 150 nouveaux logements
- Une carte scolaire favorable à la mixité dans le collège Marcel Pagnol
- Une proximité à des zones d'emploi « dynamique »
- Une bonne fréquentation du centre multi-accueil
- Une offre de santé réinvestissant le quartier avec le projet de maison de Santé
- Une bonne accessibilité du quartier

Les points de vigilance

- Un équipement structurant qui doit encore ancrer son rayonnement sur un périmètre large
- Un pôle commercial fragile
- Transféré dès fin 2014
- Des problématiques localisées d'insécurité avérée
- Un niveau de qualification très bas
- Un projet de collège hors Valence qui viendrait spécialiser et fragiliser le collège Marcel Pagnol
- Un lycée professionnel, voie de relégation subie pour les élèves en décrochage
- Des liens avec la ZFU peu activés et quasi inexistants
- Un dispositif ZFU qui arrive à échéance : quid de la pérennité des activités ?
- Des loyers très bas qui n'empêchent pas d'enrayer le départ des habitants
- Une vacance des logements encore très importante

2.2.2.2 Fontbarlettes

DONNEES DE CADRAGE		INSEE : 2009
Population de la nouvelle géographie des Hauts de Valence en 2014		6 240 habitants
Population de l'ancien périmètre des Hauts de Valence		12 101 habitants
Poids par rapport à la ville		12,5 %
Poids par rapport à l'agglomération		3,8 %
Taux de chômage au Plan - 2010 selon recensement		35,7 %
Revenu médian annuel déclaré des ménages des Hauts de Valence de la nouvelle géographie		8 300 UC/€
Revenu médian annuel déclaré des ménages de l'ancien périmètre des Hauts de Valence		8 923 UC/€
Part des ménages locataires en HLM des Hauts de Valence		56,9 %



▪ **Pilier cohésion sociale**

Une part élevée de jeunes

- Plus de 37% de la population a moins de 25 ans
- Les établissements liés à l'enfance et à l'éducation offrent une bonne couverture du territoire
- Un taux de déscolarisation des 15-17 ans plus faible que la moyenne de l'agglomération mais une part de diplômés universitaires très faible : la part des jeunes sans diplôme au moins égal au baccalauréat est de 72.5% (contre un peu moins de 40% pour l'ensemble de Valence)

Une forte pauvreté de la population

- Le quartier possède le plus haut taux de chômage (35.7%) pour une moyenne d'agglomération à 21.7%
- Une délinquance forte sur le quartier avec un sentiment d'insécurité élevé (délinquance juvénile, absence de police de proximité,...) renforcé par le classement en ZSP du quartier
- Un taux d'analphabétisme encore très marqué, fortement constaté par les acteurs locaux

Une vie associative existante et partenariats entre les acteurs en développement

- Histoire militante forte sur le quartier et des projets qui créent du lien social : jardins partagés avec le MAT par exemple
- Un maillage réussi entre les différentes associations, communautaires et laïques du quartier

▪ **Pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

Une faible mixité

- Plus de 30% des habitants sont propriétaires, mais une situation des copropriétés fortement dégradée
- De même, la présence du marché et d'équipements générateurs de flux comme le parc Perdrix, mais ce dernier n'est pas utilisé par les habitants vivants en cœur de quartier
- En pratique peu de brassages entre les cultures et les religions : fort communautarisme

Un bilan du PRU satisfaisant sur le plan urbain mais qui n'a pas encore produit d'effet sur la vocation sociale du quartier

- Habitat : 165 démolitions, 49 reconstructions, 139 réhabilitations
- La requalification en profondeur de la Place Canteloube qui permet d'accueillir le plus grand marchés forain de Drôme-Ardèche
- La mise en sécurisation et requalification de nombreux espaces publics (piétonisation, aires de jeux...)

- Le parc Perdrix (en jonction avec le Plan), malgré sa grande superficie, reste encore peu fréquenté en dehors des habitants des quartiers
- Des friches d'immobilier de bureau (ex. France Télécom) toujours vacantes et qui se vident
- Des secteurs pas investis par le premier PRU qui du coup « dénotent » dans le processus de transformation amorcé

▪ Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi

L'accès à l'emploi reste un problème important du quartier

- Qui concentre le plus haut taux d'employés non qualifiés parmi les demandeurs d'emploi de longue durée
- Des raisons diverses : difficultés à mobiliser les publics, démotivation, manque de confiance, économie souterraine

Un assortiment commercial attractif de par son nombre et sa qualité, disposant d'une clientèle locale relativement captive. (Source : Objectif Ville – Déc. 2010)

- Mais cette offre commerciale est empreinte d'une communautarisation forte
- Un projet de maison de santé qui permet de maintenir une offre de soins diversifiée

Les potentiels

- Un processus de transformation urbaine en cours
- Une diversification des fonctions redynamisée par le PRU
- Place Canteloube / Europe, porteur de la transformation du quartier
- Une attractivité relative et ponctuelle du quartier
- Le marché forain
- Des entreprises de notoriété en proximité
- Une dynamique associative qui s'est remobilisée
- Des friches immobilières immédiatement disponibles
- Vecteur possible du renforcement de la diversification fonctionnelle

Les points de vigilance

- Le taux de chômage important
- Une vacance encore forte dans le parc social
- En dépit de la dédensification opérée
- Des conflits d'usage sur les espaces publics
- Et un espace vert structurant, le Parc Perdrix, peu « animé »
- Une tendance constatée (mais non quantifiable) des phénomènes de communautarisation
- Associations, commerces...
- Un quartier « forcément » de relégation
- Les loyers les plus bas de l'agglomération
- Des secteurs encore fortement dégradés
- Verdi notamment

Les enjeux clés

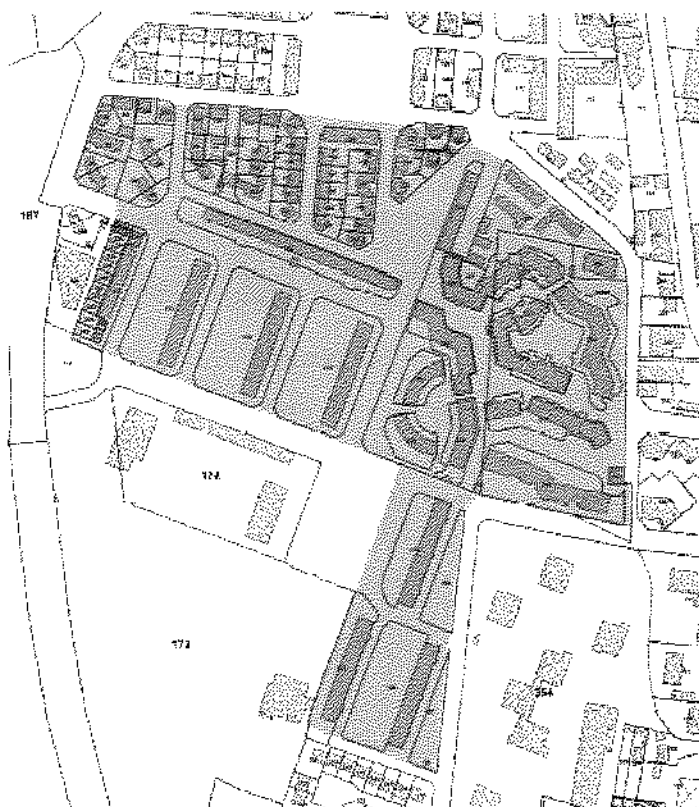
Cohésion sociale	Cadre de vie et renouvellement urbain	Développement économique et emploi
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les initiatives associatives : partenariats accrus entre les acteurs, développement d'actions pluridisciplinaires • Développer des crèches parentales auto-organisées • Créer des filières d'éducation d'excellence et tisser un lien entreprises-écoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Changer l'image du quartier en poursuivant la rénovation urbaine : améliorer les transports notamment les modes doux, soutenir l'implantation et le maintien des services publics • Créer d'autres lieux de convivialité : combler un manque en termes de salles de fête familiale et de lieux de diffusion culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les commerces • Développer les chantiers d'insertion : laverie sociale, garage associatif, épicerie solidaire,... • Créer une pépinière d'entreprise • Développer les formations adultes • Aider à la création d'entreprise

Le point de vue des habitants

Ce qui plaît le plus	Ce qui plaît le moins	La priorité de demain
<ul style="list-style-type: none"> • La convivialité, le partage 	<ul style="list-style-type: none"> • Les nuisances sonores 	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité
<ul style="list-style-type: none"> • La proximité des commerces et services 	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de vie (logements, immeubles, propreté,...)

2.2.3 Valensoles

DONNEES DE CADRAGE		INSEE : 2009
Population en 2009	4 185 habitants	
Poids par rapport à la ville	5,4 %	
Poids par rapport à l'agglomération	2 %	
Taux de chômage au Plan – 2010 selon recensement	21,1 %	
Revenu médian annuel déclaré des ménages en 2014	10 068 UC/c	
Revenu médian annuel déclaré des ménages en 2009	13 038 UC/c	
Part des ménages locataires en	51,9 %	



▪ Pilier cohésion sociale

Un quartier « vieillissant »

- Une population vieillissante, 20.4% des habitants ont plus de 65 ans (part la plus haute de l'agglomération et nettement au dessus de la moyenne : 18.8% sur l'ensemble de la commune)
- C'est le quartier prioritaire qui présente la plus faible proportion de jeunes (29.7%) des QPV même si ce taux reste légèrement supérieur à celui de l'agglomération (25.4%)

- Les jeunes de Valensolles sont plus diplômés que dans les autres quartiers prioritaires de Valence (19.1%), mais ces chiffres restent à un niveau inférieur à celui de la commune (32.5%) ou de l'agglomération (25.4%). Cependant, la part des 15-17 ans non scolarisés est presque deux fois supérieure à celle des autres quartiers de la commune : un risque de voir le nombre de diplômés diminuer ?

Une population plutôt moins précaire que dans les autres quartiers mais des indicateurs qui s'aggravent

- Un taux de familles monoparentales (29.8%) qui a augmenté et qui est supérieur à la moyenne de l'ensemble des QPV
- Mais une diminution des bénéficiaires d'allocations familiales (-5.5%) corroborant la tendance au vieillissement de la population

Un bon niveau d'équipements publics et à proximité du centre ville

- Piscine, foyer laïque, bibliothèque, gymnase

Un quartier historiquement ouvrier qui a contribué à développer une identité spécifique

- Un quartier qui amorce une transition sociologique (vieillesse et départ naturel des anciens ouvriers), et de fait un délitement de la culture ouvrière

En lien avec l'histoire ouvrière, une présence historique du centre social, aujourd'hui fragilisé

▪ Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Une mixité sociale supérieure aux autres quartiers

- L'intégration du secteur « Chaffit », composé exclusivement de logements sociaux, au périmètre de Valensolles
- Un tiers des habitants sont propriétaires de leur logement sur l'ensemble de Valensolles
- Une proportion de cadres et professions intellectuelles (7%) supérieure à celle des autres quartiers prioritaires (à l'exception de Chamberlière) mais qui reste plus de deux fois plus faible à celle de la commune (16.1%)

Un quartier qui bénéficie d'une image plus positive que les autres quartiers prioritaires

- Tranquillité, faible circulation de véhicules, lien social, parcs (Trinitaire, Marcel Paul)

▪ Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi

Une offre commerciale en cœur de quartier fragilisée par la proximité de grandes surfaces commerciales et l'offre commerciale de l'avenue Victor Hugo

Les habitants du quartier éloignés de l'emploi

- Avec près d'un demandeur d'emploi sur deux qui est chômeur de longue durée, Valensolles est l'un des quartiers où l'accès à l'emploi est le plus difficile

Les potentiels

- Un « vivier » de jeunes diplômés
- Une structure diversifiée de l'habitat et du profil des habitants offrant une bonne mixité
- Une proximité du centre ville qui rend le quartier assez attractif et permet aux habitants de bénéficier de services et d'équipements de qualité
- Une population installée depuis longtemps et une délinquance assez faible
- Une image plus positive que les autres quartiers prioritaires
- Grâce à sa tranquillité
- Et à la présence de parcs
- Une taille modeste de quartier qui permet de faire vivre une certaine convivialité

Les points de vigilance

- Un accès à l'emploi qui reste problématique
- Une dégradation croissante des indicateurs socio-économiques
- Un habitat très dégradé
- Une population vieillissante et un faible turn-over de la population
- Une grande fragilité du centre social en terme de financement et de gouvernance
- Un contraste social croissant entre les habitants de l'habitat social et ceux du pavillonnaire
- Une concurrence entre les commerces de proximité et les grandes surfaces des franges du quartier

Les enjeux clés selon les acteurs

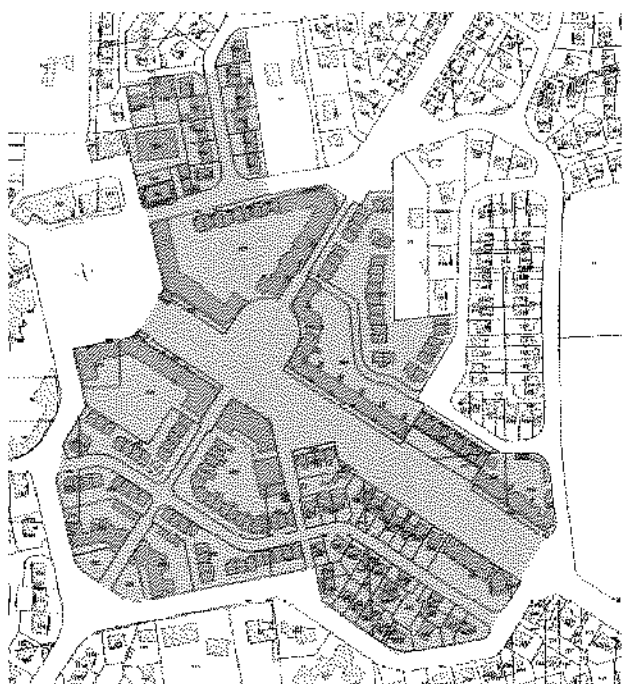
Cohésion sociale	Cadre de vie et renouvellement urbain	Développement économique et emploi
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'implication des habitants : Favoriser l'émergence d'associations ; Relancer « l'investissement des habitants » 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un véritable marché • Créer un cœur de quartier autour de la place Jean Macé • Construire un équipement multi-fonctions sur le territoire • Faire entrer le parc des Trinitaires dans le quartier • Impulser un projet de développement dans le secteur Chaffit 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les commerces complémentaires des grandes surfaces • Mettre en œuvre un accompagnement socioprofessionnel des habitants • Installer un marché de producteurs • Créer un pôle d'attraction éco-tourisme à l'Épervière

Le point de vue des habitants

Ce qui plaît le plus	Ce qui plaît le moins	La priorité de demain
<ul style="list-style-type: none">Le parc paysager Marcel Paul	<ul style="list-style-type: none">Les nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none">La sécurité
<ul style="list-style-type: none">L'offre de commerces	<ul style="list-style-type: none">Les incivilités et la délinquance	<ul style="list-style-type: none">Le cadre de vie (logements, immeubles, propreté,...)
<ul style="list-style-type: none">Le voisinage	<ul style="list-style-type: none">L'absence du marché	<ul style="list-style-type: none">La vie de quartier (ambiance, voisinage, vie associative...)

2.2.4 La Chamberlière

<u>DONNEES DE CADRAGE</u>	INSEE : 2009
Population en 2009	5 133 habitants
Poids par rapport à la ville	1,8 %
Poids par rapport à l'agglomération	0,5 %
Taux de chômage au Plan – 2010 selon recensement	16,2 %
Revenu médian annuel déclaré des ménages en 2014	16 500 UC/C
Revenu médian annuel déclaré des ménages en 2009	15 518 UC/C
Part des ménages locataires en HLM	33,1 %



▪ Pilier cohésion sociale

Une situation moins dégradée que les autres quartiers politique de la ville

- Une faible représentation du parc immobilier HLM parmi les locataires du quartier
- Le territoire possède le taux de chômage le plus bas des quartiers prioritaires de l'agglomération
- Une baisse de la part des ménages concernés par l'allocation chômage (-7,6%) sur la période 2007-2009 alors qu'est constatée une augmentation sur la même période pour la commune (9.3%)

Un bon niveau d'équipements à disposition

- Notamment à vocation sportives et de loisirs : city stade Pompidou, Pétanque Thabor, ...
- Un centre social, historique, « Le Tambour » actif et bien ancré dans le quartier, qui renouvelle actuellement son offre et a restructuré son secteur jeunes
- Une offre de santé bien représentée sur le quartier

Un quartier qui reste plutôt jeune

- Plus d'un habitant sur trois a moins de 25 ans

▪ Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Une bonne mixité mais un quartier « divisé » en deux

- Un tiers des habitants en HLM, notamment autour du mail Gérard Philippe
- Les ménages propriétaires représentent près de la moitié de la population totale (48%), et sont plutôt localisés de part et d'autre du mail en copropriétés et en habitat pavillonnaire

Un quartier, notamment sur le Mail, qui a accueilli les ménages relogés du Plan

- 170 familles ont été relogées sur Chamberlière
- Une population plutôt précaire, ce qui contribue à fragiliser la structure sociale du parc et des indicateurs socio-économiques du quartier
- Un maillage entre les nouveaux arrivants et les résidents qui n'a pas été complètement accompagné et qui n'est pas opérant

▪ Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi

Une précarité de l'emploi : une part des salariés à temps partiel très importante

Le quartier possède un taux de chômeurs de longue durée inférieur aux niveaux de la ville de Valence

Une offre commerciale peu dense et fragilisée

Les potentiels

- Une population jeune et plutôt bien diplômée
- Un quartier qui bénéficie, à sa grande échelle, d'une bonne mixité sociale
- A priori, plutôt une population assez « proche » de l'emploi
- Un centre social, le Tambour, bien ancré sur le quartier
- Restructuration du secteur jeunes : ouverture d'un local « jeunes majeurs »

Les points de vigilance

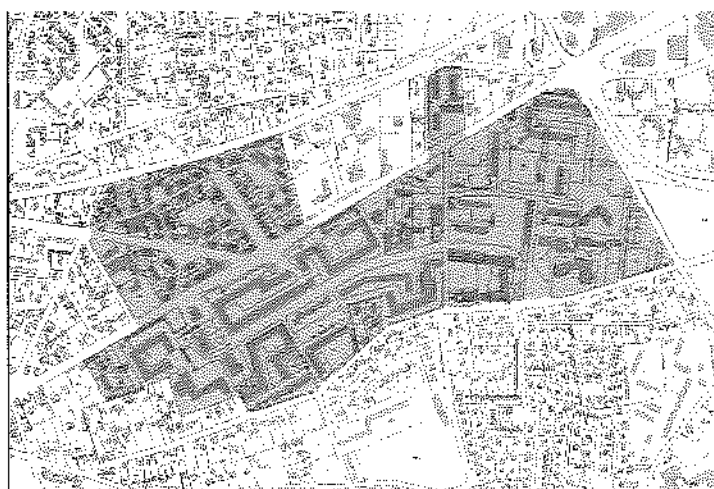
- Une dégradation des conditions de vie
- Une structure commerciale qui se fragilise
- Des détériorations sur le mail Gérard Philippe
- Des usages déviants des espaces publics
- Une baisse générale du niveau de vie des habitants induite par l'arrivée de populations en grande précarité
- 170 nouvelles familles arrivées notamment du Plan
- Une « intégration » des populations du Plan qui reste compliquée
- Un groupe scolaire, Freinet, qui doit s'adapter
- Des maillages qui doivent se faire entre les populations

Les enjeux clés selon les acteurs

Cohésion sociale	Cadre de vie et renouvellement urbain	Développement économique et emploi
<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les initiatives des habitants Lutter contre la communautarisation Créer des liens forts Soutenir la dynamique associative du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> Ouvrir les équipements publics vers les habitants du quartier et créer des liens entre les différents équipements Améliorer la rénovation urbaine Faire venir des gens extérieurs au quartier pour changer l'image du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> Pas abordé avec les acteurs

2.2.5 Le quartier est (La Monnaie et la cité Jules Nadi) (Romans-sur-Isère)

DONNEES DE CADRAGE		INSEE : 2009
Population de nouveau parrainés en 2013		3 960 habitants
Population de la Monnaie en 2010		3 780 habitants
Poids par rapport à la ville		15 %
Poids par rapport à l'agglomération		2,3 %
Taux de chômage - 2010 selon recensement		40,3 %
Revenu médian annuel déclaré des ménages en 2014		6 500 UC/€
Revenu médian annuel déclaré des ménages en 2009		5 825 UC/€



▪ **Pilier cohésion sociale**

Un taux de pauvreté extrêmement élevé

- Un taux de chômage très élevé de l'ordre de 40% sur l'IRIS la Monnaie. Sur la Monnaie Est, c'est plus d'un habitant sur deux qui est au chômage, soit, de loin, le plus haut taux de l'agglomération.
- La part des ménages concernés par une allocation chômage a augmenté deux fois plus que celle de Romans sur la période 2007-2009
- 42% des ménages des deux IRIS sont dépendants à 100% des allocations de la CAF

Une jeunesse nombreuse et peu qualifiée

- Les jeunes de moins de 25 ans représentent près de 40% des habitants du quartier
- De nombreuses (6) écoles primaires sur le quartier, mais un public de plus en plus précaire et une offre scolaire fragilisée par les évolutions démographiques induites par les démolitions du PRU
- Part de non scolarisés entre 15 et 17 ans très élevée (22.6% sur l'IRIS de la Monnaie) malgré la présence du collège Lapassat en proximité
- Une qualité du PRE soulignée (l'étude Cellier), aux effets positifs constatés (évolution positive des comportements des enfants; progression aux évaluations nationales scolaires du REP)

Une importance de la vie associative

- Une bonne vitalité du tissu associatif, bien diversifié mais aussi très spécialisé : associations communautaires, associations sportives
- Une animation et un maillage dans le cadre de la Maison Citoyenne,
- Un déficit constaté d'activités culturelles malgré la présence de la ludothèque et la médiathèque de Romans sur le territoire
- Présence de services publics (mairie annexe, multi-accueil Il était une fois)

▪ **Pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

Un projet urbain en voie d'achèvement

- Un désenclavement du quartier : multiplication des liaisons traversantes, démolitions de la Tour Mauriac ; Tour des Glaïeuls en cours de désamiantage
- Des démolitions et relogements hors quartier: déconcentration du logement social sur le secteur de la Monnaie : rééquilibrage du patrimoine du bailleur
- Des secteurs n'ayant pas bénéficié d'interventions dans le cadre du PRU et qui sont en grande difficulté : cité Jules Nadi, Tènement arrière du Balzac
- Une amélioration du cadre de vie, permet de limiter les conflits d'usage et d'apaiser les pieds d'immeuble, pour autant, effets limités sur les dégradations et la propreté des parties communes.

Une quasi absence de mixité sociale

- La Monnaie-La Monnaie Est, comptent seulement 3.4% de propriétaires. Parmi les locataires, presque tous vivent en HLM
- Entre 82,5% et 92,1% d'employés et d'ouvriers
- fonction de « territoire-abri » du Quartier Est permettant d'accueillir les populations en grande difficulté sociale et économique
- Des relogements hors quartier qui ont majoritairement concerné les ménages aux conditions socio-économiques les plus favorables

Une offre commerciale maintenue

- Une offre de commerces de proximité renouvelée (place Paiheroy) mais qui reste fragile ailleurs
- Marché hebdomadaire très fréquenté

Un fort isolement de la Monnaie par rapport au reste de la ville

- Il ne s'agit pas d'un isolement géographique : car proximité avec le centre-ville, desserte en équipements et services
- Mais plutôt d'une notion de rupture sociologique et culturelle : quartier ethnique

▪ **Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi**

La présence d'une Régie de Quartier active

La mise en place d'actions d'insertion

- Les clauses d'insertion
- La spécialisation d'un service de la ville dans l'insertion des jeunes (chantiers d'insertion)

Une part importante de l'emploi saisonnier, surtout chez les femmes

La présence d'Archer, structure de l'ESS référente au niveau national et Pôle Territorial de Coopération Économique

Les enjeux clés

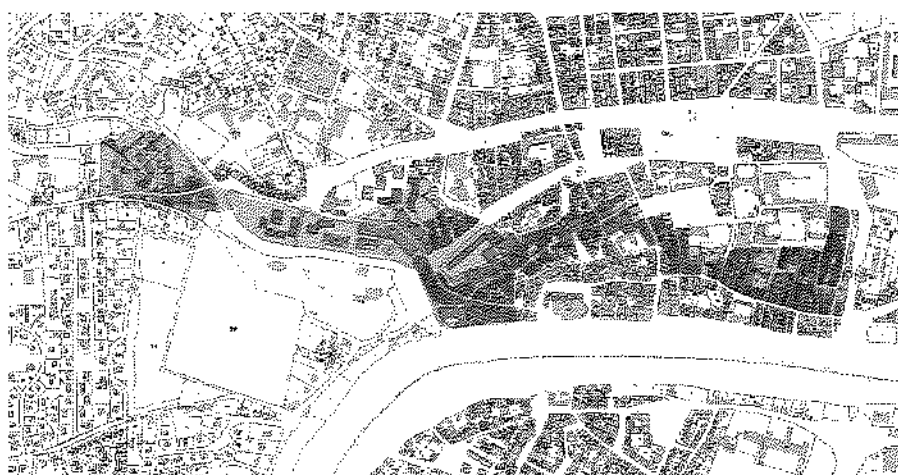
Cohésion sociale	Cadre de vie et renouvellement urbain	Développement économique et emploi
<ul style="list-style-type: none"> • Investir le champ de la sécurité et prévention de la délinquance en développant des actions de prévention et de répression et en développant des leviers innovants (veille, partenariats entre les acteurs...) • Agir pour les familles monoparentales en développant des actions adaptées • Déployer le Dispositif de Réussite Éducative • Décliner les actions du Plan Local de Santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la rénovation urbaine de la Monnaie et énergétique de la cité Nadi • Accompagner ces opérations pour pérenniser les investissements et garantir leur appropriation par les habitants • Améliorer les actions d'amélioration de l'habitat et d'appropriation du cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'entrepreneuriat • Favoriser l'ESS • Restructurer l'offre de formation sur le territoire • Favoriser l'insertion des habitants éloignés de l'emploi

Le point de vue des habitants

Ce qui plaît le plus	Ce qui plaît le moins	La priorité de demain
<ul style="list-style-type: none"> • La convivialité et l'ambiance 	<ul style="list-style-type: none"> • Les incivilités des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité
<ul style="list-style-type: none"> • Les rénovations urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de structures pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • L'emploi
<ul style="list-style-type: none"> • La proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • Les nuisances sonores 	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions culturelles et sportives

2.2.6 Le centre ancien (Romans-sur-Isère)

DONNEES DE CADRAGE	INSEE : 2009
Population en 2010	2 910 habitants
Poids par rapport à la ville	5,8 %
Poids par rapport à l'agglomération	0,9 %
Taux de chômage – 2010 selon recensement	25,5 %
Revenu médian annuel déclaré des ménages en 2014	11 000 UC/C
Revenu médian annuel déclaré des ménages en 2009	5 825 UC/C
Part des ménages locataires en HLM	20,8 %



▪ **Pilier cohésion sociale**

Une aggravation de la précarité et de l'isolement des individus et des familles

- Le plus fort taux de familles monoparentales de la commune (19,9% contre 16,7% pour la commune.), et cette part est même deux fois plus élevée pour ce type de familles avec des jeunes enfants
- Familles très jeunes, et public féminin replié de l'espace public et très isolé
- Le quartier concentre une part plus faible que les autres quartiers prioritaires en termes d'allocataires CAF, bien que celle-ci soit en forte progression : évolution significative (8.1%) de la part des ménages concernés par une allocation chômage sur la période 2007-2009

Une situation de la jeunesse de plus en plus préoccupante

- Le territoire concentre un taux de chômage assez faible par rapport aux autres territoires prioritaires mais malgré tout plus élevé (20.8%) que l'agglomération (12.7%)
- Les jeunes représentent près d'un tiers de la population du quartier
- Un taux de diplômés plus élevé que dans le reste de l'agglomération mais aujourd'hui près d'un jeune de 15-17 sur dix est déscolarisé, soit deux fois les chiffres de l'agglomération
- Une part de la délinquance croissante. Les atteintes aux biens constituent près de la moitié des infractions

▪ **Pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

Une mixité sociale difficile à obtenir

- Présence d'une part extrêmement importante de locataires dans le centre historique
- Cette constante du parc locatif dans le Centre ancien couplé au fait que les appartements sont plutôt petits ne vont pas dans le sens d'une fonction de parcours résidentiel ascendant pouvant attirer une population un peu plus riche, et créant potentiellement une mixité vers le haut
- Risque important de dévitalisation et de rupture de mixité dans le cœur historique de la Ville
- Juxtaposition d'une population fragile (personnes isolées, dépendantes des prestations...) et de professions et catégories socioprofessionnelles supérieures (cadres, professions intellectuelles supérieures...), attirées par le cachet du patrimoine bâti et la proximité des équipements et commerces

Un bon niveau d'équipements publics

- Puisque situé en centre-ville, le quartier dispose de nombreux équipements de centralité, de différentes natures
- Un bon ancrage de la maison de quartier Saint-Nicolas sur une partie du territoire mais seulement pour certains publics : les jeunes n'ont pas comme point de repères le centre social, car cette structure demande trop d'exigences.

Un cadre de vie en perte d'attractivité

- Présence d'un bâti dégradé, voire par endroits fortement délabré et de logements insalubres : parc privé potentiellement indigne (PPPI) très important
- Une juxtaposition de bâtiments de standing et de bâtiments non entretenus
- OPAH successives qui ont pu réhabiliter du bâti et des logements et absorber de la vacance de logements mais ne permettent pas de résoudre le déséquilibre locataires/propriétaires (fuite des propriétaires occupants)
- Actions par compensation ou réparation, mais pas d'action massive pouvant changer durablement l'image du quartier

▪ **Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi**

Un quartier historique en perte de vitesse

- Grande fragilité de l'offre commerciale, les commerces de proximité ne sont pas pérennes, taux de vacance en augmentation
- Une offre peu différenciante d'avec « Marques Avenue » en ce qui concerne le commerce de biens à la personne
- Des initiatives autour de l'artisanat et de l'art mais qui restent encore très circonscrites

Un public fragile et précaire

- Les familles monoparentales, et les publics isolés sont fortement touchés par le chômage
- Part des chômeurs de longue durée plus faible que la moyenne communale

Les potentiels

- Un quartier au cœur de la ville offrant une bonne mixité de façon générale
- La part la plus importante de jeunes diplômés
- Un quartier au fort potentiel patrimonial, touristique et commercial
- Un positionnement favorable en entrée de ville, en fronton de l'Isère
- Lui conférant un rôle de vitrine
- Des projets innovants en développement aux abords du quartier
- La cité du Talent
- Un quartier bien maillé en termes de services
- Des associations existantes, des structures dynamiques
- MJC, CS
- Une part de logements sociaux assez

Les points de vigilance

- Une mixité toute relative : une juxtaposition d'îlots très spécialisés socialement et une coexistence qui fonctionne de moins en moins
- Le phénomène de paupérisation « l'emporte » sur un processus de gentrification
- Une précarité qui touche d'abord les femmes
- Une augmentation forte des familles monoparentales entretenue par la typologie des logements : la part la plus importante de l'agglomération
- Un sentiment de l'augmentation de la violence faite aux femmes
- Un quartier de « primo-arrivants » sur la ville et d'accueil pour les travailleurs saisonniers
- Un délitement de l'offre commerciale de proximité
- Un public peu captif des associations
- Un phénomène d'isolement croissant : « effet pervers d'un centre urbain »
- Une croissance des incivilités et du sentiment d'insécurité des habitants
- Une dégradation des conditions de logements dans l'habitat privé : une augmentation du parc social de fait à travers la présence de plus en plus

Les enjeux clés

Cohésion sociale	Cadre de vie et renouvellement urbain	Développement économique et emploi
<ul style="list-style-type: none"> • Investir le champ de la sécurité et de la prévention de la délinquance en développant des actions de prévention et de répression et en développant des leviers innovants (veille, partenariats des acteurs...) • Développer la dynamique associative • Proposer une offre éducative d'excellence • Déployer le Dispositif de Réussite Éducative • Agir pour les familles monoparentales en développant des actions adaptées • Décliner les actions du Plan Local de Santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un projet de rénovation global : réhabilitation, lutte contre l'habitat insalubre, requalification des espaces publics... • Accompagner ces opérations pour pérenniser les investissements et garantir leur appropriation par les habitants • Améliorer les actions d'amélioration de l'habitat et d'appropriation du cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie commerciale • Soutenir l'entrepreneuriat • Favoriser l'ESS • Restructurer l'offre de formation sur le territoire • Soutenir l'insertion des habitants éloignés de l'emploi

Le point de vue des habitants

Ce qui plaît le plus	Ce qui plaît le moins	La priorité de demain
<ul style="list-style-type: none"> • La proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bâtiments abandonnés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de vie
<ul style="list-style-type: none"> • L'ambiance 	<ul style="list-style-type: none"> • Les incivilités des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité
<ul style="list-style-type: none"> • La MQ Saint-Nicolas 	<ul style="list-style-type: none"> • La propreté du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> • L'emploi

2.2.7 En conclusion : Synthèse des principaux indicateurs

Quartiers	Familles mono-parentales	Part des 15-17 non scolarisés	Part des diplômés universitaires	Part des jeunes de moins de 25 ans	Sentiment d'insécurité / délinquance	Niveau des équipements	Aménagements récents du PRU ou autres	Taux de chômage selon recensement	Précarité de l'emploi : part des salariés à temps partiel
Polygone	38,1%	6,5%	8,1%	37,9%	nd	+++	+++	32,6%	33,8%
Valensoles	29,8%	8,2%	19,1%	29,7%	Nd	nd	++	21,1%	27%
Le Plan	19,9%	4,3%	12,7%	37,1%	« fort »	++	+++	25,5%	25,4%
Fontbarlettes	16,4%	4,3%	7,8%	37,7%	« fort »	++	+++	35,7%	21,1%
Chamberlière	19,5%	4,5%	17,4%	36,4%	nd	nd	Nd	16,2%	27,5%
Commune de Valence	18,1%	4,9%	25,8%	32,5%	/	/	/	17,1%	22,2%
La Monnaie	31,4%	22,6%	7,7%	41,2%	« fort »	+++		40,3%	31,7%
La Monnaie Est	18,6%	6,6%	1,5%	46,1%	« fort »	++	+++	52,1%	51,1%
Centre ancien	34%	10%	26,6%	32,6%	« moyen »	+++	+	25,5%	24,5%
Commune de Romans	18,1%	6,2%	21,4%	25,1%	/	/	/	17,7%	22,7%
Agglomération	14,1%	5,6%	23,4%	25,4%	/	/	/	12,7%	21,7%

Précautions de lecture :

- Les chiffres proviennent des tableaux et graphiques réalisés par les services de l'agglomération et extraits des données INSEE de 2009.
- Les indicateurs « sentiment d'insécurité / délinquance » - « Niveau d'équipements » - « aménagements récents du PRU ou autres », s'appuient sur une évaluation qualitative et comparative des dires d'acteurs.
- Il s'agit donc d'une échelle estimative.

2.3 Principaux éléments de diagnostic sur les communes en veille

2.3.1 Les grandes données de cadrage

Pour mémoire, le nombre d'habitants des 3 communes en veille active :

- Portes-Lès-Valence : 9507 habitants ;
- Bourg-Lès-Valence : 19 013 habitants ;
- Bourg-de-Péage : 10 101 habitants.

Les données quantitatives disponibles⁸ sur un ensemble d'indicateurs ne sont pas disponibles par quartier. Elles le sont au niveau général des communes.

Au regard des indicateurs fréquemment retenus pour décrire la fragilité des populations, les 3 communes en veille présentent un certain nombre de caractéristiques se rapprochant des niveaux de l'agglomération et dont on peut largement supposer qu'elles sont d'autant plus accentuées sur les quartiers de l'ancienne géographie prioritaire CUCS :

- Une part de population à bas revenus sur-représentée dans les quartiers
- Et plus particulièrement sur les quartiers de Gay-Lussac/Crussol (39.7%) à Bourg-Lès-Valence et les Tordières (39.4 %) sur Bourg-de-Péage. Ces proportions sont supérieures à celles rencontrées sur l'ensemble des QPV de Valence et Romans à l'exception de la Monnaie ;

⁸ Source : éléments du diagnostic-2014 – Agglomération – sur des données notamment INSEE datant de 2009 et 2010

- La proportion de familles monoparentales se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'agglomération (14%) mais reste en deçà des taux connus pour Romans (à l'échelle de la commune : 18%) et Valence (18%), à l'exception de Bourg-de-Péage :
 - Bourg-de-Péage (BDP) : 18%
 - Bourg-Lès-Valence (BLV) : 15%
 - Portes-Lès-Valence (PLV) : 15.8%
- Les 3 communes sont plutôt des communes « jeunes » avec une part des moins de 25 ans au-dessus des 30% (supérieure donc à la moyenne d'agglomération – 25.4% ;
- La part des diplômés universitaires des communes se situe en dessous de la moyenne d'agglomération (23.4%) et confirme le profil sociologique plutôt « ouvrier » et classes moyennes de ces 3 communes « périurbaines »
- BLV : 22.5% de part de diplômés universitaires et 24.6% d'ouvriers
- BDP : 17.9% ; 27% d'ouvriers.
- PLV : 16.7% ; 40.8% d'ouvriers, le plus fort taux des 5 communes ;
- Le niveau de formation de la population non scolarisé de 15 ans et plus vient corroborer les spécificités sociodémographiques des 3 communes. Ce sont dans ces 3 communes que l'on retrouve les plus fortes proportions de formation CAP-BEP par exemple. La proportion des non diplômés est particulièrement forte sur BDP ;
- Les taux de chômage des 3 communes correspondent aux moyennes de l'agglomération avec une légère nuance à apporter pour BDP qui présente des taux légèrement supérieurs mais qui restent en dessous des moyennes de Valence et Romans. De façon corollaire, BDP présente un taux important de DE de catégorie A et de DE longue durée ;
- En termes d'habitat, BDP et PLV ont des taux supérieurs aux autres communes de leur parc HLM rapporté au total du nombre de résidences principales. BDP présente également un taux de vacance dans les logements sociaux équivalent à celui de Romans (10%) et bien au-delà de la moyenne de l'agglomération (7.6%). PLV et BLV ont a contrario une vacance uniquement structurelle et très basse (2%).

2.3.2 Bilan des actions politiques de la ville des communes sortantes

Sur la période précédente, les communes ont été assez actives en matière de politique de la ville. Si depuis 2 / 3 ans la programmation connaît une baisse, cela ne doit pas occulter les efforts faits pour basculer de nombreuses actions dans le droit commun des communes.

L'essentiel de la programmation pour les 3 communes portent sur du soutien et de l'accompagnement à la vie de quartier, associatif et festif avec le financement (par exemple) d'actions en pied d'immeubles pendant les vacances, des fêtes de quartier. BLV a orienté de façon plus spécifique une action de médiation numérique pour aller vers les habitants de quartiers

La thématique de l'emploi est elle aussi une part importante de l'action politique de la ville. Elle permet de financer un poste (mi-temps) sur BLV ; à BDP, les crédits spécifiques permettent de soutenir l'animation et la réalisation de chantiers d'insertion portée par une association (ferme de Cocagne). La thématique emploi est une priorité de la programmation de PLV, avec notamment le travail des Portes de l'emploi auprès d'un public en grandes difficultés. Les communes activent également énormément le dispositif VVV à destination des jeunes pour soutenir des projets individuels et collectifs.

A titre d'illustration, c'est une centaine de jeunes qui en ont bénéficié sur BLV en 2013/2014. Le FIPD est également mobilisé. PLV organise chaque année un chantier environnement pendant l'été pour lequel 25 jeunes sont recrutés.

Enfin, des actions dans le domaine scolaire, de la parentalité mais aussi dans l'apprentissage du français émergent aussi à la politique de la ville.

De façon générale, le sens de la politique de la ville dans ces 3 communes est particulièrement celui de la régulation et de la dynamisation du lien social dans ces quartiers en interpénétrant les différents supports. L'antériorité des principaux responsables des communes en matière de politique de la ville constitue un atout non négligeable pour sa mise en œuvre avec une bonne connaissance des dispositifs et des réseaux, et de la mise en réseau des acteurs et des thématiques.

2.3.3 Synthèses des principales spécificités

	Potentiels	Points de vigilance
Portes-lès-Valence	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de publics très éloignés de l'emploi. • Population jeune. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible part de diplômés universitaires. • Niveau de formation comparativement plus faible.
Bourg-de-Péage	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations de renouvellement urbain en cours. • Population jeune. 	<ul style="list-style-type: none"> • Familles monoparentales. • Taux de chômage. • Vacance logements social. • Faiblesse du tissu associatif.
Bourg-lès-Valence	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un médiateur numérique. • Opérateurs associatifs présents : MJC/CS. • Population jeune. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles revenus de la population. • Fragilité de l'équipe « politique de la ville » (1 poste en moins)

Au regard de ces différents éléments de diagnostic, les communes peuvent se positionner pour être reconnues « communes en veilles actives » et poursuivre ainsi un travail d'accompagnement sur leurs quartiers.

2.4 Etat des lieux de la politique de la ville sur l'EPCI : Bilans CUCS 2008/2014

2.4.1 Bilans CUCS 2008/2014 et PRU 1 à Valence

1) La géographie prioritaire

Valence compte 4 quartiers situés en géographie prioritaire : Les Hauts de Valence (Plan et Fontbarlettes), Le Polygone, Valensolles et Chamberlière.

Ces quartiers, majoritairement construits dans les années 60 compte un nombre élevé de logements sociaux et se caractérisent par des critères de pauvreté élevés (taux de chômage, familles monoparentales, RSA, ...)

Valence le haut
Fontbarlettes (7 519 habitants)
Le Plan (5 582 habitants)

- Baisse démographique et vieillissement de la population
- Diminution modérée de la taille des ménages
- Proportion croissante du nombre de familles nombreuses
- Augmentation du nombre de familles monoparentales
- Taux important de demandeurs d'emploi peu qualifiés
- Part des locataires HLM : 57 %

Valensolles
(4 109 habitants)

- Baisse démographique et vieillissement de la population
- Population allocataire minoritaire par rapport à l'ensemble de la population du quartier
- Forte représentation des ménages isolés repérée ainsi qu'un taux élevé de familles monoparentales
- Un nombre prédominant de ménages avec un seul enfant
- Très forte proportion d'allocataires dans le parc locatif public liée à l'histoire de ce quartier
- Part des locataires HLM : 52 %

La Chamberlière
(3 614 habitants)

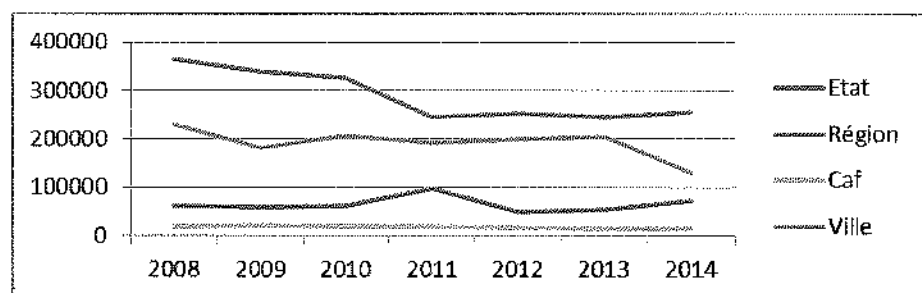
- Baisse démographique et rajeunissement de la population
- Population allocataire fortement représentée sur le quartier
- Nombre important d'enfants et jeunes repérés sur le quartier
- Augmentation du nombre de familles monoparentales, taux supérieur au taux valentinois et départemental
- Part des locataires HLM : 33 %

Le Polygone
(2 543 habitants)

- Baisse démographique et rajeunissement de la population
- Diminution modérée de la taille des ménages
- Proportion croissante du nombre de familles nombreuses
- Augmentation du nombre de familles monoparentales
- Part des locataires HLM : 80 %

2) Evolution des financements de la politique de la ville

Evolution des financements CUCS 2008-2014							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Etat	363 858 €	339 558 €	325 600 €	245 392 €	252 400 €	245 392 €	256 000 €
Région	62 500 €	62 500 €	72 300 €	103 000 €	95 000 €	65 000 €	72 000 €
Caf	19 800 €	21 000 €	20 000 €	19 000 €	16 500 €	14 500 €	14 500 €
Ville	228 900 €	181 550 €	207 100 €	192 040 €	199 900 €	205 008 €	130 350 €
total	675 058 €	602 408 €	615 000 €	554 432 €	518 800 €	519 900 €	472 850 €
ETAT PRE			432 751 €	309 104 €	300 000 €	285 000 €	299 000 €



De 2008 à 2014, les financements de l'Etat ont largement diminué (-107 858 €). Les financements Région et CAF sont assez stables, même si moins importants en montant que les autres financeurs. La baisse des crédits de la Ville en 2013, s'explique par le basculement de projets CUCS dans le cadre du droit commun de la ville. Le financeur le plus important reste l'Etat, malgré une baisse des dotations de manière régulière.

3) Bilan des programmations 2008-2014

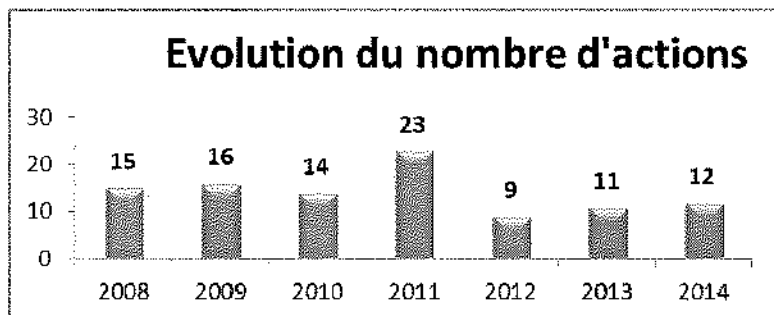
- Nombre de dossiers déposés et financés

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actions	104	94	77	80	73	78	65
Porteurs	70	67	53	55	48	56	51

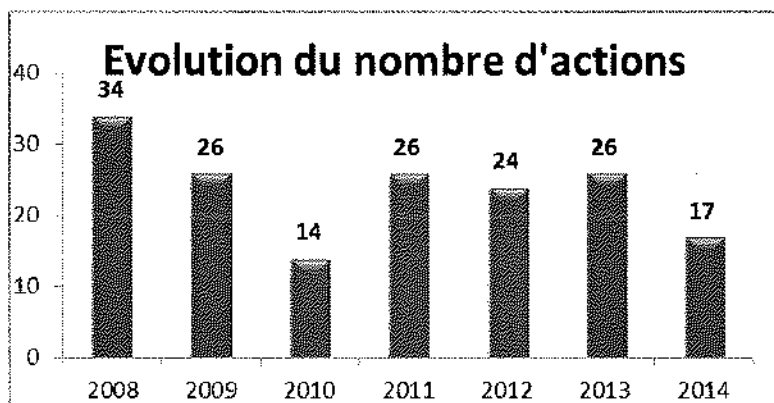
On note une baisse notable du nombre des actions (- 39) mais une baisse relative du nombre de porteurs de projets (- 19). La baisse des actions s'explique en partie par la baisse des financements du CUCS mais également par un souci de la Ville de Valence d'éviter le saupoudrage des financements sur un grand nombre de projets mais plutôt de concentrer les fonds sur les projets les plus emblématiques et structurants pour les habitants.

Nombre d'actions par quartier

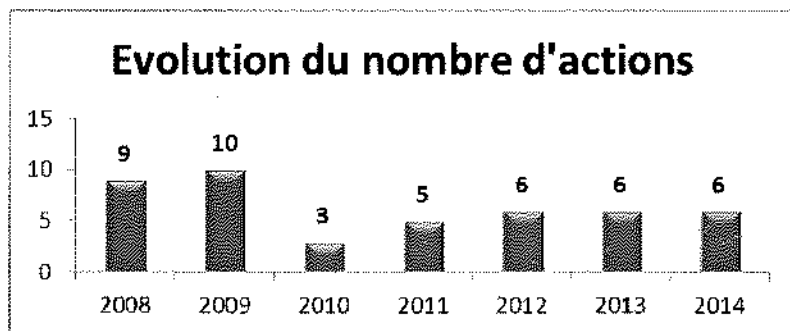
Quartier du Plan



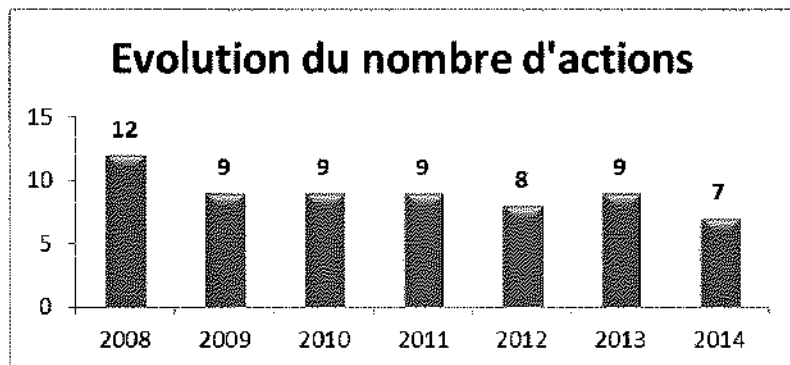
Quartier de Fontbarlettes



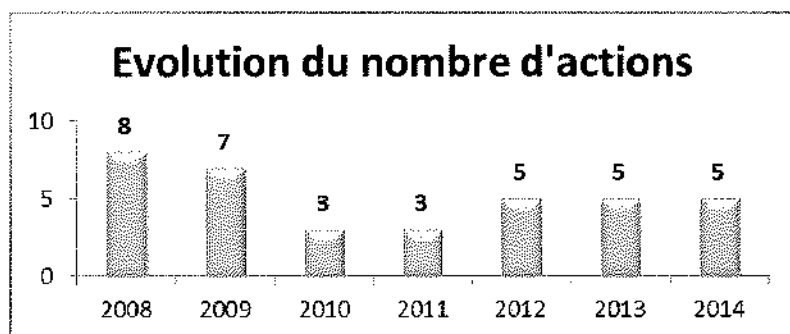
Quartier du Polygone



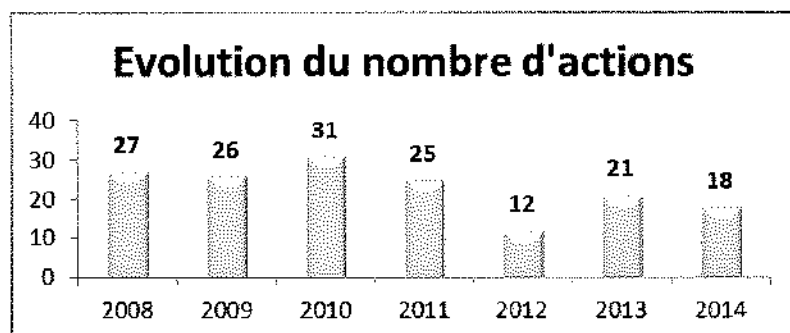
Quartier de Valensolles



Quartier de Chamberlière



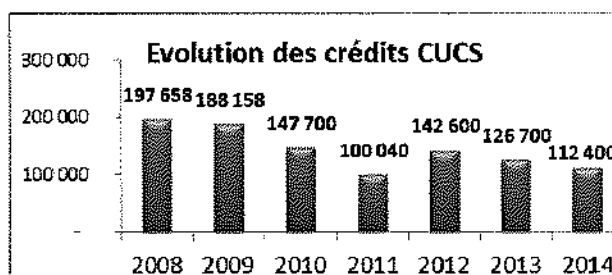
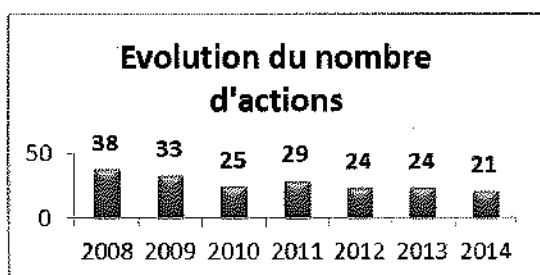
Les actions inter-quartier



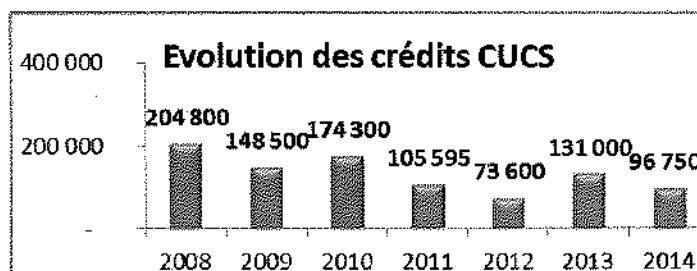
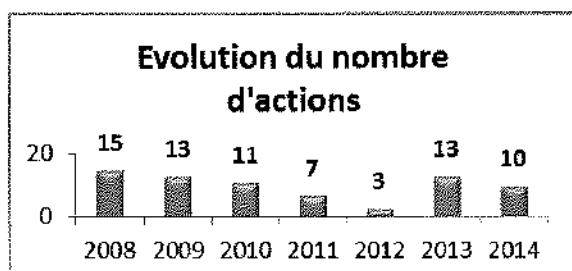
La répartition des actions par quartier est représentative du nombre d'habitants et de la dynamique associative que l'on retrouve sur chaque quartier. Fontbarlettes est un quartier connu pour avoir une forte dynamique associative, à l'inverse, les quartiers de la Chamberlière et du Polygone ont peu d'association suffisamment solide pour déposer des dossiers CUCS. A noter la part importante des projets « inter-quartier », qui se déploie sur tous les quartiers.

Répartition par thématiques

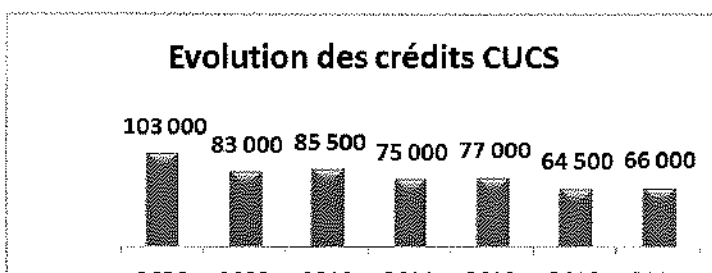
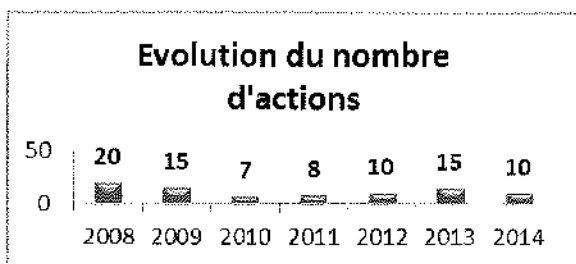
Réussite éducative et égalité des chances



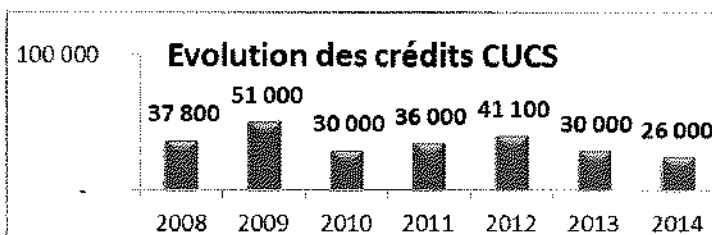
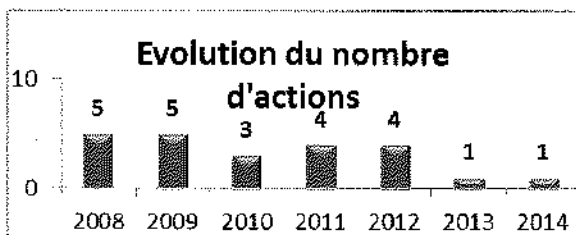
Accès à l'emploi et développement économique



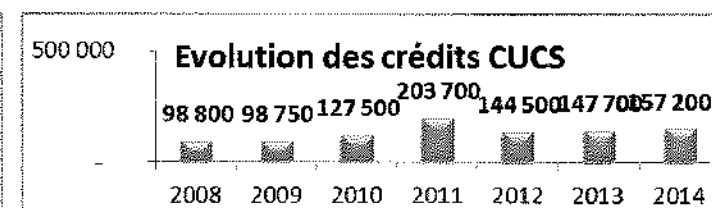
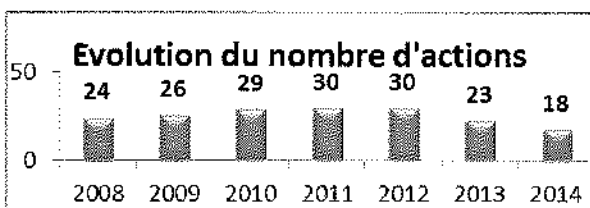
Citoyenneté et prévention de la délinquance



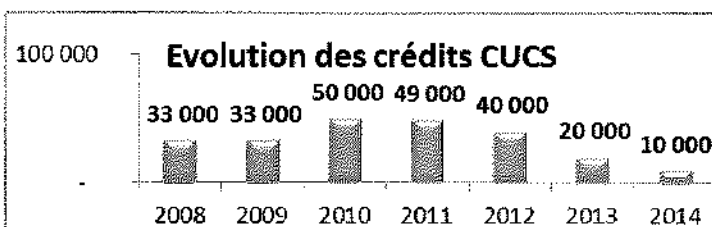
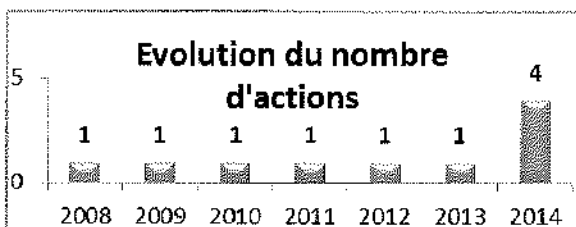
Accès à la santé



Amélioration de l'habitat et du cadre de vie



Pilotage / MOUS



La répartition des projets selon les thématiques est assez stable au fil des années, avec une part importante de projets pour les thématiques de la réussite éducative et de l'amélioration du cadre de vie. Les actions dans le champ de la santé ont été mutualisées au sein d'une seule action : « l'Atelier Santé Ville », qui porte la globalité des projets de santé publique sur les quartiers prioritaires.

4) Bilan du projet de rénovation urbaine (2005 – 2015)

La Ville de Valence a impulsé dès 2005 une démarche auprès de l'A.N.R.U. afin de faire bénéficier les quartiers classés en Zone Urbaine Sensibles au titre du Programme National de Rénovation Urbaine.

Un protocole de préfiguration a été signé en septembre 2007 pour permettre d'engager des premières opérations urgentes et la **convention pluriannuelle pour les quartiers des Hauts de Valence a été signée le 9 décembre 2009** avec l'ensemble des partenaires. Quatre avenants ont été signés en cours de convention, portant sur des ajustements techniques et financiers ainsi que sur l'intégration de nouvelles opérations (démolition supplémentaire, construction d'une maison de santé pluri-professionnelle,...).

L'avenant de sortie de convention a été signé en octobre 2014. Le point d'étape a eu lieu en décembre 2014. La convention doit expirer au 9 décembre 2016. A ce stade, 95% du programme conventionné a été engagé.

Les **signataires** de la convention sont :

- La Ville de Valence, porteuse du projet
- L'A.N.R.U.
- L'Etat
- Foncière Logement
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Le Conseil Régional Rhône-Alpes
- Le Conseil Départemental de la Drôme
- Les bailleurs : l'OPH de Valence et Drôme Aménagement Habitat

Le coût du projet (avenant de sortie) : 120,2 M€

Contributeurs :

Bailleurs : 47,9 M€ (39,8%)

Ville 37,5M€ (31,2%)

ANRU : 20,9 M€ (17,4%)

Conseil Régional : 6,5M€ (5,4%)

Conseil Départemental : 4,2M€ (3,5%)

CDC Fonds Propres : 0,4M€ (0,4%)

Autres (privé,...) : 2,8 M€ (2,3%)

Les objectifs du projet

Le projet a visé à réinscrire les quartiers du Plan et de Fontbarlettes dans le développement urbain et social du territoire.

La programmation du PRU s'est inscrite dans le **Projet Urbain** de Valence avec pour objectifs :

- le désenclavement des quartiers :
 - favorisation des échanges avec les quartiers voisins, existants ou en devenir (à l'est) pour que les Hauts de Valence ne soient plus considérés au « bout de la ville ».
 - renforcement de la visibilité et de l'accessibilité des entrées de quartiers : ouverture vers les boulevards et l'avenue de Romans au nord
 - amélioration du maillage viaire interne : nouvelles voies, structuration autour d'un axe nord / sud de composition urbaine et paysagère
- le renforcement de l'attractivité urbaine et économique
 - dédensification et recherche d'une meilleure insertion urbaine des quartiers avec les secteurs environnants par des démolitions ciblées.
 - Création d'un nouveau cœur de quartier au Plan (nouvelle MPT, place centrale, transfert de commerçants) et requalification du cœur de quartier Fontbarlettes ;
 - réhabilitation partielle du parc de logement social et résidentialisation de logements
 - renforcement de l'offre en services et commerces de proximité mais également des équipements rayonnant au-delà des quartiers pour garantir le lien social ;
 - un objectif de 56 000 heures de chantiers dédiées aux habitants des ZUS pour contribuer à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi (objectif dépassé de + 25% à fin 2014).
- la favorisation de la mixité sociale et l'accompagnement à la promotion des habitants
 - reconstitution majoritaire de l'offre de logements sociaux démolis en dehors des quartiers ZUS
 - signature d'une charte de relogement le 01/07/2010 précisant les engagements pris par les partenaires (plus de 200 ménages à reloger en cours de projet)
 - amélioration de l'attractivité pour faire venir d'autres promoteurs (projet d'accession sociale, intervention de la Foncière Logement)
- amélioration de la gestion quotidienne (propreté, tranquillité publique, coordination de chantiers...) par des aménagements adéquats et fédérateurs, associant les habitants et les acteurs de quartier afin de contribuer à la réussite du projet ; signature d'une charte GUSP en 2011.

Le quartier du Polygone a fait l'objet de travaux importants en cours de PRU (réhabilitations d'immeubles OPH, piscine Jean Pommier, interventions sur les écoles). Ces travaux ont été financés dans le cadre du droit commun mais nécessite une intervention plus globale.

Les réalisations

- 394 démolitions de logements sociaux

La convention prévoyait 394 démolitions de logements. Toutes ont été réalisées. Ces démolitions ont concerné le quartier du Plan (72%) et Fontbarlettes (28%). Réalisées entre 2009 et 2013, elles ont permis soit la création de nouveaux espaces ou équipements publics (place centrale au Plan, MPT) ainsi que de nouvelles voies de circulation (Kepler, Darwin). Le faible taux de reconstruction de logements sociaux sur les quartiers a permis de faire baisser le taux de logements HLM de 72 à 65% au Plan mais a généré des impacts sur les équipements et services de proximité (fréquentation des commerces ou des écoles notamment). Ces démolitions ont permis également la constitution de réserves foncières aujourd'hui disponibles (environ 2 hectares).

- 417 créations de logements sociaux

Mi-2015, 93% des logements auront été livrés. La reconstitution des logements a été prévue pour 83% en dehors des quartiers en ZUS afin de répartir équitablement l'offre à l'échelle de la Ville. Ce choix a généré des impacts en termes de choix de relogement pour les habitants concernés par les démolitions ainsi que dans les quartiers où ces logements ont été construits. Ceci n'a pas permis d'introduire significativement une mixité sociale à l'échelle des quartiers en rénovation urbaine, d'autant que les deux opérations de la Foncière Logement (50 logements prévus) n'ont pas été réalisées. D'autre part, un projet d'accession sociale en frange de quartier n'a pas pu se concrétiser.

- 361 réhabilitations de logements sociaux

Mi-2015, l'ensemble du programme aura été livré. Ces travaux ont permis d'atteindre un niveau BBC. Le projet n'a pas permis de traiter les copropriétés privées, en situation de précarité croissante. L'OPH a réhabilité une partie du parc au titre du droit commun en parallèle (Préalpes, ...).

- 498 logements concernés par une résidentialisation (5 groupes d'immeubles)

Mi-2015, l'ensemble du programme aura été livré. Une évaluation des impacts de ces résidentialisations est prévue par la Ville et l'OPH de Valence : gestion des espaces, charges induites, appropriation par les habitants. Certains projets ont permis une vraie dynamique partenariale avec les habitants (mise en place de collectifs) ou acteurs de quartier (jardins partagés).

- Aménagement d'espaces publics

Le projet a permis une intervention majeure sur les espaces publics des deux quartiers, essentiellement concentrée en cœur de quartier. Des opérations ont concerné les franges de quartier : route de Montéliér, accroches depuis les Boulevards). En 2016, est prévue une opération concernant le désenclavement vers le nord du quartier du Plan.

- Equipements et locaux associatifs

Le projet majeur a été la reconstruction de la maison pour tous du quartier du Plan (livrée fin 2013). Le réaménagement des locaux rue Perrin est prévu fin 2015/ début 2016 : création d'un centre de santé. Les écoles ont fait l'objet de travaux de rénovations hors financements ANRU. La Ville de Valence s'est également rendue propriétaire du site de l'ancien collège Bachelard pour y créer la Maison de la Vie Associative. Ceci a permis de renforcer l'attractivité des quartiers à l'échelle de toute la Ville (hors financements ANRU).

- Aménagements d'espaces commerciaux et artisanaux

Le projet prévoyait, en lien avec la création du nouvel cœur de quartier du Plan, le transfert des commerçants dans un lieu plus central. Les locaux ont été livrés et ont permis notamment le regroupement de la poste, du bureau de tabac et d'une épicerie. A Fontbarlettes, le centre commercial (propriété privée) a fait l'objet d'une restructuration importante. La Ville a acheté deux locaux pour les démolir et permettre son ouverture sur l'extérieur. La constitution d'une nouvelle place unifiée Europe-Canteloube a permis de revaloriser les abords du centre commercial et son extension vers l'ouest (création de la maison de santé pluri-professionnelle des Hauts de Valence). On note toutefois une vacance qui s'accélère dans les locaux situés en rez de chaussée d'immeubles ainsi qu'à l'échelle d'immeubles de bureaux dans leur ensemble (Othello par exemple). Des friches perdurent comme le site de France Telecom, sur lequel une intervention publique est prévue en lien avec le PRU 2. La nécessité d'une poursuite du projet de rénovation urbaine avec notamment :

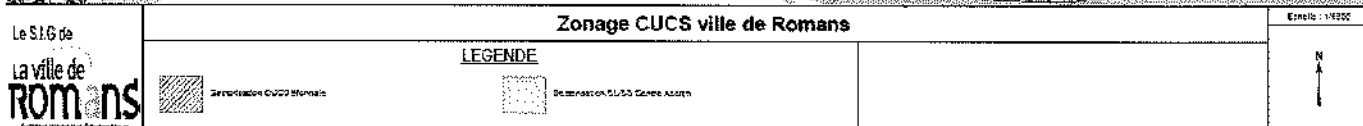
- Une première phase réalisée à rythme soutenu qui a permis d'améliorer le cadre de vie des habitants mais qui s'est concentrée en cœur des quartiers du Plan et de Fontbarlettes : une intervention sur les franges des quartiers à prioriser
- Une intervention globale (espaces publics, habitat, fonctions urbaines) sur le quartier du Polygone nécessaire

- Un traitement des copropriétés à prévoir en parallèle de la poursuite de la rénovation du parc de logements sociaux
- Une déconcentration du logement social à l'échelle de la ville mais des impacts liés aux démolitions et aux relogements à évaluer
- Une inscription du projet dans le cadre des objectifs du Contrat de Ville pour permettre d'intégrer toutes les composantes : développement économique, politique de peuplement, sécurité et tranquillité publique, dispositif de gestion urbaine et sociale de proximité etc.

2.4.2 Etat des lieux de la politique de la ville sur l'EPCI : bilans CUCS 2008/2014 et PRU 1 à Romans-sur-Isère

1) La géographie prioritaire

- Territoire ZUS Monnaie niveau 1
- Territoire CUCS Centre-ancien



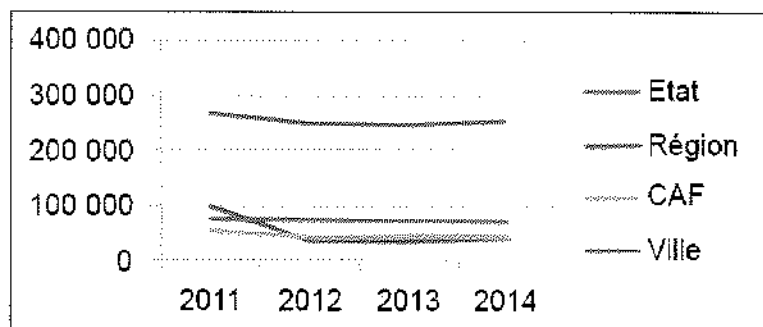
2) Évolution des financements de la politique de la Ville de Romans

	2011	2012	2013	2014
Etat	263 389 €	255 400 €	250 392 €	257 000 €
Région	65400 €	41 900 €	41 000 €	44 000 €
Caf	63 364 €	52 000 €	53 555 €	45 750 €
Ville	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
total	497 293 €	419 300 €	414 947 €	416 750 €

Remarques :

- les dotations de la CAF incluent également la valorisation du poste d'éducatrice à la Croisée des chemins

- la dotation 2011 du Conseil régional inclut 25 000 € de chantier d'investissement (City stade centre ancien) et le soutien à la régie de quartier Monnaie services qui a pris fin en 2012 (recentrage sur le droit commun pour limiter le double soutien régional).



3) Nombre d'actions financées et répartition par quartier

De manière générale, le Centre-ancien est peu présent depuis la programmation CUCS 2011.

- CUCS 2011 : 38 actions / aucune action directement en lien avec le Centre-ancien (de façon indirecte : ACCES, Romans international / prévention spécialisée)
- CUCS 2012 : 37 actions / aucune action directement en lien avec le Centre-ancien (indirectement : Romans international, ACCES)
- CUCS 2013 : 21 actions / aucune action directement en lien avec le Centre-ancien (indirectement : ACCES). Mise en œuvre d'un changement dans l'action « sorties familiales » afin d'impliquer tous les secteurs dont le centre ancien.
- CUCS 2014 : 25 actions / une action est portée par un porteur de projet du Centre-ancien (réhabilitation du lavoir) et deux autres actions sont en lien avec le centre ancien (développement durable pour tous, sorties familiales). Le porteur de projet du centre ancien est à chaque fois la maison de quartier Saint-Nicolas. Par ailleurs, mise en place des cinés plein air en Centre-ancien, par la MJC Robert MARTIN.

Il convient de noter que la réduction du nombre d'actions entre 2012 et 2013 est liée à la fin de la valorisation des actions de « droit commun » (prévention spécialisée, MJD, correspondants de nuit, etc.).

4) Répartition par thématique

CUCS 2012		
Thématique	Nombre d'actions	% financement
Réussite éducative, égalité des chances, lutte contre discrimination	11 actions	19%
Accès à l'emploi et développement économique	6 actions	21%
Citoyenneté et accès aux droits	9 actions	29%
Accès à la santé	2 actions	8%
Habitat cadre de vie, lien social et participation des habitants	9 actions	23%

CUCS 2013		
Thématique	Nombre d'actions	% financement
Réussite éducative, égalité des chances, lutte contre discrimination	4 actions	15%
Accès à l'emploi et développement économique	4 actions	22%
Citoyenneté et accès aux droits	3 actions	28%
Accès à la santé	2 actions	3%
Habitat cadre de vie, lien social et participation des habitants	8 actions	32%

CUCS 2014

Thématique	Nombre d'actions	% financement
Réussite éducative, égalité des chances, lutte contre discrimination	4 actions	15%
Accès à l'emploi et développement économique	6 actions	45%
Citoyenneté et accès aux droits	2 actions	6%
Accès à la santé	2 actions	4%
Habitat cadre de vie, lien social et participation des habitants	11 actions	30%

5) Bilan du projet de rénovation urbaine à la Monnaie (2004-2014)

La Ville de Romans, associée aux bailleurs sociaux Habitat Pays de Romans (H.P.R.), Drôme Aménagement Habitat (D.A.H.) et aux partenaires (ANRU, Agglomération, Région et Conseil Départemental) s'est engagée dans un programme d'ampleur de renouvellement urbain du quartier de La Monnaie depuis la signature de convention initiale de rénovation urbaine en 2004. Cette convention se fonde sur 4 objectifs :

- Diversifier les fonctions du quartier de la Monnaie par la diversité de l'habitat et le développement économique ;
- Garantir la sécurité publique et soutenir les activités créatrices de lien social ;
- Favoriser la résolution des difficultés sociales rencontrées par la population ;
- Favoriser l'ouverture du quartier sur la ville et l'agglomération.
- L'ensemble des opérations programmées représentant un montant de 88,5 millions d'euros ont permis :
 - la démolition de 491 logements ;
 - la constitution d'un quartier d'habitat social plus réduit suite aux démolitions ;
 - la reconstruction de 499 logements (dont 85% hors quartier) ;
 - 689 logements concernés par une résidentialisation
 - 909 réhabilitations de logements dont une partie aux normes « Bâtiment Basse Consommation »
 - l'aménagement de l'ensemble des voiries et des espaces publics,
 - l'aménagement/requalification de trois jardins publics,
 - la réalisation de cinq équipements sociaux/commerciaux
 - le renforcement du patrimoine bâti scolaire : sur les 6 écoles du quartier 3 écoles ont été rénovées et 1 démolie et remplacée par un aménagement.

Les principaux impacts du PRU sont :

- Le désenclavement du quartier : multiplication des liaisons traversantes (entrée ouest du quartier), création d'équipements sociaux et commerciaux structurants.
- La déconcentration du logement social sur le secteur de la Monnaie et rééquilibrage du patrimoine du bailleur avec les démolitions et relogements hors quartier.
- L'amélioration du cadre de vie : résidentialisations, aménagement d'espace public, équipements de proximité renforcés.

III. Organisation

3.1 Modalités de pilotage

3.1.1 Une agglomération récente et un portage du contrat de ville qui revient à l'agglomération de par la loi

Il nous a semblait important de définir les modes de gouvernance et l'organisation en capitalisant d'une part sur la période précédente mais en reconfigurant les instances et leurs objectifs. Et d'autre part, en s'appuyant sur l'organisation mise en place pour l'élaboration du contrat de ville, organisation pouvant en partie préfigurer la gouvernance à venir.

De plus, il est primordial d'associer l'ensemble des partenaires du contrat de ville, aux bons niveaux et de façon dynamique.

Pour ce faire, 3 niveaux de gouvernance ont été définis :

- Stratégique / politique
- Technique
- Opérationnelle

3.1.2 Les enjeux

- Un enjeu d'articulation et de complémentarité entre l'agglomération et villes, dans le cadre d'une compétence partagée.
- Un enjeu de « souplesse » et de pragmatisme

Le rôle des Villes :

- Mise en œuvre des orientations stratégiques du contrat de ville
- Un portage politique des dispositifs afférents à la politique de la ville y compris le PRU
- Un suivi technique et opérationnel des dispositifs

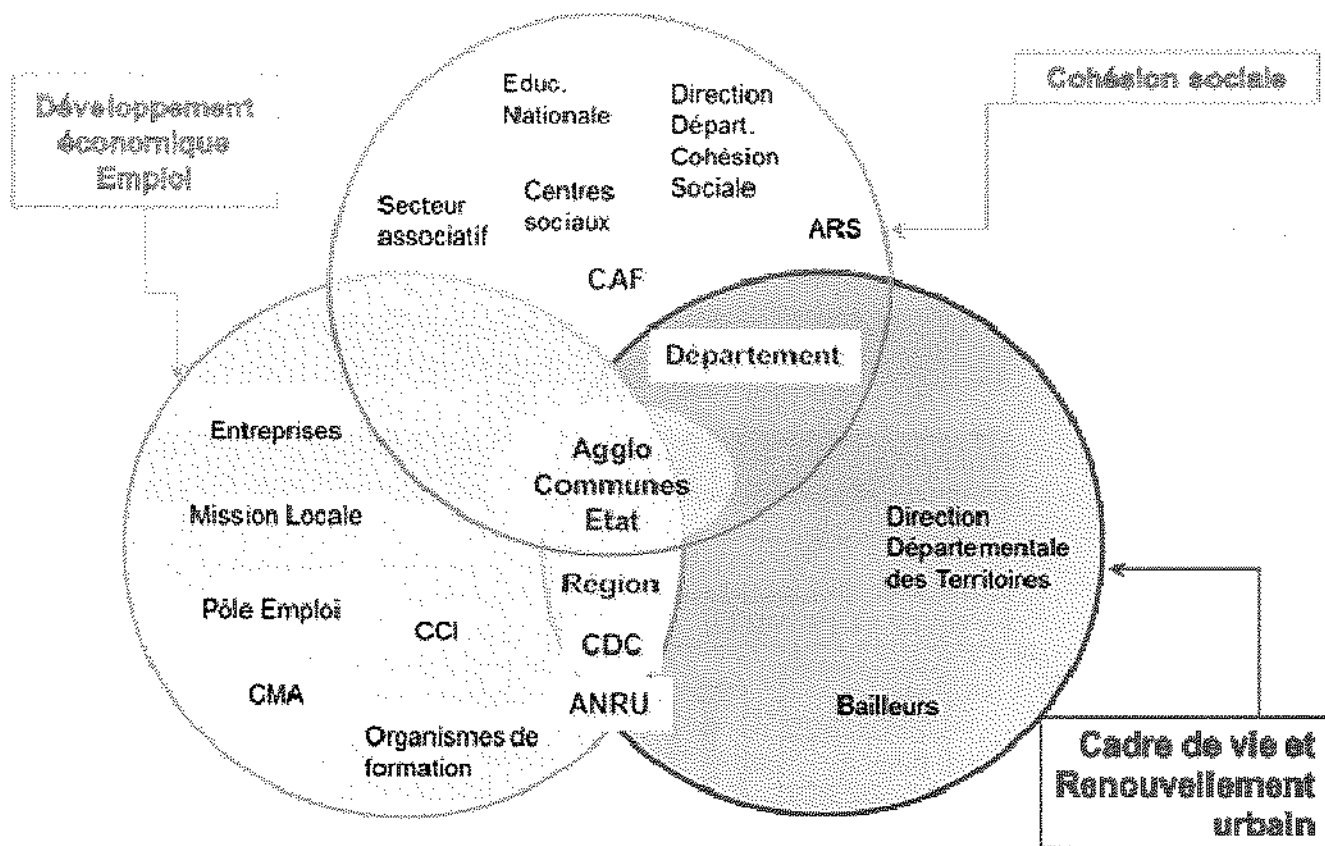
Le rôle de l'Agglomération :

- Un positionnement à conforter en termes de cohérence territoriale, d'animation transversale du contrat de ville
- Garantie du respect des orientations et du projet de territoire
- Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques

3.1.3 Les grands principes posés

Une animation globale du contrat de ville tripartite dans un univers partenariale

- Une animation stratégique entre Etat et Agglomération, garant du respect du cadre du contrat de ville
- Une animation opérationnelle entre Etat et communes pour l'élaboration et le suivi de la programmation,
- Une animation entre agglo et villes visant à sécuriser la stratégie et la cohérence territoriale intercommunale
- Un travail visant à favoriser le partenariat et la concertation avec les partenaires institutionnels du contrat de ville (RRA, CDC, CAF, Bailleurs, Conseil départemental ...) et les acteurs de proximité (associations, acteurs de l'emploi, ...) et les habitants.



Une coordination à l'échelle de l'agglomération

- Coordination, mise en cohérence, / suivi des orientations stratégiques du contrat de ville
- Animation transversale thématiques,
- Capitalisation, évaluation,
- Financement et suivi d'actions (notamment en lien avec ses compétences : développement économique et attractivité)

Une mise en œuvre opérationnelle qui reste à l'échelle des communes

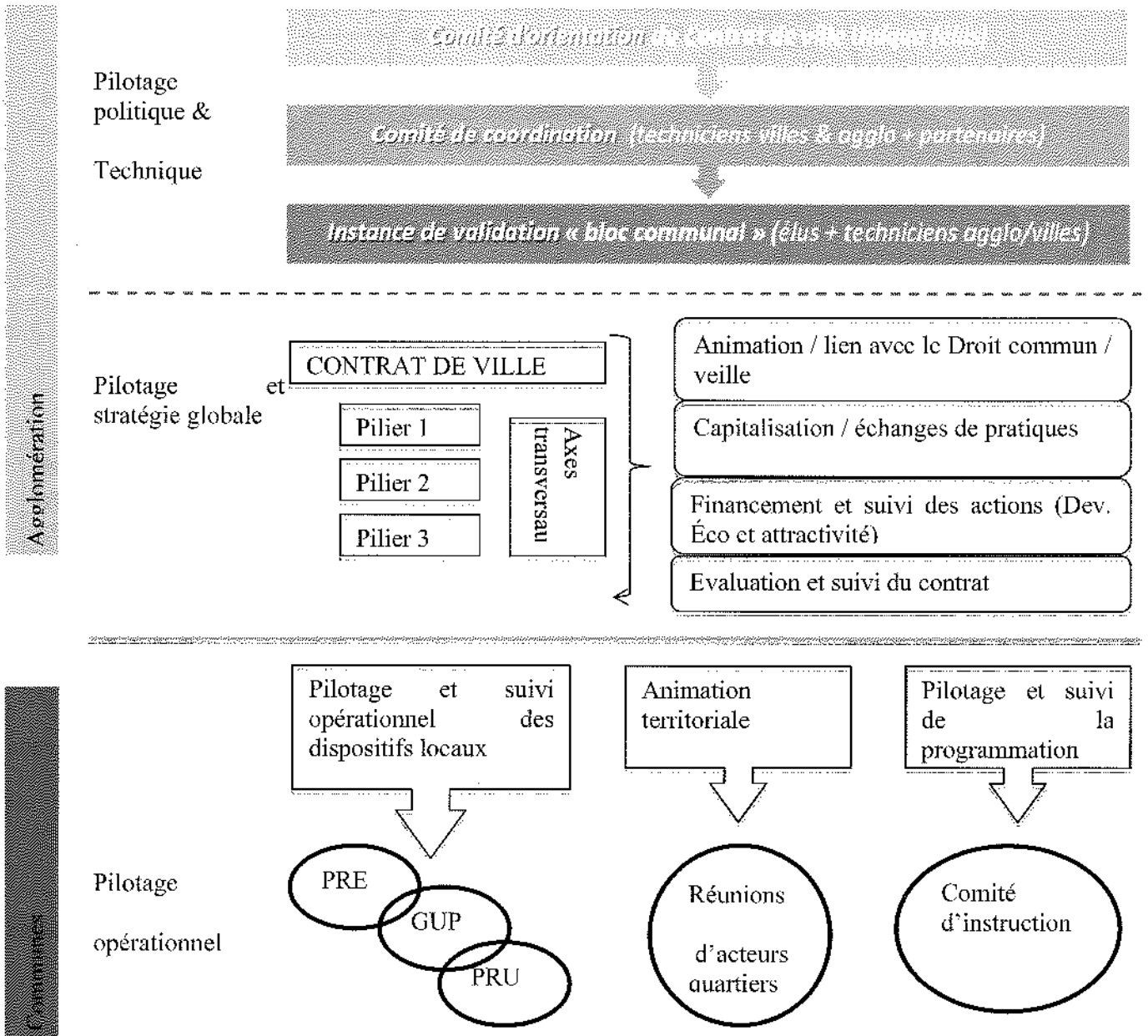
- Suivi et mise en œuvre de la programmation et pilotage / mise en œuvre des PRU
- Suivi / animation de la participation des habitants

Une volonté d'avoir une approche intégrée urbain / humain de la gouvernance à l'échelle agglomération

- Des suivis et un pilotage par dispositif au niveau communal
- Des « circuits » de mise en œuvre et de suivi qui resteront en partie segmentés

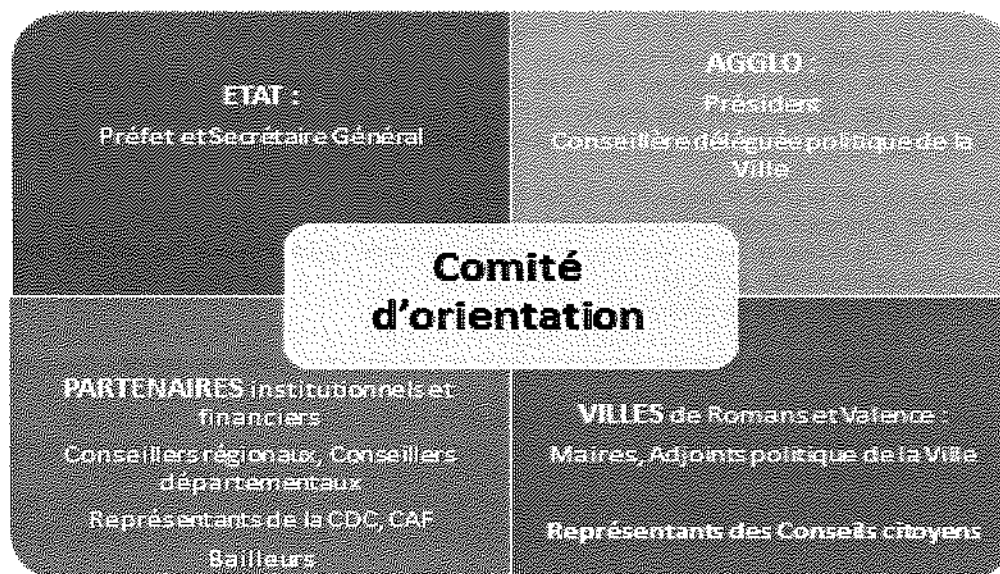
3.2 L'ingénierie

3.2.1 Organisation

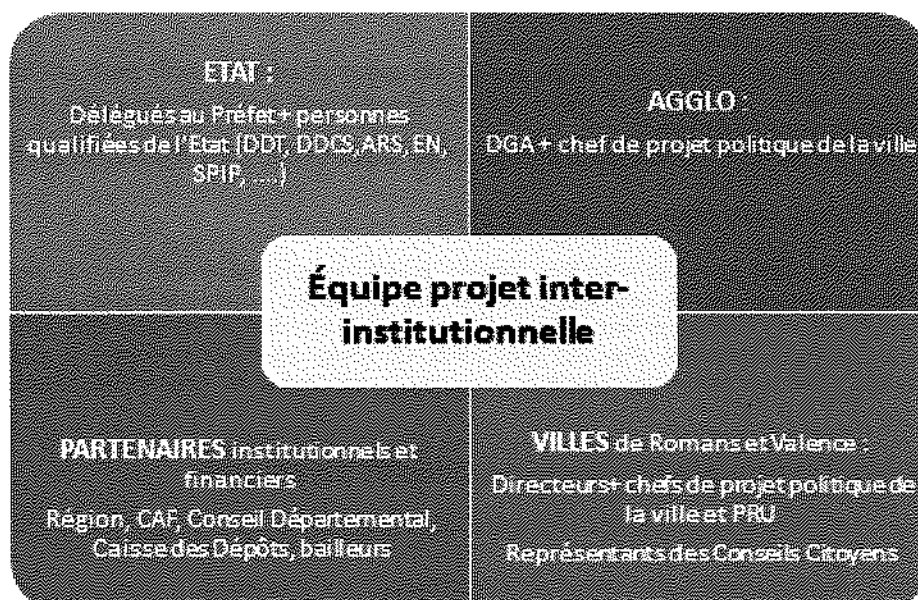


3.2.2 Pilotage et animation

Pilotage politique du contrat



Animation technique du contrat



3.3 La participation des habitants et le conseil citoyen

3.3.1 Les enjeux

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 adopte le principe de co-construction de la Politique de la ville avec les habitants, les associations et les acteurs économiques en s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens.

Dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, un conseil citoyen est mis en place sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

La loi du 21 février 2014 prévoit également la mise en place d'une maison du projet pour chaque projet de renouvellement urbain. Elle doit être un lieu permanent d'échange et de rencontre pour enrichir durablement un projet pleinement partagé entre les habitants, associations et institutions.

La maison du projet constitue un lieu d'accueil du conseil citoyen pour :

- s'informer et échanger avec les personnalités extérieures.
- construire et formaliser les orientations qu'il souhaite porter pour le projet de territoire et l'aménagement urbain du quartier.
- associer les habitants à la co-élaboration du projet.

Le contrat de ville doit permettre de modifier en profondeur et sur le long terme les modes de gouvernance avec pour objectifs :

- d'associer les habitants sur les projets de la ville et l'amélioration de leur cadre de vie,
- de soutenir l'élaboration et la mise en place concrète de projets en accompagnant les associations locales afin de les outiller pour qu'elles soient autonomes et forces de propositions
- de favoriser l'expertise partagée en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants

Ainsi, les conseils de citoyens et maisons de projets ne sont pas seulement un moyen d'intéresser les habitants à la démocratie locale, de les associer aux démarches des élus. Il s'agit avant tout de partir, pour améliorer la vie des quartiers, de l'expérience et de l'avis de ceux qui y habitent.

Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité, souplesse, indépendance.

Le contrat de ville devra permettre d'amorcer ces nouveaux modes de gouvernance, de les tester, les expérimenter, pour qu'ils deviennent ensuite un mode de travail pour les institutions sur le territoire.

3.3.2 Composition du conseil citoyen

Deux catégories de membres composeront le conseil citoyen :

- des représentants d'associations et d'acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative et ne présentant pas de lien direct avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du contrat de ville,
- des habitants volontaires, tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes.

3.3.3 Pratiques et initiatives participatives existantes

Les habitants des quartiers prioritaires sont les premiers concernés par les aménagements concernant leur cadre de vie. Leur implication est nécessaire pour le développement du lien social et l'amélioration du cadre de vie. Elle renforce le sentiment d'appartenance, d'appropriation des habitants à leur quartier et favorise une relation apaisée avec les institutions et les acteurs associatifs. Elle est également un levier pour lutter contre le repli sur soi et l'isolement. Cette implication doit se faire de manière construite, partagée et organisée autour d'objectifs clairement définis.

3.3.3.1 Implication des habitants – Les outils valentinois

A Valence, il existe plusieurs outils pour impliquer les habitants, qui répondent à différents objectifs :

a / Associer les habitants en amont des aménagements urbains

Dans le cadre des projets de rénovation urbaine qui sont conduits sur les quartiers prioritaires, il est important de recueillir les attentes des riverains en amont des aménagements afin de répondre à leurs besoins. Il s'agit ainsi de prendre en compte les usages mais également de favoriser une meilleure appropriation des futurs aménagements et garantir ainsi leur pérennité. La Ville de Valence et l'OPH utilisent plusieurs outils pour recueillir cette parole :

Les consultations en porte à porte

Dans le cadre d'un aménagement urbain (réhabilitation, résidentialisation, aménagement d'espaces publics...) les riverains sont interrogés via une enquête en porte à porte. Les agents de proximité du service DSU, parfois accompagnés d'un gérant du bailleur social, interrogent les familles avec un questionnaire préalablement validé par les élus et partenaires du projet. Ces enquêtes permettent de toucher près de 80% des personnes concernées par l'aménagement et d'ajuster le projet avant son démarrage. Les résultats de l'enquête sont ensuite validés dans les instances de pilotage afférentes.

Pilote : Ville et OPH

Type de projet : aménagements de place, d'aires de jeux, aménagement de rues, création d'un espace résidentiel entre plusieurs immeubles...

Les réunions publiques

En amont des aménagements, des réunions publiques sont organisées pour informer les habitants et riverains des projets du contenu des travaux, du planning et des nuisances éventuelles. Ces réunions sont un lieu d'échange et d'information entre les maîtres d'ouvrage et les habitants.

Pilote : maître d'ouvrage

Type de projet : tous projets d'aménagements urbains

Les ateliers de concertations par secteur

Lorsqu'un secteur concentre différents aménagements (espaces publics, logement, circulation, équipement...) des ateliers de concertation sont organisés comprenant trois temps d'échange :

- Une première réunion d'information et de présentation des contraintes (urbaines et financières) du projet
- Un deuxième temps de recueil des attentes des riverains et usagers
- Un troisième temps de restitution du projet finalisé.

Pilotes : Ville et maîtres d'ouvrage concernés

Type de projet : aménagement de cœur de quartier ou d'espace central à proximité d'un équipement public structurant.

Les ateliers de concertations ciblées

Dans certains cas de projets nécessitant une implication renforcée des riverains (projet de résidentialisation notamment) des concertations ciblées, en pied d'immeuble sont organisées. Elles permettent aux locataires d'échanger et de confronter leurs points de vue, voire de se constituer en collectif pour travailler ensuite sur les questions de gestion des futurs espaces résidentiels.

Pilote : Ville et OPH

Type de projet : espaces résidentiels en pied d'immeubles, espaces publics avec une problématique de sécurité...

b/ Accompagner l'appropriation des espaces publics et des espaces résidentiels

Une fois les habitants associés sur l'aménagement qui les concernent, certains projets nécessitent une implication également sur la gestion des espaces aménagés, notamment lorsqu'il s'agit d'espace de jardins partagés. Afin de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine, il est important de mettre les habitants au cœur des démarches de gestion afin qu'ils prennent toute leur place.

Les collectifs de jardiniers

Les quartiers prioritaires de Valence comptent de nombreux espaces de jardins partagés aménagés dans le cadre de la rénovation urbaine. Ces espaces sont conçus pour être des lieux de vie sociale et de participation des habitants à leur cadre de vie. Des collectifs de jardiniers sont mis en place et animés par une association afin de favoriser le vivre-ensemble et les décisions collectives.

Pilote : association gestionnaire des espaces de jardins partagés / collectifs

Type de projet : espaces de jardins partagés et/ou collectif sur des domaines Ville ou OPH

Les comités de locataires

Des comités de locataires peuvent être mis en place dans certains projets pour accompagner les nouvelles formes de gestion impliquant les locataires. Dans des cas précis d'opération de réhabilitation ou de résidentialisation, ces comités peuvent contribuer à suivre les travaux, travailler sur des chartes de fonctionnement ou être référent du bailleur.

Pilote : Ville et OPH

Type de projet : espace résidentiel clôt

Les diagnostics en marchant

Dans chacun des quartiers prioritaires, la Ville de Valence organise des diagnostics en marchant annuels. Il s'agit de réaliser un état des lieux et un repérage des dysfonctionnements sur les quartiers (espaces verts, voiries, propreté, sécurité...). Ces diagnostics associent élus, habitants, services techniques, bailleurs et acteurs associatifs. A l'issue de ces diagnostics, des actions correctives peuvent être mise en place à court terme (intervention propreté, espaces verts...) ou à moyen terme (aménagement d'espaces publics).

Pilote : Ville de Valence

Type de projet : diagnostic en marchant annuel sur chaque quartier ou ponctuel sur un secteur spécifique.

c/ Soutenir l'implication des habitants dans la vie de la cité

Les réunions publiques du Maire

Une fois par an, le Maire de Valence va à la rencontre des citoyens dans chaque quartier afin de faire un état des lieux de sa politique municipale et recueillir l'avis des riverains.

Pilote : Cabinet du Maire

Type de projet : politique municipale

Les comités de gestion des centres sociaux

Les centres sociaux municipaux, présents sur trois quartiers prioritaires (Plan, Fontbarlettes et Polygone) travaillent avec des comités associant des habitants pour le renouvellement d'agrément des centres sociaux. Ces comités ont pour rôle de travailler sur les missions du centre social et ses orientations annuelles. A terme ils déboucheront sur la création de comité d'usagers.

Pilote : MPT

Type de projet : animations, fête de quartier...

Typologie géographique des outils d'implication

Echelle du quartier	Diagnostic en marchant	1 fois par an dans chaque quartier
	Conseils citoyens / comité de quartier	1 par quartier
	Réunions publique du Maire	1 fois par an dans chaque quartier
	Comité d'usagers des centres sociaux	Réunions mensuelles
Echelle du projet, d'un secteur	Consultation en porte à porte	En fonction des projets.
	Concertation de proximité ciblée ou concertation de secteur	
	Réunion publique d'information	
Echelle d'un immeuble ou de jardins partagés	Collectifs de jardiniers	En fonction des besoins, concerne la gestion des espaces aménagés et le fonctionnement.
	Collectifs de locataires	

3.3.3.2 Implication des habitants – Les outils romans

Différents niveaux et outils d'implication des habitants ont été expérimentés à Romans.

a/ Information et concertation liées aux aménagements urbains et au cadre de vie

Dans le cadre des travaux du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) sur le quartier de la Monnaie, des actions d'information et de concertation des habitants ont été mis en œuvre à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP):

- Information des habitants sur les travaux d'aménagements et leurs impacts (nature et durée des travaux, périmètre de sécurité, déviations voiries et transports en commun). Cette information passe par des supports de communication (flyers distribués et commentés) et par la présence quotidienne de l'agent de développement local de la Ville dans l'espace public qui informe les habitants.
- Concertation des habitants sur des opérations d'aménagement ciblées, par exemple l'aménagement de jardins familiaux sur le Tènement Chopin Marelle. Cette action initiée par la Maison Citoyenne Noël Guichard en 2014 dans le cadre du CUCS se poursuit dans le cadre d'un pilotage par la Ville.

- Une expérimentation de comité de résidents a eu lieu dans l'unité résidentielle Palmiers-Oliviers au printemps 2013. Malgré les difficultés de mobilisation, plusieurs réunions ont été organisées et des résultats concrets ont été obtenus pour les riverains (réparation d'une chaudière, d'un banc, taille de haie, participation des correspondants de nuit à des réunions, etc.). Il s'agit également de permettre aux habitants de mieux connaître leurs institutions et leurs contraintes : organisation de visites de l'agence HPR, groupes de travail sur des thématiques particulières (fermeture des portillons par exemple).

Dans le Centre-ancien, une dynamique a été initiée par la Maison de Quartier Saint-Nicolas à travers son action de reconsidération de l'espace public du lavoir dans le cadre du CUCS. L'objectif est d'activer la participation des habitants pour l'appropriation et la pacification de cet espace. Cette action a conduit à la production de propositions d'aménagements du lavoir qui ont été présentées aux élus de la Ville et qui feront l'objet d'une intégration dans le cadre du projet global de rénovation du Centre-historique. Cette action se poursuit en 2015 dans le cadre du contrat de Ville.

b/ Implication des habitants dans l'animation de la vie de quartier

La création de la Maison de Quartier-Est réunissant 10 associations, des collectifs d'habitants et la Maison Citoyenne Noël Guichard (agrée MJC et Centre-social) en 2012 a permis le renforcement d'une dynamique sociale sur le Quartier-Est.

Les associations et collectifs d'habitants réunis au sein de la Maison de Quartier-Est ont été accompagnés par la Ville et la Maison Citoyenne afin de se structurer et de s'inscrire dans une démarche de projet. En effet, un travail est réalisé pour la construction de projets collectifs d'animation de la vie de quartier (préparation des fêtes de quartier, repas solidaire, fête des voisins). Un conseil de maison, réunissant toutes les associations et la Maison Citoyenne Noël Guichard a été mis en place et permet d'avancer sur des projets communs.

Cette dynamique d'implication des habitants dans l'animation de la vie de quartier est également présente dans le Centre-ancien avec la Maison de Quartier Saint-Nicolas et d'autres associations comme Romans cœur de Ville, composée d'habitants, de commerçants et d'acteurs locaux qui s'impliquent dans l'élaboration de projets communs visant à l'amélioration de la vie en centre-ville et son attractivité.

c/ Implication des habitants dans l'amélioration d'une problématique sociale

Une action participative et partenariale est pilotée depuis 2014 par le Département dans le cadre de la Coordination Locale d'Action Sociale (CLAS).

Deux groupes d'habitants en situation de précarité dont un situé dans le Centre-ancien se réunissent afin de réaliser un état des lieux et de faire émerger des propositions pour améliorer l'accès aux droits. Des échanges avec un groupe de professionnels de l'action sociale et des élus sont organisés afin d'enrichir la démarche et d'aboutir à la mise en œuvre des propositions réalisées.

3.3.4 Modalités de mise en œuvre des conseils citoyens au sein des villes

Afin de garantir la représentativité et l'égalité au sein du conseil citoyen, des principes de participation sont posés :

- le conseil citoyen est un des éléments de la participation des habitants
- qui doit permettre de garantir la pertinence de l'action publique

3.3.4.1 Ville de Valence

Par délibération du 30 juin 2014, la Ville de Valence, a mis en place 13 comités de quartier. Il s'agit de lieux d'échange, d'information et de concertation ouverts à tous les habitants du quartier. Ces comités de quartier sont régis par une charte de fonctionnement (cf. annexe) qui précise la composition, l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et leur fonctionnement.

Afin de répondre aux exigences de l'article 7 de la loi du 21 février 2014 concernant la mise en place des conseils citoyens, la Ville de Valence mettra en place un tirage au sort sur la liste électorale pour les comités de quartier des cinq quartiers prioritaires : Plan, Fontbarlettes, Polygone, Valensolles et Chamberlière. La parité sera également respectée dans le cadre du tirage au sort.

Des représentants de ces comités de quartier seront associés aux instances de pilotage du Contrat de Ville.

3.3.4.2 Ville de Romans sur Isère

Afin de développer la participation de tous les citoyens romanais à la vie démocratique locale, la Ville de Romans s'engage dans la création de conseils de quartier dans l'ensemble de la commune. La délibération du 06 juillet 2015 ci-jointe acte la création de ces conseils, les périmètres et les principes suivants :

- Les conseils de quartier sont des lieux d'information, de débats et de réflexions sur la vie de quartier;
- Composés d'habitants et d'acteurs locaux, ils permettent l'amélioration du cadre de vie, la dynamisation et la valorisation du quartier;
- Les conseils de quartier seront informés et consultés par le Maire sur les projets relatifs au quartier ou à l'ensemble de la Ville en vue de contribuer à leur amélioration;
- Ils pourront se saisir de problématiques concernant la vie quotidienne du quartier et communiquer à la Ville les remarques et propositions des habitants et acteurs du quartier.

Les conseils de quartier seront créés à l'automne 2015. Des réunions publiques de lancement avec un appel à volontaire se dérouleront entre le mois d'octobre et novembre. Une charte de fonctionnement sera élaborée et adoptée conjointement par la Ville et les conseils de quartier.

Dans les quartiers prioritaires Centre-ancien et Quartier-Est, conformément à la loi du 21 février 2014, un tirage au sort des habitants sera mis en place dans le respect de la parité. Des représentants de ces conseils participeront aux instances décisionnelles du Contrat de Ville et du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.

3.3.5 Les modalités d'association au suivi du contrat

De par leur expertise d'usage et leur connaissance de chaque quartier prioritaire, les membres du conseil citoyen seront sollicités pour participer au contrat de ville, au projet urbain du quartier, à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et sur d'autres questions concernant le quartier et ce dans une approche progressive.

Le Conseil Citoyen a aussi vocation à être force de propositions et d'initiatives. Il pourra s'il le souhaite se saisir de sujets particuliers.

Il est associé à toutes les instances de gouvernance du contrat de ville.

IV. Définition du cadre stratégique

Le diagnostic participatif et les orientations stratégiques par pilier

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville à l'échelle de l'agglomération Valence-Romans Sud Rhône Alpes, il était important de réunir à un moment clé l'ensemble des acteurs institutionnels, parties prenantes ou à venir de la politique de la ville pour :

- partager le diagnostic des quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération, leurs potentiels et les principaux points de vigilance
- Enrichir, en tant que de besoin ce diagnostic, et surtout travailler collectivement sur les enjeux, les grandes priorités dans lesquelles doit s'inscrire le contrat de ville de l'agglomération et l'action des partenaires et identifier des premières pistes d'intervention.

Au travers des différentes contributions et échanges, il ressort les éléments de synthèse trouverez ci-après.

4.1 Synthèse des potentiels et des points de vigilance par pilier au niveau de l'agglomération : l'approche thématique

4.1.1 Le pilier cohésion sociale

Les potentiels

- **La jeunesse de la population, une ressource à former et à accompagner vers l'emploi**

La première richesse des quartiers de l'agglomération est la jeunesse de la population. Plus d'un tiers des habitants des quartiers (36% à Valence et 38% à Romans) ont moins de 25 ans. Cette population jeune est donc un atout qu'il est nécessaire de continuer à accompagner et former pour lui offrir, demain, un accès à l'emploi. Malgré les efforts déployés par tous ceux qui agissent auprès de la jeunesse, le diagnostic fait état d'une insuffisante qualification des jeunes, habitants des Quartier Politique de la Ville (QPV), entrant dans la vie active.

- **Des quartiers globalement bien équipés ou en forte proximité d'équipements**

La majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville disposent d'une gamme d'équipements assez conséquente mais à des niveaux différents. Certains, tels le Polygone ou encore le Centre ancien de Romans, de par sa fonction de centralité, jouissent de la présence d'équipements qui ont un rayonnement fort à l'échelle de l'agglomération : conservatoire, cinéma, patinoire et piscine pour le premier et maison de quartier, une piscine, un centre de loisir et de nombreux équipements publics et sociaux, pour le second.

D'autres, s'ils disposent d'un noyau commercial de proximité, sont aussi à très forte proximité du centre-ville et des services et équipements associés. Ainsi, par exemple, les habitants de Valensolles ont accès facilement au foyer laïc, à la piscine, à la bibliothèque et au gymnase.

Enfin, pour les quartiers des Hauts-de-Valence et de la Monnaie, le PRU a été l'occasion de créer ou requalifier certains équipements comme la maison citoyenne Noël Guichard à la Monnaie ou la MPT au cœur du quartier du Plan qui accueille un centre social, une médiathèque et un centre multi-accueil. Ces équipements, volontairement localisés sur les quartiers mais destinés à l'ensemble des habitants des communes, contribuent à l'ouverture des quartiers sur l'extérieur et à leur destigmatisation. Ils sont utilisés de façon récurrente par les usagers venant de la ville et l'agglomération, même si leur fréquentation pourrait être encore accrue.

- **Des expérimentations pour renouer avec la parole des habitants qui ont permis une (re)mobilisation du tissu associatif**

L'engagement des habitants est un facteur déterminant dans l'efficacité de la politique de la ville. L'engagement citoyen et la participation des habitants dans l'élaboration et la mise en place des projets de territoire ont déjà été expérimentés dans les quartiers. En effet, il existe, dans les quartiers prioritaires, une forte dynamisation autour de la parole des habitants qui devra perdurer. Si la participation des habitants est incontestablement un enjeu, il s'agira de l'ancrer de manière concrète et opérationnelle dans le contrat de ville, et de définir les supports possibles et mobilisables pour cette participation.

L'agglomération peut ainsi capitaliser autour des expériences menées sur Valence et Romans et plus particulièrement la démarche initiée autour de la cour des Bleuets sur le Plan à Valence ou encore l'expérimentation en cours autour du Lavoir, Place du chapitre à Romans ou encore la démarche participative lancée par avec le Conseil départemental de la Drôme dans le cadre de la Coordination Locale d'Action Sociale (CLAS).

Le bon fonctionnement des Conseils de quartiers à Valence est aussi signalé par les acteurs rencontrés lors des réunions. Cette réussite permettra d'asseoir la mise en place future des conseils citoyens sur les sujets plus spécifiques et concrets sur l'appropriation des espaces publics, des projets bien identifiés. La GUSP est ainsi réaffirmée comme un support structurant de l'animation des collectifs d'habitants.

- **Une offre scolaire développée et présente sur les quartiers avec des équipes pédagogiques et associatives dynamiques**

La majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération dispose d'une offre scolaire plutôt développée. On compte ainsi 7 écoles primaires⁹ sur le Quartier Est de Romans. Sur les quartiers des Hauts de Valence, se trouvent également un collège (Pagnol), un lycée professionnel au Plan (Montesquieu) en plus des écoles primaires (Rigaud/ Michelet à Fontbarlettes et Brossolette / Vallès au Plan). En matière d'enseignement supérieur, Fontbarlettes, accueille également l'école des Beaux-Arts dont le maintien sur le quartier a été confirmé récemment.

Sur l'ensemble des quartiers, des efforts importants ont également été réalisés sur le bâti scolaire sur la période récente notamment à travers le PRU.

En outre, les équipes sont très investies et plutôt pérennes, ce qui leur offre une solide expérience du territoire et des enjeux de ceux-ci. Les témoignages mettent unanimement l'accent sur la bonne coordination « locale » entre les directeurs d'établissement (école et collège), l'Inspecteur d'académie, les services de la Ville, les équipes éducatives, et même le CMS lorsque les quartiers en sont dotés.

Par ailleurs, le territoire est très investi dans la réussite éducative, comme le montre l'exemple de Romans dont le Plan de Réussite Educative (PRE) a servi d'expérimentation des politiques éducatives locales mises en œuvre, ensuite, sur l'ensemble du territoire. A Valence, le PRE est également mis en œuvre avec une stabilisation récente en 2013 sur le Plan.

- **Des aménagements du cadre de vie qui ont amorcé un premier niveau de régulation de la paix sociale**

Les communes de Valence et de Romans se sont saisies, sur des temporalités et des modalités différentes du programme national de rénovation urbaine, initié en 2003, par l'ANRU. Ainsi à Valence ce sont les quartiers du Plan et de Fontbarlettes qui ont été concernés, La Monnaie à Romans. Ces projets de rénovation urbaine ont eu des déclinaisons différentes sur les quartiers mais ont marqué (et marquent encore car ils ne sont pas encore totalement aboutis) l'urbanisme et le fonctionnement des quartiers tout en amorçant un processus de transformation urbaine, notamment dans les cœurs de quartiers.

Les projets de rénovation des espaces publics impactent ainsi l'organisation des quartiers (comme le mail Rigaud – Michelet à Fontbarlettes ou la place des Aravis au Plan) dont un des objectifs est celui d'un apaisement, à travers leur désenclavement, leur plus forte accessibilité interne et externe, l'ouverture et la valorisation des perspectives. Ainsi par exemple, à la Monnaie, les opérations de démolition (comme la Tour Mauriac) ou la multiplication des liaisons traversantes ont permis un désenclavement du quartier

Les aménagements se sont concentrés sur les cœurs de quartiers, comme à la Monnaie avec la Ludothèque et la maison citoyenne Noël Guichard, et le marché autour de la place du Dr Schweitzer, ou comme à Valence avec la place des Aravis au Plan, et la création de la Maison pour Tous, place Canteloube dans le quartier de Fontbarlettes.

Ces aménagements urbains, accompagnés d'actions d'animation de quartier, d'actions de concertation et de la mise en place de la vidéosurveillance sur certains endroits, ont permis de limiter certaines pratiques nuisibles (la multiplication des rodéos en scooter par exemple), et contribuent à faire naître un sentiment de pacification et un certain apaisement des quartiers. Pour autant, il subsiste encore un sentiment d'insécurité exprimé par les habitants, du fait notamment de regroupements et de comportements inciviques.

Les points de vigilance

- **Des taux de familles monoparentales supérieurs à la moyenne de l'agglomération et des villes**

Sur le territoire de l'agglomération, les familles monoparentales représentent 15% des foyers. Résidant principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, où sont concentrés les indicateurs sociaux les plus bas de l'agglomération, ces familles présentent des signes forts de précarité et d'isolement qui nécessitent un accompagnement adapté.

⁹ Les maternelles : J verne, N. Vallin, J. Nadi, Saint-Exupéry ; les élémentaires : Les Arnauds, Saint-Exupéry, Langevin

Pour répondre à ces difficultés, des actions de soutien à la parentalité existent sur les cinq quartiers de Valence à travers des ateliers, les « cafés », etc. Il convient aussi de souligner la présence de structures d'accueil de la petite enfance qui peuvent aussi constituer des éléments de réponse quant à des problématiques de garde et d'accès à l'emploi.

A Romans, et particulièrement dans le Centre ancien, cette problématique d'isolement et de précarité est très prégnante, et même accrue car selon les acteurs rencontrés, il s'agit de familles parfois très jeunes qu'il est difficile de recenser et surtout d'approcher. En effet, ces populations sont souvent repliées sur elles-mêmes et malgré la mise en place des dispositifs, il reste difficile de proposer des réponses adaptées aux situations toutes différentes.

▪ **Des phénomènes de délinquance localisés, repérés et porteurs d'une forte insécurité mais dont la quantification reste insuffisante**

Les quartiers sont régulièrement associés à une grande délinquance difficilement maîtrisable malgré les efforts déployés et mis à disposition notamment à travers le classement récent en ZSP pour les Hauts de Valence. Elle se manifeste surtout à travers les trafics de stupéfiants et d'armes qui sont particulièrement présents sur les quartiers bien qu'aucun indicateur spécifique n'est diffusable.

Le nombre de délits commis et recensés par la police nationale concernent les atteintes aux biens (vois, cambriolages) et à l'intégrité physique. Or, a priori, les faits se déroulent plus souvent à l'extérieur des quartiers qu'à l'intérieur.

Sur les quartiers relevant de la politique de la ville, il convient davantage de parler de sentiment d'insécurité qui se matérialise par des dégradations et des incivilités. Cette insécurité est liée au vécu des habitants sur le territoire qui n'est donc pas forcément le fait de délits mais de ressentis liés à ces nombreuses incivilités et des problématiques comportementales.

Les villes de Romans et Valence réfléchissent à la mise en place d'enquêtes de victimisation afin d'avoir une vision globale de ces problématiques et tenter d'objectiver et de mieux qualifier ce sentiment d'insécurité.

▪ **Des établissements scolaires présents sur les quartiers mais fragilisés**

Dans les quartiers prioritaires, on retrouve la population la plus fragile qui concentre le plus de précarités sociales. Et les effectifs scolaires sont le reflet de ces difficultés, notamment dans les écoles primaires qui accueillent quasi-exclusivement des enfants dont les familles résident sur les quartiers.

Dans les établissements d'enseignement secondaire, une offre s'est développée sur certains quartiers mais elle se heurte à deux problématiques contradictoires :

- elle reste encore peu accessible (ou peu utilisée) aux enfants du quartier : le collège Jean Zay à Polygone, qui a développé des filières d'excellence (CHAM-CHAD) pour conjurer le phénomène de stigmatisation, n'intègre que depuis peu des enfants du quartier. Ils représentent 20% des effectifs sur le 1er degré après avoir été longtemps absents dans cette filière ;
- le risque de voir les enfants suivre une scolarité « malgré eux » et renforcer le phénomène de l'échec et du décrochage scolaire : C'est le cas du lycée professionnel Montesquieu qui propose une offre scolaire de qualité sur les métiers en tension mais qui constitue souvent une voie de relégation pour les élèves du quartier qui sont en situation d'échec scolaire et qui ont des difficultés à accéder aux voies traditionnelles.

D'autres établissements restent vecteurs de mixité sociale comme le collège Pagnol (Valence) qui bénéficie d'un recrutement large puisque 40% des élèves viennent des communes situées aux alentours. Mais ce dernier pourrait être fragilisé et devenir un lieu de relégation, avec des risques de stigmatisation à terme, si le projet de création d'un nouveau collège à proximité, sur la commune de Saint-Marcel-lès-Valence venait à être réalisé.

L'offre scolaire sur les quartiers prioritaires doit donc interpeller sur la nécessité de mettre en œuvre une stratégie particulière pour trouver les bons équilibres en matière d'effectifs scolaires.

▪ **Des signes pouvant traduire une tendance au repli communautaire**

Le phénomène est une tendance constatée sur les quartiers et s'exprime de différentes manières.

D'une part, à travers une ethnicisation des activités notamment commerciales. Celle-ci est constatée au niveau des commerces tant à la Monnaie qu'à Fontbarlettes. Le cas des cafés occupés uniquement par des hommes est fréquemment cité par les acteurs rencontrés. Une conséquence liée à cette pratique est un risque d'atteinte au rôle régulateur porté normalement par les activités commerciales au sein d'un quartier. Quant aux associations, elles sont très souvent concernées par ce phénomène, dans la mesure où elles sont de plus en plus nombreuses à avoir un objet statutaire qui vient défendre les intérêts d'une communauté. Il est souvent constaté, notamment au

sein des initiatives associatives, une faible collaboration entre associations communautaires et les associations laïques.

C'est le cas des associations de la Maison citoyenne du Quartier Est qui accueillent des associations de communautés différentes qui cohabitent sans pour autant se croiser. Fontbarlettes pourrait faire figure d'exception puisque sur le quartier est affiché un fort maillage entre ces différentes initiatives associatives.

D'autre part, l'occupation « genrée » de l'espace public est ressentie aussi par les acteurs comme un signe visible de cette tendance.

Enfin, les acteurs citent également des dans les modes d'habiter une expression possible de cette tendance au repli avec le refus de cuisine ouverte par exemple.

Entre l'impression d'un repli communautaire et l'expression des différences culturelles, le sujet reste délicat, et à traiter et à analyser, et interpelle les pratiques des acteurs de la politique de la ville qui s'inscrivent dans un cadre laïc.

4.1.2 Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Les potentiels

▪ Une amélioration indéniable du cadre de vie

C'est notamment à travers le programme national de rénovation urbaine qu'a été permis un réinvestissement de la présence publique à travers la démolition de logements dégradés, la rénovation et la création d'équipements publics sur le quartier ou la restructuration de l'offre commerciale. Les quartiers des Hauts-de-Valence ainsi que La Monnaie qui ont fait l'objet d'un PRU, ont connu non seulement un désenclavement du quartier (travail sur le maillage viaire et les percées) mais aussi une requalification des espaces publics, avec le renouvellement du mobilier urbain notamment, et la création de jardins partagés.

La nécessité de désenclavement des quartiers est très largement prise en compte dans le nouveau cadre de la politique de la ville porté par le projet de loi. Elle constitue l'une des politiques visant à lutter contre les fractures territoriales et à favoriser la pleine intégration des quartiers dans l'agglomération, objectifs centraux de la politique de la ville aux termes de l'article 1 de la loi.

▪ Des espaces publics plus nombreux et plus qualitatifs créant de nouvelles centralités

Il y eu un effort important de requalification et de création d'espaces publics : mails, places, jardins familiaux, cheminements. Le PRU s'est en effet concentré sur les cœurs de quartier, tant à Valence qu'à Romans.

De nouvelles centralités ont ainsi été créées comme à l'entrée nord de la Monnaie, place Paiherey, autour du développement des équipements et des activités économiques et commerciales, ou la Maison citoyenne Noël Guichard. De même, à Fontbarlettes, le projet de rénovation est surtout visible à travers les espaces publics réalisés qui impactent fortement les fonctionnements du quartier : réalisation de percées, le mail Rigaud – Michelet ; réalisation de la place Canteloube-Europe qui accueille le marché forain et autour de laquelle s'organisent commerces et services (construction en cours de la Maison de Santé) ; ou encore au Plan, l'ouverture depuis fin 2013 de la Maison Pour Tous (MPT) donnant sur la place des Aravis constituant un nouvel espace public.

▪ La création d'équipements, dont certains à rayonnement surpa territorial, qui permettent d'améliorer l'offre de service sur les quartiers

De nombreux équipements ont été construits ou sont en cours de construction sur le territoire des quartiers prioritaires. Ils ont permis, outre un désenclavement des quartiers, une attractivité qui est à l'origine d'une amélioration des services. C'est le cas notamment des équipements sportifs, culturels, et de loisirs comme les Maisons pour tous à Valence ou la maison citoyenne Noël Guichard dans le Quartier Est.

La Ludothèque de Romans se trouve elle-aussi sur le Quartier Est tout comme de nombreuses associations qui sont hébergées dans les maisons de quartier.

Enfin un projet de BHNS reliant Romans et Valence, via le Polygone et les boulevards pourrait permettre de poursuivre le désenclavement des quartiers et valoriser l'offre d'équipements existants.

Les points de vigilance

Une amélioration à la fois peu et mal perçue par les habitants hors quartiers

Malgré l'installation et la réhabilitation d'équipements, la création et la rénovation d'espaces publics, ces changements connaissent quelques difficultés à attirer au-delà du quartier. L'image des quartiers reste très négative. Cette vision du quartier est d'ailleurs en partie responsable du retard de commercialisation de projets de reconstruction privés.

Il existe un besoin du changement de l'image des quartiers qui passe par plusieurs vecteurs : le culturel, le mémoriel – c'est d'ailleurs tout le travail qui a été réalisé sur le PRU des Hauts de Valence avec un chargé de mission dédié – permettant de valoriser le potentiel de ses quartiers.

Ces actions servent à rappeler que les quartiers constituent des lieux historiques de la ville dotés d'une identité propre qui s'inscrit dans l'histoire collective de la ville tout en créant du lien et du liant entre les habitants.

▪ Une occupation de l'espace public qui reste parfois conflictuelle et / ou peu porteur de mixité

L'occupation de l'espace public, dans les quartiers prioritaires plus qu'ailleurs est, selon les acteurs de proximité, marquée et soumise à des codes communautaires, qui ne permettent que peu un mélange des genres, des générations ou des cultures.

Aborder la mixité, c'est aussi réfléchir à la séparation ou à la coexistence plus ou moins importante entre les sexes au sein de l'espace public.

Ainsi dans l'ensemble des quartiers d'habitat social de l'agglomération, il existe cette problématique d'espace public très « genré ». Comme c'est le cas à la Monnaie, où l'occupation des commerces et du domaine public est souvent réservée aux hommes, et a contrario, les aires de jeux fréquentées par les femmes et enfants avec une présence quasi inexistante d'hommes.

Si l'occupation est ainsi très segmentée, elle n'en est pas moins porteuse de conflits dès lors qu'il y a « intrusion » dans l'espace occupé par des personnes non habituelles.

▪ Une diversification de l'habitat à peine amorcée à travers le PRU

L'offre d'habitat reste peu diversifiée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce sont des quartiers dominés par le logement social. Et malgré les intentions portées par les PRU, les leviers de la diversification ont peu fonctionné. Les quartiers dont les PRU sont en voie d'achèvement, ne sont pas redevenus suffisamment attractifs pour le marché du logement privé.

Il existe encore des ilots dégradés dont la situation obère le processus de transformation totale des quartiers. Et les copropriétés privées présentes sur les quartiers sont pour la plupart en voie de précarisation.

Sur les Hauts-de-Valence ou à la Monnaie, des friches restent ouvertes sur les sites de logements et équipements démolis, dans l'attente de constructions « diversifiées » à venir.

La question de la diversification sera certainement à traiter de façon différente entre les deux communes et les quartiers concernés pour différentes raisons :

- Parce qu'aujourd'hui sur Valence, la diversification est appréhendée différemment par les élus de la nouvelle majorité qui souhaitent davantage développer une offre à travers des projets d'habitats intermédiaires et de villas ;
- Parce qu'il y a un besoin de poursuite du travail sur la mixité sociale : la question de nouvelles démolitions et réhabilitations lourdes est évoquée par plusieurs acteurs comme nécessaire pour appuyer le changement d'image du quartier ;
- Parce que le traitement du bâti sur le centre ancien de Romans nécessitera certainement des modalités d'intervention particulières, compte tenu de ses particularités (logements insalubres, etc.).

Enfin, il conviendrait également de rappeler et surtout de capitaliser, pour les développer, les actions relatives à l'auto-réhabilitation (compagnons bâtisseurs notamment) mise en place sur Valence notamment.

- **Des équipements dont l'ancrage et / ou l'accès vers les populations cibles doit être favorisé**

Cette problématique pose deux interrogations :

- Comment revaloriser l'image des équipements pour donner envie aux habitants extérieurs aux quartiers de venir ? C'est le cas du lycée Montesquieu qui attire des élèves du quartier subissant leur scolarisation entraînant une dégradation du niveau de l'offre scolaire. De même, d'équipements générateurs de flux comme le parc Perdrix qui n'est utilisé que par les habitants vivant aux abords immédiats mais n'est pas fréquenté par les autres habitants alors même qu'il dispose d'un potentiel (surface) pour être un parc urbain de détente ;
- Comment faire en sorte que les équipements à l'échelle de l'agglomération attirent les habitants du quartier ? Les équipements culturels, comme la cité de la musique de Romans située sur le Quartier Est, ne sont pas des lieux fréquentés par les habitants des quartiers de la politique de la ville. Comment ancrer davantage l'école des Beaux-arts dans le fonctionnement intrinsèque de Fontbarlettes ?

4.1.3 Le pilier développement économique et emploi

Les potentiels

- **Une offre commerciale présente en cœur de quartier**

L'ensemble des quartiers prioritaires dispose d'une offre commerciale de proximité en cœur de quartier et qui permet d'assurer une certaine diversification fonctionnelle aux quartiers.

Par ailleurs, l'installation hebdomadaire de marchés de grande ampleur offre une attractivité temporaire importante, puisque ces espaces de chalandises drainent une population à l'échelle de l'agglomération, comme c'est le cas à la Monnaie ou même à Fontbarlettes, où le marché est d'ailleurs le plus grand marché de Drôme-Ardèche.

Par ailleurs, l'accompagnement du PRU a permis la création et le réaménagement des commerces au centre et en marge du quartier :

- Au Plan, avec l'installation de la Poste, le transfert (en cours) d'une petite polarité commerciale (coiffeur, boulangerie, pharmacie, épicerie – boucherie) à proximité de la MPT et de la place des Aravis ;
- A Fontbarlettes, avec le travail réalisé sur la place Canteloube / Europe ;
- A la Monnaie avec le square Paiherey, qui se situe désormais en marge du nouveau Quartier Est.

- **Quelques entreprises phares à proximité des quartiers**

Des entreprises de renom comme Thalès au Plan se situent en frange des quartiers. Par ailleurs, sur Valence, des activités se sont développées dans le cadre du dispositif ZFU.

- **Une économie locale, notamment saisonnière, qui constitue un débouché important**

La structure de l'économie de l'agglomération, et notamment aux niveaux industriel, bâtiment et agricole, permet encore d'offrir aux habitants des débouchés, notamment pour des postes peu qualifiés. Mais l'intensité de l'activité économique n'est pas constante toute l'année. En effet, certaines activités, comme le secteur agricole, mobilisent de nombreux contrats saisonniers qui constituent une variable d'ajustement importante.

A Romans plus particulièrement on retrouve une part importante des emplois saisonniers et d'intérim, qui est d'ailleurs plutôt constituée par un public féminin.

Les points de vigilance

- **Des taux de chômage et de précarité particulièrement élevés**

Sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le taux de chômage est particulièrement élevé. Il est de 27,7% pour les quartiers prioritaires de Valence (17% pour l'ensemble de la ville) et de 33,4% pour ceux de Romans (17,7% pour l'ensemble de la ville).

L'accès à l'emploi reste donc un problème important ces quartiers, qui d'ailleurs concentrent également la plus importante part de demandeurs d'emplois de longue durée. Parmi les chômeurs, près de 40% sont des demandeurs d'emploi de longue durée. Ce résultat s'explique en partie en raison des faibles qualifications qui ont enfermé les habitants dans des métiers à faible valeur ajoutée, rendant difficile leur accès sur le marché du travail. Les employés non qualifiés représentent près d'un demandeur d'emploi sur quatre.

Lorsqu'un habitant trouve un emploi, celui-ci est souvent synonyme de précarité. En effet, parmi les salariés, les habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération sont près de 30% à disposer de contrats à temps partiel. L'écart avec le pourcentage enregistré à l'échelle des deux communes (22 % en moyenne) n'est pas forcément important et traduit une spécificité forte de l'économie locale, dont les deux secteurs d'activité très présents - l'agriculture et la sous-traitance industrielle- recourent fréquemment à des emplois de courte durée (saisonniers, intérim, CDD). En outre l'agglomération dispose d'une part élevée de jeunes qui sont un public plus propice à accepter ce type de contrats. La progression des emplois dans le commerce renforce cette tendance.¹⁰

En revanche, le précaire touche plus fortement les femmes, qui constituent un public particulièrement touché par l'emploi à temps partiel. Plus de 40% des femmes salariées ont signé un contrat à temps partiel en 2010 (contre 35% pour la moyenne féminine des deux communes).

Ces difficultés sont à l'origine d'une grande précarité qui se traduit dès lors par une forte dépendance aux allocations sociales et familiales.

▪ **Un décalage de plus en plus important entre le niveau de qualification des populations et les besoins en emploi des entreprises locales**

Les entreprises accueillies sur les ZFU, sont, selon les conditions de la loi pour disposer d'exonération, des PME ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale. Or, ces entreprises recrutent des profils d'employés plutôt qualifiés ou des cadres, alors que sur le territoire des quartiers prioritaires la très grande majorité des habitants sont des employés ou des ouvriers non ou peu qualifiés. Dès lors, pour ces habitants, trouver un emploi durable sur le secteur s'avère très compliqué. Au niveau de l'agglomération, si le taux d'emploi est important, ce sont d'autres problématiques qui viennent se greffer : problématiques de mobilité, mais aussi de qualifications.

▪ **Une fragilisation commerciale des cœurs de quartier par une concurrence accrue entre cœur de quartier et frange de quartier et par une ethnisation de l'offre**

L'activité commerciale en cœur des quartiers est globalement en perte de dynamisme sur l'ensemble des quartiers prioritaires. Des efforts ont pourtant été faits pour réhabiliter les espaces publics en bordure des commerces afin de favoriser leur attractivité, notamment au Plan ou à Fontbarlettes où l'offre en pied d'immeuble a du mal à survivre. Mais ces commerces sont fragiles et très dépendants de la consommation des habitants du quartier, dont le pouvoir d'achat est limité et en baisse.

La concurrence avec l'offre extérieure est difficile. La tendance actuelle d'implantation des commerces est de s'installer en zone de flux, en misant sur la visibilité auprès d'une clientèle de passage et la proximité avec les grandes surfaces commerciales, c'est-à-dire, en optant plutôt la frange de quartier et non le cœur de quartier. C'est le cas à Polygone, où la rue de Verdun, située en limite de quartier, propose une offre commerciale très concurrentielle qui ne permet pas de rendre le cœur de quartier très attractif. De même au Plan, la présence de Valence 2 à proximité immédiate constitue une concurrence importante.

A Romans, où existait un « suréquipement commercial », le taux de vacance est en forte augmentation, notamment dans le Centre ancien, ce qui rend très problématique l'attractivité du centre.

Un autre facteur limitant intervient dans la fragilisation de la dynamique commerciale. Souvent l'offre présente sur les quartiers est une offre qui fait écho aux pratiques culturelles des habitants des quartiers. C'est le cas à Fontbarlettes, où la clientèle locale est relativement captive, autour de la nouvelle place de l'Europe, mais les commerces ont tendance à s'ethniser voire à se communautariser. L'équipe projet du PRU a tenté lors de ces années de projet de faire venir une grande surface discount, mais sans succès et c'est une grande surface « communautaire » qui s'y est installée.

Aujourd'hui, la maîtrise de l'évolution des commerces reste cependant difficile car les villes ne sont plus propriétaire des locaux. Et la problématique est elle aussi délicate à appréhender : les commerces qui se développent correspondent de fait aux pratiques et besoins de la majorité de la population qui y habite mais dès lors elle contribue au renferment du quartier sur lui-même et devient un facteur limitant d'attractivité si l'on vise la mixité.

▪ **Une économie diversifiée qui permet de mieux résister à la crise mais une insuffisance d'emplois durables pour les publics les moins qualifiés**

L'économie de l'agglomération se caractérise, d'une part, par la position centrale du pôle d'emploi de la ville de Valence (160 emplois pour 100 actifs résidents) et d'autre part, par la diversité de son tissu économique avec un secteur industriel aux multiples activités. Parmi les différents domaines d'activités, on peut relever les suivants : aéronautique (Aérotec), les hautes technologies (écoparc Rovaltain), les filières de pointe (pôle Ecotox-Rovaltain,

¹⁰ Source : SCoT Grand Rovaltain

recherche toxicologique), l'énergie (Areva FBFC) et l'audiovisuel (Pôle Image Sud Rhône-Alpes). Par ailleurs, sur le territoire romain, les secteurs commerciaux, industriel et le transport sont particulièrement présents. Cette diversité d'activités a permis d'une part, le développement d'emplois à haute valeur ajoutée sur le territoire intercommunal, et d'autre part, a favorisé une meilleure résistance locale à la crise économique par rapport à des territoires caractérisés par une plus forte dépendance à un secteur d'activité et par un marché de l'emploi plus restreint. Elle se caractérise aussi, du point de vue de l'emploi, par un recours important à l'intérim et à l'emploi saisonnier.

Pendant cette économie locale comporte deux difficultés majeures qui ne permettent pas aujourd'hui un accès à l'emploi durable des publics les plus vulnérables :

- La première difficulté tient au recours régulier à l'intérim et à l'emploi saisonnier. Si cela permet, en période de croissance économique, un accès relativement facile à des emplois, en période de crise, l'intérim constitue la première variable d'ajustement et de fait enregistre une forte baisse. Par ailleurs, le recours à l'intérim, mais aussi la saisonnalité des emplois, n'incitent pas à la formation et restent des emplois ponctuels qui ne s'inscrivent pas dans des parcours construits d'acquisition cohérente de compétences ;
- La seconde difficulté tient à l'accroissement de l'écart entre les besoins des entreprises et les compétences des demandeurs d'emploi, notamment les moins qualifiés. Cela est d'autant plus vrai sur la partie valentinoise de l'agglomération sur laquelle des secteurs de pointe sont en cours de développement, et qui recrutent des profils hautement qualifiés (éco parc de Rovaltain).

4.2 Les enjeux par pilier

4.2.1 Le pilier cohésion sociale

▪ **L'implication, la mise en mouvement des habitants et soutien de la citoyenneté**

Cette implication des habitants recouvre différents enjeux, notamment :

- la prise en compte des besoins des habitants et de leur expertise d'usage, pour garantir l'adhésion au projet, pour renouer une relation de confiance entre les institutions et les habitants ;
- le développement d'un dialogue entre les habitants et les pouvoirs locaux, pour favoriser la citoyenneté et le développement de la démocratie participative.

L'enjeu est donc de rendre ce qui existe déjà plus opérationnel, en faisant notamment participer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie.

L'accompagnement et le soutien des initiatives des habitants est un enjeu fort et transversal qui peut, à travers notamment l'outil associatif, être un facteur de lutte contre le communautarisme, un levier d'insertion professionnelle ou même un moteur pour le développement d'événements culturels d'envergure.

▪ **La résorption des phénomènes de délinquance et du sentiment d'insécurité**

Il s'agit ici de répondre à un enjeu de quantification et de maîtrise de la délinquance mais également à une gestion de la prévention de celle-ci.

Ainsi cette réduction de la délinquance pourrait être réalisée à travers des dispositifs tant préventifs comme la mise en place d'un observatoire de la délinquance ou de système de vidéo protection, que curatifs avec la gestion des plaintes et enquêtes de victimisation.

Par ailleurs, sécurisation des services publics est un autre enjeu fort qui permettra de conduire à un maintien de ses services sur le territoire.

▪ **Le traitement des problématiques autour des familles monoparentales**

L'enjeu autour des familles monoparentales est de recréer de la socialisation en sortant de l'isolement ces familles qui sont pour beaucoup des femmes. Il s'agit d'un enjeu important, car, cette situation est un catalyseur qui tend à accroître la dégradation des conditions de vie notamment des enfants et peut induire alors d'autres problématiques relatives au décrochage scolaire, les problèmes de santé, etc.

Cet enjeu est à rapprocher de celui de l'accompagnement à la parentalité. Et notamment à travers le renforcement du lien entre les parents et l'école en allant vers ceux qui ne viennent pas spontanément à l'école mais qui sont dans d'autres structures comme les maisons de quartier sur les territoires de Valence ou dans le Centre ancien de Romans, ainsi que la Maison citoyenne du Quartier Est.

Le partenariat entre les acteurs du social et de l'Education Nationale doit également être renforcé dans ce cadre.

Plus généralement la poursuite et la densification des actions permettant l'accompagnement à la parentalité permettent de couvrir plus finement les besoins et de prendre en compte la diversité des besoins des familles. Cela passe par un renforcement des liens entre les familles et les nombreuses structures d'accueil existant tant pour les parents que les adolescents ou même les plus jeunes enfants.

▪ **L'équilibre en matière de politique de peuplement**

C'est ici la question de la mixité sociale qui est posée, et tout particulièrement celle du peuplement du parc HLM. Cet enjeu relève là encore de la compétence des décideurs : la priorité de cet enjeu est de centrer son action sur ce qui peut faire levier pour améliorer la situation des personnes qui résident actuellement sur le territoire.

Par ailleurs, en écho à la problématique de plus en plus prégnante à l'échelle des quartiers de communautarisation et de « repli sur soi » identitaire, la gestion du peuplement devient un enjeu. A la Monnaie et à Fontbarlettes, notamment, où ce phénomène est le plus fortement ressenti, l'attention doit être particulièrement portée sur l'attribution des logements, qui sont supports de communautarisation. Cette intégration difficile se trouve aussi dans les commerces et les associations, où un contrôle *a posteriori* reste plus difficile à mettre en place.

La prise en compte de ses phénomènes et leur lutte doit passer par un accroissement des actions et initiatives permettant le vivre-ensemble.

▪ **Le maintien et valorisation de l'offre éducative**

L'enjeu consiste en la poursuite des efforts tendant à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire, d'une part, en veillant à la mixité dans les collèges et lycées qui permettra de « tirer vers le haut » les élèves placés dans des situations fragiles.

D'autre part, cette valorisation correspond également à un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales, notamment en anticipant les gains démographiques mais également en associant les parents au processus de réussite éducative.

Enfin, le portage de cette réussite scolaire doit également se faire par l'introduction du sport et de la culture et des missions citoyennes pour les élèves.

▪ **Poursuivre les efforts contre les différentes formes d'exclusion**

- **En luttant contre les problèmes de santé :**

L'enjeu de santé publique pour les villes de Valence et de Romans passe par l'identification des difficultés comme le diabète (touchant surtout les femmes), la santé mentale (problématique constatée notamment lors des relogements dans le cadre du PRU) mais aussi la question de la périnatalité et des grossesses précoces qui semblent être des phénomènes en forte augmentation

Pour la réalisation efficace de cette lutte, la mobilisation du Conseil général dans le futur contrat de ville sur ces questions là est cruciale (CMS, etc.).

- **En continuant à permettre l'accès aux droits :**

Pour des raisons différentes et toujours singulières (illettrisme, isolement, faibles ressources financières etc.), certains habitants n'ont pas accès aux droits minimum auxquels ils pourraient prétendre et cette situation les renferme encore plus dans leur précarité. La mise à disposition d'écrivain public, de permanences diversifiées (avocat, etc.) sont autant d'éléments qui sont à faire perdurer.

4.2.2 Le pilier cadre de vie et rénovation urbaine

▪ **La poursuite des politiques de rénovation urbaine**

Sur les quartiers prioritaires ayant déjà fait l'objet d'un PRU, le futur programme national de renouvellement urbain permettra de conforter l'impact de ces projets sur la mixité sociale et l'image des quartiers.

La réalisation de cet enjeu passe par trois leviers :

- **L'amélioration du bâti** : l'enjeu est particulièrement prégnant dans le quartier du centre ancien de Romans qui abrite tant des logements rénovés à destination d'un public aisé, alors que pour les publics plus fragiles, reste disponible un parc d'habitat insalubre, parfois propriété de marchands de sommeil. L'enjeu se focalise plus généralement sur les copropriétés qui, de nature privée, ne bénéficient pas des mêmes programmes de rénovation que les logements sociaux et devront faire l'objet d'une attention particulière ;

- **La diversification de l'habitat** : La diversification des statuts d'occupation et des typologies d'habitat restera une ambition pour éviter la stigmatisation et la ségrégation des quartiers. L'enjeu de cette diversification s'inscrit à travers une diversification des formes d'habiter entre la villa et le logement intermédiaire, par exemple, tout en respectant l'objectif de redensification du quartier ;
- **La qualité des espaces publics** : Cela renforce de fait l'importance portée à la gestion et à l'animation des espaces publics, communs, et la capacité des pouvoirs publics et de leurs partenaires (en premier lieu le bailleur et les associations / opérateurs sociaux du quartier) à organiser / permettre la mixité par le brassage, la rencontre des habitants sur les espaces publics.

▪ **L'attractivité et le rayonnement des quartiers**

Si les interventions sur la période précédente en matière urbaine ont amorcé une véritable transformation des quartiers, des efforts sont encore à poursuivre pour renouer avec une image totalement renouvelée des quartiers et les rendre fondamentalement attractifs.

Cette attractivité se situe sur deux échelles :

- rayonnement endogène, dont l'enjeu est le maintien et la qualification des services et équipements en place.
- rayonnement exogène qui se traduit par la réalisation d'équipement au recrutement large, permettant d'attirer les populations de l'ensemble de la commune voire de l'agglomération.

Un autre enjeu fort sera la valorisation de l'histoire et de la mémoire du quartier afin de lui construire une identité forte.

4.2.3 Le pilier développement économique et emploi

▪ **Le renforcement de la diversification fonctionnelle des quartiers**

L'offre commerciale de quartiers :

La fragilité de l'offre commerciale présente en cœur de quartier, soulève un enjeu lié à sa revitalisation et éventuellement sa diversification.

Ce levier pose différentes questions :

- D'abord, la faible marge de manœuvre des collectivités, et des capacités réduites en terme de leviers, de financements, d'outillage, à intervenir dans le développement / maîtrise de cette offre privée. D'autre part, dans leur logique de développement de chiffre d'affaires, les commerces ont de plus en plus tendance à s'implanter en bordure du territoire, au niveau des zones de flux pour en capter le maximum.
- De plus, une autre problématique est liée aussi au niveau de revenu. Même s'il est signalé que Carrefour Market semble avoir une politique de réinvestissement des quartiers, ce type d'enseigne correspond il finalement aux capacités de pouvoir d'achat des ménages résidents ?
- Enfin, ces commerces en cœur de quartier sont, du point de vue des participants, finalement assez peu régulateurs et peuvent être nuisibles au vivre-ensemble sur le territoire (clientèle communautarisme notamment au travers du développement de bars, occupation « genrée », horaires non fixes...) et finalement totalement contre-productifs par rapport aux ambitions souhaitées.

L'enjeu est finalement plus le développement d'une stratégie globale d'offre de services comprenant certes les commerces mais également l'ensemble des services publics (par exemple Pôle Emploi) et privés (notamment les maisons de Santé)

Economie sociale et solidaire :

L'économie sociale et solidaire est potentiellement un vecteur de développement et de diversification fonctionnelle et adaptée bien souvent aux niveaux de qualification des habitants des quartiers. D'autant qu'il existe déjà des exemples qui fonctionnent (Archer ou la Recyclerie Nouvelle Aire sur Romans) et sur lesquels il est possible de capitaliser, et des initiatives émergent notamment le MAT à Valence qui souhaite en développer un.

▪ **La création de liens plus forts entre les entreprises et les habitants**

Le développement des chantiers d'insertion, ou la création des pépinières d'entreprises sont des enjeux forts pour rapprocher les jeunes et les demandeurs d'emploi des entreprises.

Un autre enjeu existe à travers la valorisation des parcours réussis, en mettant en avant les succès des jeunes dans le monde de l'entreprise pour en faire « des ambassadeurs » et de développer un système de « Parrainage » pour accompagner des jeunes dans la recherche de l'emploi et les acculturer aux codes de l'entreprise.

Enfin, à travers les marchés publics, les clauses d'insertion peuvent aussi être plus fortement activées afin de valoriser l'insertion comme un enjeu vers emploi durable.

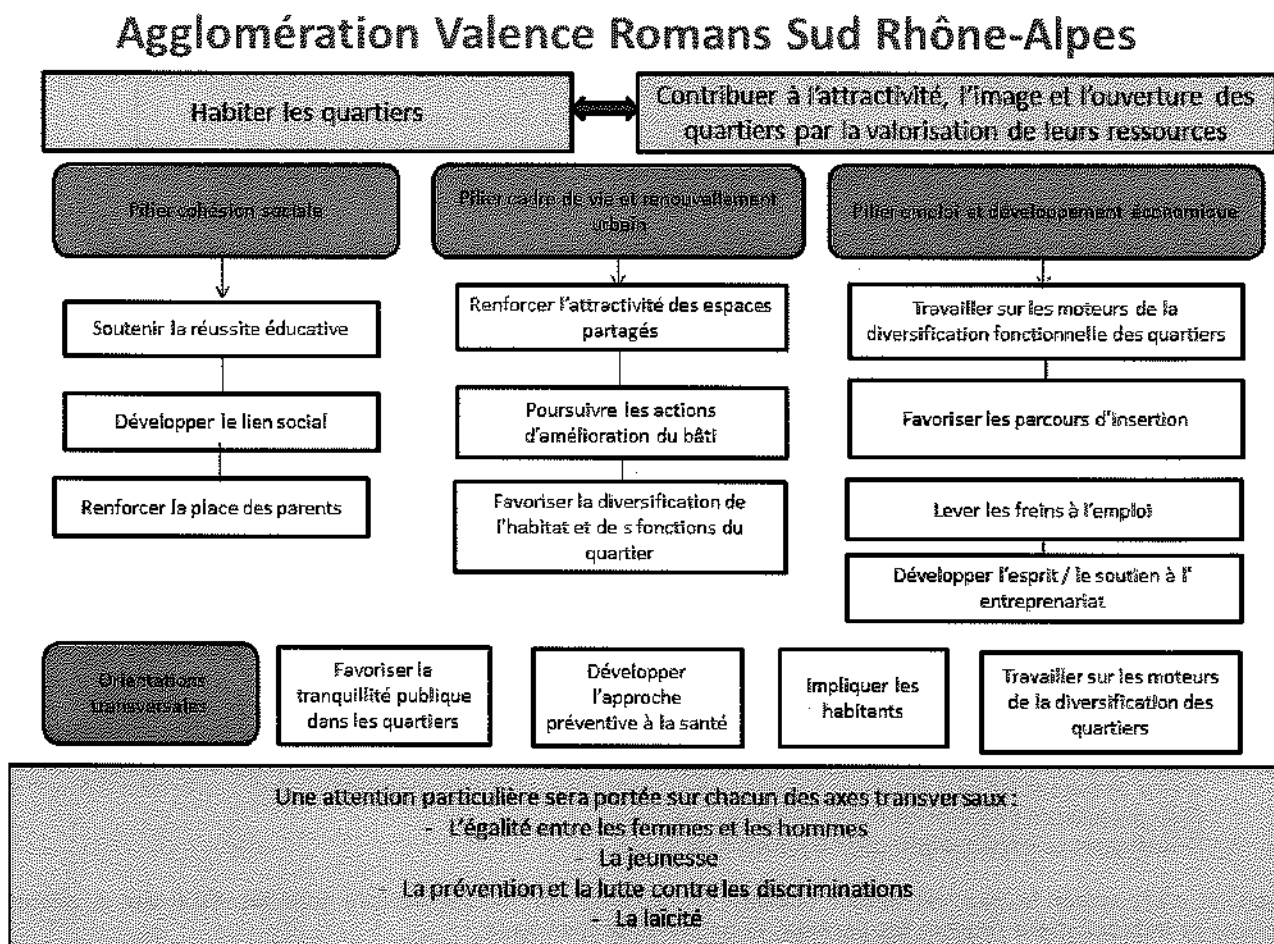
▪ **La mobilisation des outils de droit commun pour accompagner la mise à l'emploi**

Le nouveau contrat de ville unique doit permettre de palier la faiblesse des synergies qui existe actuellement entre les politiques d'éducation, d'emploi et donc offrir une cohérence entre les volets urbain et social de la politique de la ville.

▪ **La mobilité des publics**

Cette mobilité est désormais à penser à l'échelle du bassin d'emploi de l'agglomération. Outre l'enjeu évident en matière de transport pour desservir et désenclaver les quartiers (voir plus haut : le projet de BHNS entre Valence et Romans) et mailler les territoires plus finement, la mobilité psychologique, qui est actuellement un frein, devra être cassée pour redonner espoir et volonté aux jeunes et aux chômeurs.

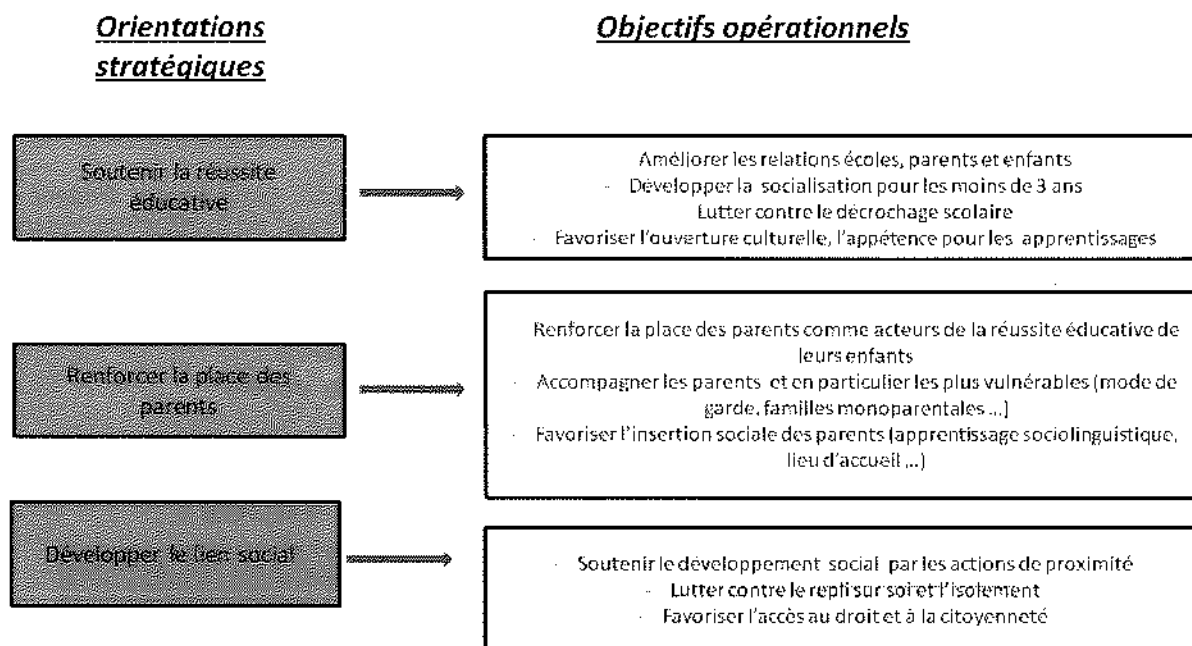
4.3 Première synthèse des enjeux et orientations stratégiques d'agglomération par pilier : l'architecture du contrat de villes



Cette partie présente pour les axes transversaux ainsi que pour chacun des 3 piliers, les grandes orientations stratégiques et leurs déclinaisons en objectifs opérationnels prioritaires. Les objectifs opérationnels sont repris de façon plus détaillée dans le cadre de fiches.

Ce travail est issu des différentes séquences d'échanges partenariaux qui ont démarré avec le séminaire du 1^{er} décembre 2014 et se sont poursuivies ensuite en comité restreint autour de l'agglomération, les communes et l'Etat. Les orientations ont été validées lors du comité de pilotage du 29 janvier 2015.

4.3.1 Pilier cohésion sociale : les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels prioritaires



▪ **ORIENTATION 1 : Favoriser la réussite éducative et renforcer le soutien à la socialisation des enfants.**

Dans un cadre de mobilisation collective, les réponses à l'enjeu de la réussite éducative se déclinent à travers plusieurs objectifs opérationnels :

- Améliorer les relations entre l'école, les parents et les enfants.
- L'objectif est de créer des temps d'échanges dans un cadre moins institutionnalisé que celui du temps scolaire de façon à faciliter la mobilisation des parents. Ces échanges pourraient réunir les acteurs de proximité des établissements scolaires (enseignants, conseillers d'éducation), les enfants et les parents.
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Cet objectif peut se décliner en plusieurs types d'actions : ateliers de promotion de la citoyenneté, pratique du sport et des activités culturelles ou encore animation (adaptée aux étapes de la scolarité) des espaces multi média présents dans les établissements scolaires. D'autres facteurs doivent être identifiés afin de lutter efficacement contre le décrochage scolaire, comme les conditions de vie de l'enfant (conditions de logement), son état de santé, etc.
- Favoriser l'ouverture culturelle et l'appétence pour les apprentissages.
- Il s'agit ici de développer notamment des actions pédagogiques dans les activités sportives et culturelles. L'objectif est de stimuler les élèves les plus en difficulté dans le processus global d'apprentissage et leur favoriser l'accès à des supports particuliers permettant leur ouverture d'esprit et l'élargissement de leurs connaissances et pratiques
- Développer la socialisation pour les moins de 3 ans.

Il s'agit ici d'approcher le plus en amont possible les enfants afin de les inscrire très tôt dans des pratiques collectives et indirectement toucher les parents, et notamment les mères.

▪ **ORIENTATION 2 : Renforcer la place des parents dans le parcours éducatif de leurs enfants, mais aussi dans leur insertion sociale et professionnelle**

Il s'agit de densifier les actions existantes de soutien à la parentalité de façon intégrée avec d'autres actions liées à l'insertion sociale et à l'insertion professionnelle des parents :

- Renforcer la place des parents comme acteurs de la réussite éducative de leurs enfants
- Inciter au rapprochement des parents vers les institutions (éducation nationale) dans le but d'accompagner les parents à mieux s'approprier les outils de suivi du parcours scolaire de leurs enfants.

Par ailleurs, le soutien aux familles monoparentales dans le cadre d'un partenariat renforcé avec l'éducation nationale est prioritaire.

- Lutter contre l'illettrisme des parents
- Développer des ateliers de savoirs socio linguistiques et des lieux d'accueil appropriés afin de favoriser une meilleure intégration sociale des parents et leur donner les moyens de mieux s'impliquer dans leur rôle parental et de soutien à la scolarité de leurs enfants.
- Accompagner les parents en situation de précarité pour lever des freins à l'emploi

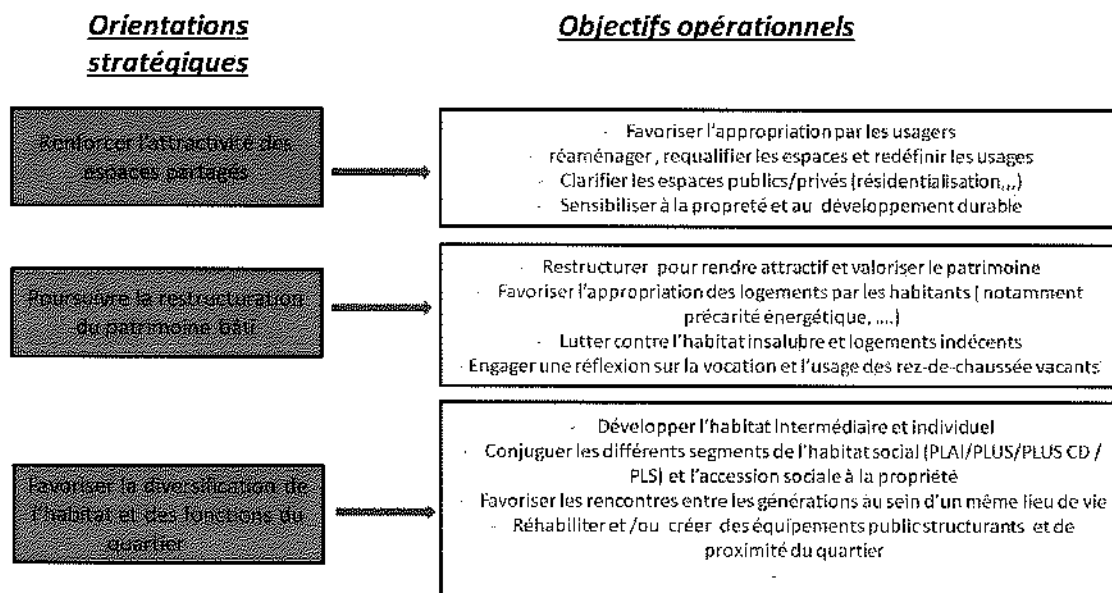
Développer des modes de gardes d'enfants souples, mais également de séances de coaching pour renforcer « l'employabilité » des parents. L'objectif de développer la socialisation des enfants de moins de 3 ans (Cf. Orientation stratégique précédente) pourrait contribuer à la levée d'un frein à l'emploi pour les mères, notamment les mères seules.

▪ **ORIENTATION 3 : Développer le lien social dans les quartiers prioritaires**

Il s'agit de soutenir des actions qui contribuent à créer un lien social durable au sein des quartiers, qui favorisent le développement de la citoyenneté et qui permettent de lutter contre l'isolement social.

- Soutenir le développement social
- Développer des actions de proximité, avec notamment un rôle important à jouer par les maisons de quartier en tant qu'équipement structurant pour favoriser le lien social entre les populations des quartiers.
- Renforcer l'accès aux droits
- Afin de lutter efficacement contre l'isolement social, l'objectif est de maintenir les dispositifs existants (avocats, écrivains publics) voire les déployer.
- Lutter contre le repli sur soi et l'isolement.
- Deux leviers ont été identifiés pour atteindre l'objectif. Le premier consiste à soutenir les initiatives des habitants, c'est-à-dire à rendre plus concrètes les actions qui relèvent d'une démocratie participative. Cette démarche doit permettre notamment de combattre le repli communautaire. Le second levier est celui de la mixité sociale dans le parc de logements sociaux et renvoie à la gestion du peuplement. L'objectif étant de lutter contre les risques de communautarisme à travers une politique attentive à l'attribution des logements sociaux.

4.3.2 Pilier cadre de vie et renouvellement urbain : les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels prioritaires



▪ **ORIENTATION 4 : Renforcer l'attractivité des espaces partagés**

A travers cette orientation, il s'agit ici de poursuivre la qualification des espaces publics notamment afin de favoriser les échanges entre les différents types d'usagers et casser l'utilisation « genrée » ou parfois exclusive et excluante.

- Favoriser l'appropriation par les usagers.
- Il s'agit ici de maintenir voire développer l'ensemble des actions d'animation et de soutien sur les espaces et équipements pour en favoriser leur appropriation selon les différents types d'usagers à qu'ils sont sensés s'adresser.
- Réaménager, requalifier les espaces et redéfinir les usages
- Clarifier les espaces publics/privés (résidentialisation).
- Les residentialisations doivent permettre d'améliorer la lisibilité entre les espaces publics et privés, de mieux en identifier les usages et les responsabilités notamment en matière de gestion et d'entretien.
- Sensibiliser à la propreté et au développement durable

▪ **ORIENTATION 5 : Poursuivre la restructuration du patrimoine bâti**

Le travail engagé dans le cadre du PNRU (1) est à poursuivre pour renouer avec l'attractivité des quartiers. Et cela passe par des actions fortes sur le bâti et les logements, qui n'ont pas été concernés par le premier programme de rénovation urbaine

- Restructurer pour rendre attractif et valoriser le patrimoine.
- Il s'agit notamment de se concentrer sur les copropriétés privées où il existe un risque de basculement vers un processus de dégradation prononcée.
- Favoriser l'appropriation des logements par les habitants.
- L'objectif est d'accompagner les personnes dans leur nouveau logement (suite à un relogement) dans les nouveaux usages.
- Lutter contre l'habitat insalubre : les logements indécents.
- Cela concerne plus particulièrement le centre ancien de Romans.
- Engager une réflexion sur la vocation et l'usage des rez-de-chaussée vacants

La vacance en nombre des rez-de-chaussée peut nuire à l'image des quartiers en donnant un sentiment d'abandon. Ils sont des vecteurs d'animation et de vitalité des quartiers. Leur utilisation en logement n'est aujourd'hui plus une solution adaptée. D'autres usages doivent être identifiés, en lien avec l'économie sociale et solidaire, le secteur associatif, les acteurs économiques et les bailleurs.

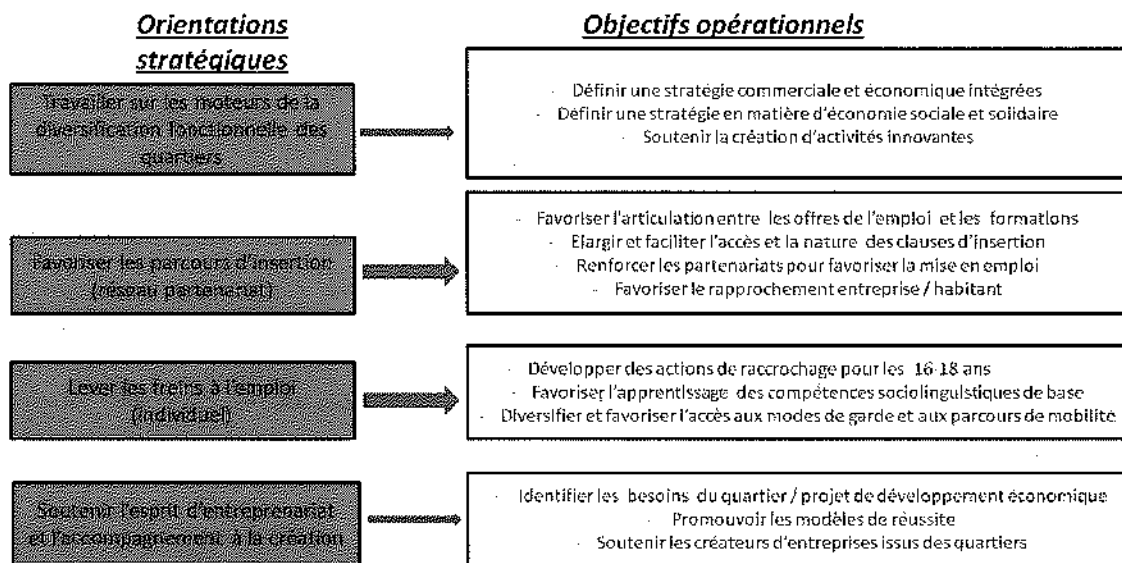
▪ **ORIENTATION 6 : Favoriser la diversification de l'habitat et des fonctions du quartier**

En lien avec l'orientation précédente, il convient ici de poursuivre le travail sur la qualité du bâti et notamment des équipements et surtout de casser les logiques de spécialisation en œuvre. Les quartiers ne doivent pas être que des quartiers résidentiels à dominante de logements sociaux, les segments d'habitat doivent être élargis, pour permettre d'accueillir des profils différents d'habitants et les formes urbaines doivent aussi être diversifiées. Il s'agit aussi de favoriser l'animation des quartiers par la création ou la création d'équipements publics amenant un public d'autres quartiers et contribuer ainsi à remettre les quartiers dans un fonctionnement d'agglomération avec des objets de destination.

Quatre objectifs opérationnels sont ainsi identifiés :

- Développer l'habitat intermédiaire et individuel.
- Conjuguer les différents segments de l'habitat social et l'accès sociale à la propriété.
- Favoriser les rencontres entre les générations au sein d'un même lieu de vie.
- Réhabiliter et/ou créer des équipements publics structurants et de proximité du quartier.

4.3.3 Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi : les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels prioritaires



▪ **ORIENTATION 7 : Travailler sur les moteurs de la diversification fonctionnelle des quartiers**

Au-delà d'une mixité de l'habitat, il convient aussi de réfléchir (et mettre en œuvre) à la diversification des fonctions des quartiers, pour qu'ils soient de véritables quartiers de ville (et d'agglomération). Il s'agit ainsi de dynamiser l'offre commerciale, envisager le maintien (ou l'arrivée et le développement selon les cas) d'une activité économique, la présence de services publics et associatifs.

- Définir une stratégie commerciale et économique intégrée.
- L'objectif est d'une part de garantir une offre de commerciale de proximité (de maintenir l'offre existante, d'en créer une nouvelle) qui favorise le vivre ensemble au sein des quartiers, et d'autre part, de définir une stratégie globale qui intègre l'ensemble des services publics (par exemple Pole Emploi) et des acteurs privés (notamment les acteurs de la santé).
- Développer les filières d'Économie Sociale et Solidaire (ESS).
- L'objectif en amont est d'identifier les potentielles filières du territoire selon les atouts de ce dernier. Il s'agit de capitaliser les initiatives enclenchées, comme par exemple l'épicerie sociale et solidaire sur Romans et le Mat Drome de Valence, pour le développement de nouvelles filières.
- Soutenir la création d'activités innovantes,

Cet objectif peut se décliner à travers plusieurs pistes d'interventions comme l'accueil d'une pépinière d'entreprises dans les quartiers prioritaires, le développement des activités numériques et le levier des appels à projet.

▪ **ORIENTATION 8 : Favoriser les parcours d'insertion professionnelle**

L'emploi est un enjeu majeur. Mais la remise à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi doit passer par un ensemble d'étapes préalables et nécessite, au regard des difficultés rencontrées par les personnes, de développer un certain nombre d'actions très particulières notamment dans les connexions des différents dispositifs existants relevant de la formation, l'insertion sociale, l'insertion professionnelle...etc.

- Favoriser l'articulation entre les offres d'emploi et les formations afin de réduire les écarts entre la qualification des actifs et l'exigence des entreprises.

Il s'agit premièrement d'anticiper les besoins des entreprises afin de mieux adapter les formations existantes (compétence à acquérir) et d'être en capacité de mieux communiquer auprès du public cible sur les opportunités existantes (les métiers). Deuxièmement, l'objectif est d'améliorer l'identification des profils des publics, de leurs potentiels et de leur projet professionnel de manière à offrir des parcours de formation adéquats pour répondre à terme aux offres d'emploi.

- Enrichir et renforcer le dispositif d'insertion des publics les plus en difficulté.

Premièrement, l'objectif est de simplifier la procédure des clauses d'insertion, de faire vivre le dispositif, de le réguler et de contrôler sa mise en œuvre (respect des engagements des entreprises signataires). Deuxièmement, il s'agit de communiquer sur les opportunités professionnelles que ces clauses représentent, de valoriser les parcours ascendants qu'elles ont permis de déclencher pour le public visé. Troisièmement, l'objectif est de diversifier les prestations proposées par les clauses d'insertion qui relèvent trop souvent des métiers du BTP en ciblant d'autres prestations (notamment intellectuelles). Enfin, le quatrième objectif est de soutenir les groupements d'employeurs pour l'insertion et de qualification (GEIQ) qui permet un parcours de qualification dans un cadre structuré avec des professionnels dédiés à la formation du public cible. Renforcer les partenariats pour favoriser la mise à l'emploi.

Il s'agit d'organiser un système de gouvernance à l'échelle de l'agglomération pour rapprocher l'économie de l'emploi. Ce système regrouperait les pouvoirs publics, les groupements d'employeurs et les structures d'accompagnement vers l'emploi dans le but de répondre aux besoins du développement de l'emploi dans les quartiers. Deux outils pourraient être mobilisés pour accompagner le pilotage de cette gouvernance : un observatoire local sur l'emploi (diagnostic et évaluation) et un poste de médiation, couramment nommé ambassadeur (médiation entre l'offre d'emploi et les demandeurs d'emploi).

- Favoriser le rapprochement entre les entreprises et les habitants

Ce rapprochement peut se réaliser à travers deux types d'actions : premièrement, l'organisation pour le public cible de visites d'entreprises implantées sur le territoire dans une logique de découverte de l'environnement du monde de l'entreprise (pour les plus jeunes) et de métiers (pour tout le monde). Deuxièmement, le système de parrainage (notamment pour les jeunes chômeurs) où le filleul bénéficie de l'expérience d'un adulte expérimenté.

▪ **ORIENTATION 9 : Lever les freins à l'accès à l'emploi**

Les publics éloignés de l'emploi ne le sont pas toujours forcément à cause d'un déficit de qualification ou d'expérience. Il y a souvent d'autres freins qui limitent leur capacité d'accéder à l'emploi, et affectent également leur estime de soi.

- Développer des actions de raccrochage pour les 16-18 ans.

Il s'agit de travailler sur la motivation des jeunes dès le secondaire en amont de leur intégration au monde professionnel. Des actions de découvertes de métiers et de visites d'entreprises (Cf. orientation stratégique précédente) devraient permettre, entre autre, de doter les jeunes de références pour la construction de leur projet de formation. Ce public est ici particulièrement visé compte tenu de la faiblesse des dispositifs de droit commun existants pour cette tranche d'âge.

- Lever les freins propres au public.

Les objectifs sont de renforcer les savoirs de base et lutter contre « l'immobilité psychologique ». Pour le public, avec un enfant en bas âge, qui rencontre des difficultés de garde et donc de disponibilité réduite pour occuper un emploi, le développement de système de gardes d'enfants est un levier pour lever ce frein, notamment pour les mères seules avec leur enfant.

- Lever les freins propres à la localisation de l'offre d'emploi.

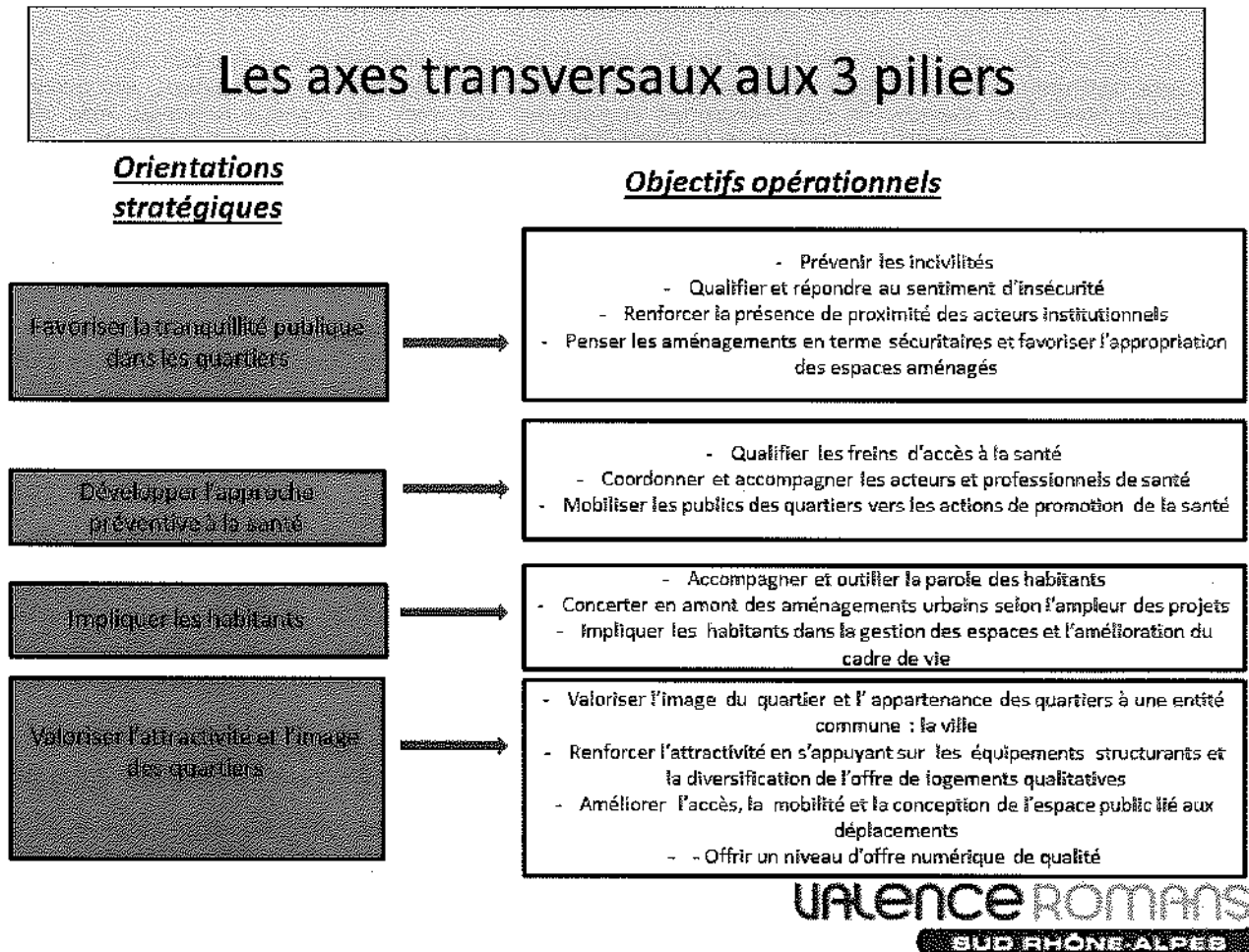
Il s'agit rendre les emplois plus accessibles géographiquement et de renforcer le maillage des transports de façon plus fine (une mobilité à penser à l'échelle du bassin d'emploi de l'agglomération) avec notamment la réalisation du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Valence et Romans.

▪ **ORIENTATION 10 : Soutenir l'esprit d'entrepreneuriat et l'accompagnement à la création**

- Identifier les besoins du quartier / projet de développement économique
- Soutenir les créateurs d'entreprise issus des quartiers :
- La ZFU de Valence est notamment un levier important pour favoriser les initiatives locales et accompagner les porteurs de projet issus des quartiers prioritaires.
- Promouvoir les modèles de réussite.

Il est essentiel de pouvoir valoriser les personnes qui ont réussi, soit leurs études, leurs carrières professionnelles ou autres et de s'appuyer sur eux pour qu'ils deviennent des ambassadeurs du quartier et suscitent par leur parcours des motivations et des projets.

4.3.4 Les orientations transversales



Plusieurs orientations ont été identifiées comme pouvant contribuer à plusieurs piliers de façon complémentaire et concomitante.

▪ **ORIENTATION 11 : Favoriser la tranquillité publique dans les quartiers.**

Trois objectifs opérationnels permettent de répondre à l'enjeu transversal de la tranquillité publique au sein des quartiers :

- Prévenir les incivilités à travers des outils préventifs
- Deux leviers identifiés : la mise en place d'un observatoire de la délinquance et le déploiement d'un système de vidéo surveillance.
- Renforcer la présence de proximité des acteurs institutionnels
- Il s'agit là de développer de la part de ces acteurs une réelle proximité avec les habitants qui peuvent ressentir le sentiment d'insécurité mais également avec le public cible qu'il est nécessaire d'éloigner du risque de délinquance.
- Qualifier et répondre au sentiment d'insécurité. Penser les aménagements en terme sécuritaires et favoriser l'appropriation des espaces aménagés.

Il s'agit de concevoir l'aménagement des espaces publics en termes sécuritaires de façon à favoriser l'appropriation des espaces aménagés par les habitants.

▪ **ORIENTATION 12 : Développer l'approche préventive à la santé**

Le volet santé du contrat de ville et Projet Régional de santé est élaboré par l'ARS. Ce volet s'inscrit dans l'orientation stratégique "développer l'approche préventive à la santé".

Il est présent également dans l'objectif "associer les acteurs santé au moment de la conception des projets d'aménagement urbain".

Trois objectifs opérationnels ont été dégagés lors des travaux préparatoires au contrat de ville dans l'orientation stratégique "Développer l'approche préventive à la santé". Ces trois objectifs sont en cohérence avec les orientations stratégiques du projet régional de santé Rhône-Alpes (PRS 2012-2017) élaboré par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Objectif opérationnel n°1 : Lutter contre les freins d'accès à la santé**Objectif opérationnel n°2 : Mobiliser les publics des quartiers vers les actions de promotion de la santé****Objectifs n° 3 : Coordonner et accompagner les acteurs et professionnels de santé**

Le projet régional de santé a été construit dans le cadre d'une large concertation à laquelle ont pris part les partenaires institutionnels, les acteurs et les usagers de la santé. Tout au long de l'élaboration, des travaux ont été engagés avec des experts et des personnes ressources. Les élus du Conseil Régional, des Conseils Départementaux et des Conseils Municipaux ont été sollicités pour enrichir, au travers de leurs avis, le contenu du projet.

Au cœur du PRS, l'enjeu de réduction des fortes inégalités sociales et territoriales de santé constatées constitue un fil directeur de premier ordre. Le programme d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS), partie intégrante du PRS, qui a vocation à faciliter l'accès au système de santé des publics qui en sont le plus éloignés, cible spécifiquement les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Présentation des contrats locaux de santé des villes de Romans et de Valence

En déclinaison territoriale du PRS, l'ARS et les municipalités de Valence d'une part, de Romans d'autre part, ont signé deux contrats locaux de santé (CLS), mettant ainsi en synergie le PRS avec les plans locaux de santé (PLS) adoptés par ces deux municipalités. Les deux CLS de Romans et de Valence se matérialisent dans des fiches actions, à partir d'un diagnostic partagé.

Les actions inscrites dans les deux CLS de Romans et de Valence s'inscrivent en cohérence avec les objectifs opérationnels du volet santé du contrat de ville cités ci-dessus.

Observation en santé et Diagnostic partagé sur la santé des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'ARS met à disposition des collectivités territoriales un outil permettant d'affiner le diagnostic en établissant, à partir d'indicateurs en santé établis à l'échelle intercommunale, communale, et infra communale, un portrait socio-sanitaire du territoire. Cet outil est complété par un accès cartographique "ATLASANTE" accessible sur le site internet de l'ARS.

Volet santé du contrat de ville de l'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes

Les deux CLS, annexés au contrat de ville, sont intégrés comme parties constitutives du volet santé du contrat de ville.

Le volet santé est complété par une fiche spécifique sur les ateliers santé ville des deux municipalités, en déclinaison de l'objectif opérationnel n°3 et par un engagement à se référer aux réflexions sur l'urbanisme et la santé.

Objectif opérationnel n°1 : Lutter contre les freins d'accès à la santé

- Renvoi aux actions inscrites dans les CLS de Romans et Valence annexés au présent contrat de ville

Objectif opérationnel n°2 : Mobiliser les publics des quartiers vers les actions de promotion de la santé

- Renvoi aux actions inscrites dans les CLS de Romans et Valence annexés au présent contrat de ville

Objectifs n° 3 : Coordonner et accompagner les acteurs et professionnels de santé

- Renvoi aux actions inscrites dans les CLS de Romans et Valence annexés au présent contrat de ville
- Fiche Atelier Santé Ville

Objectif "Associer les acteurs de santé au moment de la conception des projets d'aménagement urbain"

- Référence au guide "Agir pour un urbanisme favorable à la santé" disponible dans le site Internet de l'EHESP

Ces trois objectifs opérationnels ont été identifiés afin de répondre à l'enjeu du renforcement de l'accès aux soins.

*** ORIENTATION 13 : Favoriser la participation et l'implication des habitants**

Cet enjeu transversal peut se traduire en termes d'objectifs opérationnels de la façon suivante :

- Accompagner et outiller la parole des habitants.
- L'objectif est de doter les habitants de moyens formalisés afin qu'ils puissent participer à la vie citoyenne de leur quartier. Une participation outillée des habitants devra permettre de valoriser leur expertise d'usage et de développer dans la durée un système plus opérationnel que les dispositifs existants.
- Concerter en amont des aménagements urbains selon l'ampleur des projets.
- Il s'agit d'adapter la concertation des habitants de façon cohérente avec l'échelle, la complexité et l'impact du projet au sein du quartier. Impliquer les habitants dans la gestion des espaces et l'amélioration du cadre de vie.
- L'objectif est de développer une co construction de la gestion du quartier entre les acteurs institutionnels et les habitants. Cette « compétence » des habitants pourrait être développée dans le cadre d'une reconfiguration de la GUP dans un contexte post ANRU par exemple.

▪ **ORIENTATION 14 : Valoriser l'attractivité et l'image des quartiers**

La valorisation de l'image des quartiers est un levier tant pour l'attractivité résidentielle, que pour l'attractivité du territoire envers les acteurs économiques. Elle crée par ailleurs un contexte favorable de cohésion sociale. Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Valoriser l'image du quartier et son appartenance à une entité commune : la ville.
- Il s'agit de casser l'image selon laquelle les quartiers en politique de la ville sont des secteurs distincts de la ville à laquelle ils appartiennent.
- Renforcer l'attractivité du quartier en s'appuyant sur les équipements structurants et la diversification de l'offre de logements qualitative
- Deux leviers ont été identifiés : premièrement, la valorisation des équipements structurants qui peuvent permettre de créer des flux avec des populations qui n'habitent pas le quartier, et deuxièmement, une diversification de l'offre de logements (attractivité d'une nouvelle offre résidentielle).
- Améliorer l'accès, la mobilité et la conception de l'espace public aux déplacements.
- L'objectif est de raccrocher les quartiers dans les usages urbains et dans la réalité des pratiques. Un accès renforcé à la ville et à un territoire plus large participera à l'attractivité des quartiers pour leurs fonctions résidentielles, économiques et favorisera le rayonnement communal d'éventuels équipements qu'ils accueillent.
- Offrir un niveau d'offre numérique de qualité.

4.3.5 LES AXES TRANSVERSAUX

La Loi définit 3 axes transversaux :

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La jeunesse
- La prévention et la lutte contre les discriminations

Un quatrième axe a été souhaité par les partenaires et les élus, celui relatif à la laïcité. Cela préfigure le quatrième pilier envisagé par le gouvernement suite aux attentats du 7 janvier 2015 et pour lequel des précisions seront apportées aux partenaires d'ici avril 2015. Ce quatrième pilier pourra faire l'objet d'un avenant au contrat de ville, afin de ne pas retarder la signature des contrats de ville. Ce pilier a été récemment défini et se nomme « lutte contre le racisme et l'antisémitisme » (annonce du 17 avril 2015 par Manuel Valls).

Ces axes transversaux seront pris en compte à plusieurs niveaux

- Par des dispositifs / outils spécifiques
ex : la participation via la mise en place des conseils citoyens
- Au niveau global du contrat de ville, des actions propres à chaque axe transversal
ex : actions de formation, de sensibilisation, de compréhension en direction des professionnels, techniciens et élus
- Pour chaque pilier, au niveau des objectifs opérationnels, des actions ciblées
ex. actions liées aux violences faites aux femmes, actions ciblées sur la jeunesse...
- Et enfin, pour chaque objectif opérationnel et au niveau des actions, une vigilance pour bien prendre en compte ces différents axes dans la conception et la mise en œuvre des actions sur la base :
- d'une estimation faite par les financeurs sur la prépondérance de tel ou tel axe dans les différents objectifs opérationnels
- des critères de sélection au moment de la programmation
- d'une demande faite aux porteurs de projet d'explicitier concrètement comment ils prendront en compte ces 4 axes dans le cadre de leur projet.

4.4 Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre : les fiches contrat de ville

Ces derniers ont été rédigés et validés par l'ensemble des partenaires du contrat de ville au cours de différentes réunions de travail. Les derniers échanges ont permis de préciser et de faire évoluer l'architecture du contrat de ville.

Ils sont traduits dans des fiches nommées fiches action qui sont déclinées ci-après selon l'architecture du contrat de ville :

Les orientations transversales aux 3 piliers

Le pilier de la cohésion sociale

Le pilier du cadre de vie et rénovation urbaine

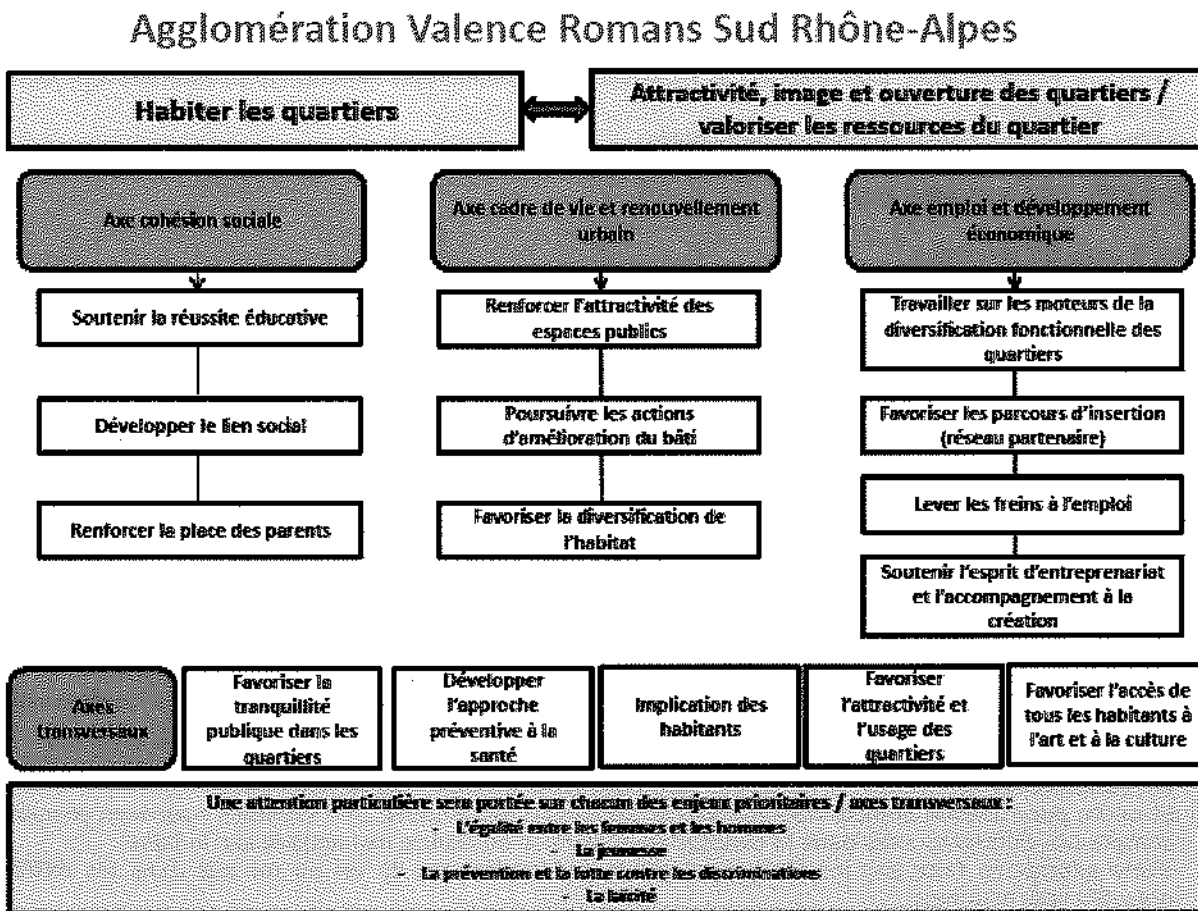
Le pilier développement économique et emploi

Chaque action des différentes orientations et pilier doivent intégrer les axes transversaux suivants

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La jeunesse
- La prévention et la lutte contre les discriminations
- La Laïcité

Evolution de l'architecture du contrat de ville suite aux échanges:

Les derniers échanges ont permis de préciser et de faire évoluer l'architecture du contrat deville de la manière suivante :



1 – COHESION SOCIALE

1.1 Soutenir la réussite scolaire et éducative

1.1.1 Réduire les écarts de réussite scolaire

1.1.2 Lutter contre le décrochage scolaire

1.1.3 Développer la socialisation pour les moins de 3 ans

1.1.4 Favoriser l'ouverture culturelle, scientifique et sportive afin de développer l'appétence pour les apprentissages

1.2 Renforcer la place des parents

1.2.1 Renforcer la place des parents comme acteurs de la réussite éducative de leurs enfants

1.2.2 Accompagner les parents et en particulier les plus vulnérables

1.3 Développer le lien social

1.3.1 Favoriser l'accès au droit à la citoyenneté

1.3.2 Soutenir le développement social par des actions de proximité

1 – COHESION SOCIALE

1.1 OBJECTIF STRATEGIQUE

SOUTENIR LA REUSSITE SCOLAIRE

1.1.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Réduire les écarts de réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les résultats des élèves de l'éducation prioritaire sont sensiblement inférieurs à ceux des élèves des autres écoles et collèges. Les écarts de réussite se sont plutôt dégradés ces dernières années.

OBJECTIFS

- Garantir l'acquisition du lire/écrire/parler et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- Conforter une école bienveillante et exigeante
- Mettre en place une école qui coopère avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels
- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

ACTIONS

- Accompagnement des élèves dans leurs apprentissages et dans leur parcours scolaire (ex : accompagnement continué pour les élèves de sixième de l'Éducation prioritaire)
- Former, stabiliser et soutenir les équipes éducatives
- Définir un cadre propice aux apprentissages
- Renforcer les liens école/famille pour une meilleure compréhension des codes et attentes de l'institution scolaire (accueil des parents, mallette des parents)

Moyens investis dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire

Mise en place des dispositifs de scolarisation des enfants de moins de 3 ans (les postes affectés à la scolarisation des moins de trois ans sont attribués aux écoles situées en éducation prioritaire) et ils ont pour objectifs :

- Renforcer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans (convention Éducation Nationale)
- Comprendre les codes scolaires le plus tôt possible
- Acquérir des compétences en langage
- Comprendre les règles de socialisation

Mise en place du dispositif plus de maîtres que de classes avec des postes créés dans les écoles situées en éducation prioritaire qui ont pour objectifs :

- Accroître l'efficacité de l'enseignement (capacité à faire progresser les élèves dans les acquisitions scolaires pour une maîtrise du socle)

- Favoriser l'équité (capacité à réduire les inégalités de réussite entre les élèves)
- Permettre une offre scolaire efficiente (capacité de l'école à utiliser de manière optimale ses ressources).

Le dispositif « accompagnement éducatif » avec pour objectifs de :

- Permettre aux élèves les plus vulnérables de retrouver le cadre de l'école
- Approfondir, revoir, retravailler des compétences scolaires en groupes restreints (parcours différencié)
- Prévenir le décrochage scolaire

Extension du dispositif D'COL pour les élèves de sixième en difficulté :

- Aide individualisée qui s'appuie sur un dispositif numérique innovant

Projet de réseau RRS de Valence : Territoire Apprenant et projets des écoles et d'établissements (à préciser)

Objectifs :

- Prendre en charge l'hétérogénéité des élèves
- Internaliser les dispositifs d'aides pour permettre aux élèves d'entrer, de soutenir leur activité et de percevoir les enjeux de la tâche scolaire
- Soutenir l'activité de l'élève par des gestes professionnels enseignants
- Prévenir le décrochage scolaire/porter une attention particulière aux élèves les plus vulnérables

Animation réseau : 2 coordonnateurs réseaux premier degré et 5 coordonnateurs réseaux second degré

CRITERES D'EVALUATION

- Impact et efficacité des dispositifs sur la réussite scolaire des élèves
- Impact et efficacité des dispositifs sur l'écart de réussite scolaire entre les élèves en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire
- Indicateurs : écart de maîtrise des compétences du socle commun et indicateur de parcours (suivi de cohorte des entrants en sixième)

DROIT COMMUN

Education nationale

- Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)
- Aides personnalisées
- Classe relais
- Dispositif « école ouverte » avec la mise en place de stages de remise à niveau
- Stages passerelles
- La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

1 – COHESION SOCIALE

1.1 OBJECTIF STRATEGIQUE :

SOUTENIR LA REUSSITE EDUCATIVE

1.1.2 OBJECTIF OPERATIONNEL

Lutter contre le décrochage scolaire

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le décrochage scolaire concerne particulièrement les jeunes des quartiers prioritaires. C'est un frein majeur à leur insertion sociale et professionnelle. Le décrochage se décline en différentes situations de rejet vis-à-vis de l'école (absentéisme, problèmes de comportement menant à des exclusions, inappétence pour les apprentissages, non socialisation par l'école ...) qui conduisent à la sortie du système scolaire sans diplôme de formation initiale.

Il semble important de partir du fait que le décrochage scolaire (voir le non accrochage) est le résultat plus que la cause. Une attention sera également portée aux « décrocheurs passifs » qui ne posent pas de réels problèmes à l'institution.

OBJECTIFS

- Prévenir le décrochage scolaire tout au long de la scolarité (pour le raccrochage des jeunes décrocheurs voir fiche « raccrochage des 16-18 ans)
- Accompagner les publics les plus fragiles dans leur globalité (dans et hors l'école, autour de la santé, de l'ouverture culturelle, de leur environnement) à travers le dispositif du Programme de Réussite Educative (PRE) : apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux jeunes et à leurs familles
- Permettre aux enfants/jeunes de se valoriser et ainsi de retrouver goût aux apprentissages
- Développer les dispositifs de réussite éducative
- S'appuyer sur les projets d'établissements, d'écoles et de réseaux d'éducation prioritaire et sur les cordées de la réussite
- Améliorer l'articulation des partenaires éducatifs et d'insertion sur la question du décrochage scolaire (Mission locale, Éducation nationale,...)
- Accompagner les jeunes dans la définition de leur projet personnel : valoriser toutes les voies scolaires (notamment professionnelle mais également les sections spécifiques comme la SEGPA) et favoriser une scolarité choisie et sereine
- Construire et être attentif au signe du décrochage scolaire afin déplacer les actions dans le champ de la prévention.

ACTIONS

- Remobiliser les jeunes en voie de décrochage autour de leur projet d'orientation
- Développer le soutien aux initiatives des jeunes en s'appuyant sur les Points ressources d'accompagnement des projets de jeunes
- Mise en place d'accompagnement individualisé des jeunes en voie de décrochage (exclus des collèves, absentéistes, ...)
- Maintenir et développer des projets de prévention du décrochage scolaire dans les établissements ou avec les établissements
- Développer des projets autour de l'estime de soi, notamment autour de la communication bienveillante,

et de la médiation entre pairs

- Développer des projets autour de la lutte contre le harcèlement, l'égalité filles/garçons, la lutte contre les discriminations
- Accompagner le Raccrochage :
 - développer des projets partenariaux avec les lycées professionnels pour les jeunes en décrochage scolaire afin de leur faire découvrir des métiers et favoriser le retour dans une scolarité,
 - s'appuyer sur la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et le réseau Formation qualifiante emploi (FOQUALE),
 - s'appuyer sur la Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD),
 - accompagner vers les stages et les forums de l'emploi, vers le droit commun de la formation et de l'emploi (Mission Locale)
- Développer le Projet de Réseau de Réussite Scolaire (RRS) de Valence : Territoire Apprenant (cf. fiche 1.1. Réduire les écarts de réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire)
- Mise en place de stages de remise à niveau pour approfondir, retravailler les compétences scolaires en groupe restreints (parcours différencié) : dispositif « accompagnement éducatif » et le dispositif « école ouverte » dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire
- Renforcer la coopération entre les acteurs de la prévention, le centre social et les établissements scolaires intervenant sur un même secteur géographique (Cette coopération permettra, en fonction des besoins, le repérage et le suivi dans et en dehors des établissements des élèves en situation de décrochage et l'accompagnement des familles dans leur relation avec l'institution scolaire)
- Encourager l'accueil des exclus de courte durée au sein des établissements en développant des partenariats avec le tissu associatif local

CRITERES D'EVALUATION

- Indicateurs de réalisation liés aux actions (nombre de jeunes accompagnés,...)
- Indicateur d'impact : nombre de jeunes sortis sans qualification (statistique Éducation Nationale)

DROIT COMMUN

Droit commun de l'Éducation nationale notamment RASED, CIO, infirmière scolaire, AS scolaire, réseau et dispositif relais, Mission de lutte contre le décrochage scolaire

DACS et appel à projet jeunes

Conseil Départemental

- prévention spécialisée/ CMS

Collège

- Hébergement de la classe-relais et participation financière à son fonctionnement

Communes

- Acteurs de l'éducatif, du socio-éducatif, de l'extra et du périscolaire, réseau associatif

CAF

- Accompagnement technique et financier d'actions diversifiées à la parentalité : subventions de fonctionnement "Actions parentalité », « Familles – Ecole – Citoyenneté »...
- Accompagnement des porteurs de projet et versement de la prestation de service « contrat local d'accompagnement à la scolarité »
- Soutien fort des centres sociaux et espaces de vie sociale, acteur majeur pour accompagner les parents (prestation de service Animation collective familles (projet familles des centres sociaux) et Animation locale)
- Soutien des initiatives des jeunes : Points ressources d'accompagnement des projets de jeunes CAF
- Région : Voir point 4.5.3 du contrat de ville sur l'engagement des partenaires

1 – COHESION SOCIALE

1.1 OBJECTIF STRATEGIQUE :

SOUTENIR LA REUSSITE EDUCATIVE

1.1.3 OBJECTIF OPERATIONNEL

Développer la socialisation pour les moins de 3 ans

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Socialisation des jeunes enfants très centrée autour de la cellule familiale (peu de recours aux modes de garde collectifs). Le passage d'une cellule familiale resserrée et centrée sur la mère à une prise en charge collective au sein de l'école (avec un ensemble de codes sociaux, un bain de langage différent, etc.) est parfois difficile.

OBJECTIFS

- Prévenir les inégalités précoces en développant la socialisation des jeunes enfants. Cette orientation doit se conjuguer avec une réflexion autour d'actions facilitant l'accès à l'emploi des mères (modes de garde,...)
- Développer le partenariat avec les structures « petite enfance »
- Renforcer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans (convention Éducation Nationale)

ACTIONS

- Accompagner l'entrée à l'école par des passerelles entre PMI / crèches et écoles maternelles, en développant le partenariat avec les structures petite enfance : mettre en place des dispositifs « passerelle » entre l'univers familial et les premières années d'école pour les jeunes enfants en renforçant notamment les actions partenariales (Avec la PMI en premier lieu)
- Mise en place des dispositifs de scolarisation des enfants de moins de 3 ans (Moyens investis dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire : les postes affectés à la scolarisation des moins de trois ans sont attribués aux écoles situées en éducation prioritaire)

CRITERES D'EVALUATION

- Indicateurs de réalisation liés aux actions : nombre d'enfants de moins de trois ans scolarisés, nombre de familles participants aux actions passerelles...
- Capacité des enfants (et de leur familles) à s'inscrire sur des actions d'ouvertures et de socialisation
- Fréquence de mobilisation des dispositifs d'accueil prioritaire

DROIT COMMUN

L'Éducation Nationale

- Développer dans chaque quartier relevant de l'éducation prioritaire la scolarisation des enfants de moins de 3 ans

CAF

- Accompagnement technique et financier d'actions diversifiées à la parentalité : subventions de fonctionnement "Actions parentalité", « lieux d'échanges entre parents et entre parents et professionnels », « parentalité et prévention précoce », « Familles – Ecole – Citoyenneté »...
- Mobilisation de subventions « aller vers les publics les plus éloignés ou les plus en difficulté »

- Accompagnement des porteurs de projet et versement de la prestation de service « contrat local d'accompagnement à la scolarité »
- Soutien fort des centres sociaux et espaces de vie sociale, acteur majeur pour accompagner les parents (prestation de service Animation collective familles (projet familles des centres sociaux et Animation locale)
- Inscription dans le réseau départemental Parentalité REAAP (Réseau d'écoute et d'appui et d'accompagnement des parents) animé par la Caf et l'UDAF
- Axe de travail à intégrer dans le cadre des travaux d'élaboration du Schéma départemental des services aux familles

Conseil Départemental : PMI, CMS

1 – COHESION SOCIALE

1.1 OBJECTIF STRATEGIQUE

SOUTENIR LA REUSSITE EDUCATIVE

1.1.1.4 OBJECTIF OPERATIONNEL

Favoriser l'ouverture culturelle, scientifique et sportive afin de développer l'appétence pour les apprentissages

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- L'environnement social et familial de certains enfants ne réunit pas toutes les ressources adéquates pour leur réussite éducative
- Constats : Moindre connaissance et crainte d'accéder à certaines activités culturelles, scientifiques ou sportives
- Il est nécessaire d'accompagner les publics dans l'accès à ce type de pratique car elles permettent de développer l'appétence favorisant la découverte et les apprentissages

OBJECTIFS

- Développer les centres d'intérêt et la pratique des enfants et valoriser leurs compétences par la découverte d'activités culturelles, mais aussi scientifiques et sportives
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive par l'instauration d'une politique volontariste destinée à limiter ces écarts
- Lutter contre les discriminations dans le sport et développer la pratique sportive féminine, le sport handicap, le sport santé par la promotion d'une offre sportive diversifiée, adaptée et correctement encadrée (qualification des professionnels)

ACTIONS

- Mettre en place des actions de découverte, scientifique et sportive
- Impliquer les parents dans ces actions d'ouverture et de découverte, mais également mettre en place des actions valorisant leurs connaissances culturelles (danse, chant, arts, sports...)
- Former les acteurs éducatifs à la médiation, afin de favoriser la mobilisation des publics
- Mobiliser les équipements culturels financés par l'Etat (notamment à valence : la ville d'art et d'histoire, le musée des beaux-arts, la comédie, le Lux 2.0, l'Equipée, la FOL26, Radio Méga, à Portes-Lès-Valence : le Train Théâtre ; à Romans le musée de la chaussure, la Cordonnerie/SMAC) et encourager leur mise en réseau avec les structures culturelles et sociales de proximité
- Favoriser la rencontre entre habitants et équipes artistiques : par exemple par la mise en œuvre d'opérations telles que « les Portes du Temps » ou « Passeurs d' Images »
- Maintenir et développer les projets autour des livres, du langage, du plaisir d'apprendre dès le plus jeune âge
- Mise en place du dispositif « accompagnement éducatif » (moyens investis dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire) : favoriser l'épanouissement des élèves par l'aide au travail scolaire, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle
- Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire
- Valoriser les dispositifs concourant à la réussite éducative des jeunes issus des quartiers prioritaires, notamment à travers le soutien aux projets d'activités périscolaires organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (principalement pour le développement des pratiques artistiques et

culturelles et la mise en place de parcours de découverte multi-activités sportives)

CRITERES D'EVALUATION

- Indicateurs de réalisation liés aux actions : nombre d'enfants participant aux actions...
- Indicateur d'impact en lien avec les actions développées : grille d'appréciation sur l'évolution des enfants en matière d'ouverture et de développement des appétences

DROIT COMMUN

CAF

- Accompagnement technique et financier pour le développement d'actions favorisant l'accès à la culture partagée parents – enfants

Communes,

Etat

- DRAC, DRJSCS, DDCS : coupons sport, subventions CNDS, formations, accompagnement et suivi dans le cadre des PEDT

Conseil Départemental

- Politiques culturelles et de l'enseignement en direction des collégiens

Agglomération

- musée, patinoire, conservatoire

1 – COHESION SOCIALE

1.1 OBJECTIF STRATEGIQUE

RENFORCER LA PLACE DES PARENTS

1.2.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Renforcer la place des parents comme acteurs de la réussite éducative de leurs enfants

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Parents éloignés de « l'institution scolaire » et des codes de l'école du fait de freins linguistiques et sociaux. De ce fait, il existe un besoin de médiation et d'accompagnement des familles dans la découverte de l'école.

Les parents, particulièrement ceux les plus en fragilité, ne se sentent pas toujours légitimes vis-à-vis de l'école. Leur parcours ont été parfois chaotiques avec cette institution, voir conflictuelle, et ils n'en connaissent pas forcément les codes. Ils se placent régulièrement soit dans un rôle complètement effacé, pensant que l'institution scolaire se doit de trouver toutes les solutions y compris éducatives, soit inversement dans une relation conflictuelle pensant que cette dernière ne comprend pas leur enfant et ses particularités.

Or, le parent constitue le référent éducatif de premier ordre sur lequel s'articule l'ensemble des éléments constitutifs de la réussite éducative d'un enfant.

OBJECTIFS

- Concourir à l'appropriation des codes de l'école au plus grand nombre de parents en valorisant leurs rôles et compétences d'acteurs dans la réussite éducative de leurs enfants, et parallèlement permettre aux équipes éducatives (professeurs, vie scolaire...) de mieux connaître leur public
- Accompagner les parents dans leur rôle de co-éducateurs, leur participation à l'action éducative étant déterminante pour la réussite des enfants, en particulier des plus fragiles
- Susciter l'implication des parents dans les différentes actions proposées contribuant à favoriser la réussite éducative d'un enfant
- Mieux percevoir les codes scolaires, les attentes et les exigences de l'institution scolaire

Public : potentiellement toutes les familles sont concernées à des degrés divers, mais priorité pour les familles les plus vulnérables (c'est-à-dire qui cumulent fragilités sociales, économiques, de logement, de santé...)

ACTIONS

Le dispositif spécifique PRE vise à atteindre les objectifs d'investissement des parents dans le parcours éducatif de leurs enfants.

- Mettre en place des temps de rencontre non institutionnalisés permettant de mobiliser les parents. (café des parents, accompagnement des parents vers les associations de parents d'élèves, groupes de paroles, actions parents/enfants...)
- Mettre en place des actions valorisantes au sein des établissements permettant de multiplier les moments de rencontres entre parents et équipes éducatives (s'appuyer sur les projets d'écoles, d'établissements et de réseaux d'éducation prioritaire)
- Mieux communiquer et mieux informer les parents sur l'offre éducative des territoires : articuler les propositions déclinées entre les projets d'écoles, d'établissements, de réseaux d'éducation prioritaire, du projet éducatif départemental territorial (PEDT)
- Accompagner individuellement les parents dans leur parentalité dans les parcours individualisés de réussite éducative (S'appuyer sur le PRE)

- Développer des actions permettant de renforcer le lien familles écoles (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité avec un accent fort sur l'accompagnement des parents, actions en réponse à l'appel à projet « famille – école – citoyenneté »)
- Former les personnels de l'éducation à la connaissance et l'accueil de tous les publics

CRITERES D'EVALUATION

- Indicateurs de réalisation liés aux actions : nombre de parents mobilisés, nombre d'enseignants
- Nombre de rencontres parents/enfants/enseignants
- Outils d'évaluation du PRE
- Indicateur d'impact : analyse qualitative via une enquête (qualification des « évolutions dans les relations parents/école et réalité de l'accompagnement éducatif des enfants »)

DROIT COMMUN

CAF

- Accompagnement technique et financier d'actions diversifiées à la parentalité : subventions de fonctionnement "Actions parentalité », « lieux d'échanges entre parents et entre parents et professionnels », « parentalité et prévention précoce », « Familles – Ecole – Citoyenneté »...
- Mobilisation de subventions « aller vers les publics les plus éloignés ou les plus en difficulté »
- Accompagnement des porteurs de projet et versement de la prestation de service « contrat local d'accompagnement à la scolarité »
- Soutien fort des centres sociaux et espaces de vie sociale, acteur majeur pour accompagner les parents (prestation de service Animation collective familles, projet familles des centres sociaux et Animation locale)
- Inscription dans le réseau départemental Parentalité REAAP animé par la Caf et l'UDAF
- Axe de travail à intégrer dans le cadre des travaux d'élaboration du Schéma départemental des services aux familles
- Développement de l'information des familles sur les actions parentalité et l'offre de services à proximité, mise à jour du site internet mon-enfant.fr
- Accompagnement des mono-parents avec enfants de moins de 3 ans des BRSA (convention avec le Conseil départemental de la Drôme)
- Soutien aux structures « petite enfance et enfance »
- Subvention parentalité et subvention parentalité et prévention précoce

Communes

- Mise en œuvre d'actions sur le temps périscolaire

Conseil Départemental

- En matière de PMI
- Conseils dès la grossesse et pendant les consultations de nourrissons
- Mise en place d'actions collectives liées à la parentalité, à la lutte contre l'isolement, à la remobilisation
- Versement du RSA à certaines de ces familles

1 – COHESION SOCIALE

1.2 OBJECTIF STRATEGIQUE

RENFORCER LA PLACE DES PARENTS

1.2.2 OBJECTIF OPERATIONNEL

Accompagner les parents et en particulier les plus vulnérables

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les populations des quartiers « politique de la ville » sont confrontées à des difficultés quotidiennes exacerbées par la grande précarité économique et sociale auxquelles certains d'entre eux sont directement confrontés. En outre, la structuration familiale, avec une part très importante de famille en situation de monoparentalité rend la fonction éducative des parents plus fragile et en accroît la complexité.

OBJECTIFS

Développer des actions visant à apporter un soutien spécifique aux familles confrontées à des difficultés partagées. Une attention toute particulière devra être portée aux foyers en situation de monoparentalité

ACTIONS

- Repérer les problématiques
- Favoriser l'accès des parents aux dispositifs existants
- Adapter les pratiques et dispositifs aux problématiques spécifiques des familles monoparentales
- Expérimenter une action sur la place des pères
- Favoriser lien école parents à travers les apprentissages
- Poursuivre le soutien aux actions de parentalité, les groupes de parole enfants
- Favoriser et accompagner l'organisation de sorties familiales

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes mobilisées sur les actions proposées
- Retour des publics bénéficiaires

DROIT COMMUN

CAF

- Développement de l'information des familles sur les actions parentalité et l'offre de services à proximité, mise à jour du site internet mon-enfant.fr
- Accompagnement technique et financier d'actions diversifiées d'accompagnement à la parentalité : subventions de fonctionnement « actions parentalité », « lieux d'échanges entre parents et entre parents et professionnels », « parentalité et prévention précoce », « Familles-Ecole-Citoyenneté », prestation de service Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- Accompagnement social des familles par un travailleur social Caf à des moments clés de changements de la vie des familles
- Accompagnement des mono-parents avec enfants de moins de 3 ans des BRSA (convention avec le Conseil départemental de la Drôme)

- Soutien fort des centres sociaux et espaces de vie sociale, acteurs majeurs sur les territoires de l'accompagnement des familles dans le cadre de collectifs et d'actions diversifiées
- Schéma départemental des services aux familles co-piloté par l'Etat, le Conseil départemental et la CAF
- Soutien aux structures «petite enfance et enfance »
- Subvention parentalité et subvention parentalité et prévention précoce

Conseil Départemental

- En matière de PMI
- Conseils dès la grossesse et pendant les consultations de nourrisson
- Accompagnement médico-social de certaines de ces familles
- Mise en place d'actions collectives liées à la parentalité, à la lutte contre l'isolement, à la remobilisation
- Versement du RSA à certaines de ces familles

1 – COHESION SOCIALE

1.3 OBJECTIF STRATEGIQUE

DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL

1.3.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Certains habitants des quartiers prioritaires ont des difficultés administratives liées à leur parcours de vie (personnes d'origine étrangère notamment). Afin de permettre une « bonne » intégration dans la société, il est nécessaire de les informer sur les droits et devoirs des citoyens et de les accompagner dans leurs démarches administratives.

OBJECTIFS

- Renforcer et expliciter la citoyenneté et la connaissance des institutions publiques locales et nationales
- Lutter contre le repli communautaire en favorisant le partage des valeurs citoyennes
- Renforcer l'accès aux droits et lutter contre le non recours pour les habitants des quartiers prioritaires

ACTIONS

- Accompagner les personnes dans la gestion et résolution de situations administratives complexes en leur offrant un accompagnement personnalisé
- Améliorer l'accès des jeunes issus des quartiers à certains dispositifs d'insertion sociale et professionnelle par une meilleure communication et une valorisation des outils auprès des institutionnels et acteurs locaux
- Renforcer le soutien aux actions de prévention santé et d'accès aux soins en direction des publics prioritaires
- Mettre en place des permanences d'accès aux droits
- Favoriser les actions d'accompagnements sociolinguistiques
- Organiser des parcours de citoyenneté

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes accompagnées (accès aux droits)
- Nombre de permanences proposées
- Nombre d'actions de sensibilisation à la citoyenneté

DROIT COMMUN

Villes

- Permanence des mairies de quartier pour les démarches administratives

CAF

- Accueil des allocataires au siège sur Rdv (rendez-vous des droits) et appui aux démarches numériques
- Accueil sur Rdv par le travailleur social Caf à des moments clés de changement de la vie des familles

- Appui à la formation caf.fr en particulier pour les écrivains publics
- Soutien d'actions permettant d'accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique
- Les RDV des droits, financements pour les écrivains publics

- Proposition d'un accompagnement sur la mise à jour des modalités du caf.fr et la réglementation
- Permanences Associatives d'accès aux droits
- Maison de la justice et du droit

DDCS

- Dispositif de bourse pour l'aide à la préparation aux concours de la fonction publique (allocation pour la diversité)
- Budget opérationnel de programme 104 « Intégration des étrangers »

Conseil Départemental

- Action CLAS (en cours à Romans)
- Projet d'écrivain public (sur la Basse Ville de Romans)
- Financement de structures de proximité concourant à cet objectif (Monnaie Services à Romans, MJC Mandela à Valence)
- Accompagnement médico-social de certains des publics concernés par les CMS

1 – COHESION SOCIALE

1.3 OBJECTIF STRATEGIQUE

DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL

1.3.2 OBJECTIF OPERATIONNEL

Soutenir le développement social par des actions de proximité

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Un grand nombre d'habitants des quartiers prioritaires n'ont pas accès aux animations proposées dans un cadre institutionnel et/ou associatif pour de multiples raisons (barrière de la langue, barrière sociale, financière...). Il s'agit donc de mettre en place des actions qui favorisent le développement du lien social en proximité en occupant l'espace public d'une manière positive et apaisée

Les actions de proximité ont pour objectif de toucher un public qui ne viendrait pas spontanément dans les autres structures d'animation du quartier (associations, MPT...). Il s'agit ainsi de proposer des actions qui développent du lien social afin d'inciter ces personnes à s'inscrire dans des démarches plus pérennes.

Lieux privilégiés : pieds d'immeubles, espaces publics, espaces résidentiels...

OBJECTIFS

- Soutenir le développement de la vie associative dans les QPV et la formation des bénévoles associatifs et contribuer à la structuration des structures associatives
- Favoriser l'émergence de projets et l'initiative des jeunes dans les QPV en confortant le réseau des structures accompagnatrices
- Permettre l'engagement des jeunes dans des missions d'intérêt général permettant de conforter le lien social et la citoyenneté dans les quartiers prioritaires
- Permettre à chacun de trouver sa place dans l'espace public
- Offrir des actions qui permettent de créer du lien social et améliorer le vivre ensemble
- Lutter contre les occupations abusives des espaces publics et les dégradations

ACTIONS

- Mettre en place des animations scientifiques, culturelles et/ou sportives
- Organiser des repas partagés
- Favoriser des animations jardinages
- Développer les actions de médiations culturelles sur l'espace public
- Développer des actions de solidarité intergénérationnelles
- Proposer des temps forts favorisant rencontres et échanges entre génération

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'actions mises en place
- Nombre de participants
- Diversité des participants (mixité sociale, intergénérationnelle, de genre...)
- Satisfaction des participants
- Baisse des conflits d'usage sur l'espace public (rodéo, occupations abusives...)

DROIT COMMUN

Communes

- Animations de proximité / MPT

CAF

- Soutien technique et financier aux centres sociaux et espace de vie sociale, accompagnement des projets permettant d'aller vers les publics les plus éloignés ou les plus en difficulté, promotion et accompagnement de l'implication des habitants

DDCS

- Appel à projet fond de développement de la vie associative (géré par la DRJSCS)
- soutien à l'emploi qualifié dans les associations (FONJEP), formation et animation du réseau des structures labellisées PRAPJ (point ressource pour l'accompagnement des projets de jeunes) en lien étroit avec la CAF
- faire progresser la part des jeunes des quartiers prioritaires bénéficiaires du service civique (promotion et mobilisation des missions locales et structures d'éducation populaire implantées dans les quartiers)

Conseil départemental :

- Coordination Locale Actions Sociales (à Romans)
- Orientation de certains usagers des CMS
- Participation des CMS à certaines actions
- Mise en place d'actions collectives par les CMS
- Accompagnement global /Service à domicile/ proximité

2- CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

2.1 Renforcer l'attractivité des espaces partagés

- 2.1.1 Requalifier les espaces et l'appropriation par les usages**
- 2.1.2 Clarifier les espaces publics/privés (résidentielles, ...)**
- 2.1.3 Sensibiliser à la propreté et au développement durable**
- 2.1.4 Améliorer l'accès, la mobilité et la communication**

2.2 Poursuivre la restructuration du patrimoine bâti

- 2.2.1 Favoriser l'appropriation des logements par les habitants**
- 2.2.2 Lutter contre l'habitat insalubre et les logements indécents**
- 2.2.3 Engager la réflexion sur la vocation et l'usage des rez de chaussée vacants**

2.3 Favoriser la diversification de l'habitat et des fonctions des quartiers

- 2.3.1 Définir le projet habitat des quartiers**
- 2.3.2 Déterminer les besoins en équipements publics structurants et de proximité dans les quartiers**

2 - CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

2.1 OBJECTIF STRATEGIQUE

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES ESPACES PARTAGES

2.1.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Requalifier les espaces et favoriser l'appropriation par les usagers

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Des espaces publics qui souffrent d'actes incivils, ou non utilisés/abandonnés
- Des espaces publics réaménagés mais qui n'ont pas fait l'objet d'appropriation de la part des habitants

OBJECTIFS

- Retrouver une hiérarchisation des espaces publics : cœur de quartier, places et placettes, parcs, espaces semi-privatifs
- Utilisation positive des espaces publics construits en lien avec les usagers

ACTIONS

- Définir le projet urbain à l'échelle du quartier et de son environnement proche, permettant l'identification des usages souhaités sans sectorisation
- Réfléchir aux usages des espaces publics à l'échelle du quartier, hiérarchiser leur importance dans l'utilisation par les habitants afin d'identifier les réponses adaptées à chaque secteur :
 - espace de services ou commercial
 - espace public fréquenté ou peu fréquenté
 - jardins partagés
 - aires de jeux
 - nécessité de mobilier urbain adapté
- Réduire les espaces urbains générant des dysfonctionnements et des appropriations inadaptées, voire néfastes (certains immeubles, voies en impasse, dalles parking, etc.)
- Travailler en amont, à l'échelle du projet, avec les habitants sur les aménagements possibles selon les besoins, le type de public
- Mettre en place des actions spécifiques d'appropriation des espaces publics et privés (unités résidentielles) dans le cadre de la GUSP, actions à positionner en contrepartie de l'exonération TFPB pour les bailleurs HLM
- Accompagner les nouveaux usages dans la durée
- Accompagner les locataires dans l'entretien des parties communes, espaces verts notamment

CRITERES D'EVALUATION

- Quantité de projets co-construits avec les habitants
- Évaluation de l'appropriation des espaces nouvellement créés
- Diminution des dégradations et incivilités sur l'espace public
- Augmentation de la fréquentation des espaces publics

DROIT COMMUN

- Remplacement immédiat des mobiliers dégradés + actions de sensibilisation
- Entretien régulier des espaces
- Relais des associations auprès des habitants

CAF

- Soutien d'actions avec une dimension citoyenne et intergénérationnelle dans une logique de « partager et consommer autrement », accompagner les porteurs de projet qui développent des dynamiques collectives permettant par des actions d'auto-réhabilitation et d'embellissement, l'appropriation du logement pour les publics fragiles, le développement des liens sociaux et l'implication dans le cadre de vie
- Importance de la place des structures d'animation de la vie sociale à cet objet

2 - CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

2.1 OBJECTIF STRATEGIQUE

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES ESPACES PARTAGES

2.1.2 OBJECTIF OPERATIONNEL

Clarifier les espaces publics/privés (résidentielles, ...)

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Du foncier Ville et bailleur mal défini à régulariser et une répartition des rôles mal connue pour les gérants et agents d'entretien
- Des premières résidentialisations réalisées mais une faible appropriation de ces espaces

OBJECTIFS

- Redéfinir les domanialités dans le cadre des projets urbains
- Assurer une gestion coordonnée et efficace entre les acteurs de quartiers (Ville, Agglo, Bailleurs, copropriétés privées etc.)
- Travailler en amont, à l'échelle du projet, avec les habitants sur les aménagements privés possibles

ACTIONS

- Gérer la question de la limite privé/public au travers de la GUSP, et plus particulièrement la révision de la domanialité
- Délimiter clairement les espaces en utilisant des matériaux ou mobiliers urbains adaptés et pérennes (muret de séparation, portillons, cheminements, parking...)
- Travailler en amont, à l'échelle du projet, avec les habitants sur les aménagements privés possibles selon les besoins et le fonctionnement
- Mettre en place des actions spécifiques d'appropriation des espaces privés (unités résidentielles) dans le cadre de la GUSP, actions à positionner en contrepartie de l'exonération TFPB pour les bailleurs HLM
- Rédaction de chartes de fonctionnement des espaces résidentiels avec les riverains

CRITERES D'EVALUATION

- Amélioration de la propreté dans les espaces résidentialisés et leurs abords
- Fréquentation par les locataires de ces espaces
- Optimisation du temps de travail des gérants / agents d'entretien
- évaluer les coûts pour les gestionnaires afin de modérer l'impact des charges pour les locataires

DROIT COMMUN

- Mise en place de collectifs d'habitants accompagnés par le bailleur, les services Ville et les associations de quartier

2 - CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

2.1 OBJECTIF STRATEGIQUE

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES ESPACES PARTAGES

2.1.3 OBJECTIF OPERATIONNEL

Sensibiliser à la propreté et au développement durable

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Des aménagements réalisés dans le PRU 1 avec cependant des comportements inchangés
- Des appartements réhabilités mais des utilisations contraires (VMC...)
- Problématiques de propreté et d'incivilités récurrentes nécessitant du sur-entretien

OBJECTIFS

- Sensibiliser aux économies d'énergie et à la gestion des déchets
- Respect des aménagements réalisés – responsabiliser les habitants
- Amélioration du cadre de vie

ACTIONS

- Mettre en œuvre et accompagner des actions concourant à l'amélioration de l'environnement et au comportement éco-responsable du plus grand nombre.
- Travailler la question de la sensibilisation des habitants au travers d'une démarche intégrée à la GUSP, action à positionner en contrepartie de l'exonération TFPB pour les bailleurs HLM
- Créer des documents de communication et mettre en place du porte à porte : accessoire des résidents dans la transformation de leur espace de vie
- Accompagner tout nouveau locataire dans son quartier, l'utilisation de son logement...
- Sensibiliser les habitants par des actions ponctuelles « coup de poing » (semaine du développement durable...etc.)
- Sensibilisation à l'utilisation du tri et à l'économie d'énergie en lien avec les écoles et les familles, installation de kit d'économie d'énergie au domicile des familles, animation dans un appartement témoin

CRITERES D'EVALUATION

- Baisse du nombre de réclamations
- Diminution des charges locatives
- Diminution du temps passé par les gérants et par les prestataires
- Amélioration du cadre de vie ressenti par les habitants

DROIT COMMUN

- Identification et verbalisation des habitants ne respectant pas les règles

CAF

- Soutien d'actions avec une dimension citoyenne et intergénérationnelle dans une logique de « partager et consommer autrement »
- Accompagner les porteurs de projet qui développent des dynamiques collectives permettant par des actions d'auto-réhabilitation et d'embellissement, l'appropriation du logement pour les publics fragiles, le développement des liens sociaux et l'implication dans le cadre de vie

2 - CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

2.1 OBJECTIF STRATEGIQUE

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES ESPACES PARTAGES

2.1.4 OBJECTIF OPERATIONNEL

Améliorer l'accès, la mobilité et la communication

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le désenclavement des quartiers est à poursuivre (post PRU) ou à démarrer selon les situations. L'usage de modes doux dans les déplacements des habitants est peu fréquent soit du fait d'horaires ou de fréquences peu adaptés dans les transports en commun, soit par manque d'infrastructures sécurisées et rassurantes pour ce qui concerne les déplacements piétons ou cycles.

Le désenclavement passe aussi désormais par l'accès à internet, ce en quoi les quartiers prioritaires n'ont pas d'emblée les installations (réseau, fibre) ou les structures d'accompagnement nécessaires à une bonne utilisation (apprentissage, conseil).

OBJECTIFS

- Désenclaver certains secteurs en créant des cheminements / voies
- Permettre une utilisation variée des modes de déplacements
- Favoriser l'accès des habitants à l'e-administration

ACTIONS

- Démolition de certains bâtiments pour mieux définir le réseau viaire des quartiers (pénétrantes, suppression d'impasses) et retrouver des espaces de vie et de circulation agréables
- Définir un plan de stationnement à l'échelle des quartiers
- Mettre en place une stratégie de sécurisation des espaces piétons et cycles : délimitation de ces espaces, éclairage, mobilier urbain adapté
- Renforcer la continuité des mails mode doux et une meilleure signalétique des cheminements possibles
- Poursuite de l'installation de la fibre optique
- Création d'espace public internet
- Sensibiliser les jeunes à l'outil internet (école, médiathèque...)

CRITERES D'EVALUATION

- Augmentation des circulations en mode doux
- Nombre de km de pistes cyclables créées
- Augmentation de la fréquentation des EPI
- Autonomie observée des personnes utilisant l'outil informatique

DROIT COMMUN

- Lien fort avec les services de santé et PN / PM
- Travailler en amont des réaménagements avec les conseils citoyens et usagers, associations type APF

- Intégration dans le schéma de déplacements aggro : PDU
- Achat d'ordinateurs dans les écoles et structures municipales
- Liens avec Pôle Emploi, Mission Locale...

Région :

- voir point 453 « les engagements de la région » du contrat de ville sur l'engagement des partenaires

Conseil départemental :

- politique d'informatisation des collèges

CAF

- Soutien d'actions permettant d'accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique, développer l'offre numérique sur les bassins de vie (promotion du caf.fr)

Pôle Emploi :

- Ateliers Services à distance (pôle-emploi.fr, Banque de profils compte personnel..), mise en place de services dématérialisés (prestations à distance : Activ Emploi ou Projet), MOOC, Emploi Store
- Pour Romans, plus spécifiquement travail en réseau avec les EPI (Archer, etc..), mise en place d'espaces collaboratifs (co working) en collaboration avec le Pôle Numérique
- A noter la grande proximité du site avec le quartier de la Monnaie, et donc l'accès à 8 bornes informatiques

2 – CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

2.2 OBJECTIF STRATEGIQUE

POURSUIVRE LA RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE BATI

2.2.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Favoriser l'appropriation des logements par les habitants

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le patrimoine bâti des quartiers prioritaires est souvent un patrimoine ancien, parfois vétuste. Pour les quartiers ayant bénéficiés de la rénovation urbaine, des actions de réhabilitation de l'enveloppe extérieure ont été menées, mais peu de choses ont été faites à l'intérieur des logements. Par ailleurs, lorsqu'un immeuble a fait l'objet d'une réhabilitation thermique, cela engendre de nouveaux usages à l'intérieur des logements (VMC double flux, nouvelle chaudière, thermostat...). Il est important d'accompagner les locataires dans l'appropriation de ces nouveaux outils.

OBJECTIFS

- Accompagner les locataires du parc public et du parc privé dans l'appropriation de leur logement que ce dernier ait fait ou non l'objet d'une réhabilitation
- Inscrire les actions dans la durée pour qu'elles soient pérennes et modifier les comportements
- Baisse des charges
- Baisse des dégradations à l'intérieur des logements

ACTIONS

- Permettre aux locataires de se sentir mieux dans leur logement :
- mener une campagne d'amélioration de l'intérieur des logements
- poursuivre l'accompagnement à l'auto-réhabilitation de son logement
- permettre aux habitants d'avoir des solutions de dépannage de proximité
- sensibiliser aux éco-gestes
- favoriser l'utilisation des NTI / domotique pour rendre les habitants acteur de leur consommation
- Responsabiliser les locataires à la gestion et l'entretien des parties communes (GUSP)

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de familles bénéficiaires et typologie (monoparentales, RSA...)
- Nombres de logements concernés

DROIT COMMUN

Conseil départemental

- Action d'embellissement pour les bénéficiaires du RSA

Bailleurs sociaux

- Révision de la convention d'utilité sociale (CUS) prévoyant l'amélioration des logements HLM

Opérateurs potentiels

- CALD, CLAJ TIPI, Compagnons bâtisseurs

Région

- Voir point 4.5.3 du contrat de ville sur l'engagement des partenaires

2 - CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

2.2 OBJECTIF STRATEGIQUE

POURSUIVRE LA RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE BATI

2.2.2 OBJECTIF OPERATIONNEL

Lutter contre l'habitat insalubre et les logements indécents

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le diagnostic fait état de la présence d'habitat insalubre indigne/dégradé, essentiellement dans le Centre-ancien de Romans avec des situations graves repérées par signalement des occupants. Un logement est dit insalubre lorsqu'il présente un danger pour la santé des occupants et du voisinage. Les conditions d'insalubrité sont définies par le Code de la Santé Publique et relève de la police administrative du Préfet. Malgré la mobilisation des acteurs publics, ces situations de dégradations des conditions d'habitat sont susceptibles de s'aggraver et sont corrélées dans certain cas avec la présence de marchands de sommeil.

OBJECTIFS

- Lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil en renforçant les moyens à la fois coercitifs et préventifs
- Améliorer les conditions de vie et la santé des habitants

ACTIONS

- Mettre en place des dispositifs nécessaires à la prise en compte des problématiques d'habitat indigne :
- dispositifs juridiques (déclaration d'utilité publique, expropriation)
- Opération d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain (OPAH - RU) et ANRU sur îlots dégradés
- envisager une procédure de secteur sauvegardé pour attirer de nouveaux investisseurs (loi Malraux)

CRITERES D'EVALUATION

- Evaluer la proportion d'habitat indigne dans le centre ancien et son évolution
- Nombres de procédures d'insalubrité engagées
- Nombre de situations résolues

DROIT COMMUN

Villes

- SCHS, CCAS

État

- ARS, DDT, DDCS, Tribunal

Conseil Départemental

- volet médico-social

Partenaires « logement »

- CALD, bailleurs sociaux

2 - CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

2.2 OBJECTIF STRATEGIQUE

POURSUIVRE LA RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE BATI

2.2.3 OBJECTIF OPERATIONNEL

Engager la réflexion sur la vocation et l'usage des rez-de-chaussée vacants

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Dans les quartiers, la vacance des rez-de-chaussée d'immeubles s'est accélérée, essentiellement pour des activités de commerces et de services. Elle peut être expliquée par une inadéquation entre l'offre de locaux et la demande, un problème d'attractivité et de sécurité (absence de limites matérialisée avec l'espace public par exemple). Pour certains quartiers elle est également due à un développement périphérique de zones d'activités nouvelles plus attractives.

Le plus souvent gérées par les bailleurs, ces surfaces non utilisées représentent un déficit financier croissant (absence de loyers, ...).

OBJECTIFS

- Établir une stratégie d'intervention globale et prospective sur le devenir des rez de chaussée permettant :
- une adéquation du projet économique et commercial avec le projet urbain : maintien d'une dynamique économique et commerciale et de services sur les quartiers ; diversification de l'offre et mixité de la clientèle
- un développement équilibré entre cœur de quartier et secteurs périphériques
- la reconversion des locaux par des transformations d'usage ou des actions de démolition/reconstruction éventuelles
- l'élaboration d'une liste de préconisations en termes de moyens à mettre en œuvre (pilotage stratégique, moyens juridiques pour y parvenir) et en termes de phasage opérationnel

ACTIONS

- Diagnostiquer et assurer un suivi pour analyser les causes de mises en vacances des locaux (coût, entretien, offre concurrentielle etc.)
- Améliorer l'attractivité pour d'une part attirer de nouvelles activités en lien avec les actions déjà prévues dans le cadre du projet urbain (signalétique, amélioration de la qualité du bâti, façades, outils de communication,...etc.) et d'autre part maintenir celles déjà existantes
- Associer et mobiliser les acteurs du développement économique, la CCI, Chambre de Métiers...

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de m² reconvertis ou restructurés
- Nombre d'activités et d'emplois créés dans le cadre des restructurations de locaux

DROIT COMMUN

- Dans un 1er temps : prévoir une action de propreté des locaux vides (traitement des vitrines par un visuel, etc.)
- Redynamiser la vie économique pour attirer des commerces ou services grâce à des incitations fiscales, la mise à disposition de locaux (associations)
- Création de pépinière d'entreprises publiques / privées

Bailleurs

- proposition de création d'une annexe « locaux vacants » du Plan de Sauvegarde du Patrimoine

2 - CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

2.3 OBJECTIF STRATEGIQUE

FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'HABITAT

2.3.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Définir le projet habitat des quartiers

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Les quartiers prioritaires de politique de la ville sont principalement composés de logements publics
- A la suite du PRU1, une phase de démolition importante a laissé place à de nombreuses emprises foncières en attente de mutation. La reconstruction dans ces quartiers doit pouvoir intervenir sachant que le PRU s'est heurté à une faible mobilisation des promoteurs privés

OBJECTIFS

- Proposer un parcours résidentiel positifs aux habitants des quartiers
- Offrir des logements à une population plus diversifiée et tendre vers une forme de mixité

ACTIONS

- Définir le volet habitat du projet de quartier :
- Apporter une nouvelle mixité sociale en diversifiant l'offre de logements – Pour cela s'appuyer sur la TVA réduite pour l'accession à la propriété dans les quartiers prioritaires et leur environnement proche.
- Développer de nouvelles formes urbaines sans rupture avec l'existant (maisons individuelles, habitat intermédiaire)
- Reconquérir les emprises foncières disponibles à la suite du PRU
- Déterminer la proportion d'habitat social à reconstruire sur les quartiers, ainsi que sa typologie (PLUS, PLAI, PSLA, PLS...).
- Vendre les logements sociaux à leurs occupants
- Intégrer le développement des quartiers prioritaires dans les enjeux du PLH afin d'éviter la concurrence des territoires périphériques sur le marché immobilier

CRITERES D'EVALUATION

- Évolution du marché de l'immobilier dans les quartiers (social, parc libre)
- Mise en place d'une politique de vente chez les bailleurs et nombre d'achats effectifs
- Quantité de programmes en promotion immobilière

DROIT COMMUN

- Lien avec PLH, promotion privée
- Travail à mener sur le prix de vente des terrains
- Démarche à entreprendre auprès de promoteurs

2 - CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

2.3 OBJECTIF STRATEGIQUE

FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'HABITAT ET DES FONCTIONS DES QUARTIERS

2.3.2 OBJECTIF OPERATIONNEL

Déterminer les besoins en équipements publics structurants et de proximité dans les quartiers

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les quartiers bénéficient actuellement d'une présence importante d'équipements et de services, qui présentent une certaine fragilité du fait de leur implantation, leur vétusté ou du faible rayonnement à l'échelle de la ville, voire de l'agglomération.

OBJECTIFS

- Apporter une plus grande attractivité des quartiers et y faire venir des personnes de l'extérieur
- Maintenir des services publics de proximité

ACTIONS

- Mettre en place dans le projet d'agglomération les besoins en équipements et les facteurs de réussite d'une implantation dans les quartiers prioritaires
- Définir un programme de restructuration d'équipements existants
- Déterminer un programme de création d'équipements nouveaux dans les quartiers
- Spécialiser certaines structures ou services dans les quartiers

CRITERES D'EVALUATION

- Évaluation de l'attractivité des équipements des quartiers
- Nombre d'équipements restructurés, rénovés ou créés
- Evolution de la fréquentation et évaluation de la typologie des publics fréquentant les structures scolaires et les équipements à rayonnement intercommunal

DROIT COMMUN

CAF

- Accompagnement du développement de l'offre de services petite enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale sur les quartiers prioritaires, avec une attention particulière à l'accessibilité de ces services à tous les publics, en réponse aux besoins identifiés

3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1.1 Définir une stratégie commerciale et économique intégrées

3.1.2 Définir une stratégie en matière d'économie sociale et solidaire

3.1.3 Soutenir la création d'activités innovantes

3.2.1 Prioriser l'accès des habitants des quartiers politique de la ville dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

3.2.2 Orienter l'offre d'insertion par l'activité économique et les clauses d'insertion en direction des habitants des quartiers

3.2.3 Renforcer les partenariats pour favoriser la mise en emploi

3.2.4 Favoriser le rapprochement entreprise/habitant

3.3.1 Développer des actions de raccrochage scolaire pour les 16-18 ans

3.3.2 Favoriser l'apprentissage des compétences sociolinguistique de base

3.3.3 Diversifier et favoriser l'accès aux modes de garde et aux parcours de mobilité

3.4.1 Identifier les besoins du quartier / au projet de développement économique

3.4.2 Promouvoir les modèles de réussite

3.4.3 Soutenir les créateurs issus des quartiers

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 OBJECTIF STRATEGIQUE

TRAVAILLER SUR LES MOTEURS DE LA DIVERSIFICATION FONCTIONNELLE DES QUARTIERS

3.1.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Définir une stratégie commerciale et économique intégrée

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Malgré des investissements importants sur les espaces pris, des locaux commerciaux qui se vident. Les commerces se communautarisent dans les QPV, offre peu diversifiée. La ZFU n'attire plus autant qu'auparavant (Territoire Entrepreneurs).

OBJECTIFS

- Lutter contre la vacance des locaux
- Mieux connaître les besoins des habitants du quartier et les anticiper

ACTIONS

- S'assurer de la maîtrise foncière de locaux commerciaux (achat à l'amiable voire préemption)
- Réaliser une étude prospective sur le développement économique des QPV
- Reconvertir les pieds d'immeuble

CRITERES D'EVALUATION

- Evolution du chiffre d'affaires des commerçants
- Diminution des ventes de locaux ou de la vacance
- Demande de nouvelles entreprises de s'implanter dans les QPV

DROIT COMMUN

Valence Romans Sud Rhône Alpes et sa Direction économique autour d'une mission spécifique de construction d'un schéma directeur de l'économie / Politique prospective, préemption, diagnostic par analyse

CCI et chambres consulaires, acteurs du monde économique

Conseil départemental

- Ses politiques de soutien au développement économique et à l'économie sociale et solidaire

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 OBJECTIF STRATEGIQUE

TRAVAILLER SUR LES MOTEURS DE LA DIVERSIFICATION FONCTIONNELLE DES QUARTIERS

3.1.2 OBJECTIF OPERATIONNEL

Définir une stratégie en matière d'économie sociale et solidaire

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Dans les QPV les initiatives en matière d'essor sont nombreuses et les accompagner est un bon moyen de :

- Répondre à des besoins particuliers dans les quartiers
- Dynamiser et relancer l'économie dans les quartiers

OBJECTIFS

- Favoriser et soutenir l'implantation de commerces pour les habitants aux faibles revenus et aider à la création d'emploi (de type « aide à la personne »)
- Retrouver des commerces ou services dans des locaux disponibles
- Accompagner des démarches innovantes et positives

ACTIONS

- Réaliser un état des lieux et un diagnostic de l'existant et des potentiels
- Mettre en relation les acteurs pour définir un projet commun
- Favoriser les échanges de services (exemple Accorderie, ...)

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'entreprises et d'emplois créés dans ce domaine

DROIT COMMUN

- Avoir une veille sur les initiatives locales

Citélab (co-financement 30% annuel avec deux conventions de 3 ans/ dans la limite de 140 000 € ou service de base (45 000€ sur 3 ans))

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 OBJECTIF STRATEGIQUE

TRAVAILLER SUR LES MOTEURS DE LA DIVERSIFICATION FUNCTIONNELLE DES QUARTIERS

3.1.3 OBJECTIF OPERATIONNEL

Soutenir la création d'activités innovantes

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les ressources et les idées de création d'entreprise se trouvent dans les quartiers mais ont bien souvent besoin d'être réorientées ou soutenues pour les rendre réalisables. Spécialiser les quartiers via certaines actions et en faire des lieux exemplaires ou incontournables en la matière

FINALITES

- Rendre les quartiers « vitrine » par des activités innovantes
- Lancer une dynamique positive et porteuse

OBJECTIFS

- Repérer via la Direction économique et ses partenaires des projets d'activité innovants
- Etre en capacité de proposer des locaux adaptés, des partenariats et des échanges via les universités...
- Faire la promotion du territoire en fonction des activités déjà développées (technique de pointe aéronautique...)

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'activités innovantes, reconnues, soutenues installées

DROIT COMMUN

Faire le lien régulièrement avec **les associations** (IEDV, ADIE) qui soutiennent la création d'entreprises et le cas échéant orienter les porteurs de projet.

Conseil départemental

- Ses politiques de soutien au développement économique

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.2 OBJECTIF STRATEGIQUE

FAVORISER LES PARCOURS D'INSERTION (RESEAU PARTENAIRE)

3.2.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Prioriser l'accès des habitants des quartiers politique de la Ville dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Public avec un faible niveau de qualification, notamment les jeunes et la population féminine
- Méconnaissance des dispositifs et des offres de formation
- Réticence à la formation
- L'emploi est un enjeu majeur. La remise à l'emploi des personnes éloignées nécessite au regard des difficultés rencontrées par les personnes de développer de la transversalité et de la cohérence entre les dispositifs relevant de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle

OBJECTIFS

- Accroître la part des résidents en quartiers politique de la Ville bénéficiaires d'un accompagnement au titre du PLIE, de la garantie jeune, d'un accompagnement renforcé de la Mission locale (ML) ou d'une formation dispensée par l'école de la deuxième chance (E2C)
- Favoriser l'articulation entre les offres d'emploi et les formations : identifier les besoins des entreprises mieux orienter les publics cibles
- Améliorer l'identification des profils des publics, leur potentiel et leurs projets professionnels de manière à offrir des parcours adéquats
- Développer l'approche intégrée du principe d'égalité entre les hommes et les femmes afin de favoriser une réelle mixité dans les QPV, en particulier au regard de l'emploi

ACTIONS

- Préparer et identifier les prérequis nécessaires à l'accès à la pré-qualification et à la qualification
- Mettre en place des actions et/ou formations adaptées aux besoins des entreprises (POE, actions courtes ciblées à un métier et à un chantier, ...)
- Sensibiliser et informer sur les métiers porteurs (Forums, évènements emploi, visite des OF, ..)
- Proposer des modes d'apprentissage opérationnels : mises en situation pratiques, immersion sur des chantiers, des ateliers de formation,)
- Mettre en lien les acteurs de l'orientation, l'emploi et la formation sur des projets communs de territoire (CTEF, SPE, Consulaires, ...) en organisant des synergies

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes qui accède à la formation pré-qualifiant, qualifiante et /ou l'emploi
- Nombre de SAS organisé pour permettre l'adaptation et faciliter l'accès à la pré-qualifiant /qualification
- Emergence de nouveaux projets opérationnels de formation adaptés aux besoins

DROIT COMMUN

Conseil départemental

- Offre d'insertion sociale et professionnelle, « accompagnement global » social et professionnel de certaines personnes (convention avec Pôle Emploi)

Offre des OPCA, des consulaires...

Droit commun - Ministère du travail et de l'emploi points 2, 3 et 4 de la circulaire interministérielle du 25 mars 2015:

Privilégier l'accès au secteur marchand :

- Contrats de formation en alternance : Apprentissage : des contacts seront pris avec les CFA pour mettre en place des actions en faveur des jeunes QPV. Accompagnement renforcé pour les plus en difficultés dont 40% devront être résidents QPV
- Contrat de professionnalisation : Utilisation des deux nouvelles formules du CP : CP « nouvelle carrière » ; CP « nouvelle chance » adaptées aux demandeurs d'emplois longue durée. Une attention particulière sera apportée aux publics issus des quartiers prioritaires. (Attente des textes législatifs et réglementaires)
- Contrat Uniques d'Insertion : CAE et CIE : l'objectif national QPV pour le 1er semestre 2015 est de 13%. Effort ciblé sur le secteur marchand avec la mise en place du programme « CIE Starter » : objectif national de 13 000 CIE sur le total de 80 000 budgétés en loi de finance initiale, au bénéfice de jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion, notamment ceux des quartiers prioritaires. Ces objectifs devront être pris en compte par Pôle Emploi, la Mission Locale et Cap Emploi qui prescrivent les mesures. Emplois d'avenir : l'objectif national QPV pour le 1er semestre 2015 est de 30%
- La prestation de suivi dans l'emploi : Nouvelle prestation de Pôle Emploi mise en place au 2ème semestre 2015 : suivi particulier des DELD résidents dans les QPV avec l'accompagnement d'un employeur et son nouveau salarié pour faciliter son intégration de l'embauche à la fin de la période d'essai
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires, en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :
- L'Ecole de la deuxième chance (E2C) : 35 % des jeunes entrant dans l'E2C Drôme Ardèche doivent être issus des QPV. Action à mettre en lien avec celles liées à la mobilité des jeunes pour favoriser l'entrée à l'E2C basée à Valence. Les missions locales qui prescrivent les entrées seront attentives aux orientations
- L'AFPA développera une prestation intégrant hébergement, formation, appui social à l'intention de 2 000 jeunes en difficulté au niveau national

Compenser les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle par un accompagnement renforcé notamment pour les jeunes :

- La Garantie Jeune : Début de l'expérimentation dans la Drôme le 1er septembre 2015 avec un objectif de 60 jeunes pour la Mission Locale du Valentinois et autant pour la Mission locale Drôme des collines Royans Vercors. Objectif national d'entrée pour les jeunes issus des quartiers prioritaires : 21 %
- Le CIVIS : En l'absence d'objectif d'entrée dans le CIVIS par typologie de public, les missions locales seront néanmoins sensibilisées au soutien à apporter à des jeunes issus des QPV
- Le parrainage : augmentation de la part des jeunes issus des quartiers prioritaires accompagnés grâce à la mesure. Des conventions établies avec les missions locales de Valence et de Romans feront appel à un financement politique de la ville apporté par la DRJSCS

Pôle Emploi Romans s'investit : dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation et dans la mise en œuvre du Conseil en Evolution professionnelle

- sur le portage des Ateliers Pôle Sud avec Archer (dispositifs de Formation et opportunités d'emploi : industries, espaces verts, aide à la personne, bâtiment, transport)
- Mise en place de Forum Aide à la personne maison Citoyenne (MJC la Monnaie)
- Forum dédié orientation/Formation en octobre 2015 dans le cadre de la Semaine de l'emploi

- De plus, 2 ateliers formation hebdomadaires sont organisés sur l'Agence de Romans, permettant d'informer les personnes sur les aides à la formation et le montage financier

L'ensemble de ces actions sans être spécifique aux Quartiers Politique de la Ville, concerne une partie non négligeable de publics qui en proviennent.

Pôle emploi de Valence :

Mise en place des équipes conseillers entreprises

- Prospection ciblée / au besoin des demandeurs d'emploi, promotion des profils, promotion de la MRS

Action d'accompagnement au placement fin de formation

- Mise en place d'AFPR / POEI POEC AIF, Formations achetées dans le cadre du partenariat Région/Pôle emploi Agefiph

Forum de recrutement et formation

- Atelier et information collective sur l'offre de formation, Travail en partenariat avec les groupements d'employeurs (Adrial, GEIQ BTP...), Promotion des contrats aidés (CUI Emploi jeunes contrats en alternance)
- Mise en place des CUI, Mise en œuvre des périodes d'immersion en emploi (PMSMP)

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.2 OBJECTIF STRATEGIQUE

FAVORISER LES PARCOURS D'INSERTION (RESEAU PARTENAIRE)

3.2.2 OBJECTIF OPERATIONNEL

Orienter l'offre d'insertion par l'activité économique (IAE) et les clauses sociales d'insertion en direction des habitants des quartiers

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Public avec un faible niveau de qualification, notamment les jeunes / Manque de réseau professionnel / Réticence à la formation / Manque de diversité dans la nature des clauses qui concernent principalement les métiers du BTP et donc surtout un public masculin / Discriminations liées aux représentations

OBJECTIFS

- Permettre au public d'expérimenter des situations de travail de courte durée
- Diversifier pour favoriser l'accès des clauses aux publics féminins
- Faire découvrir un secteur d'activité et sa diversité de métiers
- Travailler sur les savoir-être et savoir-faire des publics

ACTIONS

- Généraliser la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés de travaux et certains marchés de service
- Préparer les publics pour intégrer ces clauses
- Développer les nombres d'heures de clauses d'insertion (A Valence, dans le cadre du PRU 2 augmentation du taux d'insertion de 5 à 7 %)
- Diversifier la nature des activités concernées par les clauses
- Proposer une offre d'insertion à destination des femmes et des hommes
- Accompagner les entreprises pour la réalisation de leurs engagements d'insertion
- Sensibiliser les entreprises à la question des marchés publics
- Développer des formations/actions en lien avec les clauses (théorie-pratique)
- Préparer les futurs candidats aux clauses d'insertion du prochain Programme de Rénovation Urbaine et aux différentes Clauses dans le cadre de la transition énergétique (exemple : formation à l'isolation par l'extérieur et à la pose de menuiserie)

CRITERES D'EVALUATION

- Suite de parcours des bénéficiaires des clauses
- Augmenter le nombre de femmes concernées par les clauses
- Nombre d'heures contractualisées avec les entreprises
- Diversité de la nature des clauses (types de métiers concernés)

- Nombre de bénéficiaires des clauses
- Impact des formations- actions sur la qualité du chantier/satisfaction de l'employeur
- Part des publics issus des QPV dans les SIAE du territoire

DROIT COMMUN

Etat

Droit commun - Ministère du travail et de l'emploi: point 5 de la circulaire interministérielle :

L'insertion par l'activité économique, une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés du marché du travail :

Les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

Une attention particulière sera portée au ciblage de ces publics QPV dans le cadre des dialogues de gestion avec les SIAE en fonction de leur zone géographique d'intervention. Il convient de préciser que sur Valence, plusieurs structures d'insertion par l'activité économique recrutent essentiellement des salariés issus des Quartiers Politique de la Ville.

Les clauses d'insertion :

Une attention particulière doit être portée aux clauses d'insertion dans les marchés publics : Aider la commune et la communauté de communes à identifier les marchés pouvant intégrer des clauses sociales qui favorisent l'accès des publics QPV à l'IAE. Présence de « facilitateurs » des clauses d'insertion au DIEDAC PLIE du Valentinois ainsi qu'à la **Maison de l'Emploi et de la Formation** de Romans

Sous l'impulsion du Programme de réaménagement urbain de Valence, la ville de Valence et l'Office Public de l'Habitat de Valence ont conventionné avec le DIEDAC PLIE du Valentinois pour généraliser la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés de travaux et certains marchés de service. Pour conduire cette action, le DIEDAC PLIE du Valentinois a recruté 3 facilitateurs des clauses d'insertion pour mener à bien cette mission qui se développe en 4 points :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction et le calibrage des clauses d'insertion dans les "pièces du marché"
- L'accompagnement des entreprises pour la réalisation de leurs engagements d'insertion
- L'accompagnement des publics vers l'emploi et le suivi en parcours clause d'insertion
- Le reporting auprès des maîtres d'ouvrage sur la réalisation des engagements des entreprises et sur les accès à l'emploi et à la formation réalisée

EPCI – collectivités territoriales

Bailleurs sociaux

Conseil départemental : clauses d'insertion dans ses marchés.

Pôle Emploi Romans :

Equipe insertion de 15 personnes, dédiée aux relations avec les SIAE, les partenaires du champ social (CG, CAPE, CMS, CCAS...), dont les priorités sont la promotion des mesures pour l'emploi, la gestion des agréments et parcours d'insertion, entrées dans les chantiers d'insertion. Pôle Emploi anime aussi le Comité Technique d'Animation, qui permet la concertation entre les opérateurs IAE, le SPE et les financeurs.

Les moyens dédiés à ce champ sont investis au-delà de ce qu'exige le droit commun, avec des correspondances par structure, des échanges autour des dialogues de gestion ou des actions co-animées.

Concernant l'activation des clauses d'insertion, PE Romans participe aux réunions avec le facilitateur des clauses MEF, gère les offres d'emploi et positionne des candidats

Pôle emploi Valence :

- Rapprochement avec les facilitateurs du DIEDAC PLIE
- Mise en œuvre des Comités Technique d'Animation avec les différentes structures d'insertion

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.2 OBJECTIF STRATEGIQUE

FAVORISER LES PARCOURS D'INSERTION (RESEAU PARTENAIRE)

3.2.3 OBJECTIF OPERATIONNEL

Renforcer les partenariats pour favoriser la mise en emploi

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

De nombreux acteurs interviennent sur le champ de l'insertion socio-professionnelle et il semble nécessaire d'améliorer encore la transversalité et le travail en commun / Taux de chômage plus élevé dans les QPV que le reste du territoire / Public avec un faible niveau de qualification, notamment les jeunes / Manque de réseau professionnel / Réticence à la formation

OBJECTIFS

- Améliorer l'articulation entre les différents acteurs (orientation, Education Nationale, formation, emploi, insertion...)
- Favoriser les passerelles en anticipant des suites de parcours et en prévenant les ruptures
- Renforcer le partenariat entre les services économiques des collectivités territoriales et le service public de l'emploi : échanges d'informations sur les entreprises qui s'installent dans la ZFU – territoires entrepreneurs afin de mieux orienter les demandeurs d'emplois issus des QPV

ACTIONS

- Organiser des instances d'échange et de travail partenarial
- Mettre en place des référents spécifiques qui accompagnent les habitants des quartiers dans différentes problématiques professionnelles

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de rencontres partenariales dans l'année
- Emergence de projets communs – opérationnalité des instances
- Nombre de personnes accompagnées dans des parcours globaux, évitant les ruptures

DROIT COMMUN

Région : voir point 4.5.3 du contrat de ville sur l'engagement des partenaires

Conseil départemental : conventionne avec Pôle emploi

CAF

- Accompagnement social des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental

Département

- convention d'accompagnement global avec Pôle Emploi

Etat

- Droit commun - Ministère du travail et de l'emploi : point 1 de la circulaire interministérielle

Mobiliser et articuler les offres de services du service public de l'emploi :

Désignation par les missions locales de Valence et de Romans d'un correspondant « contrat de ville » chargé des relations avec les partenaires locaux du contrat de ville pour améliorer l'orientation des jeunes des quartiers défavorisés.

Pôle emploi pour le même objectif déploiera au niveau national 230 conseillers dédiés à l'accompagnement des jeunes dans les agences situées dans ou à proximité des quartiers. Sur Valence, **2 conseillers seront dédiés à 100% à cet accompagnement et 1 sur Romans.**

Mise en place par Pôle emploi dans toutes ses agences de 400 conseillers spécialisés dans la relation avec les entreprises pour faciliter l'accès des habitants des quartiers aux contrats aidés, aux contrats en alternance. Dans la Drôme Pôle Emploi axera ses interventions vers le public issu des QPV. **Pour Valence, l'équipe chargée de la relation entreprise sera composée de 13 conseillers à 80% (les 20% restant étant alloué aux autres missions de Pôle Emploi) et de 2 responsables d'équipe. Pour Romans, l'équipe sera composée sur le même modèle de 9 conseillers et d'un responsable d'équipe.**

La nouvelle prestation de suivi dans l'emploi qui sera déployée au second semestre 2015, assurée par Pôle Emploi, qui doit bénéficier en 2015 à 8 000 DELD sera centrée sur les résidents des quartiers prioritaires. Des contacts avec les entreprises implantées sur la zone franche urbaine de Valence seront à prévoir.

Enfin, des conventions de partenariat (mise à disposition notamment) sont en cours de signature entre pôle emploi et les missions locales du territoire.

Pôle Emploi Romans

- Fort travail collaboratif entre l'équipe d'insertion du Pôle Emploi, et les structures I.A.E , dont celles qui sont implantées sur les QPV (Ateliers Pôle Sud, CTA, Forum Service à la personne à la Maison Citoyenne)
- Mise en place d'un portefeuille accompagnement global pour un volume de personnes à suivre par an de 100 personnes. Diagnostic de situation réalisé en commun avec les travailleurs sociaux, notamment sur les CMS de la Pavigne (19 personnes suivies sur le Centre Ancien) et de la Monnaie (10 personnes) .Les entretiens de suivi sont faits sur les CMS

Pôle Emploi Valence

- Mise en place de 3 portefeuilles Accompagnement Intensif Jeunes
- 14 portefeuilles d'accompagnement renforcé
- Mise en place des agréments et Comité technique d'animation IAE
- Club Seniors

- Accompagnement Global 2 portefeuilles (avec travail de diagnostic en collaboration avec les CMS)
- Ateliers de recherche d'emploi et formation
- Forum de recrutement généraliste (semaine de l'emploi avec 20 partenaires)

- Les conventions de partenariat :
 - Partenariat avec l'administration pénitentiaire de préparation à la sortie (1 conseiller)
 - Mise en place d'une convention de partenariat avec la mission locale
 - Orientation des jeunes pour la mise en œuvre de la garantie Jeune
 - Convention de partenariat avec Cap emploi

- Les partenariats :
 - Travail avec les cellules emploi des Villes
 - Travail avec Mobilité 26/07

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.2 OBJECTIF STRATEGIQUE

FAVORISER LES PARCOURS D'INSERTION (RESEAU PARTENAIRE)

3.2.4 OBJECTIF OPERATIONNEL

Favoriser le rapprochement entreprise/habitant

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Manque de codes professionnels (notamment pour le public jeune)
- Manque de connaissance du monde de l'entreprise
- Manque de réseau social et professionnel

OBJECTIFS

- Promouvoir les entreprises mobilisées sur la question de la responsabilité sociale
- Elargir le réseau professionnel
- Permettre une meilleure connaissance du monde professionnel
- Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle

ACTIONS

- Organiser des visites d'entreprises
- Créer des événementiels (ex. speed job-dating, théâtre-forum, simulations entretiens d'embauche, parrainage...)
- Formation des bénévoles d'association de parrainage
- Accompagner vers l'emploi durable des jeunes adultes grâce à un réseau d'entreprises locales : déploiement du processus « 100 chances – 100 emplois »

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'évènements et de visites d'entreprises organisés
- Nombre de projets impliquant des professionnels
- Nombre de jeunes mobilisés

DROIT COMMUN

Région : voir point 4.5.3 du contrat de ville sur l'engagement des partenaires

Action parrainage **Mission Locale**

Maison de l'Emploi et la Formation

- Forums SPE...

Ecole de la 2^{ème} chance – matinales des entreprises, visites etc.

Actions des **chambres consulaires** (Centre d'aide à la décision – CMA, point A – CCI)

Conseil départemental

- Actions de remobilisation professionnelle de bénéficiaires du RSA

Pôle Emploi Romans

- Forums sectoriels : Agriculture, Restauration, Services à la Personne/ / Volumes importants de tests MRS dans l'agroalimentaire

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.3 OBJECTIF STRATEGIQUE

LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

3.3.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Développer des actions de rattachage scolaire pour les 16-18 ans

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Public (décrocheur précoce QPV et non) pour lesquels il y a peu de dispositifs mobilisables, manque d'actions de droits communs
- Souvent ce sont des jeunes en décrochage scolaire et en rupture sociale (sortis du système scolaire sans qualification)

OBJECTIFS

- Promouvoir et maintenir le maillage et le partenariat entre l'Education Nationale, Mission Locale, les partenaires de la formation (CFA, ...) les partenaires de l'insertion (sauvegarde de l'enfance, ...) et les collectivités (service de SRE, les éducateurs, ...) qui animent la plateforme de rattachage scolaire
- Diminuer le délai entre l'arrêt de la scolarité et le rattachage à un autre dispositif d'insertion
- Identifier les jeunes décrocheurs et proposer des projets innovants développés par la plateforme

ACTIONS

- Maintenir et développer les expérimentations issues de la plateforme
- Répertoire des dispositifs favorisant le rattachage
- Favoriser le repérage des publics cibles
- Développer le soutien aux initiatives des jeunes (notamment au travers de l'action des Points Ressources d'Accompagnement des Projets de Jeunes)

CRITERES D'EVALUATION

- Nombres de personnes concernées
- Nombres d'actions mises en place

DROIT COMMUN

Les outils de la mobilité sur le territoire

- Plateforme de mobilité, Aide à l'obtention du permis

Education Nationale : Décrochage scolaire

Service public de l'Emploi, notamment la mission locale (participation à la plateforme)

Région : voir point 4.5.3 du contrat de ville sur l'engagement des partenaires

CAF

- Une priorité forte est donnée aux jeunes et au soutien aux initiatives de jeunes avec pour cet axe des leviers complémentaires :
- Appel à projet jeunes coordonné CAF – DDCS
- Accompagnement des Points d'accompagnement des projets de jeunes (subventions de fonctionnement)

« Points ressources d'accompagnement des projets de jeunes)

- Fonds « public et territoire » sur l'axe soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.3 OBJECTIF STRATEGIQUE

LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

3.3.2 OBJECTIF OPERATIONNEL

Favoriser l'apprentissage des compétences sociolinguistique de base

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Le public des quartiers ont bien souvent un faible niveau de qualification. La maîtrise de la langue française est souvent à améliorer. Néanmoins, il y a peu d'actions de droit commun
- De nombreuses situations d'illettrisme sont avérées
- De nombreuses femmes participent à ce type d'action
- Cela permet de renforcer la socialisation et rompre l'isolement de ces femmes
- L'ensemble de ces freins complexifie l'accès à la formation et à la qualification et par conséquent à l'emploi

OBJECTIFS

- Lever les freins d'accès à l'emploi
- Faciliter l'accès à la formation
- Accompagner l'intégration des habitants par l'acquisition des savoirs de base
- Favoriser la mixité des publics dans ce type d'ateliers

ACTIONS

- Mettre en place des actions intégrées qui traitent des questions de mobilité, garde enfants, l'accès aux droits à travers l'acquisition des savoirs de base
- Travailler sur les freins à l'emploi relevant des codes sociaux, des postures professionnelles, du comportement et de l'image
- Augmenter l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires (et notamment la population féminine) en soutenant les actions de promotion et d'apprentissage du français (ateliers socio-linguistiques)
- Orienter les publics vers le service civique, lorsque le dispositif est adapté

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes concernées
- Nombre d'actions mises en place
- Orientation à la suite d'un parcours d'apprentissage

DROIT COMMUN

Etat : OFII, compétences clés, FLE, Centre ressources illettrisme 26/07

Région : voir point 4.5.3 du contrat de ville sur l'engagement des partenaires

DDCS : actions primo arrivants

Conseil départemental

- financement d'action via le PDI

CAF :

- Développer l'accueil des jeunes enfants, dans une logique de rééquilibrage territorial
- Mobiliser les fonds « public et territoire » sur l'axe « adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics » confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité

Pôle Emploi Romans

- Mise en place d'un atelier de recherche d'emploi, animé par des conseillers PE, dédié aux personnes maîtrisant mal le français. Cette initiative locale va au-delà du droit commun d'activation des dispositifs habituels

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.3 OBJECTIF STRATEGIQUE

LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

3.3.3 OBJECTIF OPERATIONNEL

Diversifier et favoriser l'accès aux modes de garde et aux parcours de mobilité

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

De manière globale, les difficultés déclarées par les publics en recherche d'emploi relèvent bien souvent de la problématique de la garde d'enfants et/ou de la mobilité. Face à ce constat qui concerne également les publics des quartiers, il nous semble opportun pour lever ces freins d'agir sur 2 niveaux : informer et accompagner les publics sur les modes de garde et la mobilité et également sensibiliser les entreprises.

OBJECTIFS

- Faciliter et favoriser la mobilité des publics
- Sensibiliser et promouvoir les modes alternatifs de transports auprès des entreprises
- Valoriser les alternatives aux déplacements

ACTIONS

- Informer sur les aides possibles (carte de réduction, Aides au permis de conduire, diagnostics mobilité...)
- Informer et sensibiliser sur les différents modes transports possibles (modes doux, co-voiturage, prêt de 2 roues ou de véhicules ...)
- Proposer des dispositifs innovants en termes de garde d'enfants notamment pour répondre aux difficultés des horaires décalés...
- Organiser un évènementiel sur la « mobilité » et la « garde d'enfant »
- impliquer les entreprises dans la mise en place de solutions de mutualisation des transports et de garde

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes et d'entreprises concernées
- Nombre d'évènements mis en place
- Nombre d'actions innovantes développées pour répondre aux besoins des horaires spécifiques (nb d'enfants concernés)

DROIT COMMUN

Les outils de la mobilité sur le territoire

- Plateforme de mobilité, Aide à l'obtention du permis, Aide à l'obtention du permis, Transport en commun, Ter Rhône Alpes (ex : carte illico solidaire), Location de vélo

CAF

- Mobiliser les fonds « public et territoire »¹ sur l'axe adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité

- Accompagnement social des familles monoparentales bénéficiaires du RSA par les travailleurs sociaux de la Caf

Pôle Emploi Romans et Valence

- Relations avec la plateforme de mobilité 07/26
- Mise en place d'aides à la mobilité, pouvant aller jusqu'à 5000 euros par personne pour recherche ou reprise d'emploi, aide à la garde d'enfants, aide au permis
- Le Pôle Emploi Romans a positionné les habitants des QPV comme pouvant bénéficier de dérogations aux critères d'éligibilité de base

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.4 OBJECTIF STRATEGIQUE

SOUTENIR L'ESPRIT D'ENTREPRENARIAT ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION

3.4.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Identifier les besoins du quartier au projet de développement économique

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les Quartiers Politique de la Ville sont marqués par une insuffisance de service et activités économiques ainsi qu'une réticence du monde économique à investir au sein des quartiers.

Il s'agit de développer l'attractivité économique au sein des quartiers prioritaires et inviter les acteurs privés à investir ces territoires.

OBJECTIFS

- Identifier les projets d'implantation d'entreprises ou les projets économiques porteurs pour favoriser le recrutement des habitants du quartier
- Accompagner et promouvoir le quartier à travers des expériences innovantes
- Renforcer les liens avec les entreprises et valoriser le quartier

ACTIONS

- Soutenir l'emploi local en adaptant l'offre à la demande
- Construire des parcours de formation et de création en lien avec les besoins
- Mettre en place ou consolider les dispositifs de détection et d'émergence des porteurs de projets
- Favoriser le déploiement des réseaux d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises
- Mobiliser les consulaires, les employeurs ainsi que les réseaux locaux (INITIACTIVE et Drôme Ardèche Entreprendre) sur la promotion des métiers

CRITERES D'EVALUATION

- Soutenir l'emploi local en adaptant l'offre à la demande
- Construire des parcours de formation et de création en lien avec les besoins
- Mettre en place ou consolider les dispositifs de détection et d'émergence des porteurs de projets
- Favoriser le déploiement des réseaux d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises

DROIT COMMUN

Conseil départemental

- Financement de l'accompagnement à la création d'entreprise de certains BRSA
- Politique de soutien au développement économique

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.4 OBJECTIF STRATEGIQUE

SOUTENIR L'ESPRIT D'ENTREPRENARIAT ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION

3.4.2 OBJECTIF OPERATIONNEL

Promouvoir les modèles de réussite

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Valoriser les expériences développées au sein des quartiers est primordial non seulement pour rendre attractif le quartier mais également pour mettre en avant le potentiel des habitants à partir de modèles positifs et de réussite,

Entreprendre dans les quartiers est une solution répondant à la fois aux difficultés d'emploi et également à la volonté des publics de trouver une autre forme d'emploi. La création d'activité apparaît comme une opportunité valorisante, reste que le parcours du créateur est compliqué et nécessite un fort accompagnement pour encourager et soutenir l'esprit d'entreprendre et le développement d'une activité,

Image négative des établissements scolaires implantés sur les quartiers / Image négative des quartiers et de ses habitants

Les jeunes issus des QPV s'orientent en grande partie vers des métiers manuels, tout en ayant une image négative de ceux-ci. Ils vivent cela comme un « choix par défaut »

OBJECTIFS

- Rendre attractif le quartier et mettre en avant le potentiel humain
- Développer le réseau de parrainage et élargir son réseau social et professionnel
- Accompagner aux changements en valorisant la réussite plutôt qu'exclusivement les difficultés
- Valoriser les initiatives de création

ACTIONS

- Sensibiliser et valoriser les contrats d'apprentissages
- Promouvoir les parcours réussis de personnes issus des quartiers (conférence/tutorat...)
- Mobiliser les consulaires et les employeurs les réseaux locaux (INITIACTIVE et Drôme Ardèche Entreprendre) sur la promotion des métiers
- Mettre en place des rencontres entre créateurs – potentiels créateurs afin de faciliter l'échange de pratique et de valoriser les modèles de réussite

CRITERES D'EVALUATION :

- Nombre de jeunes mis en situation d'emploi
- Nombre de parrainages réalisés
- Nombre d'actions de sensibilisation et d'information (découverte des métiers, des contrats d'apprentissage...)

DROIT COMMUN

Directe : La garantie jeune

Pôle emploi Romans s'investit aux côtés d'Arcoop et d'un réseau important de partenaires dans l'Ecole de

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.4 OBJECTIF STRATEGIQUE

SOUTENIR L'ESPRIT D'ENTREPRENARIAT ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION

3.4.3 OBJECTIF OPERATIONNEL

Soutenir les créateurs d'entreprises issus des quartiers

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les quartiers « politique de la ville » souffrent d'un manque d'activité économique et d'une pénurie de commerces qui s'installent. Les habitants de ces quartiers, même si ayant d'importants potentiels, sont freinés dans leur envies de création d'activités par des difficultés liées au manque de formation, manque de ressources, manque de méthodologie de création d'entreprise, exclusion des systèmes d'emprunts classiques

OBJECTIFS

- Informer les habitants des QPV sur les démarches à effectuer afin de créer son entreprise
- Accompagner les potentiels créateurs d'entreprises
- Insérer par la création d'entreprise
- Soutenir les structures qui suscitent et accompagnent les projets portés par les habitants des quartiers
- Favoriser une proximité entre les porteurs de projets demandeurs d'emploi et les partenaires de la création d'entreprise
- Faire bénéficier de manière privilégiée les habitants des quartiers prioritaires du dispositif NACRE

ACTIONS

- Sensibiliser et informer sur le microcrédit accompagné : organiser des sessions d'information au sein de quartiers et lieux de vie des habitants
- Envisager la création d'un poste Citélab (cofinancement CDC)
- Créer un lieu ressource « création d'activité » qui rassemblent les structures types : ADIE, CCI, CMA...
- Former et accompagner à la création de son emploi : informations collectives et RDV individualisés (montage, développement commercial, gestion...)
- Appuyer au développement des entreprises et proposer une mise en réseau : accès à des conseils juridiques, administratifs, comptables et gestions
- Faciliter l'accompagnement, les échanges/mutualisation de services entre créateurs à travers la création de pépinières d'entreprises/espaces de co-working, couveuses
- Accompagner les créateurs dans les premières années d'existence de l'entreprise afin de s'assurer de sa pérennisation
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de créateurs accompagnés
- Nombre d'entreprises créées
- Nombre d'entreprises pérennisées au-delà de 3 ans d'activité

DROIT COMMUN

Conseil Départemental : Politique de soutien au développement économique.

Droit commun - Ministère du travail et de l'emploi : point 6 de la circulaire interministérielle du 25 mars 2015:

Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires

- **Le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises (NACRE) :**

La convention « Agir pour l'emploi et la création d'activité » du 30 septembre 2014 renouvelle et renforce les actions de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour favoriser le développement des TPE et accompagner un « changement d'échelle » des entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire. Elle prévoit un objectif annuel de 20 000 nouveaux porteurs de projet dans le cadre de Nacre en ciblant les porteurs de projet présentant les plus grandes difficultés d'accès au crédit bancaire.

Elle reprend l'objectif de la convention ville-emploi qui vise la part des bénéficiaires résidant dans les QPV et qui doit être porté de 5,5% à 11% en 2015. Cet objectif doit être décliné dans le cadre des conventions conclues avec les opérateurs du dispositif Nacre et intégré dans les contrats de ville. Pour faciliter le suivi de cet objectif un tableau de bord sera régulièrement diffusé par la DGEFP en 2015.

- **Le dispositif des ZFU** - territoires entrepreneurs a été adopté par la loi de finances rectificative pour 2014, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2015. Dans les 100 ZFU - territoires entrepreneurs, les entreprises s'y créant ou s'y implantant bénéficient pendant une période de 8 ans suivant le début de l'activité, d'une exonération d'impôt sur les bénéfices. Les exonérations d'impôt sur les bénéfices sont ouvertes aux entreprises qui se créent ou qui s'implantent dans ces zones pendant toute la durée des contrats de ville, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Le bénéfice de cette exonération est subordonné à une clause locale d'embauche et, à compter du 1er janvier 2016, à la signature d'un contrat de ville. A ce titre, des partenariats entre les services économiques des collectivités territoriales et le service public de l'emploi sont à encourager, dans la mesure où ces derniers peuvent fluidifier les circuits d'information entre les entreprises éligibles et les demandeurs d'emplois issus des QPV.

- **L'économie sociale et solidaire** : En travaillant avec les acteurs des territoires, acteurs associatifs et de l'ESS, représentants des collectivités territoriales, acteurs économiques, services déconcentrés, identification des besoins sociaux des habitants non couverts, des opportunités de marché ou des services nouveaux à initier pour les entreprises et leurs salariés.

- **Le contrat de génération**, sur le volet « transmission d'entreprise » : Les entreprises de moins de 50 salariés peuvent bénéficier de l'aide associée au contrat de génération lorsque c'est le chef d'entreprise lui-même qui est âgé de 57 ans et plus et qui recrute un jeune âgé de moins de 30 ans dans la perspective de lui transmettre son entreprise. Le chef d'entreprise n'a toutefois pas d'obligation de transmettre effectivement l'entreprise au salarié en question s'il privilégie au final une autre option. Il n'est pas non plus obligé de transmettre dès le terme de l'aide s'il souhaite prendre plus de temps. Rappelons que chaque année 30 000 entreprises artisanales cherchent un repreneur.

- **DDCS (déléguée aux droits des femmes)** : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes, soutien à la création d'activité (prix départemental « O féminin ») et soutien aux interventions dans les établissements scolaires par l'association « 100 000 entrepreneurs » (budget opérationnel de programme 137)

- **ADIE, chambres consulaires**

Offre de service Pôle Emploi Romans pour les porteurs de projets :

- 4 conseillers spécialisés qui reçoivent les porteurs de projet sur rendez-vous pour du conseil et de l'orientation
- 4 conseillers spécialisés qui reçoivent les porteurs de projet sur rendez-vous pour du conseil et de l'orientation
- 4 ateliers création :
 - CREA 1 : « organiser sa création » - Comment faire un business plan ? (travail sur l'adéquation homme/projet, étude de marché, stratégie commerciale, prévisionnel financier) – Les aides financières – Qui peut m'aider en fonction de mon projet ?
 - CREA 2 : étude de marché (animé par la CCI)
 - CREA 3 : Les aides Pôle Emploi (critères de choix, simulation personnelle, démarches)
 - CREA 4 : la protection sociale des créateurs (animé par la RAM)

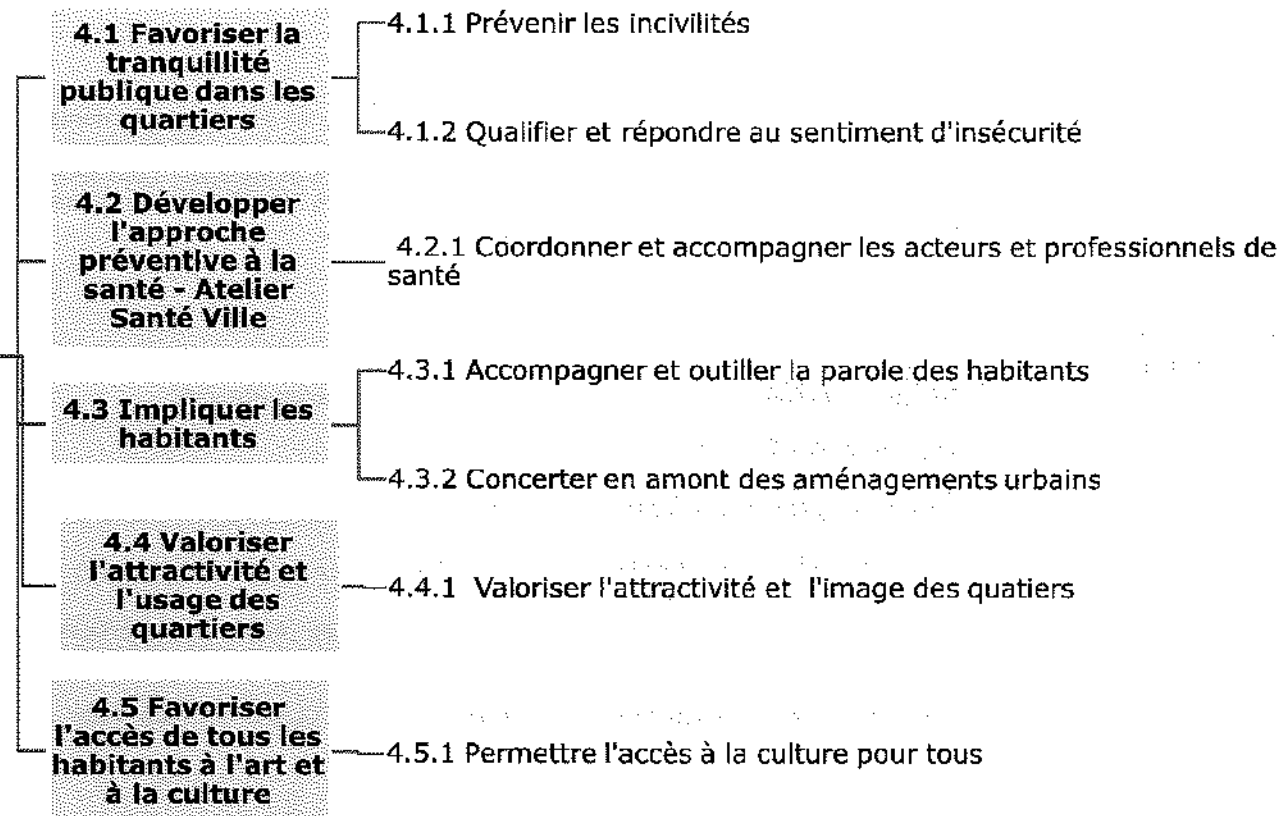
- Des accompagnements : EPCRE (1 mois), OPCRE (3 mois)
- Des mises en relations directes avec des financeurs de la création ou des prescriptions pour des dispositifs d'accompagnement : ADIE (permanence mensuelle dans nos locaux) Initiative 26/07, Dispositif I Déclic, dispositif NACRE

A noter à nouveau, que notre positionnement limitrophe avec le Quartier Politique de la Ville de la Monnaie rend facilement accessible nos prestations aux habitants de ce quartier.

Offre de service Pôle Emploi Valence pour les porteurs de projets :

- Réseau de 6 Conseillers (sur les deux agences) conseil individuel sur l'aide à la création d'entreprise
- Ateliers de deux niveaux création d'entreprise
- Partenariat avec EGEE et ADIE et CCI et initiative
- Participation et/ou organisation avec la CCI de Forum d'entreprise 2 fois par an
- Organisation d'information collective avec la RAM (Assurance maladie)
- Mise en place d'évaluation projet création d'entreprise (EPCRE et OPCRE)
- Mobilisation de formation région
- Promotion du contrat de génération dans le cadre de la reprise d'activité

4- ORIENTATIONS TRANSVERSALES



4 – ORIENTATIONS TRANSVERSALES

4.1 OBJECTIF STRATEGIQUE

FAVORISER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE DANS LES QUARTIERS

4.1.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Prévenir les incivilités

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les quartiers classés en politique de la ville se caractérisent par la présence en extérieurs de nombreux groupes de jeunes (adolescents et jeunes majeurs) dont les regroupements conjugués à un relatif désœuvrement sont sources de dégradation de l'espace public voire privé dans le cas des halls d'immeubles. Cela tend également à véhiculer auprès des habitants une image négative de leur quartier et à générer de l'anxiété liée aux désagréments quotidiens (bruits liés aux regroupements, nuisances sonores).

OBJECTIFS

Contribuer à améliorer durablement la qualité de vie sur le secteur concerné :

- Restreindre les abus d'occupation des espaces communs (publics et/ou privé)
- Contenir les dégradations constatées
- Favoriser l'accès de tous à l'espace public et son appropriation par le plus grand nombre
- Mettre en place des dispositifs de coordination pour assurer la sécurisation des chantiers
- S'appuyer sur les postes de médiateurs/agents de proximité dans les quartiers pour porter l'information, aller à la rencontre des usagers et être l'interface entre les habitants et les institutions
- Favoriser les liens et les interactions entre le contrat de Ville et les CLSPD des deux villes

ACTIONS

- Organiser des actions spécifiques multi-partenariales (ville, police, associations, bailleurs) sur certains immeubles identifiés
- Renforcer l'entretien des parties communes des immeubles et des espaces publics sur certains secteurs (réparation, enlèvement des tags, sur-entretien, etc.)
- Poursuivre les formations des personnels de proximité (ville, aggro, bailleurs, etc.) à la gestion de conflits
- Promouvoir les actions d'appropriation des espaces par l'ensemble des usagers (embellissement des halls d'entrées, etc.)
- Renforcer la présence des médiateurs/agents de proximité dans les espaces Privés et espace Collectifs
- Maintenir les actions de prévention : conseils des droits et devoirs des familles...
- Articuler les financements du CLSPD avec les orientations du contrat de ville

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de signalements GUSP liés aux dégradations volontaires
- Nombre de sites repérés comme problématique
- Niveau de Fréquentation des espaces publics par les habitants

- Participation des publics aux actions proposées

DROIT COMMUN

Villes

- PM - Animations de proximité, équipements de quartier, dispositifs de prévention de la délinquance (Conseil Des Droits et devoirs de Famille, Rappel à l'ordre, ...)
- Mettre en place des mesures de réparation

Etat

- Privilégier l'orientation des crédits du FIPD vers les actions proposées dans les quartiers prioritaires et les ZSP
- Le délégué à la cohésion Police Population
- Coordination/concertation avec le SPIP pour favoriser les aménagements de peine
- Mettre en place des TIG

CG/CAF/ Etat

- Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie

Conseil départemental

- Accompagnement médico-social de certains des jeunes concernés. Financement de la Prévention spécialisée

4 – ORIENTATIONS TRANSVERSALES

4.1 OBJECTIF STRATEGIQUE :

FAVORISER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE DANS LES QUARTIERS

4.1.2 - OBJECTIF OPERATIONNEL :

Qualifier et répondre au sentiment d'insécurité

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les quartiers classés en secteur politique de la ville véhiculent une image négative auprès des habitants. Cet élément se caractérise notamment par la difficulté à assurer le peuplement de certains secteurs spécifiques, y compris sur des opérations récentes. En outre, les habitants signalent fréquemment cet aspect de l'insécurité lors des diverses réunions publiques organisées autour des questions liées au cadre de vie ou lors des consultations effectuées.

OBJECTIFS

- Apporter un diagnostic objectif et partagé afin de qualifier le sentiment d'insécurité
- Apporter des réponses mieux adaptées au contexte
- Renforcer la présence de proximité des acteurs institutionnels

ACTIONS

- Poursuivre et développer le partenariat entre / forces de l'ordre / Préfecture / PJJ /SPIP/ commune/ bailleur / associations
- Organiser des « pré-commissions » ou « commissions de coordination » dans le cadre du CLSPD pour travailler en amont et de manière réactive des situations identifiées à titre de prévention
- Organiser des actions spécifiques multi-partenariales (ville, police, associations, bailleurs) sur certains immeubles identifiés
- Mettre en place un partenariat efficace entre forces de police et maîtres d'ouvrage en amont des projets de renouvellement urbain
- Mettre en place une étude de sûreté et de sécurité publique

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de commissions organisées
- Diversité des acteurs mobilisés

DROIT COMMUN

Police nationale :

- Géolocalisation des faits (cartographie de la délinquance) : faire apparaître le fait que certains secteurs sont en Zone Sécurité Prioritaire, et faire référence aux CLSPD

Communes

- Vidéosurveillance (commune/Etat)
- Permanences de proximité
- Présence de proximité de la PM et/ou correspondants de nuit
- La prévention spécialisée

Département

- Contribution des CMS concernés au diagnostic

Préfecture (Cabinet)

- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel sur le volet des violences faites aux femmes, en lien avec la DDCS (FIPD) et la déléguée aux droits des femmes

Subventions CAF

- « Aller vers les publics les plus éloignés ou les plus en difficulté » pour les centres sociaux et espaces de vie sociale afin de toucher de nouveaux publics et d'en faire une population participante au projet social

4 – ORIENTATIONS TRANSVERSALES

4.2 OBJECTIF STRATEGIQUE

DEVELOPPER L'APPROCHE PREVENTIVE DE LA SANTE – Atelier Santé Ville (A.S.V.)

4.2.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Coordonner et accompagner les acteurs et professionnels de santé

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'Atelier Santé Ville constitue une démarche d'ingénierie de projet, de coordination d'acteurs et de programmation d'actions de santé envers les habitants des quartiers prioritaires au service d'une réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Les ateliers santé ville sont au croisement de la politique de santé et de la politique de la ville avec comme objectif de « remettre la santé dans les priorités des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ».

L'objectif est d'adapter le partenariat local en santé. A ce titre, la mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » du contrat de ville doit être recherchée. Son animation est faite par les ateliers santé ville de Valence et de Romans.

Dans la perspective où la compétence « santé » serait intégrée aux compétences de l'agglomération Valence-Romans- Sud Rhône Alpes, l'ASV serait alors porté par le service intercommunal de santé publique, en lien avec le coordonnateur de la politique de la ville de l'agglomération.

OBJECTIFS

- Diminuer les inégalités territoriales de santé constatées dans les quartiers prioritaires
- Inscrire les actions dans les CLS qui couvrent l'ensemble du territoire, les décliner, voire les adapter aux besoins des quartiers prioritaires
- Contribuer au développement des actions de santé et de prévention sur les quartiers prioritaires
- Permettre de montrer la déclinaison des actions des deux CLS pour les habitants des quartiers prioritaires

L'ASV de Romans a compétence sur les deux quartiers prioritaires de Romans : quartier Est, Centre Ancien. L'ASV de Valence a compétence sur les quartiers des hauts de Valence, du Polygone, de Valensolles et de la Chamberlière.

L'ASV est porté par les services santé de chaque ville, en lien avec le coordonnateur de la politique de la ville, au niveau local et au niveau de l'Agglomération. Il est l'émanation du CLS, à ce titre les institutionnels membres de droit du CLS sont également associés au pilotage de l'ASV.

ACTIONS

- Déclinaison des actions du CLS
- Coordination entre les acteurs, les professionnels de santé et les habitants

CRITERES D'EVALUATION

- Pilotage
- Animation du partenariat au sein de l'ASV
- Partenariat avec les autres dispositifs
- Intégration des habitants

- Nombre de réunions par an
- Observation complémentaire afin d'actualiser ou d'enrichir le diagnostic partagé

- Constitution d'outils de suivi de l'activité (tableau de bord...)

DROIT COMMUN

Le volet santé du contrat de ville doit renforcer la coordination des acteurs et intégrer la participation des habitants.

La démarche ASV : conforte l'appui aux acteurs

Villes : via les CCAS

Département : partenaire des CLS. Actions de prévention santé et de protection maternelle et infantile, accompagnement vers le soin de certains publics

La **CAF** est signataire du Contrat local de santé de la ville de Valence et promeut dans le cadre les actions favorisant les échanges entre parents et entre parents et professionnels

4 – ORIENTATIONS TRANSVERSALES

4.2 OBJECTIF STRATEGIQUE

IMPLIQUER LES HABITANTS

4.3.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Accompagner et outiller la parole des habitants

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'implication des habitants est nécessaire pour le développement du lien social et l'amélioration du cadre de vie. Elle renforce le sentiment d'appartenance, d'appropriation des habitants à leur quartier et favorise une relation apaisée avec les institutions. Elle est également un levier pour lutter contre le repli sur soi et l'isolement. Cette implication doit être accompagnée, afin de donner à chacun les moyens de prendre part à la vie publique et renforcer le pouvoir d'agir des habitants et acteurs des quartiers.

OBJECTIFS

- Permettre à chacun (habitants, acteurs associatifs et institutionnels) de prendre part à la vie publique et à l'amélioration de son cadre de vie
- Repérer, soutenir et encourager les énergies existantes en matière d'implication des habitants
- Permettre à chacun de s'impliquer selon son envie et sa disponibilité
- Accompagner et soutenir l'implication des habitants

ACTIONS

- Accompagner des collectifs d'habitants-locataires
- Mettre en place des comités de quartier sur chaque QPV, former des habitants-relais
- Former des habitants (jardinage, gestion des conflits...)
- Créer des outils innovants pour favoriser la prise de parole (théâtre forum...)
- Poursuivre les actions de lutte contre les discriminations
- Favoriser l'ouverture et le aller vers en organisant des visites (équipements, exposition, ...)

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'actions mises en place
- Nombre de participants
- Diversité de profil des participants (âges, sexe, CSP)

DROIT COMMUN

Villes : mise en place des comités de quartier / consultation en porte à porte DSU

Diagnostics en marchant

Conseil départemental : CLAS – Participation des CMS à certaines actions. Orientation de certains usagers des CMS

CAF

- Soutien technique et financier des centres sociaux et espace de vie sociale, accompagnement de projets favorisant la participation des habitants, le développement de liens sociaux, la mixité sociale, la citoyenneté de proximité

Bailleurs + villes : GUSP

Conseil Départemental

- Coordination Locale d'Action Social (CLAS) à Romans et à étendre sur l'ensemble du territoire
- Orientation et mobilisation de personnes accompagnées par les CMS vers ces actions
- Orientation de certains usagers des CMS. Participation des CMS à certaines actions
- Financement de jardins familiaux pour des bénéficiaires du RSA à Valence

Région : voir point 453 « les engagements de la région » du contrat de ville sur l'engagement des partenaires

4 – ORIENTATIONS TRANSVERSALES

4.3 OBJECTIF STRATEGIQUE

IMPLIQUER LES HABITANTS

4.3.2 OBJECTIF OPERATIONNEL

Concierter en amont des aménagements urbains selon l'ampleur des projets

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Dans le cadre des projets d'aménagement urbains qui sont conduits sur les quartiers prioritaires, il est primordial de recueillir les attentes des habitants en amont des aménagements afin de répondre à leurs besoins. Il s'agit ainsi de prendre en compte les usages mais également de favoriser une meilleure appropriation des futurs aménagements et garantir ainsi leur pérennité.

OBJECTIFS

- Anticiper l'implication des habitants afin que leurs attentes soient intégrées dans la mesure du possible aux contenus des travaux et dans la gestion future
- Cibler les aménagements qui ont du sens pour les habitants et dont la concertation va apporter une plus-value en terme de gestion future (espaces résidentialisés, espaces publics, aires de jeux...)
- Valoriser la connaissance et l'expérience des habitants (connaissance des lieux, de leur dimension historique et symbolique, espaces vécus, etc.)
- Responsabiliser les habitants sur leur espace de vie

ACTIONS

- Informer, consulter et concerter les habitants sur les aménagements urbains qui les concernent directement :
- Recueillir leurs attentes et usages. Favoriser leur appropriation des nouveaux aménagements
- Définir le plus en amont du projet un plan de concertation discuté avec les partenaires. Ce plan pourra contenir les objectifs de la concertation (degré de concertation : information, co-production), les objets de la concertation (sur quoi concerté) et le négociable, les cibles (avec qui concerter) ; les modalités de concertation (comment concerter) ; les temps de concertation (temps d'information, d'écoute, de consultation, de dialogue ou de co-production)
- Organiser des consultations en porte à porte et des concertations en pied d'immeubles
- Mettre en place des stands sur les marchés
- former des agents (OPH, Ville...)
- Créer des documents d'information
- Développer les marches exploratrices des femmes
- Mener des enquêtes sur les quartiers pour identifier les besoins des habitants
- Poursuivre les diagnostics en marchant

CRITERES D'EVALUATION

- Nombres de consultations mises en place
- Diversité des outils proposés (porte à porte, stand, réunions publiques...)
- Nombres de personnes touchées
- Niveau d'appropriation des nouveaux espaces

DROIT COMMUN

Villes

- mise en place des comités de quartier / consultations en porte à porte DSU

CAF

- Soutien technique et financier des structures d'animation de la vie sociale pour la mise en place d'actions permettant d'aller vers de nouveaux publics là où ils se trouvent « hors les murs »

Conseil départemental

- Orientation de certaines personnes accompagnées par les CMS vers ces actions

4- ORIENTATIONS TRANSVERSALES

4.4 OBJECTIF STRATEGIQUE

VALORISER L'ATTRACTIVITE ET L'USAGE DES QUARTIERS

4.4.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Valoriser l'attractivité et l'image des quartiers

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur certains quartiers, des interventions urbaines plus ou moins importantes (PNRU) ont contribué à améliorer la qualité urbaine et le cadre de vie en général. Cependant l'image des quartiers n'a pas encore permis une meilleure attractivité de ces derniers pour de nouvelles populations que ce soit dans leur choix d'y habiter ou dans la volonté d'y pratiquer des activités (fréquentation des commerces ou des lieux de loisirs).

Les quartiers « politique de la ville » présentent encore plusieurs stigmates qui ne permettent pas à l'heure actuelle d'intéresser de nouveaux publics :

- Une offre de logements souvent majoritairement sociale
- Un parc de logement privé qui se déqualifie (copropriétés,...)
- Des équipements et des entreprises qui ne vivent pas suffisamment en lien avec les quartiers (ex ESAD, Thalès, cité de la musique,...)
- Des friches qui détériorent la qualité urbaine des quartiers (ex France Telecom, entreprise Jourdan)
- Des phénomènes d'évitement de certains équipements (scolaires, ...)

OBJECTIFS

- Changer l'image des QPV afin que tout un chacun fasse le choix d'y vivre ou de le fréquenter
- Soutenir des actions ou des dispositifs permettant de générer des flux entre les quartiers et leurs habitants, à l'échelle des villes ou de l'agglomération
- Créer les conditions pour attirer la promotion libre / privée

ACTIONS

- Mener des actions d'animation et de communication valorisantes sur les quartiers, ce qu'il s'y fait en matière de restructuration
- Renforcer ou créer des équipements structurants à l'échelle de la Ville / Agglo pour rendre le quartier attractif
- Poursuivre la rénovation du parc de logement social et traiter le logement privé en parallèle
- Construire des logements en adéquation avec la demande et selon des formes urbaines moins denses (individuels, petits collectifs, habitats intermédiaires)
- Rénover les équipements vétustes (volet énergétique, accessibilité,...)
- Encourager les équipements à créer des filières d'excellence pour les habitants du quartier

CRITERES D'EVALUATION

- Promoteurs privés prêts à s'investir dans les QPV
- Commerces, services, associations qui souhaitent s'installer
- Augmentation de la fréquentation des équipements, habitants extérieurs et habitants du quartier

- Baisse du taux de refus

DROIT COMMUN

- Mobilisation des outils de communication Ville et Agglo (magazines...), la culture (Pays d'Art et d'Histoire)
- Promotion des actions par opérations réalisées dans les magazines spécialisés

Région : voir point 453 « les engagements de la région » du contrat de ville sur l'engagement des partenaires

4 – ORIENTATIONS TRANSVERSALES

4.5 OBJECTIF STRATEGIQUE

FAVORISER L'ACCES DE TOUS LES HABITANTS A L'ART ET A LA CULTURE

4.5.1 OBJECTIF OPERATIONNEL

Permettre l'accès à la culture pour tous

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Cet objectif opérationnel est fondamentalement transversal à de nombreux objectifs du contrat de ville : la culture est un levier autant pour valoriser l'image du quartier et renforcer l'attractivité des espaces partagés, renforcer la place des parents, impliquer les habitants, soutenir la réussite éducative, développer le lien social, lever les freins à l'emploi.

Les réflexions peuvent être engagées à l'échelle de la commune, de la communauté de communes avec des orientations ciblées sur le quartier prioritaire politique de la ville

OBJECTIFS

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants et en particulier des jeunes, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches co-construites entre des structures culturelles repérées et des structures éducatives ou sociales
- Donner accès à la culture (à toutes les formes de culture) aux populations du quartier

ACTIONS

- Mobiliser les équipements culturels municipaux et notamment le service Ville d'art et d'histoire pour créer dans le quartier le sentiment d'appartenance à une entité commune : la ville, voire l'agglomération
- Impliquer les médiathèques dans les actions concourant à offrir un accès au numérique, notamment en direction des jeunes
- Porter une attention toute particulière à la mixité des publics
- Inciter les structures culturelles à développer des actions de médiation qui prennent en compte la relation parents-enfants
- Créer des espaces de débats autour des aménagements urbains en utilisant la médiation culturelle pour faire émerger un projet partagé et fédérateur
- Développer des actions culturelles en faveur de la maîtrise de la langue française, tant en direction des jeunes impliqués dans le programme de réussite éducative, qu'en direction des habitants du quartier pour lesquels le manque de maîtrise du français constitue un frein à l'emploi
- Mobiliser les équipements culturels financés par l'Etat (ville d'art et d'histoire, Musée des beaux-arts, la comédie de Valence, le train Théâtre, Lux, l'Equipée, le musée de la chaussure, la scène de musiques actuelles la cordonnerie, Radio Méga...), et encourager leur mise en réseau avec les structures culturelles et sociales de proximité
- Développer les pratiques artistiques et culturelles de la population et favoriser leur rencontre avec les équipes artistiques

CRITERES D'EVALUATION

- Mixité des populations participant aux actions, manifestations et événements culturels et fréquentant les équipements culturels sur le territoire de l'agglomération
- Nombre de partenariats avec des structures culturelles financées par le ministère de la culture et de la

communication mis en place

- Diversité des publics accueillis dans les lieux et les équipements culturels de la ville et au-delà, dans les structures culturelles financées par le ministère de la culture et de la communication sur le territoire de Drôme-Ardèche

DROIT COMMUN

Communes

Communauté d'agglomération

Conseil Départemental

DRAC Rhône-Alpes

- Appel à projet national du Ministère de la culture et de la communication autour des projets culturels favorisant la maîtrise de la langue française

4.5 Les engagements des partenaires du contrat de Ville

4.5.1 LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DEPOTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **Nom de l'EPCI**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organise autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

4.5.2 LA CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE LA DROME

Le Département de la Drôme contribuera à la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre de sa vocation à soutenir les solidarités humaines et les solidarités territoriales.

S'il n'apportera pas de financements spécifiques aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats de ville, les crédits de droit commun pourront naturellement être mobilisés en appui à ces actions, dès lors qu'elles s'inscriront en cohérence avec les objectifs départementaux et qu'elles seront validées par les instances départementales ad hoc (les commissions locales hébergement et habitat, les comités locaux d'information et de coordination-personnes âgées, etc...).

Egalement, il s'inscrira pleinement dans les dynamiques de partenariat institutionnel et local qui constituent l'un des facteurs importants de la réussite des contrats de ville. Ainsi, il participera aux instances de pilotage des contrats de ville et mobilisera ses services, notamment médico-sociaux, pour participer aux réflexions et actions relatives aux quartiers concernés.

Il contribuera également aux actions visant à favoriser la participation des habitants, et préconise de privilégier l'approche globale des situations individuelles en évitant la segmentation par politique ou par acteur.

Ainsi, les territoires de la politique de la ville doivent permettre de créer les conditions d'un partenariat opérationnel au service des usagers (selon le modèle de la coordination locale d'action sociale expérimentée en Drôme nord).

Axe cohésion sociale

Le Département s'impliquera particulièrement dans cet axe. En effet, ses compétences sociales visent clairement les personnes en risque ou en situation d'exclusion et ses actions en direction des publics fragiles sont très largement déployées dans les quartiers sensibles.

Sa politique culturelle et sa politique d'éducation en faveur des collégiens visent également à renforcer la cohésion sociale.

Dans le domaine médico-social, le Département s'est doté de plusieurs schémas et plans qui définissent les priorités de ses politiques médico-sociales :

- schéma enfance-famille-santé,
- schéma autonomie,
- plan départemental d'insertion,
- plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées,

Les priorités du Département de la Drôme sont les suivantes :

1. dans le domaine de l'inclusion sociale :

- soutenir l'accès aux droits et la citoyenneté
- prévenir et traiter les situations de précarité sociale et/ou financière
- lutter contre l'illettrisme
- prévenir l'entrée dans le RSA
- développer le bénévolat des bénéficiaires du RSA
- maintenir la participation des personnes âgées et handicapées à la vie sociale

2. dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse :

- favoriser l'épanouissement des jeunes enfants
- soutenir la parentalité, et particulièrement des mères isolées, des parents d'adolescents, des parents d'enfants en situation de handicap
- favoriser la socialisation et l'insertion de tous les jeunes
- soutenir l'éducation populaire
- favoriser l'information des jeunes sur tous les dispositifs les concernant
- prévenir l'inadaptation sociale des jeunes à partir de 11 ans

3. dans le domaine de la santé :

- accompagner les mères, notamment isolées ou rencontrant des difficultés sanitaires ou sociales
- lutter contre l'obésité infantile
- accompagner vers le soin des personnes rencontrant des difficultés sociales
- trouver en partenariat des solutions pour les personnes présentant des troubles psychiques
- prévenir et accompagner la dépendance
- participer à la lutte contre la désertification médicale

4. dans le domaine de l'éducation (des collégiens) :

- promouvoir la réussite éducative
- prévenir le décrochage scolaire
- promouvoir la citoyenneté et le « vivre ensemble »

5. dans le domaine culturel et sportif :

- favoriser l'ouverture culturelle et sportive des collégiens
- favoriser les démarches d'insertion sociale et vers l'emploi par la culture et le sport

Axe cadre de vie et renouvellement urbain

Le Département pourra intervenir dans le cadre de ses politiques relatives au logement :

1. auprès des habitants :

- lutte contre la précarité énergétique
- actions d'auto-réhabilitation
- aides à l'accès et au maintien dans le logement

2. auprès des bailleurs, par ses règlements d'aide à la pierre, notamment :

- l'aide à l'adaptation de logements locatifs sociaux pour les personnes âgées ou handicapées
- l'aide à la réhabilitation du parc locatif privé social (notamment par la participation au programme Habiter Mieux)
- l'aide aux propriétaires occupants modestes à la réhabilitation de leurs logements insalubres

Axe emploi et développement économique

Le Département s'investit tant dans le domaine de l'accès à l'emploi que dans celui du développement économique :

1. accès à l'emploi :

- favoriser la découverte des métiers par les collégiens
- soutenir les missions locales et les dispositifs qu'elles portent, comme « la garantie jeunes »
- accompagner vers l'emploi les bénéficiaires du RSA et les personnes rencontrant des difficultés sociales (convention d'accompagnement global avec Pôle Emploi)
- expérimenter des formules de parrainage (réseau « 100 chances 100 emplois »)

2. développement économique (directement ou grâce à son réseau de partenaires) :

- aides à l'expertise pour la création, le maintien ou le développement d'activités
- aides à la création de certaines entreprises ou certains commerces
- prospection en vue de l'implantation d'entreprises
- aide à la structuration de la filière silver économie
- aide au développement d'emplois dans la filière du numérique

4.5.3 LES ENGAGEMENTS DE LA REGION

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

- Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :
 - la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
 - la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
 - la lutte contre les discriminations,
 - le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
 - la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
 - la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Les projets à destination des habitants résidant dans ces zones de fragilité sont éligibles à l'AMI annuel, y compris en dehors des quartiers et des périmètres des contrats de ville.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de **plusieurs** objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent émarquer au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

- 145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :
- 106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
- 39 M€ au travers des Contrats de ville auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

4.5.4 LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE

La Circulaire n°2015-003 du 4 février 2015 réaffirme l'engagement des Caf dans les futurs Contrats de ville. Il est rappelé que dans le champ de la Cog 2013 – 2017, les Caf déclineront les objectifs de leurs politiques sectorielles en lien avec la politique de la ville, qui constituera ainsi un levier en termes de gouvernance, de méthodologie et de moyens d'intervention, dans un cadre respectueux des prérogatives de chaque partenaire.

La Caf de la Drôme soutiendra les projets correspondant aux besoins identifiés dans le cadre des diagnostics de besoins préalables, sur ses priorités d'intervention, réaffirmées dans la Circulaire relative à la politique de la ville :

- ✓ **Réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants (dans un objectif de conciliation vie familiale, vie sociale, vie professionnelle) pour accompagner les projets innovants favorisant l'insertion sociale et professionnelle des familles (dispositif insertion, horaires atypiques), les passerelles entre les structures d'accueil des jeunes enfants, les écoles, les partenaires accompagnant les familles, l'accompagnement attentionné des familles et le développement et l'adaptation de l'offre d'accueil.**

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme dispose de plusieurs leviers d'action : appui technique par les conseillers en action sociale, appui financier par les aides à l'investissement, le fonds de rénovation des

équipements existants, le fonds de rééquilibrage territorial pour les territoires identifiés comme prioritaires, l'accueil des enfants en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil des jeunes enfants, la mobilisation du fonds public et territoire¹¹.

Sur ce point une attention particulière sera portée aux indicateurs de suivi ci-après :

- Nombre de places d'accueil collectif nouvellement créées dans les quartiers politique de la ville
- Nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers
- Nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politique de la Ville
- Nombre de lieux d'accueil enfants parents créés.

✓ **Réduction des inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité, par le développement d'actions favorisant le renforcement des liens familles - écoles, l'accompagnement des parents, valorisant les compétences et ressources des parents et renforçant leur place et leur rôle (développement de la couverture des besoins, diversité de l'offre proposée sur les quartiers prioritaires, lutte contre les discriminations, ...).**

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme accompagne techniquement (appui des conseillers en action sociale) et financièrement le développement d'actions diversifiées d'accompagnement à la parentalité (lieux d'échanges entre parents, entre parents et professionnels, conférences, actions parentalité, ludothèques, Contrat local d'accompagnement à la scolarité, ...) en particulier en lien avec des périodes importantes de la vie des familles, et dans des lieux qu'ils fréquentent, avec une attention particulière aux publics les plus en difficulté.

Des appels à projet parentalité thématiques sont également proposés pour soutenir l'émergence de nouveaux projets (« parentalité et prévention précoce », « familles - école - citoyenneté » et autres appels à projets à définir dans le cadre des travaux de la Commission départementale des services aux familles.

Ces actions d'accompagnement viennent en complément des offres de service de travail social proposées par la Caf sur ce champ et s'inscrivent dans le cadre du réseau départemental Parentalité - REAAP copiloté par la Caf, l'Etat et le Conseil départemental).

✓ **Structuration d'une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles par la promotion d'actions favorisant une offre jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles (développement de la qualité de l'accueil, dispositifs d'accompagnement de la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et des adolescents).**

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme attache une importance à l'organisation des temps de vie de l'enfant, par la promotion, en partenariat avec la DDSC de la formalisation de Projets éducatifs de territoire adaptés.

Elle accompagne techniquement et financièrement les collectivités locales pour la définition d'une politique jeunesse concertée et adaptée aux besoins du territoire, et accompagne le développement d'une offre d'accueil de qualité pour les enfants et les jeunes et de dispositifs pour accompagner la prise de responsabilité et d'autonomisation des jeunes et des adolescents (Prestation de service Accueil de loisirs et Accueils de jeunes, Aide spécifique Rythmes éducatifs, Points ressources d'accompagnement des projets de jeunes, Appel à projet « jeunes », fonds publics et territoires jeunesse, ...).

✓ **Accompagnement de la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances : vacances en famille, développement des relations parents - enfants, soutien au départ des enfants et des adolescents en vacances.**

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme développe une politique d'aides aux vacances volontariste et accompagne les familles, les enfants et les jeunes du territoire pour permettre un départ de l'enfant seul (séjours courts ou séjours de vacances, un départ en famille en autonomie, ou avec l'appui d'un opérateur conventionné qui propose un accompagnement socio-éducatif pour favoriser un premier départ en vacances en familles : dispositifs Vacaf Avf, Vacaf Avs (avec accompagnement social), Vacaf Aals et Ave (pour le départ de l'enfant seul), ...

¹¹ Ce fonds « publics et territoires » comporte six axes d'intervention :

1. renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil des jeunes enfants et les accueils de loisirs sans hébergement afin de continuer à développer leur accueil effectif dans les structures de droit commun
2. adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité
3. soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie
4. accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil pour contribuer à la structuration de l'offre sur les territoires
5. prendre en compte les difficultés structurelles rencontrées par des établissements
6. accompagner des démarches innovantes.

- ✓ **Renforcement de la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale, en prenant appui sur les centres sociaux et espaces de vie sociale, par la promotion de projets favorisant la participation des habitants, le développement des liens sociaux, la mixité sociale, la citoyenneté de proximité, les liens intergénérationnels.**

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme soutient les projets des centres sociaux et espaces de vie sociale (agrément délivré par la Caf), et promeut le développement d'actions favorisant la citoyenneté de proximité.

De plus, elle accompagne les projets permettant d'aller vers les publics les plus éloignés ou les plus en difficulté ainsi que les actions avec une dimension citoyenne et intergénérationnelle dans une logique de « partager et consommer autrement ».

- ✓ **Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables, par le soutien, en complémentarité des rendez-vous des droits Caf, d'actions de proximité favorisant l'accès aux droits (par la facilitation numérique, administrative) et la lutte contre le non-recours aux droits.**

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme soutient des actions permettant d'accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique, des actions permettant l'accès aux droits par la simplification administrative ainsi que des actions ciblées sur le non-recours aux droits.

De plus, la Caf développe la mise en place de rendez-vous des droits sur les territoires en direction des allocataires qui en ont le plus besoins et poursuit le développement des offres de service de travail social à des moments clé de changement de la vie des familles.

La Caf de la Drôme mobilisera, dans les Contrats de Ville, l'ensemble des leviers de droit commun (fonds nationaux et fonds locaux) pour accompagner le développement des projets répondant aux besoins sur ses champs d'intervention prioritaires dans une logique de meilleure couverture des besoins et de rééquilibrage territorial.

V. Le suivi et l'évaluation du contrat de ville unique de l'agglomération

Une démarche partenariale pour définir les conditions et les modalités de l'évaluation

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville et pour donner une vraie consistance au chapitre relatif au suivi et à l'évaluation, l'agglomération a réuni par deux fois « l'équipe projet » noyau dur (ville de Valence, ville de Romans et délégués du Préfet, représentant des bailleurs ABS26-07). Les participants ont ainsi pu croiser leurs regards sur ce que devait être l'évaluation, identifier une première série d'indicateurs dits structurants et échanger sur les modalités possibles pour mettre en œuvre cette évaluation. Ces réunions ont eu lieu les 15 et 18 juin 2015. Le travail n'en est qu'à son début : des principes ont été posés, une première ébauche de ce que pourrait être le référentiel d'évaluation a été dressée. Il restera néanmoins à le stabiliser sur le second semestre en s'assurant de la viabilité et de la disponibilité de l'ensemble des indicateurs retenus.

Une évaluation souhaitée mais une question préalable : pour quoi ?

Au-delà du caractère obligatoire de la dimension de suivi et d'évaluation, l'agglomération se saisit de cette approche considérant qu'elle est consubstantielle d'un dispositif de pilotage et de gouvernance efficace.

Suivre et évaluer régulièrement la politique mise en œuvre permettra non seulement de « produire de la connaissance » sur ses réalisations et ses résultats mais permettra surtout de s'interroger sur sa pertinence, son efficacité et son efficience tout en disposant des éléments nécessaires pour réorienter, le cas échéant, les objectifs, infléchir les politiques mises en œuvre afin qu'elles répondent au mieux aux finalités de la politique de la ville sur l'agglomération.

Ainsi le suivi et l'évaluation doivent contribuer à :

- Une amélioration de la pratique de la gouvernance et de la connaissance
- Une sensibilisation à la politique de la ville et à ses résultats : en direction des élus, des techniciens et des opérateurs
- Un outil au service de la qualité et de l'amélioration de l'action publique
- Une vision de l'évolution des quartiers, situés dans leur contexte singulier

Si la finalité et la nécessité de l'évaluation est partagée, les approches sont multiples quant à ce que le suivi et l'évaluation doivent regarder et appréhender. Ceci étant, cela permet de dresser un premier cadre dans lequel l'agglomération, en tant qu'animatrice de cette dimension, devra mobiliser comme « indicateurs » mais aussi comme informations pour répondre à ces premières questions évaluatives. Cela permet également de positionner le curseur des exigences quant à la mise en œuvre du contrat de ville.

Ainsi le suivi et l'évaluation devront globalement apporter des éléments de réponse à ces différentes questions :

- Une première série de questions portant sur la « mise en œuvre »
- Dans quelle mesure la politique de la ville a été un élément fédérateur au niveau de l'agglomération et a contribué à la constitution d'une politique et de pratiques intercommunales ?
- Dans quelle mesure la politique de la ville a été une politique « expérimentale » du droit commun ? ou autrement dit, comment la politique de la ville a-t-elle permis d'essayer de nouvelles pratiques dans le droit commun et a-t-elle vu se pérenniser des actions par le droit commun ?
- Une seconde série de questionnements sur l'impact « final » du contrat de ville, et bien orientée sur les bénéficiaires finaux de cette politique :
- En quoi la politique de la ville déclinée sur l'agglomération a-t-elle contribué à l'amélioration du « bien-vivre » et du « bien-être » des habitants sur les quartiers ?
- En quoi la politique de la ville a-t-elle été une politique d'inclusion (et a-t-elle permis d'atténuer l'exclusion des personnes) ?
- En quoi la politique de la ville a-t-elle permis de faire évoluer la « situation » des quartiers et dans quelle mesure a-t-elle contribué à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et les « moyennes » (communales / d'agglomération) ? Cela suppose, sur la base d'indicateurs socio-économiques clés dits de contexte, de pouvoir mesurer ces évolutions, tout en disposant d'un état de la situation initiale.

Dans le cadre de cette seconde série de questionnements, la question de l'amélioration du revenu médian sur les quartiers a été abordée. Etant donné qu'il fut le critère « d'éligibilité » des quartiers prioritaires, il conviendrait de pouvoir en mesurer sa progression, au moins à la fin du contrat de ville, tout en rappelant deux limites à cet indicateur :

- Sa non disponibilité, a priori, au-delà du calcul fait pour le carroyage. Il conviendrait ainsi que le CGET puisse être en capacité de reproduire cette donnée à moyen terme ;
- La limite de cet indicateur quant aux impacts escomptés de la politique de la ville et à la capacité de l'ensemble des actions menées à agir « concrètement » sur le revenu des ménages de façon massive.

Approches et outils à concilier pour l'évaluation

Si le recours à des indicateurs, suivis dans la durée, constitue une base nécessaire à la conduite du suivi et de l'évaluation, ils ne sont pas pour autant « auto-suffisants » ni « auto-porteurs » pour rendre compte de toute la portée d'une politique et de ses actions.

Autrement dit, il ne s'agit pas de s'arrêter à un indicateur renseigné pour « juger » de la politique de la ville et des résultats des actions menées.

L'agglomération en est consciente et souhaite véritablement mettre en place un dispositif d'animation de suivi et d'évaluation, « à géométrie variable » tout au long de la durée du contrat de ville.

Elle souhaite avoir également une approche « pragmatique » de l'évaluation en l'enrichissant progressivement depuis la base prédéfinie dans ce contrat et en s'appuyant le plus possible sur des indicateurs existants, « mobilisables » facilement et surtout en associant aux indicateurs des analyses qualitatives issues des « dires d'experts » des acteurs de terrain et des partenaires.

Ainsi, l'agglomération, en lien et par une étroite collaboration avec les partenaires du contrat de ville, se dotera progressivement d'un outil d'observation constitué

- Des indicateurs structurants (cf. partie ci-dessous) mais aussi de l'ensemble des bilans physico-financiers de la programmation.
- D'enquêtes ou « mini-évaluation » pourront être menées par un ou plusieurs partenaires sur une thématique, une action spécifiques
- D'une observation empirique en cherchant à mobiliser les financeurs sur leur participation aux actions quand celles-ci sont en cours de réalisation.

Modalités envisagés

Plusieurs niveaux et temporalités seront donnés au suivi et à l'évaluation, qui progressivement et mis « bout à bout » permettront de constituer le matériau de l'évaluation sur lequel s'appuyer pour analyser et rendre compte aux instances de gouvernance (comité d'orientation notamment)

De façon annuelle

- Réalisation du bilan physico-financier de la programmation : nombre d'actions financées, nombre de bénéficiaire, etc.
- Réalisation de 2 à 3 monographies d'actions que le comité d'orientation aurait identifiées
- Organisation d'un à 2 séminaires de travail, animée par l'agglomération, autour d'un thème, d'une orientation stratégique ou d'un objectif opérationnel et production des analyses associées
- Collecte des indicateurs disponibles annuellement et collecte des différents indicateurs identifiés au niveau des objectifs opérationnels

Tous les 2 à 3 ans

- Renseignement et consolidation du référentiel d'indicateurs portant sur les orientations stratégiques et animation de l'analyse qualitative associée
- Réalisation d'une « mini-évaluation » sur une thématique de façon plus approfondie que les séminaires
- Eventuellement, et en fonction des moyens mobilisés, réalisation d'un bilan d'étape

Si l'agglomération est l'animatrice du suivi et de l'évaluation, elle mettra en place une organisation permettant de rendre opérant la démarche.

Ainsi, par orientation stratégique, pourra être désignée une personne référente (à identifier parmi l'ensemble des partenaires). Cette personne aura la charge de suivre dans le temps la mobilisation des indicateurs définis et de les relayer à l'agglomération aux bons moments. Elle pourra également co-animer les réflexions évaluatives, organiser le suivi physico-financier sur l'objectif et produire annuellement une « note synthétique d'évaluation ».

Les premiers indicateurs à mobiliser pour constituer un état zéro et le cadre du référentiel

Il s'agit ici d'objectiver les résultats du contrat de ville.

L'objectif est de mesurer les résultats de la mise en œuvre du contrat pour les habitants, pour les territoires pour s'assurer que les buts fixés sont atteints. Pour cela il convient au préalable de disposer de l'état Zéro, la situation à partir de laquelle on va pouvoir mesurer les évolutions.

Pour ce faire, la grille d'indicateurs ci-jointe sera retravaillée avec l'ensemble des partenaires afin à la fois de consolider les indicateurs, vérifier leur disponibilité et leur viabilité, bien identifier également leurs « limites », organiser les modalités de collecte (qui détient la donnée, qui sera le référent...) et obtenir la donnée à l'état zéro (2014/2015).

Afin d'être renseignés et suivis facilement, les indicateurs seront en nombre limités. Les différents indicateurs proposés seront mis au débat au sein de groupes techniques thématiques et pourront ainsi évoluer au cours de la durée du contrat de ville.

La mise en œuvre ne sera possible qu'avec le soutien et la participation des acteurs institutionnels et associatifs détenteurs des données utiles à la construction de ces indicateurs.

Certains indicateurs pourront et devront être territorialisés au niveau le plus fin, à savoir celui des quartiers prioritaires dans leurs contours exacts (et bien sûr le reste du territoire à des fins de comparaison), et le cas échéant selon une approche par Iris englobant les quartiers prioritaires. Le choix des indicateurs et des sources sur lesquelles s'appuyer a aussi été fait afin de disposer au maximum d'indicateurs d'évaluation portant sur les contours officiels des quartiers prioritaires et des territoires de veille, de même possibilité de disposer d'indicateurs actualisables tous les ans.

Pour compléter cette approche quantitative, il pourra être envisagé la mise en place de réseaux de veilleurs de professionnels et d'habitants pour alimenter des baromètres visant à mesurer la satisfaction des habitants, l'évolution du cadre de vie, l'évolution des problématiques sur les quartiers...au-delà d'enquêtes « écoute habitants ». Les réseaux de veilleurs d'habitants peuvent être animés par les membres des conseils citoyens et peuvent être un outil d'animation de ces conseils.

Indicateurs prédéfinis			
Orientation stratégique	Indicateurs	Remarques	Conditions de faisabilité / points de vigilance
Pilier cohésion sociale			
▪ OS 1 : soutenir la réussite éducative	Taux de réussite au brevet des collèves	Donnée par établissement, à consolider par quartier	Mobilisation nécessaire des établissements
	Nombre de décrocheurs	Donnée CIO - EN	
	Nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés		Mobilisation nécessaire de l'EN
	Mobilisation des indicateurs du PRE		
▪ OS 2 : développer le lien social	Pas d'indicateur retenu	Evaluation à réaliser au travers d'une enquête spécifique	
▪ OS 3 : renforcer la place des parents	Ratio nombre de familles touchée par une action de parentalité rapportée au nombre de familles présentes sur le territoire	Indicateur existant au niveau communal (CAF). Nécessité de le « créer » au niveau des quartiers	
	Nombre d'actions nouvelles mises en place		
	Nombre de parents mobilisés	Une à deux fois pendant le contrat de ville, suivre un groupe de parents	
▪ OS 4 : ASV	Nombre de personnes allocataires de la CMU Conditions de prises en charge : nombre du recours à des consultations		
	Mobiliser les indicateurs CLS et indicateurs de l'IREPS		
Pilier cadre de vie et renouvellement urbain			
OS 1 : poursuivre la restructuration du patrimoine bâti	Taux de vacance	A compléter avec une enquête « bien-être » à mi-parcours du contrat de ville	
	Nombre de logements insalubres		
OS 2 : renforcer l'attractivité des espaces partagés	Nombre de signalements GUSP	A compléter à mi-parcours par une enquête sur les usages, la fréquentation, etc.	Possible sur Valence Interrogation sur Romans sur la disponibilité d'un tel indicateur
	Pourcentage du logement social		
OS 3 : favoriser la diversification de l'habitat et des fonctions des quartiers	Nombre de logements neufs promoteurs créés	A compléter à mi-parcours par une enquête sur le rayonnement des équipements et leur fréquentation	
	Nombre d'équipements créés		
	Nombre d'équipements rénovés		

Pilier développement économique et emploi			
OS 1 : travailler sur les moteurs de la diversification fonctionnelle des quartiers	Nombre d'entreprises créées	Faire le lien avec l'animation du « territoire entrepreneur » sur Valence	
	Typologie des créations		
OS 2 : soutenir l'esprit d'entrepreneuriat et l'accompagnement à la création	Nombre de créateurs issus des quartiers	Mettre en place un suivi de cohortes de jeunes des quartiers créateurs d'entreprises	Mobiliser les indicateurs de l'action ADIE
OS 3 : favoriser les parcours d'insertion	Nombre d'heures contractualisées		
OS 4 : lever les freins à l'emploi	Typologie des clauses d'insertions		
Axes transversaux			
Favoriser la tranquillité publique dans les quartiers	Nombre d'actes de délinquance	A voir avec la PN sur la disponibilité de tels indicateurs	
	Nombre de dépôts de plainte		
Impliquer les habitants	Nombre de projets co-construits avec les habitants	A compléter avec une enquête à mi-parcours	
	Typologie des outils proposés		

L'agglomération souhaiterait, in fine, pouvoir composer un indicateur de bien-être sur les quartiers permettant de fait d'être un témoin fort de l'impact de la politique de la ville. Cette démarche sera poursuivie si des moyens sont possiblement mobilisables plus fortement sur l'évaluation.

Les annexes

Sont annexées au jour de la signature du contrat de ville :

- Les programmations suite aux Appels à projet (Montants prévisionnels, sous réserve des engagements de l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités et EPCI)
- Le contrat local de Santé de Valence
- Le contrat local de Santé de Romans sur Isère

Viendront compléter le document ultérieurement :

- les conventions de renouvellement urbain et le protocole de préfiguration (sera complété d'ici avant le 31/12/2015,)
- les chartes d'engagements réciproques entre l'Etat, les Communes et leur groupement et les organismes HLM et notamment la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB (sera complété d'ici avant le 31/12/2015,)
- la convention intercommunale visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville ((sera complété d'ici avant le 31/12/2016)
- l'élaboration d'un pacte financier et fiscal de solidarité portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale
- La charte GUSP (sera complété d'ici avant le 31/12/2015)

DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL

N°	PROJET/LES	TITRE DU PROJET	Formateur	Adressé	Coût	Subvention	SOUVENIRS CIVIL					TOTAL	Description	Montant de dépenses	
							Coût	Etat	RSERVA	CAP	Autres				Riverains
1	ASFI	Ateliers de réflexion, liens sociaux et usages numériques	14/10/2018	R	10 000,00	0 000,00	0 000,00	0 000,00	0 000,00	0 000,00	2 000,00	7 000,00	Atelier à visée sociale visant à promouvoir le lien social et les usages numériques. Les ateliers sont animés par des bénévoles et des professionnels. Ils ont pour objectif de favoriser la cohésion sociale et le bien-être des habitants.	54	
1	FOUR LAJOUQUE DE VALENCIENNES	Projet de création d'un centre de loisirs	14/10/2018	R	10 000,00	3 500,00	1 500,00	2 000,00	0 000,00	3 000,00	3 500,00	7 000,00	Projet de création d'un centre de loisirs pour les enfants de la commune. Le projet consiste à acheter des équipements et à louer un local.		
1	LA PROSE DES SABLES	Ateliers de lecture	14/10/2018	R	14 150,00	9 000,00	3 000,00	0 000,00	0 000,00	0 000,00	5 000,00	5 000,00	Ateliers de lecture pour les enfants de la commune. Les ateliers sont animés par des bénévoles et des professionnels.		
1	MADEIRA	Educations à la citoyenneté	14/10/2018	R	18 900,00	5 000,00	0 000,00	0 000,00	0 000,00	1 000,00	5 000,00	5 000,00	Ateliers de formation à la citoyenneté pour les jeunes de la commune. Les ateliers sont animés par des bénévoles et des professionnels.		
1	MADEIRA	Ateliers de lecture	14/10/2018	R	12 214,00	6 000,00	0 000,00	0 000,00	0 000,00	0 000,00	6 000,00	6 000,00	Ateliers de lecture pour les enfants de la commune. Les ateliers sont animés par des bénévoles et des professionnels.		
1	MADEIRA	Ateliers de lecture	14/10/2018	R	02 945,00	31 000,00	5 000,00	24 000,00	2 000,00	0 000,00	31 000,00	31 000,00	Ateliers de lecture pour les enfants de la commune. Les ateliers sont animés par des bénévoles et des professionnels.		
1	REGNE DE CHARENTAIS	Ateliers de lecture	14/10/2018	R	18 700,00	3 000,00	1 500,00	0 000,00	0 000,00	1 000,00	2 500,00	2 500,00	Ateliers de lecture pour les enfants de la commune. Les ateliers sont animés par des bénévoles et des professionnels.		
1	UNIS CITES	Ateliers de lecture	14/10/2018	R	15 410,00	4 312,00	2 000,00	2 000,00	0 000,00	0 000,00	4 000,00	4 000,00	Ateliers de lecture pour les enfants de la commune. Les ateliers sont animés par des bénévoles et des professionnels.		
1	UNIS CITES	Ateliers de lecture	14/10/2018	R	10 000,00	7 473,00	5 000,00	0 000,00	0 000,00	1 000,00	6 000,00	6 000,00	Ateliers de lecture pour les enfants de la commune. Les ateliers sont animés par des bénévoles et des professionnels.		
10	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL					228 745,00	01 295,00	25 500,00	37 500,00	0 000,00	11 000,00	79 000,00			

Montants prévisionnels, sous réserve des engagements de l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités et EPCI

RENFORCER LA PLAQUE DES PARENTS

N°	FORTEURS	TITRE DU PROJET	Territoire	Action	Coût prévisionnel de l'action	Subvention de l'Etat	SUBVENTIONS CIVIL				TOTAL Recettes CIVIL	Contenu de l'action	Nombre de personnes concernées	Détails le contenu des provisions		
							Associations	ETAT	REGION	CAF						
1	ADAMEP	Groupes de parents d'enfants	Intercomm	1	6 600,00	4 400,00	3 000,00				1 000,00	4 000,00	Groupes d'échange pour les enfants de 0 à 12 ans dont les parents sont adhérents de l'association. Les échanges sont organisés par les parents d'enfants de la commune. Les échanges sont organisés par les parents d'enfants de la commune. Les échanges sont organisés par les parents d'enfants de la commune.	40	OK sans réserve de capital, la réserve pour le PFC + provision pour les parents.	
2	ASPL	Ateliers parentaux	Commune	1	25 700,00	4 000,00	2 600,00				2 000,00	4 000,00	Ateliers de parents d'enfants de la commune. Les ateliers sont organisés par les parents d'enfants de la commune. Les ateliers sont organisés par les parents d'enfants de la commune.	30 familles	Détails le contenu des provisions.	
3	JUDO CLUB	Création d'une section au sein de l'association "Le vol des parents"	Intercomm	1	14 000,00	5 000,00	2 000,00					2 000,00	Création d'une section au sein de l'association "Le vol des parents". La section est destinée à accueillir les enfants de la commune. La section est destinée à accueillir les enfants de la commune.			
4	RPS	Des stages d'été pour les enfants de la commune	Commune	2	12 300,00	4 050,00					4 000,00	4 000,00	Des stages d'été pour les enfants de la commune. Les stages sont organisés par les parents d'enfants de la commune. Les stages sont organisés par les parents d'enfants de la commune.			
RENFORCER LA PLAQUE DES PARENTS					57 600,00	17 550,00	7 000,00				7 000,00	14 000,00				
TOTAL AXE COHESION SOCIALE					507 800,00	219 741,00	78 900,00	95 000,00	5 000,00	20 000,00		109 500,00				

Montants provisionnels, sous réserve des engagements de l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités et EPCI

DOCUMENT DE TRAVAIL - sous réserve de validation des instances délibérantes de chaque financeur.

AXE EMPLOI ET DEVELOPEMENT ECONOMIQUE

FAVORISER LES PARCOURS D'INSERTION

N°	ACTIVITE	STRENGTH PROJECT	TITRE DE L'ACTIVITE	NATURE	DUREE	COUT PREVISIONNEL	SUBVENTION EPIC/ALIA	REVENUS EPIC/ALIA					TOTAL INVESTISSEMENT	COUTS DE L'ACTIVITE	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNES
								COMMERCE	FOUR	INDUSTRIE	CAJ	VALEUR FONDS AMPLI			
4	ACTIVITE	STRENGTH PROJECT													
	DIEOAC PLUS	Devenir des acteurs de l'école à la personne		Projet	11	7 000,00	3 500,00								24
	DIEOAC PLUS	Préparation 1 initiation aux travaux publics		Projet	5	35 000,00	22 000,00								20
	QBO BIP	QBP Time		Projet	N	20 000,00	8 000,00								20
	VALLE DE VALENCE - DYSA	Missions citoyennes		Projet	P	70 000,00	30 000,00								102
	VALLE DE VALENCE - DYSA	Missions éducation à l'emploi		Projet	R	17 250,00	5 000,00								8
5	FAVORISER LES PARCOURS D'INSERTION												185 950,00	78 500,00	

LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

N°	ACTIVITE	STRENGTH PROJECT	TITRE DE L'ACTIVITE	NATURE	DUREE	COUT PREVISIONNEL	SUBVENTION EPIC/ALIA	REVENUS EPIC/ALIA					TOTAL INVESTISSEMENT	COUTS DE L'ACTIVITE	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNES
								COMMERCE	FOUR	INDUSTRIE	CAJ	VALEUR FONDS AMPLI			
2	LEVER LES FREINS A L'EMPLOI												50 150,00	15 700,00	
	MANDELA	Atelier d'expression		Projet	4	45 120,00	12 000,00								50 personnes
7	TOTAL AXE EMPLOI ET DEVELOPEMENT ECONOMIQUE												214 040,00	94 200,00	

Montants prévisionnels, sous réserve des engagements de l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités et EPIC

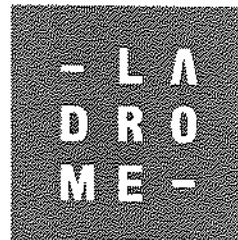
DOCUMENT DE TRAVAIL - Ne pas retenir la valeur des impacts économiques de ce projet

Programmation contrat de ville des actions 2015 - Ville de Romans

R° PORTEURS	TITRE DU PROJET	SOUVENIRS CIVIL			AGGLO	CAF	TOTAL QUANTITE CIVIL	Commentaires
		Coût payement de l'action	Subvention demandée au CIVIL	COMUNE				
SCOUTER LA REUSSITE EDUCATIVE								
DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL								
1	Passport d'avenir - Lesair Poulis	10 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €			10 000,00 €	Sous réserve d'un dépôt de Certe rapide par l'association cible
2. CLUAI TPI								
	La logement et l'insertion sociale des familles	38 700,00 €	27 750,00 €	12 000,00 €		5 000,00 €	17 000,00 €	
3	Accordeur	46 950,00 €	16 900,00 €		4 000,00 €	2 500,00 €	19 500,00 €	Financement Ouseo des actions sous réserve de validation du comité d'action
4	Montale services	50 462,00 €	9 000,00 €	5 000,00 €		3 000,00 €	9 000,00 €	
5	EARP	17 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €			8 000,00 €	
RENFORCER LA PLACE DES PARENTS								
9	ACCES	9 250,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €		2 000,00 €	6 000,00 €	
7	Maison citoyenne Noé	14 600,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €		2 000,00 €	6 000,00 €	
	TOTAL AVE COHESION SOCIALE	197 255,00 €	88 750,00 €	34 000,00 €	16 000,00 €	16 200,00 €	73 000,00 €	
POURSUIVRE LES ACTIONS D'AMBIULATION DU BATI								
6	CLUAI TPI	75 675,00 €	21 000,00 €	10 000,00 €			20 000,00 €	Financement d'Etat commun : 6000 €
8	Montale Services	51 460,00 €	43 200,00 €	12 000,00 €		0,00 €	24 000,00 €	
	TOTAL AVE COHESION SOCIALE ET AMBIULATION DU BATI	127 135,00 €	64 200,00 €	22 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €	
FAVORISER LES PARCOURS D'INSERTION								
10	Maison de l'emploi et de la formation	82 180,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €			10 000,00 €	
11	DIEDAC PLIE et AFPA	8 200,00 €	3 200,00 €			6 200,00 €	6 200,00 €	
12	CELO BTP	10 280,00 €	4 000,00 €			4 000,00 €	4 000,00 €	
LEVER LES FREINS A L'EMPLOI								
13	ACCES	10 037,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €			8 000,00 €	
14	Maison citoyenne Noël Guichard	31 650,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €			11 000,00 €	
15	Vie de Romans	38 660,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €			20 000,00 €	Sous réserve d'abonnements complémentaires (conventions avec ANCO - Opale - Cible de sélection des publics)
	TOTAL AVE EMPLOI ET BTP/ECO	178 527,00 €	50 200,00 €	47 000,00 €	4 000,00 €		50 200,00 €	
DEVELOPPER L'APPROCHE PREVENTIVE A LA SANTE								
18	COAS	9 900,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €			6 000,00 €	Sous réserve de mise au place d'un ASV
17	TRAO	6 000,00 €	5 500,00 €	6 000,00 €			6 000,00 €	Sous réserve de PAC Promotion de l'activité physique et de l'équilibre alimentaire auprès des enfants et de leurs parents - 2€ TTC
IMPLICATION DES HABITANTS								
10	Maison de Quartier Salin-Rivades	6 100,00 €	6 000,00 €	3 500,00 €		1 000,00 €	6 000,00 €	
LOTIE CONTRE DISCRIMINATIONS								
19	Équillib	16 250,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €		2 000,00 €	6 000,00 €	Financement AP (leur contre discrimination)
	TOTAL AVE TRANSVERSAUX	21 950,00 €	19 500,00 €	16 500,00 €		4 000,00 €	20 000,00 €	
TOTAL PROGRAMMATION CONTRAT VILLE 2015		619 700,00 €	237 900,00 €	10 000,00 €	26 000,00 €	4 000,00 €	181 700,00 €	

Montants prévisionnels, sous réserve des engagements de l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités et EPCI

Contrat Local de Santé Ville de Valence



Sommaire

Préambule : Le contexte du CLS	3
Présentation des éléments de diagnostic partagés entre les cosignataires.....	3
Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du PRS Rhône-Alpes	6
Historique de la démarche locale de santé et modalité d'articulation.....	7
TITRE 1 : Champ du contrat	11
Article 1 : Parties signataires.....	11
Article 2 : Périmètre géographique du contrat	11
Article 3 : Prise en compte des démarches locales de santé des partenaires	12
Article 4 : Partenaires.....	13
TITRE 2 : Objet du Contrat et engagements des signataires	14
Article 5 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat.....	14
TITRE 3 : Durée, suivi et révision du contrat.....	17
Article 6 : durée du contrat	17
Article 7 : Révision du contrat.....	17
Article 8 : suivi et évaluation du contrat	17
Dix priorités partagées	18
* 1 – Observation continue de la santé des valentinois	
* 2 - Santé environnement	
* 3– Santé des jeunes.....	
* 4 – Politique vaccinale.....	
* 5 – Parentalité et santé	
* 6 – Santé mentale	
* 7- Promotion de la santé – Atelier Santé Ville	
* 8 – Accès aux soins - Maison de Santé Pluriprofessionnelle	
* 9 – Accompagnement thérapeutique - Maison Relais Santé	
* 10 – Santé des personnes âgées.....	
PARTENAIRES.....	32
LEXIQUE.....	33

Préambule : Le contexte du CLS

Présentation des éléments de diagnostic partagés entre les cosignataires

1 – du diagnostic régional au projet de santé pour Rhône-Alpes

Pour l'élaboration du Plan Régional de Santé (PRS), l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes (ARS-Rhône-Alpes) s'est appuyée sur un diagnostic de santé régional mené en lien avec l'observation de la santé.

On voit dans ce diagnostic que les indicateurs sanitaires pour Rhône-Alpes sont souvent supérieurs aux moyennes nationales. Toutefois, ces données favorables doivent être nuancées au regard de données socio-économiques, géographiques, territoriales et des conditions plus ou moins faciles pour l'accès à une offre de services (soins, prévention, accompagnement des publics fragiles).

De l'observation de l'état de santé en Rhône-Alpes émergent quatre éléments clés :

- des inégalités territoriales et socio-économiques dans l'accès à la santé ;
- une mortalité évitable (c'est-à-dire la mortalité prématurée due aux comportements individuels) relativement forte ;
- des ruptures dans la continuité des prises en charge et dans l'accompagnement des usagers du système de santé ;
- des risques sanitaires forts, plus spécifiquement ceux liés à l'environnement.

Dans ce contexte positif, le territoire de santé sud Rhône-Alpes cumule des points de faiblesse et nous verrons avec l'analyse des données valentinoises que la ville chef-lieu de la Drôme présente elle aussi, à son échelle, des indicateurs défavorables.

Au vu des domaines stratégiques plus particulièrement explorés par l'ARS (périnatalité et petite enfance, santé mentale, maladies chroniques, handicap et vieillissement et risques sanitaires) et au vu des quatre éléments clés ressortant du diagnostic régional, de l'ARS et ses partenaires au sein de la Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie ont formalisé trois enjeux pour le plan stratégiques 2011 – 2015 :

- développer les démarches préventives, notamment face aux risques environnementaux (axe 1) ;
- faciliter l'accès à une offre en santé adaptée et efficiente (axe 2) ;
- fluidité des prises en charge et accompagnements (axe 3).

2 – l'état de santé dans le territoire Sud est à surveiller

L'ARS Rhône-Alpes a opté pour une déclinaison du projet régional de santé dans des programmes territoriaux de santé. Cela impliquait de repérer les besoins et priorités à privilégier sur les territoires. L'ARS et la conférence de territoire Sud ont fait l'exercice en prenant appui sur le diagnostic régional spécifique, déjà évoqué, mais aussi sur le tableau de bord de l'Observation Régional de la Santé Rhône-Alpes (ORS- RA) « la santé observée en Drôme et Ardèche ».

Les caractéristiques du territoire sont tracées en dix points :

- la population est plus âgée et plus rurale que la population régionale ;
- avec des taux de chômage les plus élevés de la région et des niveaux de revenus moyens les plus bas de la Région, la Drôme et l'Ardèche sont marquées par la précarité ;
- l'évolution de la mortalité suit la baisse générale mais cette baisse est moins marquée sur les deux départements ;
- l'espérance de vie à la naissance est inférieure en Drôme et Ardèche aux taux régionaux. La mortalité prématurée y est plus forte qu'ailleurs en Rhône-Alpes ;
- les cancers, les affections cardio-vasculaires, le diabète sont des pathologies très prévalentes sur le territoire. En dehors de ces maladies chroniques, on note que la Drôme et l'Ardèche ont été particulièrement concernées en 2011 par la reprise épidémique de la rougeole ;
- les troubles mentaux et la pathologie psychiatrique ont un poids majeur dans la santé des populations du territoire ;
- une surmortalité est repérée chez les jeunes de 15 à 24 ans par rapport à la Région, due aux accidents de la circulation mais également aux suicides. On note aussi que, dans cette tranche d'âge, les taux d'IVG sont importants ;

- la densité médicale en Ardèche et en Drôme en médecine générale comme chez les spécialistes est inférieure à celle de la Région et de la France ;
- les indices de fréquence des accidents du travail (y compris dans les secteurs agricoles très représentés) sont quant à eux supérieurs en Drôme et Ardèche à la référence nationale ;
- la qualité de l'air enfin est préoccupante aux abords de l'autoroute et de la nationale 7. Il y a de fréquents dépassements des seuils pour les oxydes d'azote et l'ozone. Présence forte également d'ambroisie.

3 - démarche d'observation de la santé en lien avec l'Observatoire Régional de la Santé

3 - 1 - quelques caractéristiques générales sur la Ville de Valence

Bordée par le Rhône, Valence bénéficie d'un emplacement stratégique, entre mer et montagne, aux portes du sud.

Éco-ville en devenir, Valence a choisi de se développer en répondant aux besoins des générations actuelles sans compromettre les générations futures. Plus qu'un engagement, ce sont des valeurs et une conscience qu'elle affirme chaque jour.

Ville solidaire, Valence, avec ses 66 000 habitants, cultive également l'art de vivre ensemble : étudiants, actifs, retraités, familles... dont les projets de chacun participent au développement et au rayonnement de la ville.

3 - 2 - Données démographiques

Evolution de la population

Si les populations de la région Rhône-Alpes et du département de la Drôme sont en constante augmentation depuis le début des années 1980 jusqu'à ce jour (environ + 0,9% d'augmentation annuelle), l'évolution de la population de la commune de Valence a, tout d'abord été négative jusqu'au début des années 1990 (- 0,6% / an). Puis de 1990 à 1999, la croissance de la population de Valence a été importante (+7,2% entre 1990 et 1999) sans pour autant atteindre le dynamisme démographique de la région et du département.

Depuis le recensement de 1999, l'effectif de la population de Valence est stabilisé.

Structure par âge

Globalement, la population de Valence est plus âgée que la population de la Drôme et que la population rhônalpine. Si la part des moins de 20 ans est égale à celle de la Drôme et de la région Rhône-Alpes, la part des 65 ans et plus, est plus importante à Valence que dans la Drôme ou en Rhône-Alpes.

Cependant des disparités existent selon le territoire.

Aujourd'hui :

- La part des jeunes de moins de 20 ans oscille entre 21% et 33% et celle des 65 ans et plus entre 12% et 25%
- La part des jeunes est plus élevée dans les quartiers du Polygone, du Plan et Fontbarlettes (entre 29-33%)
- Les personnes de 65 ans et plus sont au contraire plus présents dans les quartiers de Valensolles (25%), Chateaufort (22%) et Alpes-Romans (21%).

Structure familiale

La structure familiale des ménages valentinois (2,3 personnes/ménage en moyenne), est comparable à la structure familiale Drômoise (2,4) et régionale (2,3).

Mais, en analysant la répartition des ménages, la structure familiale se rapproche assez de celle observée sur Lyon. En effet, sur Valence 44% de personnes vivent seules (32% dans la Drôme). Les couples avec ou sans enfants sont beaucoup moins nombreux à Valence que sur les territoires de référence.

Enfin, une famille sur trois est une famille monoparentale.

La part des personnes seules est plus importante dans le centre de la ville et quartiers Chateaufort – Alpes-Romans: entre 45 et 62 % (Moyenne sur Valence : 44% - Drôme : 32%, RA: 33% et France métro : 34%)

La part des familles mono-parentales est très importante dans les quartiers du Plan et de Fontbarlettes.

3 - 3 - Indicateurs sociodémographiques

Activité

Les taux de chômage féminin et masculin (taux de chômeurs sur l'ensemble de la population des 15-64 ans) sont équivalents sur Valence (11-12%). Ils sont nettement supérieurs aux taux observés sur le département (8-9%) et la région (7%).

Le taux de chômage (au sens du recensement) est en 2009 de 16,5% à Valence, 12,1% dans la Drôme et 9,8% en Rhône-Alpes.

Au 31/12/2009 ont été recensés un peu plus de 6086 demandeurs d'emploi sur la commune de Valence dont plus d'une personne sur dix résident dans le quartier du Polygone et plus de deux personnes sur dix dans le quartier de Valence le haut, soit globalement quatre sur dix qui résident dans une des deux ZUS.

Revenu

Les habitants de la commune de Valence aussi bien chez les hommes que chez les femmes ont un salaire net horaire moyen moins haut que celui du département et de la région.

Avec un revenu net moyen par an de 20 278€ la ville de Valence se situe en dessous des zones de comparaison, mais le revenu a augmenté de 5,9% en trois ans, une augmentation 4 fois plus rapide que sur les autres territoires.

Logement

En 2008, la part de propriétaires s'élève à 42% sur Valence, soit une part inférieure aux zones de référence : 61% dans la Drôme, 57% en Rhône-Alpes, 58% en France.

Ce taux varie de 64% dans le quartier de Laprat-Briffaut à 29% à Fontbarlettes.

La ville de Valence compte également plus d'une résidence principale sur six en HLM (16.6%), ce qui est légèrement plus élevé que dans la Drôme (15.6%), dans la région Rhône-Alpes (15.8%) ou en France (15%). Les quartiers du Plan, les Couleures et de Fontbarlettes recensent plus de la moitié des résidents en HLM.

Allocataire CAF

La commune de Valence compte un peu plus de 15 000 allocataires. Ainsi 53% des ménages sont allocataires de la CAF (48% dans la Drôme et 45% dans la région).

Sur Valence on relève, parmi l'ensemble des allocataires CAF, des parts de bénéficiaires du RSA et de « bas revenus », plus élevées que dans le département ou l'ensemble de la région.

Bénéficiaires de la CMUc

On compte sur Valence un peu plus de 12 bénéficiaires de la CMUc pour 100 habitants. Ce taux est beaucoup plus élevé que le département (6%) ou la région Rhône-Alpes (5%) et oscille entre 5% dans le quartier de Laprat et 28% dans le quartier de Fontbarlettes-quartiers ruraux-Bayot.

3 - 4 - Indicateurs de santé

Santé mentale

- Le taux d'admission en ALD pour troubles mentaux est 1,5 fois supérieur au taux régional et au taux national.

- La prévalence de traitements réguliers (au moins 3 remboursements par an) s'élève à 142‰ soit 142 patients sous traitement pour 1000 habitants. Cette prévalence est supérieure sur Valence par rapport à la Drôme (125‰) et Rhône-Alpes (119‰).

Addiction

Parmi les séjours hospitaliers, certaines pathologies se démarquent. Ainsi, 300 valentinois sont hospitalisés en moyenne, par an, pour des pathologies liées à l'alcool, soit un taux comparatif de 13‰ (vs 10‰ dans la Drôme et en Rhône-Alpes)

Diabète

- Le taux d'admission en ALD pour diabète est 15 à 20% au-dessus des références départementales et régionales.
- On estime que 814 valentinois en moyenne, dont 51% sont des femmes, ont été hospitalisés par an pour cause de diabète.
- La prévalence des traitements antidiabétique est supérieure sur Valence (11‰) par rapport à la Drôme et Rhône-Alpes (9-10‰). La part des bénéficiaires d'un traitement contre le diabète est deux fois plus importante dans certains quartiers défavorisés (Fontbarlettes, le Plan)

3 - 5 - Ressources locales

Offre libérale :

Avec 1,1 médecin généraliste pour 1 000 habitants, la ville de Valence se situe légèrement au-dessus des moyennes départementale (1,0‰) et régionale (1,0‰).

Soixante treize médecins généralistes sont installés sur la commune, dont 81% sont conventionné en secteur 1 (88% dans la Drôme et 84% dans la région).

A noter qu'un peu moins de six médecins généralistes sur dix à Valence sont âgés de 55 ans ou plus, proportion supérieure à ce que l'on observe sur le département (51%) ou sur la région (44%).

Vingt-deux médecins spécialistes sont présents sur la commune (pédiatres et psychiatres).

Dans la commune de Valence, le recours au médecin généraliste (bénéficiaires d'au moins une consultation libérale par an) s'élève à 82%. Chez les femmes, le taux est similaire au taux départemental et au taux régional. Les hommes, par contre, ont un recours un peu plus bas à Valence avec 76% que dans la Drôme (81%) ou en Rhône-Alpes (79%).

La ville de Valence présente des densités pour les professionnels de santé (hors médecins) plus fortes ou égales à celles observées sur le département ou sur l'ensemble de la région. La différence la plus marquée concerne les dentistes. Cette offre plutôt élevée correspond à l'offre d'une ville centre.

Structures hospitalières :

- Centre Hospitalier de Valence
- Hôpitaux privés Drôme-Ardèche
- Centre Hospitalier Spécialisé Le Valmont

Dernière phase de l'observatoire est prévue fin 2012 avec un projet d'observation permanente à définir autour de quelques zooms thématiques.

Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du PRS Rhône-Alpes

En même temps que la Ville faisait connaître à l'ARS son souhait d'entrer dans une démarche de contractualisation, elle confiait à l'ORS-RA les travaux d'observation à l'échelle de la commune et commençait à écrire un Plan Local de Santé en lien avec un collectif de partenaires régulièrement sollicité pour commenter et faire évoluer ce travail.

Le plan valentinois est en cohérence avec le Plan Stratégique Régional de Santé sur trois axes. Il est structuré autour de 10 fiches actions et chacune fait l'objet d'une fiche descriptive (contexte, objectifs, partenaires, critères d'évaluation).

Le Contrat Local de Santé est lui-même accompagné de 10 fiches thématiques qui ont été choisies pour servir de base à la contractualisation. Pour chacune le rattachement à une orientation du PSRS et

éventuellement au programme de territoire est noté. Plusieurs thématiques du Plan Local valentinois participent bien sûr à la réalisation du programme du territoire sud.

Dix priorités partagées entre l'Etat et la Ville ont été identifiées :

- observation de la santé
- santé environnement (orientation 1 du PSRS)
- santé des jeunes (orientation 2 du PSRS)
- politique vaccinale (orientation 2 du PSRS)
- soutien à la parentalité (orientations 2 et 3 du PSRS)
- santé mentale (orientation 2 du PSRS)
- promotion de la santé (orientations 2 et 3 du PSRS)
- Accès aux soins - Maison de santé pluri professionnelle (orientation 2 et 3 du PSRS)
- Accompagnement thérapeutique - Maison Relais Santé (orientation 3 du PSRS)
- Santé des personnes âgées (orientation 3 du PSRS)

Ces actions s'appuient sur les compétences des acteurs locaux et structures existantes et sont le fruit d'un partenariat étroit avec d'autres partenaires que l'Etat, c'est pourquoi il est proposé d'élargir ce contrat au Conseil Général, Conseil Régional, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Caisse d'Allocations Familiales.

La signature du CLS est l'occasion de voir que la Ville de Valence qui s'est mobilisée depuis longtemps sur la prévention s'engage désormais aussi plus nettement sur l'accès aux soins et sur l'accompagnement des personnes les plus fragiles. Elle participe ainsi à la réalisation des objectifs du PRAPS.

Historique de la démarche locale de santé et modalité d'articulation

1- Bureau Municipal d'Hygiène, puis Service Communal d'Hygiène et de Santé

Très tôt investie dans le champ de la santé publique, c'est en 1921 que la ville de Valence créa un bureau municipal d'hygiène. Celui-ci est devenu Service Communal d'Hygiène et de Santé avec les lois de décentralisation de 1983-84.

Aux délégations traditionnelles de l'Etat vers le Service Communal d'Hygiène et de Santé (eau potable – air – bruit – habitat – hygiène alimentaire – piscines – salubrité publique - surveillance des maladies à déclaration obligatoire – ambroisie...) correspondant à une dotation de fonctionnement de 340 000 euros, nous devons rajouter les actions découlant des pouvoirs de police du Maire dans l'environnement ainsi que des activités classiquement ancrées dans ces Services Communaux d'Hygiène et de Santé : les vaccinations, le suivi épidémiologique et surtout les actions de promotion de la santé.

2- 1983 - Service de médecine professionnelle

Depuis la loi de 1978, le personnel des communes et collectivités territoriales doit bénéficier d'une surveillance médicale obligatoire.

Si la ville de Valence avait devancé ces textes de loi à travers un service interentreprises depuis le début des années 70, c'est en 1983, qu'un service de médecine du travail autonome est créé et animé par un médecin du travail et une secrétaire médico-sociale. Tous les agents municipaux bénéficient de visites médicales d'embauche ou de reprise du travail, de visites systématiques. Le médecin de prévention organise également un « tiers-temps » dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents. Il anime des groupes de travail sur des thématiques de santé publique comme la nutrition, l'alcool, le bruit, les lombalgies, ...

3- 1983 - Création du collectif Prévention

Ce collectif existe depuis 1983-1984, il rassemble tous les organismes et associations œuvrant dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé sur la commune de Valence. L'objectif est

d'échanger sur les pratiques de chaque partenaire, sur les projets développés par chacun, tout en dégageant ensemble des actions communes ou de nouveaux axes de réflexion.

4- 1985 - Dispositif Santé des jeunes

Cela fait en effet plus de vingt ans que la ville de Valence développe avec de nombreux partenaires, une politique de santé publique volontariste en direction des jeunes et des parents. La ville de Valence et son agglomération disposent de ce fait et à ce jour d'un dispositif « santé des jeunes » assez structuré, à la disposition de tous les jeunes de 16 à 25 ans, quel que soit leur statut.

4-1- 1985 - Création d'un groupe de travail « Prévention des toxicomanies »

Face au constat de problèmes de mal-être et de conduites à risques chez les jeunes, c'est à la demande du Maire et dans le cadre du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance qu'a été constitué un groupe de travail « prévention des toxicomanies », qui rassemblait tous les professionnels concernés par cette problématique.

♦ 1986 - Naissance du réseau d'Adultes Relais

Créé en 1986, le réseau d'Adultes Relais est un dispositif de formation et d'animation autour de la santé des jeunes, de la prévention des toxicomanies et des conduites à risques. L'objectif de cette formation est de renforcer la capacité d'écoute, de dialogue et d'orientation des adultes, dans le cadre de la prévention primaire des conduites à risques. Dans le prolongement de ce temps de formation, le réseau est alimenté par des rencontres-débats mensuelles et conférences trimestrielles. Un journal « La Ficelle » renforce également ce lien informel et fait réseau chez ces adultes engagés. Pour la troisième fois, une évaluation du réseau a été réalisée par le CAREPS en 2012 et montre un réseau informel toujours aussi dynamique autour de 500 personnes formées dont 350 personnes actives après 26 ans d'existence.

♦ 1988 - Ouverture du Point Relais Oxygène

Le Point Relais Oxygène est un point d'accueil et d'écoute pour les jeunes, les parents et les professionnels en difficulté face à des problématiques liées à l'adolescence (comportements à risque, mal-être, addictions, violence, ...). Le Point Relais Oxygène est un des 1^{ers} Points d'écoute jeunes en France et le 1^{er} en Rhône-Alpes.

Les professionnels du Point Relais Oxygène (2 psychologues cliniciennes) réalisent des entretiens psychologiques pour accompagner ponctuellement ou orienter les jeunes, les parents ou les professionnels vers les structures compétentes. Ils peuvent également intervenir dans les quartiers (établissements scolaires, structures socio-éducatives, ...). Ils viennent également en appui du réseau d'Adultes-Relais.

4-2- 1993 - Espace Santé Jeunes

Dans le même temps que se mettait en place le CCPD, une enquête publique, menée sur les besoins de santé des jeunes à la recherche d'emploi, a mis en évidence un problème de mal-être et de conduites à risques chez les jeunes. Face à ce constat, des bilans de santé en direction des jeunes de la Mission Locale ont été organisés par la Ville.

Quelques années plus tard, le pôle universitaire se développant sur Valence, est née l'idée d'élargir ces bilans de santé aux jeunes étudiants et ainsi de créer un espace dédié à la santé de tous les jeunes. Créé 5 ans après le Point Relais Oxygène, l'Espace Santé Jeunes est le service de médecine préventive et de promotion de la santé pour les jeunes en recherche d'emploi et les étudiants. Implanté au cœur d'un quartier CUCS, l'Espace Santé Jeunes propose également des bilans de santé et des modules santé sur différentes thématiques, mais aussi des consultations de médecine du sport, de psychologie, de gynécologie, de diététique, ... et fait aujourd'hui l'objet d'une demande d'agrément de Centre de Santé.

En complément de ces dispositifs une maison des adolescents axée sur la prise en charge thérapeutique des 13 – 20 ans et créée à l'initiative du secteur de la psychiatrie (Centre Hospitalier Le Valmont) est venue compléter le dispositif en 2004.

5- 2004 – Atelier Santé Ville

L'Atelier Santé Ville (ASV), au croisement de la politique de santé et de la politique de la ville, a été initié en 2004 sur le quartier du Polygone. Un diagnostic a été réalisé et un plan d'actions décliné. Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'ASV est étendu à tous les quartiers de la ville.

6- 2009 - Promotion de la santé et réseau Ville Santé OMS

Ces différents dispositifs ont joué un rôle de facteur démultiplicateur, notamment au travers la création de groupes de travail.

L'histoire et les spécificités du territoire valentinois ont permis de développer une politique de santé depuis de nombreuses années, autour de plusieurs axes prioritaires, représentés notamment à travers plusieurs collectifs :

- Groupe de travail « prévention des comportements à risques et violence chez les jeunes »
- Collectif « SIDA »
- Collectif « Familles » : issue des Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- Collectif « prévention / Atelier Santé Ville »
- Collectif « Maison Relais Santé »
- Autres groupes de travail ponctuels (Petits déjeuners, Santé-environnement, santé précarité, santé mentale, prévention des cancers féminins ...)

Dans le cadre de ces différents groupes de travail, de nombreuses actions de prévention ont été développées, notamment sur la thématique de la nutrition, ce qui permet à la Ville de Valence d'être Ville PNNS.

La municipalité à Valence, favorable à l'approche globale de la santé avec ses deux axes prioritaires : santé / environnement et santé / développement social, a d'ailleurs souhaité dès son arrivée, adhérer au réseau Ville Santé OMS (cf délibération du 2 juin 2009).

En 2011, la Ville a souhaité étoffer sa politique en matière de prévention en approfondissant certaines thématiques (cancers féminins, violence en milieu scolaire, parentalité, nutrition, ...) et s'est engagée sur des enjeux nouveaux (projet de Conseil Local en Santé Mentale, projet de pôle de santé sur les Hauts de Valence, mise en place d'une démarche d'observation de la santé pérenne, équipe pluridisciplinaire « santé au travail », ...).

7- 2012 - Ouverture programmée de la Maison Relais Santé

Depuis 2009, un groupe de travail composé de représentants d'institutions (ARS, Conseil Général, Centre Hospitalier de Valence, Hôpital Privé Drôme Ardèche, ...), de réseaux de santé (Dromardiab, Association Grenobloise Des Urémiques Chroniques, Raphaël) et d'associations d'usagers de la santé (Ligue contre le cancer, AFD diabète 26-07, SEP26-07, Association Drôme Ardèche des Insuffisants Rénaux, club cœur et santé, ...) travaille autour d'un projet de Maison Relais Santé. Cette maison sera un lieu unique bien ciblé, hors des enceintes hospitalières, qui permettra :

- aux usagers de la santé de trouver de l'information, du soutien, d'être orienter vers des acteurs ressources et de rencontrer et échanger avec des patients « pairs » (groupes de parole, ...) ;
- aux professionnels de santé d'avoir un appui dans les prises en charges des patients porteurs de maladies chroniques ;
- aux associations d'usagers et aux réseaux de santé de se faire connaître et de partager leurs expériences, leurs savoirs, leurs compétences avec d'autres associations et réseaux et d'y développer des actions collectives, des permanences, des expositions, des conférences... ;
- aux valentinois de participer à des campagnes thématiques autour d'un calendrier national (journée de sensibilisation, journée de dépistage, ...).

8- Associations en santé soutenues par la Ville de Valence

La Ville de Valence apporte son soutien financier aux dynamiques associatives à travers des subventions de fonctionnement (19 600€) et dans le cadre du volet santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (environ 40 000€). En parallèle, d'autres associations engagées sur des questions de santé peuvent élargir sur d'autres dispositifs (éducation populaire, social, sport, ...).

Au-delà du soutien financier, le partenariat s'entend à travers la réflexion, le montage d'actions à l'initiative de la ville ou portée par la ville mais aussi au travers du soutien que la ville peut apporter à des actions initiées par d'autres partenaires (appuis financiers (subventions), logistique (prêt de salle, matériels, ...), animation par des professionnels de la ville, ...).

9- Du PLS au CLS

Ce projet territorial de santé mobilise l'ensemble des ressources locales, afin de développer une politique de santé partagée, stratégique, partenariale et cohérente sur le territoire valentinois, en lien avec les priorités définies dans le Plan Régional de Santé. Les objectifs transversaux visent à améliorer la qualité de vie des valentinois et réduire les inégalités de santé.

Les objectifs opérationnels du Plan Local visent à :

- Développer une démarche d'observation de la santé
- Poursuivre les actions de promotion de la santé et de prévention primaire et secondaire, dans un souci de faciliter l'accès à la prévention et aux soins
- Soutenir la mise en place d'une véritable démarche de démocratie participative en santé
- Etre attentif, faciliter la prise en charge et répondre aux besoins des personnes atteintes de maladies chroniques et leur entourage, en lien avec les acteurs concernés
- Renforcer les liens entre le sanitaire, le médico-social et le social et faciliter les liens entre la Ville et l'hôpital,
- Développer la prévention liée à l'environnement et au cadre de vie dans un esprit de développement durable.

Organisé en deux parties, le PLS vise dans un 1^{er} temps à observer la santé des valentinois, puis se décline en plusieurs fiches actions. Pour plus de lisibilités entre le Plan Local et le Contrat, les deux documents comprennent 10 priorités partagées entre les cosignataires, déclinées en fiches actions.

Ainsi, l'écriture d'un PLS a été l'occasion de conduire une réflexion stratégique sur la politique menée localement et sur les évolutions souhaitées, dans le prolongement de la démarche initiée dans le cadre de l'Atelier Santé Ville.

Les 10 axes d'intervention retenus dans le cadre de ce contrat local de santé (CLS), issus du PLS, s'inscrivent dans les orientations nationales et celles du Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS), à savoir : la santé environnementale, l'offre de santé et la fluidité des parcours.

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,

Vu la délibération du 19 novembre 2012,

Vu la convention du 25 mai 2009 relative au remboursement par le Département de la Drôme du montant des vacances d'un médecin assurant 4 heures de planification,

Vu la convention du 15 septembre 2009 relative à la prise en charge des jeunes en recherche d'emploi à l'Espace Santé Jeunes dans le cadre du volet santé des Missions Locales soutenu par la Région Rhône-Alpes,

Vu la convention du 25 juin 2010 relative à la prise en charge par le Département de la Drôme des séances de vaccinations publiques de la ville de Valence

Il est convenu ce qui suit :

TITRE 1 : Champ du contrat

Les signataires, au vu de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires et du diagnostic local en cours, décident de contractualiser pour favoriser une bonne articulation dans la mise en œuvre, au niveau local, des orientations portées par le Plan Régional de Santé et des orientations prévues par le Plan Local de Santé ci-annexé.

Le Contrat Local de Santé 2012-2017 doit favoriser la mise en œuvre au niveau local des orientations portées par le Plan Régional de Santé Rhône-Alpes et des orientations de la ville inscrites dans le Plan Local de Santé valentinois. L'ajustement de ces priorités s'est fait au travers de nombreuses rencontres entre l'ARS et la ville, temps de maturation pour chacun, puis élargir à l'ensemble des cosignataires.

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- La Ville de Valence,
- L'Agence Régionale de Santé,
- La Préfecture de la Drôme,
- Le Conseil Général de la Drôme,
- Le Conseil Régional Rhône-Alpes,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- La Caisse d'Allocations Familiales.

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Ce contrat concerne la ville de Valence, territoire comportant des populations diverses et des quartiers contrastés, dont certains présentent des indicateurs défavorables tant sociodémographiques (indicateurs de précarité défavorables) que sanitaires (prévalence du diabète importante et indicateurs de santé mentale préoccupants).

Une attention particulière sera portée aux quartiers prioritaires définis par la politique de la ville, notamment au travers de l'Atelier Santé Ville.

Il est également important de noter que le CLS pourrait être étendue à l'échelle de « Valence agglomération Sud Rhône-Alpes » (11 communes et perspective d'élargissement à plus de 50 communes), si la compétence « santé » est transférée à cette instance.

Article 3 : Prise en compte des démarches locales de santé des partenaires

Présentation des dispositifs de santé et articulation financière avec les dispositifs existants :

Actions soutenues par l'ARS et articulation avec le Plan Régional de Santé

- actions de prévention et de promotion de la santé (Espace Santé Jeunes « sexualité et vie affective », « souffrance psychologique » et « nutrition »),
- Participation à l'animation et à la coordination des actions de santé environnementale identifiées comme prioritaires dans le PRSE2 2011-2014 de Rhône Alpes et dans le projet régional de santé en particulier son schéma régional de prévention,
- projet de partenariat autour du poste d'infirmier dans le cadre de la Maison Relais Santé.

Actions soutenues par la Préfecture (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), dispositifs existants de la politique de la ville, sous réserve des dotations budgétaires allouées et des orientations fixées par le gouvernement.

- Actions en direction des publics les plus en difficultés et soutien au Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) ;
- Pouvoirs délégués du Préfet en matière de santé environnementale.

Actions soutenues par le Conseil Général et articulation avec les schémas départementaux

Orientation n°5 « favoriser l'accès de tous à la santé » du schéma départemental Enfance, Famille et santé :

- Planification familiale
- Vaccination
- Soutien à la parentalité
- Point Relais Oxygène
- Actions de promotion de la santé
- projet de partenariat autour d'un temps d'assistante sociale dans le cadre de la Maison Relais Santé

Actions soutenues par le Conseil Régional

- Espace Santé Jeunes : volet santé mission locale et médecine universitaire étudiants (évolution en centre de santé pour jeunes)
- santé environnement (PRSE2)
- projet de Maison de santé pluri professionnelle

Actions soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales

La Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2009-2012 affirme le soutien à la parentalité comme l'un des champs d'intervention prioritaires des Caf et préconise aux Caf de s'impliquer dans la gestion et l'animation des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) en appui de l'engagement national dans le dispositif.

Dans ce cadre, la branche Famille soutient des actions et des dispositifs spécifiquement dédiés au soutien à la fonction parentale et ce notamment pour apporter un appui aux parents par la création et le renforcement des liens sociaux dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Les financements alloués par la Caf au titre de l'accompagnement à la parentalité devront concrétiser les deux priorités portées par la branche Famille : la valorisation de la fonction d'animation et le financement d'actions favorisant l'implication des parents.

Sur la base de valeurs et objectifs communs en matière de soutien à la fonction parentale et de par la complémentarité de leurs interventions, la Caisse d'allocations familiales de la Drôme et la Ville de

Valence s'engagent mutuellement dans un partenariat formalisé dans le cadre du présent contrat local de santé. Dans ce cadre les actions soutenues par la CAF de la Drôme sont les actions de soutien à la parentalité et le Point Relais Oxygène et les groupes de paroles de parents.

Actions soutenues par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Santé des jeunes avec la transformation de l'espace santé jeunes en centre de santé pour jeunes
- projet de partenariat dans le cadre de la Maison Relais Santé (problématique d'accès aux droits et aux soins)

Au-delà de ces aspects financiers, il est important de souligner que pour l'ensemble des priorités du CLS s'articulent avec les politiques développées par les partenaires.

Article 4 : Partenaires

Au-delà des partenaires signataires du présent contrat, il est important de noter que de nombreux acteurs de la santé, impliqués dans l'élaboration du PLS, seront également associés à la réalisation des actions du Contrat. La liste des partenaires impliqués est annexée au présent contrat.

TITRE 2 : Objet du Contrat et engagements des signataires

Article 5 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Le présent contrat met l'accent sur dix priorités partagées de santé publique :

* 1 – Observation continue de la santé des valentinois

Engagements

- **de la Ville** : Prolonger la démarche d'observation de la santé initiée en 2011 pour suivre régulièrement l'évolution de la santé des valentinois ;
- **de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Préfecture et autres services de l'Etat** : fournir les données disponibles par chaque partenaire nécessaire au suivi des indicateurs.

* 2 - Santé environnement

Engagements :

- **de la Ville** : Poursuivre la politique en matière de « santé environnement » développée au titre des pouvoirs de police du maire et de la délégation de l'Etat vers la Direction Santé Famille Environnement (Service Communal d'Hygiène et de Santé) et prendre en compte les préoccupations des valentinois en ce domaine, et cela en lien avec Valence Agglomération Sud Rhône-Alpes, selon les compétences de chacun. La Direction Santé Famille Environnement participe aux enquêtes nationales diligentées par le ministère de la santé ou par l'ARS Rhône alpes par le recensement de ses activités, le renseignement des indicateurs, et le suivi des protocoles de veille et de gestion des situations sanitaires.
- **de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes**: participation à l'animation et à la coordination des actions de « santé environnement » identifiées comme prioritaires dans le PRSE2 2011-2014 de Rhône Alpes et dans le projet régional de santé en particulier son schéma régional de prévention et au suivi des protocoles de veille et de gestion des situations sanitaires.
- **du Conseil Régional** : le partenariat sera renforcé en fonction des thématiques abordées.

* 3 – Santé des jeunes

Engagements :

- **de la Ville** :
 - Continuer à former des « Adultes Relais » et animer le réseau (rencontres du Point Relais Oxygène, conférences trimestrielles, ...)
 - Poursuivre l'activité du Point Relais Oxygène en faveur des jeunes, parents et professionnels ;
 - Faire évoluer l'Espace Santé Jeunes en Centre de Santé pour Jeunes de 16 à 25 ans et relocaliser la structure dans un quartier central, en lien avec l'Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche et la Mission Locale du bassin valentinois.
- **de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes** :
 - soutenir financièrement des actions de prévention ciblées (vie affective et sexualité, soutien psychologique, nutrition...);
 - accompagner la transformation de l'Espace santé jeune en centre de santé pour jeunes (montage administratif) ; étudier le dossier d'aide au démarrage
- **de la Préfecture (DDCS)** :
 - soutien des actions sous réserve des crédits disponibles et des priorités fixées par le gouvernement en matière de politique de la ville.
- **du Conseil Général** (en lien avec le schéma départemental Enfance, Famille et Santé):
 - Maintenir sous réserve du vote du budget par l'Assemblée délibérante des subventions (modules vie affective et sexualité, Point Relais Oxygène...)
 - Poursuivre le partenariat avec l'Espace Santé Jeunes (vaccination, planification familiale, ...).
- **du Conseil Régional** :
 - Poursuivre le partenariat autour du volet santé des Missions Locales dans le cadre de l'Espace Santé Jeunes

- Soutien financier sur le volet immobilier de la transformation de l'Espace Santé Jeunes en Centre de Santé pour jeunes
- Développer un partenariat financier autour du fonctionnement du centre de santé pour jeunes (poste de secrétariat).
- **de la Caisse d'Allocations Familiales :**
 - Poursuivre le partenariat financier autour du Point Relais Oxygène, des groupes de paroles auprès des parents, ...
- **de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :**
 - Accompagner le projet de centre de santé pour jeunes par la prise en charge du forfait informatique annuel, de 11 % de la masse salariale des professionnels santé et du tiers payant).

*** 4 – Politique vaccinale**

Engagements :

- **de la Ville :**
 - Maintenir des séances de vaccinations publiques par délégation du Conseil Général et poursuivre les séances de vaccinations internationales et le conseil au voyageur.
- **du Conseil Général et de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes:**
 - Poursuivre le partenariat autour des vaccinations publiques

*** 5 – Parentalité et santé**

Engagements :

- **de la Ville :**
 - Poursuivre la politique développée autour du soutien à la parentalité (semaines des familles, séances de théâtre forum, café des parents, ...).
- **du Conseil Général :**
 - Soutien financier aux actions de soutien à la parentalité
- **de la Caisse d'Allocations Familiales, en lien avec l'Etat :**
 - Poursuivre le partenariat financier aux actions de soutien à la parentalité.

*** 6 – Santé mentale**

Engagements :

- **de la Ville :**
 - Poursuivre les actions de prévention autour de la Semaine d'Information en Santé Mentale
 - Développer un projet de Conseil Local en Santé Mentale, en lien avec les acteurs compétents
- **de l'Agence Régionale de Santé :**
 - Accompagner la Ville de Valence dans le projet de Conseil Local en Santé Mentale

*** 7 – Promotion de la santé – Atelier Santé Ville**

Engagements :

- **de la Ville :**
 - Poursuivre la politique développée autour de la promotion de la santé (action SIDA, prévention des cancers féminins, prévention des violences, ...).
 - Développer des actions sur de nouvelles thématiques : hygiène buccodentaire, nutrition...
- **de la Préfecture (DDCS) :**
 - soutien des actions sous réserve des crédits disponibles et des priorités fixées par le gouvernement en matière de politique de la ville.
- **de l'Agence Régionale de la Santé Rhône-Alpes :**
 - Soutenir sur la ville des projets et services participant à la réduction des inégalités de santé notamment par un accompagnement dans la prévention et le soin de publics dits en difficulté.
- **du Conseil Général :**
 - Poursuivre le partenariat autour des actions de promotion de la santé (action SIDA, prévention des cancers féminins, collectif « santé mentale »...).
- **du Conseil Régional :**
 - Partenariat à développer en lien avec les priorités régionales.
- **de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :** soutien mutuel aux actions de promotion de la santé (documentation, exposition, actions de proximité, ...) organisées sur le territoire valentinois (nutrition, hygiène buccodentaire, sommeil et rythme de vie ...).

*** 8 – Accès aux soins - Maison de Santé Pluriprofessionnelle/Pôle de santé**

Engagements :

- de la Ville :

- Accompagner des professionnels de santé (professionnels libéraux et centres de soins infirmiers) dans des projets novateurs en matière d'accès aux soins (Maison de Santé Pluriprofessionnelle, pôle de santé)

- de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes :

-Accompagner le projet de Maison de santé pluriprofessionnelle sur les Hauts de Valence et instruire le dossier en cas de demande de financements.

- de la Préfecture (DDCS) :

- L'Acse a apporté fin 2011 un soutien financier à l'ingénierie de projet de Maison de Santé pluriprofessionnelle des Hauts de Valence.

- du Conseil Régional :

- Soutien financier au projet de Maison de santé sur les Hauts de Valence, en fonction du projet présenté (volet immobilier).

*** 9 – Accompagnement thérapeutique - Maison Relais Santé**

Engagements :

- de la Ville :

- Ouverture de la Maison Relais Santé (mise à disposition de locaux, mutualisation du personnel d'accueil, animation et coordination par une équipe projet)

- de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes :

- Financement selon modalités juridiques à définir, d'un temps d'infirmière. Evaluation du dispositif à un an.

- du Conseil Général :

- Mise à disposition d'un mi-temps d'Assistante Sociale (en discussion)

- de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

- Soutien sur le volet administratif et sur les problématiques d'accès aux droits et aux soins (lien avec le développement de la Plateforme téléphonique SOPHIA (information), organisation de temps d'information / formation en direction de personnes relais (professionnels ou bénévoles) sur l'accès aux droits / accès aux soins, possibilité de mettre en place un mail dédié entre la CPAM et l'assistante sociale de la Maison Relais Santé, pour résoudre des situations exceptionnelles.

*** 10 – Santé des personnes âgées**

Engagements :

- de la Ville :

- Développer des actions de promotion de la santé en direction des personnes âgées (nutrition, prévention des chutes, ...), en lien avec le CCAS de la Ville de Valence ;

- de l'Agence Régional de Santé Rhône-Alpes :

- accompagner le développement de la filière de gérontologique du bassin de valence.

- du Conseil Général :

- Développer des actions en direction des personnes âgées avec la Ville de Valence ;

TITRE 3 : Durée, suivi et révision du contrat

Article 6 : durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

Article 7 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces 5 ans.

Article 8 : suivi et évaluation du contrat

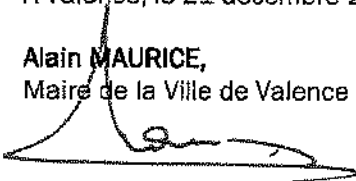
Instances de Pilotage :

- Le Collectif Prévention, regroupant les acteurs de prévention impliqués sur le territoire valentinois et qui a accompagné l'écriture du Projet local de santé, restera une instance de présentation des projets participant à la réalisation du PLS, et aux suivis des actions. La liste des membres du collectif est annexée au présent contrat.

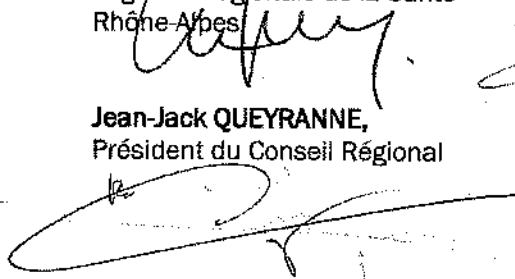
- Par ailleurs, un comité de pilotage spécifique sera installé. Il sera composé d'élus et de techniciens de la ville, de représentants du siège et de la Délégation Territoriale de l'ARS et de partenaires signataires particulièrement parties prenantes dans le développement du PLS. D'autres partenaires de la ville voire de l'agglomération ou du territoire de santé pourront être invités en fonction de l'ordre du jour.

A Valence, le 21 décembre 2012

Alain MAURICE,
Maire de la Ville de Valence



Christophe JACQUINET,
Directeur Général de
l'Agence Régionale de la Santé
Rhône-Alpes



Pierre André DURAND,
Préfet de la Drôme



Didier GUILLAUME,
Président du Conseil Général
de la Drôme



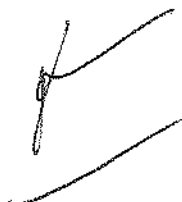
Jean-Jack QUEYRANNE,
Président du Conseil Régional



Pascale MANÉVAL GUIBERT,
Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales



Pierre DUPLATRE,
Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie



TITRE 3 : Durée, suivi et révision du contrat

Article 6 : durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

Article 7 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces 5 ans.

Article 8 : suivi et évaluation du contrat

Instances de Pilotage :

- Le Collectif Prévention, regroupant les acteurs de prévention impliqués sur le territoire valentinois et qui a accompagné l'écriture du Projet local de santé, restera une instance de présentation des projets participant à la réalisation du PLS, et aux suivis des actions. La liste des membres du collectif est annexée au présent contrat.

- Par ailleurs, un comité de pilotage spécifique sera installé. Il sera composé d'élus et de techniciens de la ville, de représentants du siège et de la Délégation Territoriale de l'ARS et de partenaires signataires particulièrement parties prenantes dans le développement du PLS. D'autres partenaires de la ville voire de l'agglomération ou du territoire de santé pourront être invités en fonction de l'ordre du jour.

A Valence, le 21 décembre 2012

Alain MAURICE,
Maire de la Ville de Valence

Christophe JACQUINET,
Directeur Général de
l'Agence Régionale de la Santé
Rhône-Alpes

Pierre André DURAND,
Préfet de la Drôme

Didier GUILLAUME,
Président du Conseil Général
de la Drôme

Jean-Jack QUEYRANNE,
Président du Conseil Régional

Pascale MANEVAL GUIBERT,
Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales

Pierre DUPLATRE,
Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

Dix priorités partagées

- * 1 – Observation continue de la santé des valentinois**
- * 2 - Santé environnement**
- * 3– Santé des jeunes**
- * 4 – Politique vaccinale**
- * 5 – Actions « parentalité et santé »**
- * 6 – Santé mentale**
- * 7– Promotion de la santé – Atelier Santé Ville**
- * 8 – Accès aux soins - Maison de Santé Pluriprofessionnelle**
- * 9 – Accompagnement thérapeutique - Maison Relais Santé**
- * 10 – Santé des personnes âgées**

Observation continue de la santé

Référent DSFE :
Emeline DREVETON

CONTEXTE / BESOINS

En 2011 a été initié une démarche d'observation de la santé, en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes. Cette étude a été réalisée en trois phases : une première phase quantitative à l'échelle de la commune et des quartiers INSEE, une phase qualitative en direction de personnes ressources et une dernière phase en direction des habitants. Ce travail sera finalisé fin 2012 et donnera suite à une observation pérenne, centrée sur certaines thématiques.

CONTENU

Objectifs généraux :

- Identifier et analyser les besoins en matière de santé à Valence, pour améliorer la santé des habitants et réduire les inégalités de santé,
- Etre un outil d'aide à la décision.

Objectifs opérationnels :

- Faire un état des lieux de l'état de santé, l'offre de soins, la situation socio-économique, l'environnement sur la commune,
- Conforter une dynamique participative autour de la santé,
- Etre un outil permanent.

Secteur géographique visé : Valence

Calendrier : une étude globale est en cours de réalisation et la dernière phase est prévue fin 2012. Une observation permanente sera réalisée tous les ans autour de quelques zooms thématiques.

Partenaires : Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes

Financement : Budget ville

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs :

Indicateurs qualitatifs :

Santé environnement

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE

AXE 1 : Santé Environnement

Référent DSFE :
Valérie MATHIEU

CONTEXTE / BESOINS

La Direction Santé Familles Environnement notamment au travers de son service « Santé Environnement », contribue à préserver et à améliorer l'état de santé ainsi que les conditions de vie et d'environnement de la population valentinoise, dans le respect des missions déléguées par les services de l'Etat (agrée service communal d'hygiène et de santé), des compétences du Maire en matière de salubrité et de santé publique et des orientations politiques sur les thématiques le concernant, et cela en lien avec Valence Agglomération Sud Rhône-Alpes, selon les compétences de chacun. Certaines compétences en matière de santé environnement ont également été transférées à l'agglomération « Valence aggro Sud Rhône-Alpes » (gestion de la fourrière animalière, lutte contre l'ambrosie et les nuisances sonores dans l'environnement, préservation des ressources en eau potable, plan climat-énergie).

CONTENU

Objectifs généraux :

- Lutter contre l'habitat indigne et le saturnisme infantile
- Prévenir les risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur et extérieure
- Prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement sonore
- Evaluer l'exposition de la population aux ondes électromagnétiques
- Prévenir les risques d'allergie liés aux pollens d'ambrosie
- Assurer à la population la distribution d'une eau saine issue de ressources protégées

Objectifs opérationnels :

- Développer des outils de suivi et de synthèse pour évaluer la situation sanitaire du parc de logement valentinois et orienter les actions en conséquence (exemple : acquisition d'un logiciel de suivi), utilisation de base des données nationales du logiciel @riane ;
- Améliorer le repérage et le nombre de logements visités (problème de salubrité) ;
- Diminuer l'exposition des populations, en particulier les enfants, aux polluants endogènes des milieux clos (diagnostic préalable, analyse, expérimentation, ...)
- Action de prévention autour de la qualité de l'air intérieur, notamment concernant la prévention des intoxications au monoxyde de carbone (en lien avec le réseau de toxico-vigilance Rhône-Alpes : utilisation de la base de données nationales du logiciels SIROCO
- Mise en place de modes de déplacements doux : amélioration de l'attractivité des transports en communs (site dédié au bus, optimisation des horaires de bus, parc de bus « propre », politique tarifaire incitative, ...), favorisation des déplacements en vélo ou à pied (augmentation des pistes cyclables, vélo en libre-service (libélo en mars 2010), via Rhôna, ...), semaine de la mobilité.
- Participation au réseau AIR Rhône-Alpes au niveau local
- Améliorer la qualité de vie des personnes allergiques à l'ambrosie : information auprès des professionnels les plus concernés (agriculteurs, aménageurs,...) par les problèmes d'ambrosie ; distribution de plants d'ambrosie dans les écoles, les pharmacies pour sensibiliser les habitants ; repérage de parcelles avec des plants d'ambrosie avant floraison et sensibilisation des propriétaires, travail en lien avec Valence AGGLO dans la cadre de sa compétence « lutte contre l'ambrosie »

- Mise en place et suivi de dossiers de bruits de voisinage (pouvoir de police du Maire) : médiation, mesures acoustiques, rédaction de PV éventuels.
- Contrôle des Etablissements recevant du Public avec diffusion de musique (pouvoir de police du Préfet) et mise en place actions de sensibilisation au bruit en direction de jeunes.
- Contribution au Plan Local d'Urbanisme, sur le volet santé et santé-environnement
- Membre de plusieurs instances : Comité Technique de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), Comité de pilotage du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, Comité départemental « Plomb », Cellule de gestion de lutte antivectorielle, coderst, Pôle départemental « ambroisie »
- participation au COPIL « démarche de reconquête de la qualité de l'eau » du captage des Couleures projet initié par Valence Agglo dans le cadre de ses compétences
- Sensibiliser les jeunes à l'utilisation du téléphone mobile.

Secteur géographique visé : valence et Valence AGGLO dans le cadre de leur compétence

Calendrier : toute l'année

Partenaires : Agence Régionale de Santé, Valence Agglomération Sud Rhône-Alpes, ARS, Préfecture, Police municipale, Police nationale, DREAL, CALD, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, Conseil Général (Centres Médicaux Sociaux, services sociaux ...), Commission locale de l'habitat (CLH), organismes de tutelles, services sociaux des établissements hospitaliers (CHV, le Valmont), médecins généralistes, CCAS, DDT, ANAH, AIR Rhône-Alpes, service bâtiments de la ville, réseau de toxico-vigilance Rhône-Alpes, INVS, ...

Financement : Ville de Valence, dotation SCHS, Valence agglo

EVALUATION

Mise en place d'un rapport annuel du service « santé environnement », qui reprend à la fois des éléments quantitatifs et qualitatifs.

Indicateurs quantitatifs : Nombre de dossiers repérés, traités, affaires résolues, nombre d'arrêtés d'insalubrité, nombre d'enquêtes techniques environnementales pour intoxication ou suspicion d'intoxication au CO, nombre d'établissements de jeunes enfants diagnostiqués, activité des services de transport en commun, nombre de vélos en libre-service utilisés, ... nombre de plants distribués, nombre de parcelles contrôlées, nombre de sanctions, nombre de mesures de champs électromagnétiques réalisés par an...

De plus, le service « santé environnement » participe de manière active aux enquêtes nationales diligentées par le ministère de la santé ou par l'ARS Rhône alpes par le recensement de ses activités et le renseignement des indicateurs demandés ;

Indicateurs qualitatifs :

Types de défauts repérés, problématiques rencontrées liées au logement, Evolution du nombre de parcelles contrôlées (cartographie annuelle permettant de mettre en évidence l'évolution de l'infestation), Qualité de l'air intérieur mesurée dans les établissements ciblés, Nombre de dossiers bruit, nombre de PV, nombre de jeunes sensibilisés au bruit, Durée et typologie des dossiers, cartographie des antennes relais, cartographie d'exposition des champs électromagnétiques commerces, ERP, ...)...

Santé des jeunes

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 2 : OFFRE DE SANTE

Référents DSFE :

Dr Claire RUFFIER-EKEL – médecin coordonnateur Espace
Santé Jeunes

Fabienne MOULON – psychologue coordonnateur Point
Relais Oxygène

Laurie VIDAL – chargée de projets

CONTEXTE / BESOINS

C'est devant l'aggravation des problèmes de mal être et de conduites à risques chez les jeunes, mais aussi les difficultés qu'éprouvent parents, professionnels et bénévoles qui les côtoient, ainsi que les problèmes de santé révélés dès les premiers bilans proposés aux jeunes en recherche d'emploi, que dès 1985, la Municipalité de Valence a souhaité mettre en place des réponses adaptées avec :

- la création du réseau d'Adultes Relais (85)
- l'ouverture en 1988 d'un des 1ers PAEJ : le Point Relais Oxygène, point d'accueil et d'écoute pour jeunes, parents et professionnels en difficultés par rapport aux problèmes psychologiques des adolescents,
- création en 1993 de l'Espace Santé Jeunes, service de Médecine Préventive pour jeunes en recherche d'emploi et étudiants, structure originale proposant à ces deux publics à priori différents, des mêmes services (bilans de santé, modules d'éducation pour la santé, ...) dans un souci d'intégration et de solidarité. Afin de renforcer l'offre de soins pour les jeunes et répondre aux mieux à leur besoin, cette structure devrait évoluer en 2013 en centre de santé pour tous les jeunes et être relocalisé dans un quartier central.

CONTENU

Objectif général : promouvoir la santé des jeunes de 13 à 25 ans

Objectifs Opérationnels :

- A travers le **réseau d'Adultes Relais**, il s'agit de renforcer les capacités d'écoute, de dialogue et d'orientation des adultes (interlocuteurs naturels des jeunes) dans le cadre de la prévention primaire des conduites à risques.

Pour cela, la Ville de Valence propose aux professionnels et bénévoles qui côtoient des jeunes, une formation de 7 jours avec 25 intervenants et la participation à la vie d'un réseau (rencontres mensuelles du Point Relais Oxygène, rencontres trimestrielles avec des intervenants actuels, journal de liaison « La Ficelle »).

- Au sein du **Point Relais Oxygène**, l'objectif est d'accompagner les jeunes de 13 à 25 ans, les parents de jeunes ou des professionnelles

Ainsi, il s'agit de :

- Permettre l'écoute des jeunes et ou des adultes en difficultés avec une problématique liée à l'adolescence,
- Repérer, évaluer des situations de vulnérabilité (psychologiques, relationnelles, affectives...),
- Analyser et orienter si nécessaire vers des structures de soins,
- Favoriser le travail en réseau avec les professionnels de santé, du social, de l'insertion, de l'éducation, du culturel...,
- Soutien à la méthodologie de projets et co-animation de projets collectifs mis en œuvre par les partenaires (espaces de paroles de parents, rencontres débats, ...).

- A travers une équipe pluridisciplinaire, l'**Espace Santé Jeunes** propose aux jeunes de 16 à 25 ans des bilans de santé personnalisés, des consultations de médecine du sport, d'écoute avec une psychologue, de gynécologie (centre de planification contraception, dépistage VIH...), de diététique, la mise à jour des vaccinations, ainsi que des modules santé à thèmes et des formations PSC1 (gestes aux premiers secours).

Secteur géographique visé : valence / bourg les Valence

Calendrier : tout au long de l'année

Partenaires : Etat (Agence Régional de Santé, Acsé - Direction Départementale de la Cohésion Sociale, PJJ), Département de la Drôme, Acsé, Mission Locale du grand valentinois, Caisse d'Allocations Familiales, ADUDA (Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche), Région Rhône-Alpes, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Maison des Adolescents, CCAS de Bourg les Valence, ...

Financement : Ville de Valence, Etat (Agence Régional de Santé, Acsé - Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Département de la Drôme, Caisse d'Allocations Familiales, Acsé, Mission Locale du grand valentinois, ADUDA (Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche), Région Rhône-Alpes, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CCAS de Bourg les Valence.

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombre de jeunes rencontrés (en consultation, en actions collectives, en temps fort, ...), nombres de parents, nombres de professionnels, nombre de temps forts, nombre de personnes formées, ...

Indicateurs qualitatifs : thématiques variées, diversité des professionnels, outils de prévention utilisés, ...

Politique vaccinale

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 2 : OFFRE DE SANTE

Référent DSFE :
Jenny BELLIER

CONTEXTE / BESOINS

Un des moyens de lutte contre certaines maladies infectieuses repose sur la vaccination. Plusieurs études locales mettent en évidence un taux de couverture vaccinale insuffisant dans la Région Rhône-Alpes et notamment en Drôme et Ardèche.

Pour le territoire valentinois, la Ville de Valence, à travers son service de vaccination, participe à la mise en œuvre de la politique vaccinale du Département de la Drôme et organise des séances de vaccinations publiques par délégation du Département.

Par ailleurs, le service de vaccination est aussi l'unique centre de vaccinations internationales en Drôme, répondant ainsi à une forte demande (plus de 3000 actes réalisés en 2011).

CONTENU

Objectif général :

- Vaccinations publiques : augmenter la couverture vaccinale du jeune enfant, adolescent et adultes, en lien avec le Département de la Drôme ;
- Vaccinations internationales : rattrapage vaccinal, conseils au voyage, couverture vaccinale en zone d'endémie.

Objectifs opérationnels :

- Information auprès des familles sur les vaccinations du calendrier vaccinal (à partir des données de l'Etat Civil)
- Communication sur les structures ressources pour les vaccinations du jeune enfant et de l'adulte
- Mise en place d'un suivi vaccinal informatisé (logiciel SMP) pour tous les enfants valentinois, en lien avec le département de la Drôme
- Mise en place d'outils d'informations en cas de crises sanitaires.
- Organisation de séances de vaccinations publiques (jeunes enfants, adolescents, adultes, personnels municipales) et internationales tout au long de l'année, avec des séances supplémentaires pour des voyages spécifiques
- Création de séances de vaccinations grippales dans les différents quartiers de la Ville.
- Vaccination auprès des Sans Domicile Fixe (1 fois par mois)
- Organisation d'un temps fort autour de la semaine européenne de la vaccination.

Secteur géographique visé : valence (Drôme Ardèche pour les vaccinations internationales)

Calendrier : toute l'année

Partenaires : Département de la Drôme, ARS, SMP-SMV, laboratoires (GSK, Pasteur, Novartis, Imaxio, Abord product)

Financement : Ville de Valence, DGDC (SCHS), Département de la Drôme
(Vaccinations internationales à la charge des usagers)

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombre d'enfants intégrés tous les ans dans la base de données, nombre d'envois annuel, nombre de crises sanitaires, nombres de vaccinations (publiques, antigrippales, internationales), nombres de personnes rencontrées, ...

Indicateurs qualitatifs : caractéristiques du public rencontré, évolution de la diffusion des maladies, communication, ...

Parentalité et santé

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 2 : OFFRE DE SANTE

Référent DSFE : Chantal de KERMEL

CONTEXTE / BESOINS

Depuis déjà de nombreuses années, l'accompagnement des parents est une priorité sur la ville de Valence. Portée par une élue référente, la politique en direction des familles est coordonnée par une chargée de projet, qui anime un collectif de partenaires qui programme des actions, marquant ainsi la volonté forte de la Ville de travailler auprès et en direction des familles et plus particulièrement des parents.

CONTENU

Objectif général :

- Accompagner les parents dans leur fonction parentale dans une démarche globale de santé

Objectifs opérationnels :

- coordonner le réseau de professionnels et bénévoles œuvrant auprès des enfants et des familles, pour une meilleure efficacité de l'accompagnement apporté aux familles (mettre les parents au cœur des actions, valoriser les compétences parentales, ...)
- créer des opportunités de rencontres et d'échanges
- animer et aider à la mise en place d'actions en direction des parents, et plus particulièrement les plus précaires, quel que soit l'âge de leurs enfants (donner des espaces de parole, d'échanges et de réflexion aux parents dans différents lieux de la ville, proposer des temps conviviaux à partager en famille, ...)

Secteur géographique visé : Valence,

Les partenaires sont attentifs à ne pas stigmatiser une population tout en mobilisant les publics les plus en difficultés.

Calendrier : tout au long de l'année

Partenaires : équipements de quartiers, Directions de la Ville de Valence associations, Caisse d'Allocations Familiales, Département de la Drôme, UDAF, Education Nationale, ...

Financement : CAF, Département de la Drôme

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombres d'actions et temps forts dans l'année, nombre de participants, nombre de partenaires impliqués...

Indicateurs qualitatifs : satisfaction des personnes, retour des professionnels, duplication des actions, diversités des thématiques, type de publics, ...

Santé mentale

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 2 : OFFRE DE SANTE

Référent DSFE :
Maguy MATOSSIAN

CONTEXTE / BESOINS

Le diagnostic valentinois réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes fait apparaître à côté d'indicateurs forts de précarité une prévalence des maladies psychiques particulièrement importante en comparaison avec la population du département, de la région Rhône Alpes et des villes de même importance (Bourg en Bresse, Chambéry).

Le taux d'admission en Affection Longue Durée est 1.5 fois plus élevé que la moyenne Rhône-Alpes ou l'ensemble de la France, avec une prévalence supérieure sur Valence par rapport à la Drôme/Rhône-Alpes. Enfin, on constate un recours plus élevé aux psychiatres libéraux et surtout aux établissements et CMP.

Dans ce contexte, la Ville de Valence, en lien avec tous les acteurs concernés souhaite investir cette thématique et promouvoir l'intégration dans la ville des personnes souffrant de troubles psychiques.

CONTENU

Objectifs généraux :

- Permettre aux personnes atteintes de troubles psychiques une intégration dans la cité par la sensibilisation de la population

Objectifs opérationnels :

- impulser une dynamique et coordonner un projet de conseil Local de Santé Mentale, en partenariat avec la psychiatrie et l'ensemble des acteurs associatifs, institutionnels et la société civile.
- organiser la SISM ainsi que des manifestations et actions de proximité en faveur de la population valentinoise

Secteur géographique visé : valence

Calendrier : tout au long de l'année avec en mars, un temps fort, la SISM selon le thème déterminé par le comité nation de la SISM

Partenaires : l'UNAFAM, Réseau Raphaël, Centre Hospitalier Spécialisé le Valmont, l'AFREP, GEM AIR LIBRE, les services culturels de Valence Agglo, l'IREPS, l'ARS, le Conseil Général...

Financement : Ville de Valence

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombre d'actions, nombre de partenaires impliqués

Indicateurs qualitatifs :

Une meilleure interaction entre les membres du collectif

Une facilité attestée par les personnes quant à l'accès aux professionnels et aux services

Promotion de la santé

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 2 : OFFRE DE SANTE
AXE 3 : FLUIDITE DES PARCOURS

Référent DSFE :
Jenny BELLIER
Chantal de KERMEL
Maguy MATOSSIAN
Laurie VIDAL

CONTEXTE / BESOINS

La Ville de Valence développe et soutient des actions de prévention et de promotion de la santé visant à aider les habitants à mieux prendre en compte leur santé et en devenir acteur.

Au-delà des missions traditionnelles et règlementaires du Service Communal d'Hygiène et Santé (vaccination, santé environnement), elle soutient une démarche inter partenariale et transversale pour mettre en œuvre les recommandations nationales et régionales, en prenant en compte la réalité territoriale et les besoins des habitants exprimés dans le cadre des différents diagnostics.

Elles croisent des approches thématiques et populationnelles privilégiant les méthodes et démarches participatives.

Dans ce contexte la ville de valence orientera ces actions vers les publics vulnérables en vue de favoriser l'accès à la santé et contribuer à la réduction des inégalités. Concentrer les efforts de mobilisation en direction des publics vulnérables loin des systèmes de soins, sans pour autant les stigmatiser.

CONTENU

Objectif Principal :

-Coordonner et développer des actions adaptées aux problématiques de santé sur le territoire valentinois avec l'ensemble des acteurs et de ces habitants.

Objectifs opérationnels :

- Analyser les besoins (diagnostic partagé, observatoire)
- Coordonner un collectif de partenaires agissant dans chaque domaine
- Mettre en place un programme d'actions liant actions de prévention en proximité et des temps forts (journées nationales, groupes de parole, ateliers, conférences,...), en lien avec le volet santé de la politique de la Ville
- Former les professionnels et bénévoles
- Participer à la diffusion des messages nationaux
- Elaborer des outils d'information et de prévention (exposition, guide, plaquette, livret, ...)
- Evaluer les actions dans le but de les réajuster et de les adapter aux réalités de terrain
- Participer aux journées nationales et mondiales (cancer du sein, cancer de la peau, diabète, pied, sida...)

Thématiques abordées :

Alimentation et lutte contre l'obésité, hygiène Buccodentaire, promotion de l'activité physique « tous au sport », sensibilisation au dépistage organisé des cancers féminins, prévention du diabète, prévention sida et autres IST, prévention des violences, prévention des accidents domestiques,...

Secteur géographique visé : Valence

Calendrier : tout au long de l'année

Partenaires : L'ensemble des partenaires médico-sociaux, associatifs, institutionnels et réseaux

Financement : Ville de Valence, Etat (ARS, ACSé – Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Département de la Drôme, Fondation de France, CUCS

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombres d'actions dans l'année, nombre de participants, nombre de partenaires...

Indicateurs qualitatifs : satisfaction des personnes, retour des professionnels, duplication des actions, diversités des thématiques, type de publics, amélioration notable des comportements...

Améliorer l'accès aux soins

Projet de Pôle / Maison de Santé Pluri professionnel(le)

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 2 : OFFRE DE SANTE
AXE 3 : FLUIDITE DES PARCOURS

Référent DSFE :
Emeline DREVETON

CONTEXTE / BESOINS

Comme dans de nombreuses villes, de fortes inégalités de santé sont constatées à Valence notamment entre classes sociales, entre générations, et entre les quartiers. Les quartiers des Hauts de Valence (Le Plan et Fontbarlettes) désignés comme des quartiers « politique de la Ville de niveau 1 » sont marqués par des difficultés d'accès aux soins et à la prévention, un état de santé des habitants plus dégradé, une évolution défavorable de la démographie médicale, des professionnels de santé en difficulté avec des conditions de travail difficiles.

Depuis 2011, une dynamique entre les professionnels de santé (professionnels libéraux et centres de soins infirmiers) s'est créée pour aller vers une nouvelle organisation de leurs activités autour d'un Pôle / Maison de Santé Pluri professionnel(le), organisée en plusieurs lieux de consultation.

La Municipalité de Valence accompagne les professionnels de santé dans ce projet novateur.

L'Etat (Acsé) a apporté fin 2011 un soutien financier de 20 000€ à l'ingénierie du projet.

CONTENU

Objectif général :

- Maintenir et améliorer l'offre de soins de 1^{er} recours sur le quartier des Hauts de Valence, en développant une réponse innovante adaptée aux besoins des habitants et des professionnels de santé

Objectifs opérationnels :

- Accompagner les professionnels de santé (professionnels libéraux et centres de soins infirmiers) dans la création d'un Pôle de Santé Pluri professionnel. Il s'agit de soutenir les professionnels dans les démarches administratives (élaboration du projet de santé, liens avec les partenaires institutionnels, dossiers de subventions, ...) et d'intégrer ce projet dans la politique d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de l'ANRU.

Secteur géographique visé : quartier des Hauts de Valence (Valence)

Public cible : les professionnels de santé

Calendrier :

2012 : accompagnement à l'écriture du projet de santé et à la formalisation des différents sites

2014 : ouverture des sites

Partenaires : Office Public de l'Habitat, Fédération des Maisons de Santé Rhône-Alpes (Femasra), Etat (ARS, Préfecture, Acsé – Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Financement : Ville de Valence, Etat (ARS, Acsé – Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Conseil régional

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombre de professionnels de santé impliqués dans le projet

Indicateurs qualitatifs : ouverture des structures

Accompagnement thérapeutique – projet de Maison Relais Santé

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 3 : FLUIDITE DES PARCOURS

Référent DSFE :
Emeline DREVETON

CONTEXTE / BESOINS

Face à l'augmentation du nombre de personnes atteintes de maladies chroniques (aujourd'hui, en France, 1 personne sur 5 est atteinte d'au moins une pathologie chronique), à l'évolution de la prise en charge sanitaire (démographie médicale ambulatoire, prise en charge hospitalière, modules d'éducation thérapeutique du patient par les réseaux de santé, ...) et la place de plus en plus importante des usagers dans le système de santé, la Ville de Valence, en lien avec un collectif de partenaires, a souhaité accompagner ces usagers à travers la création d'une structure novatrice, appelée Maison Relais Santé, dans le souci d'améliorer la qualité de vie des personnes malades et leur entourage, à travers un accompagnement administratif, psychologique et social, en lien avec les structures hospitalières, les professionnels libéraux, les associations et réseaux de santé.

CONTENU

Objectif général :

- Améliorer l'accompagnement et la qualité de vie des malades et leur entourage
- Faciliter l'accès à la prévention et aux soins pour permettre une réduction des inégalités de santé
- Conforter le lien entre tous les acteurs du parcours de soins dans le souci d'une approche globale et pluridisciplinaire

Objectifs opérationnels :

- Organiser un accompagnement spécifique en direction des publics précaires
- Favoriser toutes les actions visant une meilleure observance et éducation thérapeutique du patient
- Accompagner les personnes autour de trois volets : administratif, social et psychologique
- Accueillir, Informer, Ecouter et Orienter les personnes malades et leur entourage
- Soutenir le travail des professionnels de santé
- Mutualiser les moyens matériels et humains entre les partenaires

Public cible : tout public

Secteur géographique visé : Valence

Calendrier : 2013 : ouverture de la Maison Relais Santé

Partenaires : ARS, Département de la Drôme, CPAM, Associations d'usagers de la santé, réseaux de santé (réseau Dromardiab, réseau Raphaël,...), structures hospitalières (Centre Hospitalier de Valence, Centre Hospitalier Spécialisé Le Valmont, Hôpital Privé Drôme Ardèche), IREPS 26, ...

Financement : Ville de Valence, ARS, Département de la Drôme, Structures hospitalières, ...

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nb d'associations, nb de permanences, nb d'activités collectives, nb de personnes reçues, ...

Indicateurs qualitatifs : diversités des thématiques, type de publics, ...

Santé des personnes âgées

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 3 : FLUIDITE DES PARCOURS

Référent DSFE :
A définir

CONTEXTE / BESOINS

D'après les données quantitatives de la démarche d'observation de la santé, globalement, la population de Valence est plus âgée que la population de la Drôme et que la population rhônalpine. Si la part des moins de 20 ans est égale à celle de la Drôme et de la région Rhône-Alpes, la part des 65 ans et plus, est plus importante à Valence que dans la Drôme ou en Rhône-Alpes. A ce constat s'ajoute des indicateurs de précarité défavorables pour le territoire valentinois, ce qui amène la Ville de Valence à travers sa politique de santé à être attentive aux publics les plus fragiles, et notamment les personnes âgées.

CONTENU

Objectif général :

- promouvoir la santé des personnes âgées (nutrition, prévention des chutes, ...),

Objectifs opérationnels :

- Coordonner un groupe de travail
- Développer des actions de prévention de proximité en direction des personnes âgées (nutrition, prévention des chutes, ...),

Secteur géographique visé : Valence

Calendrier : tout au long de l'année

Partenaires : CCAS, Département de la Drôme, ARS, CPAM, CDPRV, ...

Financement : Ville de Valence

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombres d'actions dans l'année, nombre de participants, nombre de partenaires...

Indicateurs qualitatifs : satisfaction des personnes, retour des professionnels, duplication des actions, diversités des thématiques, type de publics, amélioration notable des comportements...

PARTENAIRES

Au-delà de la Direction Santé Familles Environnement, transversalité avec d'autres Directions et services de la Ville : Proximité, Direction Enfance, Education et Enseignement Supérieur, CCAS, CLSPD, CUCS, ...

Partenaires institutionnels :

Agence de Développement Universitaire Drôme et Ardèche
Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances
Agence Régionale de Santé
CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
CHV (Centre Hospitalier de Valence)
CHS Le Valmont
CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
Département de la Drôme (PMI, Planification, CDAG, ...)
Hôpital Privé Drôme Ardèche
IFSI (Institut Formation en Soins Infirmiers)
Education Nationale
Mission Locale
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Préfecture de la Drôme (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

Partenaires associatifs et autres organismes :

Associations d'usagers (association diabète 26-07, ...)
Association Départementale d'Aide aux Parents et Amis Enfants et Adultes Inadaptés
ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie)
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
Centre Départemental de Prévention des Risques du Vieillessement
Conseil de l'Ordre des médecins
Croix Rouge
DAPC (Drôme Ardèche Prévention Cancer)
Dromardiab
EOVI mutuelle Mutualité Française Ardèche Drôme
Foyer des Œuvres Laïques
IREPS 26
Ligue contre la violence routière
Maison de quartier et associations d'éducation populaire...
MGEN
Mutualité française
Comité Drômois de la Ligue contre le cancer
Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes
Planning Familial
Réseau Raphaël
Tempo (Opellia)
UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)
UNAFAM (Union Nationale de Familles ou Amis de Personnes Malades et Handicapées psychiques)

LEXIQUE

ACT : Appartements de Coordination Thérapeutique
ACSE : Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances
ADUDA : Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche
ADAPEI : Association Départementale d'Aide aux Parents et Amis Enfants et Adultes Inadaptés
ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ARS : Agence Régionale de Santé
ASV : Atelier Santé Ville (volet santé de la politique de la ville)
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CDPRV : Centre Départemental de Prévention des Risques du Vieillessement
CHV : Centre Hospitalier de Valence
CIDFF : Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles
CRSA : Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie
CLS : Contrat Local de Santé
CMP : Centre Médico-Psychologique
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DAPC : Drôme Ardèche Prévention Cancer
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DSFE : Direction Santé Familles Environnement
HPST : loi Hôpital Patient Santé Territoire
IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers
IREPS : Institut Régional d'Éducation Pour le Santé
MILDT : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie
MGEN : Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
MDPH : Maison Départementale pour Personnes Handicapées
MSA : Mutuelle Sociale Agricole
ORS : Observatoire Régional de la Santé
PAEJ : Point Accueil Ecoute Jeunes
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PRAPS : Programme Régional d'Accès aux Soins et à la Prévention pour les populations démunies
PRIAC : Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
PSRS : Plan Stratégique Régional de Santé
REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui à la Parentalité
REPOP : Réseau de Prévention et de prise en charge de l'Obésité en Pédiatrie
SCHS : Service Communal d'Hygiène Sociale
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
UNAFAM : Union Nationale des Amis et familles de malades mentaux



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

2015 - 2020

Préambule

instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé, les contrats locaux de santé (CLS) visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils identifient les territoires vulnérables et améliorent les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent in fine l'état de santé des populations. En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les CLS cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre des projets régionaux de santé (PRS) et des projets locaux de santé portés par les collectivités territoriales, à destination des publics les plus fragiles.

Ainsi le contrat local de santé s'inscrit dans une évolution naturelle de recherche, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les différents acteurs, d'une coordination cohérente pour une mise en œuvre d'actions concertées et performantes au bénéfice de la population.

D'un point de vue réglementaire, les Contrats locaux de santé font l'objet de dispositions dans le cadre de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et reprises dans le Code de la santé publique : L'article L.1434-17 du Code de la santé publique précise que *"la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social"*.

La convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013 – 2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la santé, le ministère délégué aux Personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la Famille, le ministère délégué aux Personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion et le ministère délégué à la Ville, signée le 19 avril 2013 précise par ailleurs : *"Les Contrats Locaux de Santé (CLS) s'avèrent dans cette optique l'outil pertinent pour fédérer de nombreux acteurs locaux dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé [...]. Le CLS pourra constituer le volet santé d'un contrat de ville, lorsque les territoires de contractualisation coïncideront. Le volet santé du contrat de ville pourra aussi être constitué par le sous-ensemble du CLS portant sur des quartiers prioritaires"*.

Le CLS a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

- * l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.),
- * l'accès des personnes, notamment "démunies", aux soins, aux services, et à la prévention
- * la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

En conséquence, le présent CLS, répondant aux objectifs communs à la fois des CLS et de la politique de la ville en direction des habitants des quartiers classés prioritaires, constitue le volet santé, pour les deux quartiers romans " Centre Ancien " et "Quartier Est " du contrat de ville de l'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

Partie 1 : Le contexte du Contrat Local de Santé de la Ville de Romans

I. Présentation des éléments de diagnostics partagés entre les cosignataires

Préalablement à l'élaboration du CLS, un diagnostic local en santé a été élaboré et permet de délimiter les orientations et le plan d'actions retenus dans le Contrat.

Il est constitué :

- des études préalables commanditées par la ville de Romans en préparation de son plan local de santé,
- des comptes rendus des réunions des partenaires (professionnels, institutionnels, associatifs) en santé de la ville de Romans, en préparation du plan local de santé,
- des indicateurs recensés par l'observatoire local en santé "BALISES",
- du recensement des actions de prévention et promotion de la santé financées à ce jour.

Eléments forts issus de ces différents travaux et documents :

1.1. Quelques caractéristiques générales sur la ville de Romans

La ville de Romans sur Isère, qui compte 33 613 habitants, est située au nord du département de la Drôme, dans le territoire de santé Sud (Territoire ARS Rhône Alpes). Elle fait partie de l'agglomération Valence Romans Sud Rhône- Alpes. Elle est adhérente de la filière gérontologique Drôme Nord (Hôpitaux Drôme Nord).

1.2. Indicateurs sociodémographiques

La population par tranches d'âges

En 2010, la population des moins de 20 ans représente 1/4 de la population totale de la ville, celle des 20-59 ans 48,5%. La part des plus de 60 ans s'élève à 1/4 de la population (26%) et les plus de 75 ans représentent 12% de la population de la ville. En 10 ans, cette population a augmenté de 20% et cette tendance va se poursuivre. Actuellement, près de la moitié des personnes de plus de 75 ans vivent seules à domicile et 75% d'entre elles sont des femmes.

La structure familiale

Parmi l'ensemble des familles, près d'une famille sur 3 est une famille monoparentale en 2007 (31,5%).

La CAF couvre environ 7 230 ménages de la ville de Romans-sur-Isère soit 49% de l'ensemble des ménages. Elle couvre ainsi plus de 17 890 personnes soit les 2/3 des habitants de moins de 65 ans en 2009.

Ces allocataires sont majoritairement des personnes isolées (41% des allocataires).

La situation sociale

L'indice de chômage estimé de catégories 1 et 6 de Romans-sur-Isère est de 20% en février 2011.

23% de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit environ 7 800 personnes.

2 100 ménages sont allocataires des minima sociaux au 31/12/2010, soit 14% des ménages de la commune et 1 140 sont allocataires du RSA socle, soit près de 8% des

ménages.

On estime que les prestations sociales versées aux ménages romanais permettent à environ 3 500 à 3 700 personnes de «passer au dessus» du seuil de bas revenus.

12,5% de la population est bénéficiaire de la CMU-c (6,7% en Rhône-Alpes) et 2 habitants de moins de 65 ans sur 9 en sont bénéficiaires.

40 ménages sont allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé, soit 4% des ménages.

1.3 Indicateurs épidémiologiques (Données issues de BALISES (ORS) - données disponibles au 1er juillet 2014)

Le portrait socio-sanitaire de Romans-sur-Isère au 30/06/2014, issu de l'outil BALISES, est annexé au présent contrat.

Quelques éléments significatifs :

Mortalité

Le taux standardisé de décès (toutes causes) pour 100 000 habitants est supérieure à celle enregistrée pour la région Rhône-Alpes (source BALISES – moyenne 2008-2010).

- Pour les hommes, 1 185,5 pour 100 000 habitants à Romans contre 986,5 en Rhône-Alpes
- Pour les femmes, 639,2 contre 587,5

Morbidité

S'agissant des affections longues durées (ALD), le taux d'admission en ALD pour diabète et maladies psychiatriques est supérieur aux moyennes régionales. Quant aux affections cardio-vasculaires, si le taux d'admission en ALD est plus faible qu'en région, la mortalité est un peu plus élevée. Le taux d'affiliés ayant au moins une ALD est de 17,5% dont 13,9% en région Rhône-Alpes.

Santé mentale

La question de la santé mentale est également très visible au plan des données quantitatives (ALD, consommation de psychotropes, neuroleptiques et antidépresseurs,...) avec des taux supérieurs à ceux de la région.

Le taux d'hospitalisation pour tentative de suicide est plus élevée à Romans-sur-Isère que sur la région, et ce pour les hommes et les femmes. (Données BALISES au 1^{er} juillet 2014).

Soins préventifs

Le taux de jeunes de 6, 9, 12, 15 et 18 ans couverts par le régime général ayant bénéficiés d'un examen bucco-dentaire gratuit (M'T dents) est inférieur à Romans qu'en région (26,8% contre 34%). Le taux de femmes ayant réalisée une mammographie organisée (tous âges) est également inférieure à la moyenne régionale.

1.4 L'offre de santé de Romans sur Isère

En matière de soins, les Hôpitaux Drôme Nord (HDN) et la Clinique la Parisière constituent des ressources majeures qui couvrent un très large spectre de spécialités, tant sur en médecine, chirurgie, obstétrique, qu'en psychiatrie et en gériatrie.

A cette offre de santé s'ajoute la présence de plusieurs associations qui interviennent dans le domaine de la prévention et de la prévention de la santé, ainsi que les services de prévention de la de la ville, de la CPAM et du Conseil général.

L'offre publique de soins et de prévention est donc très riche, et reconnue des professionnels sociaux et médico-sociaux.

L'analyse des données quantitatives montre également que l'offre de santé ambulatoire libérale est d'un niveau comparable voire supérieur au niveau régional. Il est à noter également que 100% des gynécologues, psychiatres et pédiatres libéraux ont plus de 55 ans et que près de 50% des médecins généralistes, ophtalmologues et chirurgiens-dentistes ont également plus de 55 ans (donnés BALISES au 1^{er} juillet 2014).

La densité de médecins généralistes est de 98 pour 100.000 habitants (supérieure à la moyenne régionale de 85,8). Le taux de recours à un médecin généraliste est de 65% sur Romans alors qu'il est de 73% sur l'agglomération, le territoire et la région.

Les deux centres de santé de l'UGRMF Drôme Ardèche, situés dans les deux quartiers prioritaires politique de la ville " Centre Ancien " et "Quartier Est ", sont des acteurs majeurs de l'offre de soins ambulatoire locale.

1.5 Soutien d'actions locales de prévention sur la ville de Romans

12 actions ont été financées en 2013-2014 par l'ARS, la ville de Romans, le Conseil Général et/ou la Préfecture du département en matière de prévention et de promotion de la santé sur les champs de l'addiction, de la nutrition (alimentation et activités physiques/sportives), les dépistages organisés des cancers du sein et colorectal, de la sexualité, des compétences psychosociales et de la santé bucco-dentaire.

4 actions ont plus particulièrement été centrées sur le quartier "La Monnaie" : prévention cancer colorectal (mars bleu) promotion du dépistage du cancer du sein (octobre rose) Promotion du dépistage organisé du cancer du sein et des actions de prévention des grossesses précoces et des IST auprès des femmes migrantes.

Un tableau récapitulatif de ces actions est annexé au présent document.

1.6 Santé et environnement :

- La qualité des eaux distribuées par le réseau d'eau potable de la Ville de Romans est bonne. Elle est conforme pour tous les paramètres mesurés. La présence de nitrates et en pesticides bien que conforme reste élevée et a engendré une étude de définition des bassins d'alimentation de captage, qui aboutira sur la définition d'un programme d'actions. Les procédures réglementaires de mise en conformité des périmètres de protection sont achevées pour tous les captages, elles seront révisées si nécessaire, en fonction des résultats de l'étude précédente. Afin de sécuriser son alimentation en eau potable, ainsi que celles des communes qu'elle approvisionne, la Ville de Romans doit diversifier son alimentation en eau potable à court terme.

- La Ville de Romans dispose d'un parc privé ancien, parfois très dégradé, notamment au niveau du Centre Ancien. Environ 80 signalements sont effectués chaque année, il s'agit principalement d'infractions au Règlement Sanitaire Départemental (RSD), de 1 à 2 procédures administratives d'insalubrité, au nom des pouvoirs de police spéciale du Préfet. Plusieurs propriétaires indécents offrent à la location des logements indécents voire insalubres sur le territoire communal.

- Le secteur de Romans fait partie des cantons les plus concernés par les dépenses de santé liées à l'ambrosie d'après l'étude ORS / ARS de mars 2012 («3ème rapport sur l'ambrosie en région Rhône-Alpes: analyse des données environnementales et médico-économiques»). Depuis de nombreuses années, la Ville de Romans s'est engagée dans la lutte contre l'ambrosie. 2 agents référents sont mobilisés à temps presque complet de juin à septembre.

- Concernant le risque nucléaire, deux installations nucléaires de base sont présentes sur le site de la FBFC à Romans. Concernant le risque technologique, la Ville de Romans est concernée par la prévention des risques technologiques, pour deux établissements classés AS (Baulé et Courbis). Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a ainsi été élaboré par la Ville de Romans

II. Modalités d'articulation (inscription dans les différents plans et programmes)

2.1. Le programme régional de santé – PRS

Chargée de piloter la politique de santé publique et d'organiser l'offre de santé en région, l'ARS Rhône-Alpes a élaboré un Projet régional de santé (PRS) pour 5 ans (2012-2017). Ce PRS offre l'opportunité à tous les acteurs du monde de la santé et de la démocratie sanitaire d'agir ensemble, au sein de la région, et d'apporter des réponses aux besoins de santé les plus prioritaires de la population.

Le PRS a pour enjeu de développer, en cohérence avec le parcours de vie des personnes, des coopérations transversales entre des secteurs jusqu'ici séparés : promotion de la santé, prévention médicalisée, soins ambulatoires, soins hospitaliers et prise en charge médico-sociale. Il vise notamment à mettre en œuvre des actions favorisant la réduction des inégalités en santé, la fluidité et l'amélioration de la qualité dans la prise en charge du patient rhônalpin.

Il est construit autour de 3 axes stratégiques répondant aux enjeux repérés dans le diagnostic de l'état de santé de la population :

- * le développement de la promotion de la santé et de la prévention, notamment en santé environnementale
- * l'organisation d'une offre en santé adaptée aux besoins de la population et efficiente
- * la fluidification des parcours de santé des patients/usagers

Autour de ces axes stratégiques, 18 priorités ont été arrêtées et concernent six publics : la mère et l'enfant, les adolescents, les personnes les plus démunies, les personnes atteintes de maladie chronique, les personnes en perte d'autonomie du fait de l'âge ou d'un handicap et les personnes en souffrance psychique.

Ces priorités sont déclinées dans trois schémas régionaux (prévention, offre de soins, offre médicosociale) cohérents, dans l'objectif de rendre plus accessible et plus fluide le parcours de santé des personnes.

Concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les priorités sont définies dans le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des populations démunies (PRAPS) visant à :

- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de la santé mentale
- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique
- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de santé bucco-dentaire des enfants

2.2. Le plan local de santé de la ville de Romans

Le plan local de santé (PLS) est une démarche incontournable en préalable à la signature d'un contrat local de santé, puisqu'elle offre l'occasion de réunir les multiples intervenants afin de conduire une réflexion stratégique sur la politique localement menée en matière de santé.

En effet, c'est à partir de constats partagés que les partenaires/acteurs sur le territoire, définissent les axes et priorités en matière de santé, identifient l'ensemble des compétences et ressources disponibles afin de mutualiser les moyens et articuler les actions entre elles, et proposent, en fonction des besoins et des manques, des actions innovantes.

Pour ce faire, les acteurs de santé locaux (associations, institutions, professionnels) ont été conviés à des réunions et des ateliers thématiques durant plus d'une année (décembre 2012-janvier 2014).

En réunions plénières et en ateliers, ils ont ainsi retenu 5 thématiques principales :

- 1 La santé physique
- 2 La santé mentale
- 3 l'accès aux soins, le parcours de santé
- 4 La relation santé – environnement
- 5 Le vieillissement de la population et le maintien à domicile

Ces thématiques ont fait émerger des axes d'intervention qui ont abouti à la rédaction d'une cinquantaine de « fiches actions ».

Certaines actions, déjà engagées, étant appelées à être pérennisées sur un court, moyen ou long terme, d'autres fiches actions font référence à des projets dont les financements seront à rechercher.

Les axes d'intervention concernant la santé physique

Poursuivre les actions d'information et de prévention
Organiser des campagnes d'information innovantes
Promouvoir les séances de dépistages gratuits, organiser un suivi des dépistages
Mettre en place une coordination entre les acteurs et les actions de prévention en vue de mutualiser les moyens et promouvoir un calendrier annuel des actions
Améliorer les prises en charge et le suivi médical et médico-social
Faire vivre les lieux ressources

Les axes d'intervention concernant la santé mentale

Améliorer l'accueil d'urgence
Augmenter les solutions d'hébergement relais, type appartements thérapeutiques pour l'accompagnement à l'insertion des patients dans la vie sociale
Assurer la coordination entre le sanitaire et le médico-social
Conforter et développer les lieux d'écoute rapidement accessibles
Mieux communiquer sur les maladies mentales

Les axes d'intervention concernant l'accès aux soins et le parcours de soin/santé

Traiter la question de la démographie médicale
Rendre effectif l'accès aux soins, identifier les freins d'accès aux soins : financiers, méconnaissance des dispositifs, isolement des personnes... afin de réduire les renoncements aux soins
Fluidifier les parcours de soins en améliorant l'organisation des sorties d'hospitalisation et la prise en charge des patients admis en chirurgie ambulatoire
Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile
Améliorer l'accès à l'information sur l'offre sociale, médicale et médico-sociale

Les axes d'intervention concernant la relation santé – environnement

Réduire les déterminants environnementaux sur les milieux de vie (habitat indigne, surveillance de l'eau, gestion de l'utilisation des produits phyto sanitaires, qualité de l'air, ondes électromagnétiques, ambroisie, pollens, suivi des risques radio actifs...)
Poursuivre la réduction des pollutions

Les axes d'intervention concernant le vieillissement de la population et le maintien à domicile

Référence : la charte de la filière gérontologique Drôme Nord

2.3. Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées - PDALHPD

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées a été adopté conjointement par le Préfet et le Président du Conseil général pour la période 2014-2018.

Celui-ci est décliné en 6 axes couvrant 22 fiches actions :

- le renouvellement de la gouvernance du plan
- l'orientation et l'accompagnement à l'accès à l'hébergement et au logement
- l'offre et la programmation
- le maintien dans le logement et la prévention des expulsions
- la lutte contre l'habitat indigne

Sa mise en œuvre nécessite une mise en synergie de l'action conduite par les différents partenaires autour des situations des personnes.

III. Présentation de l'historique de la ville de Romans en matière de démarches locales de santé

Les Centres communaux d'action sociale (CCAS) jouent un rôle croissant dans la mise en œuvre des politiques sociales au niveau local. De l'aide aux personnes âgées ou handicapées jusqu'au soutien aux plus démunis en passant par l'accès aux soins, ces acteurs publics sont de plus en plus sollicités.

Du maintien à domicile des personnes âgées ou malades, aux garanties de ressources pour les plus démunis, les CCAS sont devenus des espaces d'innovation et d'expérimentation sociale.

Cette souplesse permet une adaptation rapide à l'évolution des besoins sociaux.

Au-delà des décisions municipales, le CCAS s'implique, par le biais de son conseil d'administration, auprès des représentants des personnes âgées ou handicapées, des familles, des associations de lutte contre l'exclusion et des partenaires santé (institutionnels et associatifs) pour l'organisation de campagnes d'information et de prévention au plus près des citoyens.

En 1990, la ville de Romans avait marqué sa volonté en matière de santé publique en confiant au Centre communal d'action sociale, la mise en place de « l'espace santé » avec mission d'informer un large public afin de permettre à chacun de préserver son capital santé en toute connaissance de cause et d'établir un large partenariat avec les acteurs de santé locaux.

La Ville est également adhérente à l'association « réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé », ayant pour objectifs de soutenir et de développer le Réseau français des Villes-Santé, en référence aux objectifs du programme européen Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé et de permettre une coopération entre ses adhérents, et notamment :

- * des échanges d'expériences
- * des échanges de données
- * des rencontres
- * des actions communes

En décembre 2012, le maire de Romans ayant confié au CCAS la mission de rédiger un plan local de santé, le travail de concertation a abouti à la rédaction du document PLS Ville de Romans, adopté par la délibération 2014-12 du conseil municipal réuni en séance le 28 février 2014, stipulant de « poursuivre la réflexion pour l'élaboration d'un contrat local de santé ».

PARTIE 2 :
LE CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA VILLE DE ROMANS SUR ISERE

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,
Vu le projet régional de santé Rhône-Alpes 2012-2017 et son programme territorial de santé sud,
Vu le plan local de santé de la ville de Romans sur Isère,
Vu la délibération n° 2014-12 du Conseil Municipal de la Commune de Romans, en séance du 24 février 2014,
Vu l'avis de la conférence de santé du territoire Sud de la Région Rhône-Alpes consultée en mars 2015,
Vu le Programme Régional de Santé adopté le 29 novembre 2012 par décision du directeur général de l'Agence Régionale de Santé,
Vu le Plan Local de Santé de la ville de Romans-sur-Isère adopté par la délibération 2014-12 du conseil municipal réuni en séance le 28 février 2014.

Il est convenu ce qui suit :

TITRE I : CHAMP DU CONTRAT

Article 1. Parties signataires :

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes, représentée par Madame Véronique Wallon directrice générale,
- La commune de Romans, représentée par Madame Marie Hélène Thoraval, Maire de Romans et Présidente du Centre communal d'action sociale de la Ville de romans,

Article 2 Le périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique du contrat est celui du territoire de la commune de Romans-sur-Isère.

Le décret n° 201-1750 du 30 décembre 2014, fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville cible deux quartiers sur la ville de Romans sur Isère :

- Le Centre Ancien
- Le quartier Est

Le contrat local de santé inclut des actions ciblant plus particulièrement ces deux quartiers, conformément à l'objectif de réduction des écarts de santé observés entre ces quartiers et les autres territoires, en adéquation avec la coordination donnée par l'atelier santé ville.

Il constitue ainsi, pour ces deux quartiers romanais, le volet santé du Contrat Ville.

Article 3 : Les partenaires concourant aux objectifs du contrat local de santé

Outre les signataires, Les services de l'Etat , DDCS et délégation politique de la ville, le Département ont été associés à l'élaboration du présent contrat.

Outre les signataires également, sont associés au contrat local de santé les acteurs sur qui repose la réalisation du contrat, des partenaires associés à la démarche soit pour leurs compétences et leur rôle (mise à disposition de ressources, partage de méthodologie, etc.), soit en tant que porteurs d'actions.

- Les associations :
ANPAA, TEMPO OPPELIA, Vie libre, ODIAS, Réseau REHPSY, UNAFAM , Agir Contre le Cancer, la Croix-Rouge Française, Dromardiab, association Huntington France antenne locale, Pré O, LADAPT, ATMP, Epicerie sociale et pédagogique, PEP SRA, MEF DCRV, Lieu d'Etre, APF, la Maison citoyenne, OASIS, Plateforme d'accompagnement et de répit, le CESOL, le Planning familial, Etablissement français du don du sang
- Les Etablissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux :
Le CAMPS, Les Hôpitaux Drôme Nord, la clinique La Parisière
- Les établissements mutualistes :
Le Centre de santé UGRM (Escale blanche et rue du Puys), La mutuelle Eovi services et soins
- Les professionnels de santé libéraux
- Les institutions et collectivités territoriales
Le centre communal d'action sociale de la ville de Romans (services solidarité, seniors, CAMSP), La ville de Romans : service hygiène santé, Le Conseil général, Le Centre de planification et d'éducation des familles (CPEF), La Maison de l'emploi et de la formation
La Mission locale, La médecine scolaire, La Mosaïque
- Les services représentant l'Etat au niveau départemental :
La direction de la cohésion sociale, la déléguée du Préfet

L'atelier santé ville (ASV) sera l'outil de mise en œuvre et de coordination des actions et des acteurs en direction des habitants des quartiers prioritaires de la ville dans le cadre du contrat de ville.

TITRE II : OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Article 4 : Définition des axes stratégiques, des objectifs et actions du contrat local de santé

Compte tenu des priorités portées par l'ARS notamment en matière de :

- Renforcement des initiatives de prévention dans les quartiers prioritaires

- * Renforcement des initiatives en santé environnementale
- * Amélioration de l'accès aux soins et aux parcours de soins

Compte tenu des priorités portées par la ville de Romans notamment en matière de :

- * Pérennisation d'actions d'information et de prévention en direction du public
- * Renforcement du partenariat santé avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux

Le Contrat local de santé se décline en 5 axes, présentés sous forme de 21 fiches actions annexées au présent contrat.

Le contrat local de santé porte sur un champ d'intervention volontairement limité pour répondre à des problématiques identifiées comme prioritaires. Aussi, il n'a pas vocation à être exhaustif.

Ce dernier doit permettre d'accroître la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé en direction de publics cibles, en agissant notamment sur les facteurs environnementaux, socio-économiques et sur le comportement individuel.

Suite aux réflexions entre les signataires, au cours desquelles ont notamment été partagés les éléments issus du diagnostic local de santé, les axes définis dans le cadre du contrat local de santé de la Ville de Romans-sur-Isère sont les suivants :

Axe 1 : Réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie

Objectif 1 : Prévenir les risques sanitaires par la mise en place de mesures préventives

Fiche action n°1 : Lutte anti-vectorielle Aedes Albopictus
Fiche action n°2 : Lutte contre l'ambrosie

Objectif 2 : Développer la lutte contre l'habitat indigne

Fiche action n°3 : Lutte contre l'habitat indigne

Objectif 3 : Assurer la distribution d'une eau potable de qualité .

Fiche action n°4 : Distribution d'une eau potable de qualité.

Objectif 4 : Favoriser un environnement favorable à la santé

Fiche action n° 5 : Un urbanisme favorable à la santé

Axe 2 : Actions de prévention et de promotion de la santé

Objectif 1 : Améliorer la connaissance des acteurs et leur coordination

Fiche action n°6 : Réseau des acteurs de santé

Objectif 2 : Favoriser l'accès du grand public à une information santé

Fiche action n° 7 : Accès à l'information en santé

Objectif 3 : Améliorer la santé bucco-dentaire

Fiche action n°8 : Santé bucco-dentaire des enfants

Objectif 4 : Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique chez les enfants et adolescents

Fiche action n°9 : Nutrition et Activité physique des enfants et des adolescents

Objectif 5 : Education et prévention en sexualité

Fiche action n°10 : Education et prévention en sexualité

Objectif 6 : Développer les actions de prévention des addictions

Fiche action n° 11 : Addictions – Prévention auprès des jeunes

Objectif 7 : Promouvoir une activité physique adaptée auprès des personnes porteuses d'une maladie chronique

Fiche action n°12 : Activité physique et maladies chroniques

Axe 3 : Santé mentale

Objectif 1 : Participer à la dé-stigmatisation de la santé mentale

Fiche action n° 13 : Semaines d'information en santé mentale

Fiche action n° 14 : Conseil local de santé mentale

Objectif 2 : Soutenir les lieux d'écoute

Fiche action n° 15 : Lieux d'écoute – La Parenthèse

Axe 4 : Accès à l'offre de soins des publics les plus vulnérables

Objectif 1 : Améliorer l'accès aux droits et lutter contre le renoncement aux soins

Fiche action n°16 : Accès aux soins – CMU-c

Objectif 2 : Améliorer l'accès aux soins

Fiche action n°17 : Accès aux soins - Centres de santé

Axe 5 : Vieillesse de la population

Objectif 1 : Améliorer le parcours de vie de la personne âgée

Fiche action n°18 : Filière gérontologique Nord Drôme

Fiche action n°19 : Parcours de vie de la personne âgée

Fiche action n° 20 : Personnes Âgées vivant à domicile – Nutrition et Prévention des chutes

TITRE III : DUREE – SUIVI – REVISION DU CONTRAT

Article 5 : Durée de validité du contrat local de santé

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Article 6. Révision du contrat

Au cours de sa période de validité, le contrat local de santé peut être modifié par voie d'avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Article 6 : Gouvernance et Evaluation du contrat local de santé

Le contrat local de santé fera l'objet, dans la même optique de gouvernance que le plan local de santé, d'un comité de pilotage composé de ses signataires.

Le comité de pilotage est organisé par la ville, qui désignera un coordonnateur du contrat.

Il est présidé par le Maire de Romans sur Isère ou son adjoint en charge de la santé.

Le Comité de pilotage pourra s'adjoindre tout partenaire qui sera jugé nécessaire afin d'examiner l'état d'avancement des fiches actions.

Les institutions, ayant notamment été associés à l'élaboration du présent contrat, sont membres de droit de ce comité de pilotage : Département, services de l'Etat : DDCS et délégué du Préfet à la politique de la ville.

Il se réunira en tant que de besoin sur demande écrite d'un des signataires, et à une fréquence minimale d'une fois par an, pour examiner l'état d'avancement des priorités définies au présent contrat et les ressources humaines et financières associées ainsi que la programmation des actions de l'année à venir.

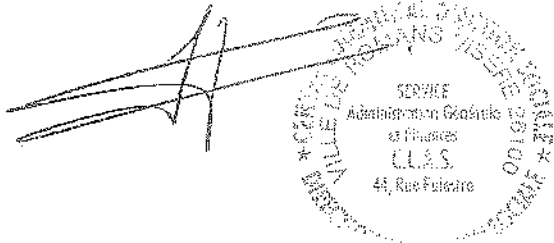
Pour cela, un outil opérationnel de suivi et d'aide à la décision pourra être réalisé.

Au cours de sa dernière année de validité, un état synthétique des bilans annuels sera réalisé. Les résultats de cet état seront présentés au comité de pilotage au moins trois mois avant la date d'échéance du Contrat Local de Santé.

Le présent contrat est signé en deux originaux, à Romans Sur Isère, le 08 avril 2015,

Par

Madame Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans Sur Isère
Présidente du CCAS



Par

Madame Véronique WALLON
Directrice Générale
de l'ARS Rhône-Alpes

A handwritten signature in black ink is written over a horizontal line.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE Fiche n° 1 Lutte anti-vectorielle Aedes-Albopictus – Moustique tigre
Axe stratégique 1 : Réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie.
Public cible : Population générale
Objectif n° 1 : Prévenir les risques sanitaires par la mise en place de mesures préventives.
Lien avec : <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan local de santé de la ville : Action 4-2 santé environnement : les nuisibles - Le programme régional de santé : PRS / schéma régional de prévention / Axe 1 / Orientation : réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie/Priorité 5 programme territorial de santé sud : lutte anti-vectorielle - Le Plan départemental de gestion du plan anti dissémination du chikungunya et de la dengue
Pilotage de l'objectif : La Ville de Romans inscrit son action dans le cadre du Plan départemental de gestion du plan anti dissémination du chikungunya et de la dengue.
Contexte et problématique : <p>Le risque d'épidémie d'arbovirose sur le territoire métropolitain pendant la période de mai à novembre existe dans le contexte particulier de présence d'une population de moustique vecteur <i>Aedes albopictus</i> dans les départements classés au niveau albopictus 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole. Ce moustique est implanté dans le département de la Drôme et peut être le vecteur pour la propagation des maladies dengue et chikungunya, notamment par la présence de voyageurs en phase virémique revenant de territoires impactés.</p> <p>Un dispositif de gestion des moyens opérationnels de lutte anti-vectorielle pourrait être mis en place en complément des actions entreprises par l'opérateur public de démoustication : Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD), qui est en mesure d'intervenir autour des cas virémiques importés et si besoin des premiers cas autochtones identifiés. La lutte anti-vectorielle contre le chikungunya et la dengue a pour objectif de maintenir la densité du vecteur <i>aedes albopictus</i> à un niveau faible, afin de diminuer le risque d'apparition et de propagation d'une épidémie.</p>
Déclinaison de l'objectif général : <p>Cette lutte se gagnera par des actions au plus près de la population, pour éliminer les gîtes larvaires.</p> <p>Des moyens peuvent être à mobiliser au niveau communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> -désigner un référent lutte anti-vectorielle communal pour suivre les moyens locaux mobilisables au sein de la commune ; -continuer de former les employés communaux pour éliminer les gîtes dans les lieux publics, pour conseiller la population, répondre à ses questions ; -organiser la communication-relais auprès du public ; -sensibiliser le public aux bonnes pratiques de gestion des gîtes larvaires potentiels ; -informer, sensibiliser et former les associations et les riverains (jardins potagers, jardins particuliers).
Pas de déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires « politique de la ville »
Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes limitatives dédiées :SCHS, référents formés dans les lieux d'accueil du public et dans les services travaillant à l'extérieur (cimetière, espaces verts, production florale...) ; Ville de Romans : actions de sensibilisation et de communication ; ARS : animation du copil départemental, suivi épidémiologique, mise en œuvre des actions de formation, communication ; Conseil Général et EIRAD : Suivi entomologique
Calendrier : chaque année, de janvier à mai : préparation de la campagne, mai à novembre : campagne, décembre : bilan annuel
Indicateurs de suivi : Bilan annuel

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE Fiche n°2 Lutte contre l'ambroisie
Axe stratégique 1 : Réduire les impacts des déterminants environnementaux sur les milieux de vie.
Public cible : Population générale
Objectif général n°1 : Prévenir les risques sanitaires par la mise en place de mesures préventives.
Lien avec : <ul style="list-style-type: none"> -Le Plan local de santé de la ville : Action 4-1 ambroisie -Le programme régional de santé: PRS / schéma régional de prévention / Axe 1 / Orientation : réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie/Priorité :2 prévenir ou limiter les risques sanitaires liés à la qualité de l'air /Action 3 du PTS: poursuivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie -Le Plan départemental de lutte contre l'ambroisie drômois : -Le plan régional santé environnement PRSE2
Pilotage de l'objectif : <p>la Ville de Romans inscrit son action dans le cadre du Plan départemental de lutte contre l'ambroisie drômois ; un référent Ambroisie communal est nommé sur cette commune, un référent intercommunal est désigné sur la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.</p>
Contexte et problématique : <p>Le secteur de Romans fait partie des cantons les plus concernés par les dépenses de santé liées à l'ambroisie d'après l'étude ORS / ARS de mars 2012 («3ème rapport sur l'ambroisie en région Rhône-Alpes: analyse des données environnementales et médico-économiques”).</p> <p>L'ambroisie est une plante annuelle invasive, dont le pollen, particulièrement allergisant, provoque des symptômes très désagréables chez plus de 10 % de la population (Rhinite, trachéite, toux, asthme parfois sévère, urticaire, eczéma...). Cinq grains de pollen par mètre cube d'air respiré suffisent à déclencher des réactions allergiques chez des personnes sensibles. Un seul pied d'ambroisie peut émettre jusqu'à 2,5 milliards de grains de pollen et le vent peut les transporter sur plus de 100 kilomètres.</p> <p>L'ambroisie se développe particulièrement sur les terres non végétalisées, mal entretenues, à l'abandon, en friches ou en jachères, elle colonise les bords de routes, les chantiers, les espaces verts, les domaines agricoles, les lotissements et zones d'activité..Elle sort de terre dès fin avril jusqu'en juin, puis pousse assez lentement jusqu'en juillet. La floraison a lieu d'août à septembre, commencent alors les émissions de pollen avec un pic pollinique en août septembre.</p>
Déclinaison de l'objectif général ou objectifs opérationnels : <p>Une personne nommée par le maire de Romans comme référent communal afin d'être à même de comprendre les problématiques spécifiques du secteur. Ce référent a pour rôle de sensibiliser la population, repérer les parcelles infestées et s'assurer de la destruction de l'ambroisie sur le territoire communal.</p> <p>Le référent communal sera saisi de tout signalement déposé sur la plateforme Internet « signalement ambroisie ».</p> <p>La lutte contre l'ambroisie s'effectue sans produit phytosanitaire.</p> <p>L'organisation en interne à la ville de Romans est à améliorer, afin de pouvoir mobiliser les services plus efficacement et plus rapidement.</p> <p>La campagne doit être préparée en amont vis-à-vis de la communication vers les agriculteurs et le grand public. Une attention particulière sera apportée aux agriculteurs ayant eu de l'ambroisie l'année N-1.</p>

Déclinaison spécifique de l'action sur la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes

Développement d'actions intercommunales

Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes limitatives dédiées :

Ville de Romans :

1 ETP de début juin à fin août + 1 véhicule (vélo ou voiture).

L'ARS participe :

- avec AIR Rhône Alpes au développement des dispositifs de surveillance des pollens et de modélisation de l'impact pour une information anticipée de la population, au suivi de la plate forme de signalement ;
- avec l'ORS à une évaluation de l'impact économique de l'exposition aux pollens allergisants.

Calendrier :

durée du contrat

Indicateurs de suivi :

Faire un bilan annuel avec un plan d'action pour l'année suivante

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE

Fiche n° 3

Lutte contre l'Habitat Indigne

Axe stratégique 1 : Réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie .

Public cible : Population générale

Objectif général n° 3 : Développer la lutte contre l'habitat indigne.

Objectif opérationnel 1 : Lutter contre l'habitat indigne

Objectif opérationnel 2 : Participer à la mise en place d'un dispositif pour les situations d'incurie de l'habitat

Objectif opérationnel 3 : Participer au dispositif départemental d'intervention d'un Conseiller Médical en Environnement Intérieur

Objectif opérationnel 4 : Diminuer les expositions au plomb dans l'habitat (saturnisme infantile)

Lien avec :

-Le Plan local de santé de la ville : action 4.3 la lutte contre l'habitat indigne

-Le programme régional de santé : PRS Orientation : 1-1 réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie/Priorité : 1: développer la lutte contre l'habitat indigne/Action1 du plan territorial de santé sud

-La politique de la ville : Opérations de rénovation urbaine

-Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées : axe 5 la lutte contre l'habitat indigne

Pilotage de l'objectif :

La Ville de Romans inscrit son action dans le cadre du Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) dont font partie les inspecteurs sanitaires habilités et assermentés du Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS).

Contexte et problématique :

- Un centre ancien dégradé avec des situations graves repérées par signalement des occupants ;
- Des problématiques liées au plomb dans l'habitat peu repérées ;
- Des désordres de l'habitat qui sont susceptibles de s'aggraver (une trentaine/an) ;
- Un repérage limité, basé essentiellement sur les plaintes des occupants ;
- Un réseau d'acteurs mobilisés déjà autour des cas complexes (SCHS, ARS, DDT, DDCS, CCAS...) avec des étapes à mettre en oeuvre (travaux d'office et hébergement, relogement).

Déclinaison de l'objectif général ou d'objectifs opérationnels :

Prise en charge des situations individuelles de manière globale en mobilisant les acteurs du territoire :

•volet social : dans le but de résoudre la situation de manière pérenne ;

•volet logement : prévenir les non-conformités structurelles (ventilations, etc..) lors de travaux de rénovation ou construction, favoriser les travaux d'économie d'énergie pour éviter la précarité énergétique ;

•volet santé : suivre les situations nécessitant l'intervention d'un Conseiller Médical en Environnement Intérieur, les situations d'incurie de l'habitat (syndrome de Diogène), focus sur le saturnisme infantile (intoxications au plomb) ;

•volet judiciaire : parvenir à mobiliser le Parquet sur les situations les plus complexes.

Renforcer la coordination entre les différents partenaires avec la mise en place au sein de la commune d'un référent chargé :

- d'accompagner les propriétaires dans leur démarche ;

- d'anticiper la coordination avec les partenaires.

Lancer la réflexion sur la création d'offres d'hébergement d'urgence financée par la commune dans le cadre d'une mutualisation avec les communes voisines, notamment pour pouvoir accueillir des familles avec enfants concernées par ces situations.

Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires « politique de la

ville » :

Les axes d'intervention sont à adapter en fonction de chaque quartier :

-Centre ancien : volonté politique forte pour repérer et résoudre les situations d'habitat insalubre et dégradé : mise en place d'une OPAH spécifique (en plus du Programme d'intérêt Général sur l'ensemble du territoire de Valence Romans Agglomération Sud Rhône-Alpes) ; projet d'opération de restauration Immobilière (ORI) sur l'îlot du Mouton qui doit permettre de garantir des travaux de réhabilitation de qualité,

-Quartier Est : promouvoir un habitat favorable à la santé et lutter contre la précarité énergétique.

Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées :

SCHS, CCAS, ARS, DDT, DDSC, travailleurs sociaux (Ville, CCAS, CG26), CAF, CG26 (logement), CALD, justice, bailleurs sociaux, Collectif sud (CMEI) financé par l'ARS, , Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

Calendrier : durée du contrat

Indicateurs de suivi :

- nombre de situations résolues
- nombre de sollicitations CMEI sur Romans-sur-Isère
- mise en place d'un protocole de coordination des acteurs de situations d'incurie dans le logement
- mise en place d'un protocole pour la commune de Romans et communes voisines pour l'hébergement/relogement des occupants lors des travaux ou des procédures avec interdiction d'habiter

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE	
Fiche n°4	
Distribution d'une eau potable de qualité	
Axe stratégique 1 : Réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie	
Public cible : Population générale	
Objectif n° 3 : Assurer la distribution d'une eau potable de qualité.	
Lien avec :	
<ul style="list-style-type: none"> -Le Plan local de santé de la ville : Action 4-Santé-Environnement -Le programme régional de santé : PRS / schéma régional de prévention / Axe 1 / Orientation : 1-3 Assurer à la population la distribution d'une eau saine issue de ressources protégées/action5 du plan territorial de santé sud -Le schéma de cohérence territorial (SCOT) Préserver les ressources stratégiques, protéger les captages prioritaires 	
Pilotage de l'objectif :	
L'alimentation en eau potable de la Ville de Romans est assurée par trois champs captants (Etournelles, Tricots, Jabelin) qui prélèvent l'eau de la nappe des alluvions anciennes de l'Isère. Il s'agit d'une ressource dite « de surface » sensible aux pollutions diffuses et accidentelles. En l'absence d'une diversification de la ressource et d'une interconnexion avec un autre réseau, l'alimentation en eau potable de la Ville de Romans est actuellement vulnérable et peu sécurisée.	
Contexte et problématique : La Ville de Romans accorde une attention particulière à la qualité de l'eau potable distribuée à la population. Depuis plusieurs années, une vigilance importante a été apportée par la Ville de Romans ainsi que par le Délégué de Service Public (VEOLIA Eau) sur le contrôle sanitaire réglementaire et en auto-contrôle de la qualité de l'eau de consommation, ainsi que sur la sécurisation des périmètres de protection immédiat (travaux d'aménagement pour empêcher la pollution accidentelle ou criminelle, système de détection d'intrusion...).	
Déclinaison de l'objectif général ou objectifs opérationnels :	
La Ville de Romans fait partie du groupe de travail technique et du Comité de Pilotage de l'étude de définition des bassins d'alimentation des captages prioritaires, réalisée par l'intercommunalité. Une révision de la Déclaration d'Utilité Publique sera ensuite lancée afin d'intégrer les conclusions de cette étude au niveau des périmètres de protection des captages.	
La Ville de Romans a été consultée dans le cadre de l'étude en cours sur le diagnostic de la nappe des molasses miocènes du Bas Dauphiné, piloté par le Conseil Général dans l'objectif de la protection de cette ressource d'intérêt patrimonial pour la consommation humaine.	
La Ville de Romans, consciente de la vulnérabilité de sa ressource actuelle, mène une réflexion sur :	
<ul style="list-style-type: none"> -l'interconnexion avec le Syndicat des Eaux de Rochefort-Samson ; -la réalisation d'un forage d'exploitation de la nappe molassique au niveau du réservoir du Maupas ; -la réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable. 	
Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville" : non spécifique	
Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées: ARS, Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, DDT, VEOLIA Eau, Conseil Général de la Drôme, Agence de l'eau,	
Calendrier : durée du contrat	
Indicateurs de suivi	
Avancement des travaux de protection et de sécurisation	

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE

Fiche n° 5

Agir pour un urbanisme favorable à la santé

Axe stratégique n°1 : Réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie.

Public cible : Population générale

Public relais : Population des quartiers prioritaires.

Objectif général n°4 : Favoriser un environnement favorable à la santé.

Lien avec :

- Le Plan local de santé de la ville : Action 1- santé-physique ; Action 4-santé-environnement
- Le programme régional de santé: PRS / schéma régional de prévention / Axe 1 / Orientation : 1-1 réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie
- La politique de la ville : Opérations de rénovation urbaine
- Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) : Renouveler la qualité des centres urbains

Pilotage de l'objectif :

Favoriser une large réflexion autour des enjeux de santé publique en milieu urbain et identifier un certain nombre de pistes pour agir pour un urbanisme favorable à la santé.

Les actions à entreprendre vont favoriser une amélioration du cadre de vie des habitants et être favorable à leur bien-être et à leur santé.

Contexte et problématique :

Utiliser le guide intitulé "Agir pour un urbanisme favorable à la santé" publié par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique en septembre 2014 (téléchargeable sur le site Internet de l'EHESP). Ce guide est organisé en deux parties : une clarification des concepts puis un outil pratique pour l'évaluation des projets.

Il peut être utilisé dans une démarche transversale, pour avoir des regards croisés des différents intervenants dans une politique urbaine et ainsi favoriser la prise en compte des déterminants de santé dans les projets d'aménagement.

C'est un outil d'analyse des impacts sur la santé des projets d'urbanisme, qui permet d'engager des leviers de promotion de la santé dans le champ de l'urbanisme, et d'identifier un certain nombre de pistes pour agir pour un urbanisme favorable à la santé.

Déclinaison de l'objectif général ou objectif opérationnels :

- Impulser une stratégie de déclouonnement pour adopter des choix d'aménagements favorables à la santé ;
- Partager une culture commune et développer les compétences autour du concept d'urbanisme favorable à la santé ;
- Encourager les partenariats et anticiper les facteurs ayant une influence sur la santé le plus en amont possible dans le processus de décision.

Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers "politique de la ville"

Les axes d'intervention sont à adapter en fonction de chaque quartier :

- Centre ancien : développer les espaces verts, faciliter la mobilité douce, aérer le bâti pour permettre d'apporter de la luminosité naturelle dans les ruelles et à l'intérieur des logements ;

- Quartier Est : aménager des jardins partagés, assurer une continuité entre les modes de déplacement doux et les transports collectifs pour favoriser la mobilité.

Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées:

SCHS et direction de l'Aménagement Urbain de la ville de Romans
 Politique de la ville
 Partenariat avec des associations, les bailleurs sociaux
 ARS

Calendrier :

Durée du contrat local de santé

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'aménagements avec des cahiers des charges intégrant la notion d'urbanisme favorable à la santé
- Nombre de travaux réalisés intégrant un urbanisme favorable à la santé
- Nombre de procédures-bilans sur les travaux d'aménagement UFS par exemple : contrats de gestion d'exploitation, avenants sur la maintenance des équipements, bilan des travaux d'aménagement UFS.



CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE

Fiche n° 6

Réseau des acteurs de santé

Axe stratégique n° 2 : Prévention et promotion de la santé

Objectif général n°1 : Améliorer la connaissance des acteurs et leur coordination

Public cible : tout public, et tout particulièrement le public en situation de précarité, femmes issues de l'immigration et en cours d'alphabétisation

Public relais : les associations solidaires, les institutions recevant du public (mairies annexes, CCAS, maisons de quartiers...)

Lien avec :

- **Le Plan local de santé de la ville :** fiches 1.1 ; 1.2
- **Le programme régional de santé:**

Pilotage de l'objectif : Le CCAS de la ville de Romans

Travail en alternance annuelle CCAS, associations et institutions concernées

Contexte et problématique : les acteurs oeuvrant dans le domaine de la santé, autres que les professions médicales libérales et hospitalières sont mal connus des citoyens d'une part et souhaitent eux mêmes pouvoir mieux se connaître et communiquer d'autre part.

Les moyens impartis à chacun n'étant pas en extension dans un contexte d'augmentation de la précarité, incitent à mutualiser les moyens et travailler en coopération mutuelle chaque fois que possible.

Déclinaison de l'objectif général :

Il s'agit de répondre à la demande des acteurs santé et pour ce faire, proposer des occasions de rencontre pour le partage d'informations.

Pour cela :

- s'appuyer sur les structures ressources comme l'IREPS pour partager les coordonnées des acteurs régionaux et locaux (annuaires)
- inviter les acteurs santé (professionnels, institutionnels et associatifs) à une réunion plénière annuelle
- mettre en place des groupes de travail thématiques (ateliers) voire des filières (exemple addictologie) suivant les besoins, pour une meilleure connaissance mutuelle et une mutualisation des moyens et actions envers les publics concernés : prévention, prises en charge et suivis, conférences, animations...

Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville"

renforcer le partenariat entre les 2 centres de santé UGRM situés sur les 2 territoires du contrat de ville et les associations santé en vue de favoriser une meilleure information et prise en charge des malades et leurs familles sur les 2 territoires : Quartier Est et le Centre Ancien

Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées:

Ville de Romans, mutualisation des moyens, mise à disposition gratuite de salles de réunions aux partenaires santé, animation de la réunion plénière en alternance (changement d'animation chaque année)

Calendrier annuel : réunion plénière 1 fois par an et réunions de groupes de travail thématiques (ateliers) chaque fois que nécessaire ou souhaité

Indicateurs de suivi :

- Réunion annuelle et compte rendus
- Nombre d'ateliers

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE Fiche n° 7 Accès à l'information Santé
Axe stratégique n° 2 : Prévention et promotion de la santé
Objectif général n°2 : Favoriser l'accès du grand public à une information santé
<p>Public cible : tout public, et tout particulièrement le public en situation de précarité, femmes issues de l'immigration et en cours d'alphabétisation</p> <p>Public relais : les associations solidaires, les institutions recevant du public (mairies annexes, CCAS, maisons de quartiers...)</p>
<p>Lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan local de santé de la ville : fiches 3.3 ; 3.4 ; 3.7 ; 3.10 ; 1.4 ; 1.6 ; 1.7 - Le programme régional de santé:
Pilotage de l'objectif : Ville de Romans, CCAS
<p>Contexte et problématique : la grande précarité, la méconnaissance de la langue française, la méconnaissance des lieux et personnes ressources, l'ignorance des campagnes d'information et de dépistages gratuits, la peur de la maladie... ont pour conséquence que de nombreuses personnes n'ont pas accès à l'information et la prévention, qu'elles ne connaissent pas les lieux et structures ressources, ou qu'elles ne participent pas aux actions de dépistages gratuits.</p> <p>Or, outre les infrastructures médicales, il existe de nombreuses associations pour la prise en charge des malades ou des familles de malades. De même, des soins pourraient être évités ou réduits grâce à une plus grande adhésion aux dépistages organisés gratuits.</p> <p>De plus, l'idée de la maladie et notamment parler du cancer est source d'angoisse et souvent bon nombre de personnes préfèrent ignorer l'information alors que le dépistage ne donne pas la maladie mais peut au contraire sauver des vies.</p>
<p>Déclinaison de l'objectif général :</p> <p>Il s'agit à la fois de proposer des supports d'information tout public mais aussi d'aller au contact des personnes sur les lieux publics et dans les structures d'accueil des personnes en grande précarité et/ou d'origine étrangère pour en parler, informer, dédramatiser...</p> <ul style="list-style-type: none"> • édition d'un calendrier annuel des rendez-vous santé gratuits (dépistages et vaccinations) et campagnes d'information, sur l'année mis à disposition dans les lieux publics et associations • édition d'une carte santé papier et informatique, présentant tous les organismes (autres que professions libérales) pour la prise en charge, le suivi et l'information des malades et de leurs familles ou accompagnants • mise en place de répliques locales des campagnes nationales d'information et de prévention des maladies chroniques
<p>Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville"</p> <p>Il s'agira de s'appuyer sur les relais existants sur les quartiers (maison de quartier, mairie annexe, centre de santé UGRM...), afin de relayer l'information, expliquer, rassurer, lever les tabous (le dépistage ne donne pas la maladie, mais il peut sauver des vies).</p>
Ressources et moyens affectés dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées : : budget de communication, temps pour la communication orale
Calendrier : annuel, ponctuel
<p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de documents diffusés, nombre de participants aux dépistages gratuits

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE Fiche n° 8 Santé bucco-dentaire
Axe stratégique concerné : Axe 2 ; Prévention et Promotion de la Santé
Objectif général n° 3 : Renforcer la santé bucco-dentaire pour les habitants des quartiers politique de la ville
Public cible : Enfants des quartiers prioritaires politique de la ville et leurs parents
Lien avec : <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan local de santé de la ville : - Le programme régional de santé (PRS) : PRAPS Action A3 Santé bucco-dentaire des enfants dans le cadre des réseaux réussite scolaire Axe 2 orientation 5
Pilotage de l'objectif : ARS
Contexte et problématique : <p>L'action vise à sensibiliser les habitants des territoires ciblés politique de la ville à une prise en compte de leur santé bucco-dentaire, du point de vue préventif et curatif, et à utiliser les dispositifs de droit commun existants (MT Dents).</p> <p>Dans le PRAPS, il est proposé pour cela de soutenir sur les territoires politique de la ville des actions de promotion de la santé bucco-dentaire en direction des enfants et de leurs parents et favoriser leur coordination avec les actions menées par d'autres institutions (assurance maladie, villes, éducation nationale).</p> <p>L'ARS finance depuis plusieurs années une action régionale portée par l'UFSBD, qui intervient dans les écoles de classe primaire. La liste des écoles bénéficiant de cette intervention est validée chaque année par les services de l'ARS. Elle est intervenue à Romans dans les écoles "Les Arnauds" et "Saint Exupéry"</p>
Déclinaison de l'objectif général : L'ARS veillera à ce que l'UFSBD inscrive dans son plan d'action annuel des écoles accueillant des enfants résidant dans les deux quartiers prioritaires de la ville de Romans.
Déclinaison spécifique de l'action sur les quartiers prioritaires "politique de la ville" Fiche spécifique ciblée pour les quartiers politique de la ville.
Ressources et moyens affectés dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées: Financement par ARS des actions portées par l'Union Française de Santé Bucco-Dentaire, sous réserve du renouvellement de la convention 2015-2018.
Calendrier : Convention ARS- UFSBD 2015-2018
Indicateurs de suivi : Nombre d'enfants bénéficiant de cette action – Eléments transmis par l'UFSBD

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE

Fiche n° 9

Nutrition et Activité physique enfants et des adolescents

Axe stratégique 2 : Actions de Prévention et Promotion de la Santé

Objectif général n°4 : Promouvoir une alimentation équilibrée et l'activité physique auprès des enfants et des adolescents

Public cible :

- Parents tout particulièrement ceux issus des quartiers prioritaires
- Jeunes enfants / enfants et adolescents tout particulièrement ceux issus des quartiers prioritaires.
- Jeunes adultes en situation de précarité

Public relais :

- Personnels travaillant dans les structures de la petite enfance et des loisirs.
- Personnel municipal (restauration, périscolaire,...).
- Equipe pédagogique des écoles maternelles et primaires.
- Professionnels intervenant auprès des jeunes adultes en situation de précarité.

Lien avec :

Le Plan local de santé de la ville : fiches 1.16 ; 1.17 ; 1.18 ; 1.19

Le programme régional de santé : Priorités 15 et 16 Développer et organiser la prévention du diabète et des maladies neuro et cardio-vasculaires, et améliorer la coordination de leurs prises en charge.

PRS 2012 - 2017 :

- Axe 3 - orientation 3 - priorités 1 et 2 : maladies chroniques
- Axe 2 - orientation 5 - action 6 : dénutrition des PA à domicile
- Axe 2 - orientation 5 - action 7.2 : sédentarité des PA (dont chutes)
- PRAPS : habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : alimentation et activité physique
- PSSBE (plan sport santé bien-être) 2013 - 2017
- CPOM ARS-ETAT : "Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur les déterminants de la santé".

Actions : déploiement du PSSBE, AAC (appel à candidature) prévention obésité 0 - 6 ans, AAC prévention des chutes -alimentation - activité physique chez les PA.

Pilotage de l'objectif : Atelier Santé Ville

Contexte et problématique : Sources : études CAREPS et bilan social menées par la communes de Romans

Une nutrition satisfaisante est un facteur de protection de la santé. Les avancées de la recherche ont précisé le rôle que jouent l'inadéquation des apports nutritionnels et l'insuffisance d'activité physique dans le déterminisme de nombreux cancers et maladies cardio-vasculaires, qui représentent plus de 55 % des 550 000 décès annuels en France. Des facteurs nutritionnels sont aussi impliqués dans le risque ou la protection vis-à-vis du diabète, de l'obésité, de l'ostéoporose ou de diverses déficiences. Par ailleurs, les inégalités sociales et la précarité génèrent d'importantes disparités en matière de comportements alimentaires et de risques nutritionnels.

Sur la commune de Romans-sur-Isère, l'étude CAREPS sur l'état de santé de la population met en évidence un problème de surpoids des enfants lors du bilan de santé à 3 et 4 ans avec indice de masse corporelle excessif plus particulièrement sur le quartier centre ancien et le quartier de la Monnaie

Le revenu médian des habitants (par unité de consommation) s'élève à 1 281 euros par mois en 2008, nettement inférieur à ceux observés sur les différents niveaux de comparaison, et inférieur à l'ensemble des territoires de référence. 2 habitants de moins de 65 ans sur 9 sont bénéficiaires de la CMU-C en 2009. Ce taux positionne Romans-sur-Isère en situation défavorable au regard de l'ensemble de l'unité urbaine et de la Drôme.

Déclinaison de l'objectif général :

1. Agir dans le champ de la prévention du surpoids et de l'obésité infantile dans le cadre du milieu de vie du jeune enfant/enfant/adolescent :

- Maintenir les actions de promotion d'une alimentation équilibrée et activité physique auprès des jeunes Romains initiées par la ville tout en étant attentif aux jeunes issus des quartiers dits « politique de la ville » (semaine « fraîch' attitude », ...).
- Favoriser la mise en place d'actions de prévention et d'éducation à la santé dans les écoles maternelles et primaires en lien avec l'I'REPS et le réseau PREO (en associant l'équipe éducative et les parents).
- Proposer un accompagnement et des formations spécifiques adaptées aux responsables des services de restauration scolaire.
- Proposer des actions d'éducation nutritionnelle auprès des structures de la petite enfance : crèches, relais d'assistante maternelle, structures périscolaires et/ou de loisirs (centres aérés).
- Travailler en lien avec l'épicerie sociale et solidaire et les structures de l'aide alimentaire afin de favoriser l'éducation nutritionnelle des parents.

2. Favoriser la promotion d'un environnement nutritionnel favorable à la santé auprès du public jeune adulte en situation de précarité.

- Favoriser la mise en place d'actions communautaires permettant une sensibilisation plus efficace des publics cibles aux messages PNNS.
- Faciliter l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux équipements sportifs (Pass sport).

Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville"

L'ARS travaillera avec les structures ressources pour développer des actions locales ciblées sur ces deux quartiers

Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées:

Ville de Romans dans le soutien des associations ou par les actions menées dans le cadre du CCAS.

- Poursuite des financements de l'ARS auprès des associations conduisant ces actions, sous réserve de maintien de l'enveloppe limitative et du respect des priorités régionales

Calendrier :

Actions annuelles pendant toute la durée du contrat

Indicateurs de suivi :

- Nombre de jeunes accueillis dans le cadre de la manifestation "Fraïch' attitude".
- Nombre d'écoles ayant suivi un programme de prévention sur le thème de la nutrition.
- Nombre de structures de la petite enfance ayant suivi un programme de prévention sur le thème de la nutrition.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE

Fiche n°10

Education et prévention en sexualité**Axe stratégique 2 : Actions de Prévention et Promotion de la Santé****Public cible : les jeunes entrant dans la vie amoureuse et sexuelle, tout public****Objectif général n° 5 : Education et prévention en sexualité****Lien avec :**

- **Le Plan local de santé de la ville : 1.20 ; 1.23 ; 1.24**
- **Le programme régional de santé :**
- **PRS Rhône-Alpes 2012-2017 :**
- **PRS Rhône-Alpes 2012-2017 - Schéma régional de prévention : Axe 2 Orientation 1 « Faciliter l'accès à l'éducation à la sexualité et à la contraception, à l'IVG et aux techniques d'assistance à la procréation" ;**
- **Liens au sein PPS : Addiction, Nutrition/lutte contre la sédentarité, VIH/SIDA, IST et hépatites, Vaccins.**

Pilotage de l'objectif :

ville de Romans via le CCAS

Relais : établissements scolaires du secondaire, infirmières et médecins scolaires, maisons de quartiers, services de prévention, Hôpitaux Drôme Nord, Département de la Drôme, centre de planification, Planning familial, services de prévention, associations...

Contexte et problématique :

le diagnostic santé sur la ville de Romans et les professionnels œuvrant auprès du jeune public constate une augmentation des grossesses précoces non programmées et des IVG chez les jeunes associée à une méconnaissance des modes de contraception, des lieux et personnes ressources, de la propagation de fausses rumeurs, de l'influence de la consommation de drogues et d'alcool sur le comportement lors de relations sexuelles, un mésusage de la pilule d'urgence, l'influence de la pornographie...

Déclinaison de l'objectif général ou objectifs opérationnels :

- Inscrire des actions d'éducation sexuelle sur un long terme
- Faire connaître les lieux et personnes ressources accessibles localement
- Faire connaître les modes de contraception gratuits accessibles aux jeunes
- Favoriser la prévention des IST, des violences, des IVG suite à prise de risque
- Libérer la parole en osant en parler aux professionnels ou associatifs formés spécifiquement
- Parler des sentiments et du respect de soi même et du partenaire
- Ne pas laisser le champ libre aux messages véhiculés par la pornographie
- Pour cela, poursuivre les actions, inventer des actions, maintenir la présence des professionnels de santé auprès des jeunes au titre de référents fiables et neutres
- Organisation de stands dans les établissements scolaires autour du 1^{er} décembre
- Séances de théâtre interactif sur la thématique de la sexualité (respect filles/garçon, contraception, homophobie, la 1ere fois...)
- Sexo forum : des stands sur les thématiques de la sexualité animés par des professionnels
- Intervention dans les établissements scolaires à la demande des infirmières scolaires par le biais de groupes de parole animés par 2 professionnels
- Accueils de classes ou de groupes sur les lieux ressources : planning familial, espace santé CCAS, centre de planification hôpitaux Drôme Nord...
- Animer le réseau sexualité pour partager l'information, l'actualité, établir des partenariats, mettre en œuvre les actions en direction du public

Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville"

- Conforter les actions existantes et développer des actions ciblées sur ces quartiers

Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées:
Financements CCAS, Département en lien avec les orientations de chacun des financeursPoursuite des financements de l'ARS auprès des associations conduisant ces actions, sous réserve de maintien de l'enveloppe limitative et du respect des priorités régionales

Calendrier : actions annuelles pendant la durée du contrat

Indicateurs de suivi : nombre d'actions et de public accueilli, informé, sensibilisé :

- Sur Romans
- Sur les quartiers politiques de la ville

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE Fiche n° 11 Addictions – Prévention auprès des jeunes
Axe stratégique n° 2 : Actions de Prévention et de Promotion de la Santé
Public cible : Jeunes de moins de 25 ans, collégiens et lycéens de la filière d'enseignement général. Public relais : Famille des jeunes consommateurs
Objectif général n° 6 : Développer les actions de prévention des addictions
Lien avec : <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan local de santé de la ville : Actions 1.14 et 1.13 - Le programme régional de santé: - La politique de la ville : - Le schéma départemental : Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017
Pilotage de l'objectif : ANPAA/Tempo
Contexte et problématique : <i>Source : Inserm - conduites addictives chez les adolescents - 2014</i> En France, les niveaux de consommation de certaines substances psychoactives, en particulier l'alcool, le tabac et le cannabis, demeurent élevés chez les adolescents. Par ailleurs, une modification des usages et des modes de consommation est constatée, comme par exemple l'alcoolisation ponctuelle importante qui tend à se développer dans cette population. C'est principalement à l'adolescence, période d'intégration dans le cercle des pairs et de prise de distance vis-à-vis des parents, que se fait l'initiation à la consommation de substances psychoactives licites, mais aussi illicites, comme le cannabis qui occupe une place prépondérante. Les consommations excessives à l'adolescence peuvent avoir des effets délétères sur la scolarité et l'avenir socio-professionnel, voire à plus long terme sur la santé et le développement émotionnel et cognitif. Le public de jeunes consommateurs n'est pas enclin à franchir la porte d'un centre de soins ou d'une consultation spécialisée. Les Consultations jeunes consommateurs, lieux d'accueil et de prise en charge spécifiquement dédiés aux moins de 25 ans qui consomment des produits psychoactifs, peuvent y remédier.
Déclinaison de l'objectif général : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dispositif des consultations jeunes consommateurs par : <ul style="list-style-type: none"> → La mise en œuvre des dispositifs de repérage précoce et les interventions brèves → La mise en lien du jeune consommateur de produits psychoactifs ou toxicomane avec les dispositifs d'accueil, d'accompagnement individualisé et de prise en charge pluridisciplinaire - Favoriser les actions d'information et de prévention auprès et avec les acteurs locaux, notamment par le développement de partenariats avec les intervenants jeunesse (école, collège, lycée, foyer, PJJ...) - Favoriser l'accueil et le soutien auprès des parents et de l'entourage des jeunes toxicomanes ou consommateurs de produits psychoactifs.
Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville" : renforcer les liens avec les relais : maisons de quartiers, les centres de santé, les infirmières scolaires, les éducateurs de prévention
Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées: MILDECA, ARS dans le cadre des enveloppes limitatives dédiées
Calendrier : durée du contrat
Indicateurs de suivi : nombre de réunions, nombre de personnes accueillies/suivies

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE Fiche n° 12 Activité physique et Maladies chroniques
AXE 2 : Favoriser les actions de Prévention et Promotion
Objectif général n° 7 : Favoriser l'activité physique adaptée auprès des personnes porteuses d'une maladie chronique
Public cible : Personnes porteuses d'une maladie chronique Public relais : Médecins généralistes, Associations sportives et de loisirs
Lien avec : <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan local de santé de la ville : Action 1.10 ; - Le programme régional de santé: Priorités 15 et 16 du PSRS / Plan régional sport santé bien-être
Pilotage de l'objectif : Municipalité de Romans et Dromardiab
Contexte et problématique : L'activité physique est recommandée non seulement en prévention de nombreuses maladies chroniques, mais également en accompagnement de traitements médicaux. Les affections cardio-vasculaires occupent une place prépondérante dans la mortalité et la morbidité. La prévalence de ces affections est liée à des facteurs de risques multiples, parmi lesquels un certain nombre sont de type comportemental, dont la sédentarité, ainsi que l'hygiène alimentaire, la consommation de tabac ou d'alcool... Par ailleurs, les affections cardio-vasculaires et le diabète non insulino-dépendant sont fortement imbriqués. La prévalence du diabète est très fortement liée au profil socio-économique des populations. La prévention doit être initiée très tôt et les actions en direction des publics en situation de précarité seront privilégiées.
Déclinaison de l'objectif général ou des objectifs opérationnels : Soutien aux acteurs qui développent des actions visant à : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le public aux bénéfices d'une pratique régulière d'une ou plusieurs activités physiques • Informer sur les bienfaits de cette pratique en prévention des maladies chroniques et/ou en accompagnement des traitements médicamenteux ou chirurgicaux • Diffusion des préconisations nationales sur le territoire romanais • Soutien à la plateforme d'activités physiques adaptées - APA- portée par DROMARDIAB
Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville" Utiliser les relais d'information présents sur les territoires : 2 centres de santé UGRM
Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées: Ville de Romans/Financement des actions par l'ARS dans le cadre du plan régional sport santé bien être
Calendrier : programme annuel
Indicateurs de suivi : Elaboration d'un plan d'actions pluriannuel Nombre de personnes intégrant le programme APA et poursuivant une activité physique.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE Fiche n° 13 Semaines d'information en santé mentale	
Axe stratégique 3 :	Santé Mentale
Public cible :	Grand public - Professionnels sociaux, éducatifs, et de santé
Objectif général n° 1 :	Participer à la dé-stigmatisation de la maladie mentale
Lien avec :	<ul style="list-style-type: none"> - Le Plan local de santé de la ville : action 2.13 - Le programme régional de santé: Priorité n°11 du PSRS – Action 1 : Diminuer la stigmatisation et les discriminations dont font l'objet des personnes souffrant de pathologies mentales, notamment celles en situation de précarité
Pilotage de l'objectif :	UNAFAM, en lien avec le réseau RéhPsy, l'association ODIAS, Hôpitaux Drôme Nord, la municipalité de Romans.
Contexte et problématique :	Les préjugés et les images négatives relatifs aux pathologies mentales et aux soins psychiques entraînent une discrimination à l'encontre des personnes souffrant de ces pathologies dans différents domaines de leur vie quotidienne et aggravent la faible estime et la perte de confiance qu'elles peuvent avoir en elles-mêmes, ce qui les amènent à s'auto-exclure, aggravant encore de phénomène de retrait propre à leurs pathologies.
Déclinaison de l'objectif général ou des objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter au grand public (jeune et adulte) et aux professionnels une information objective, claire et compréhensible sur les maladies mentales, les possibilités thérapeutiques, et le dispositif de soins. • Valoriser auprès du grand public et dans les médias la parole et les compétences des personnes souffrant ou ayant souffert d'une pathologie mentale au long cours. • Organiser des actions d'information lors des semaines d'information en santé mentale (SISM)
Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville":	aller au contact des populations dans les quartiers en coordination avec les préconisations de l'atelier santé ville.
Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées:	<p>Ville de Romans : prêt de salles aux organismes porteurs des actions inscrites dans le programme SISM.</p> <p>La coordination par un atelier santé ville constitue un levier majeur de réussite de l'action.</p>
Calendrier :	chaque année en mars, conformément au calendrier défini par le comité national d'organisation de la SISM.
Indicateurs de suivi :	<p>Etablissement d'un programme de manifestations s'intégrant dans la SISM</p> <p>Nombre de manifestations / séances, organisées</p> <p>Nombre de participants aux manifestations organisées.</p>

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE

Fiche n° 14

Conseil local de Santé Mentale

Axe stratégique n°3 : Santé Mentale

Public cible : Les personnes souffrant de pathologies mentales

Objectif général n° 1 : Participer à la déstigmatisation de la maladie mentale

Lien avec :

- Le Plan local de santé de la ville : action 2.8
- Le programme régional de santé: SROS - Volet Psychiatrie et Santé Mentale : Organiser une prise en charge territoriale diversifiée et de qualité couvrant les champs de la prévention à la réinsertion. Eviter les ruptures de prise en charge.

Pilotage de l'objectif : Ville de Romans

Contexte et problématique :

La prise en compte de la souffrance psychique nécessite une organisation décloisonnée avec les acteurs de la santé mentale que sont les usagers, les familles, les services de psychiatrie, et l'ensemble des professionnels concernés par l'accompagnement d'une personne souffrant d'une pathologie mentale

Elle doit permettre l'insertion des personnes présentant des troubles psychiques et éviter la désinsertion des plus démunis.

Le CLSM permettra de construire une politique locale de santé mentale adaptée, au plus près des multiples parcours de vie des personnes présentant des troubles psychiques.

Déclinaison de l'objectif général ou des objectifs opérationnels :

Mettre en place une instance où seront réunis tous les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale.

Faire émerger sur le territoire les besoins ressentis en termes de santé mentale,

Elaborer des projets en réponse aux problématiques locales identifiées,

Eviter les ruptures (soins, social, habitat...) dans les parcours de vie des personnes souffrant de pathologies mentales;

Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville"

Inclure des représentants d'organismes sociaux et d'insertion présents dans les deux quartiers (Monnaie-services, Archer, HPR, CMS, centres de santé UGRM, CAMPS, PRE...)

Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées:

Ressources mobilisées par les membres du CLSM

La coordination par un atelier santé ville constitue un levier majeur de réussite de l'action.

Calendrier :

Indicateurs de suivi :

Mise en place du CLSM

Programme de travail du CLSM

Définitions des modalités de travail entre partenaires (conventions, protocoles, ...etc..)

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE

Fiche n° 15

Lieux d'écoute – la parenthèse

Axe stratégique 3 : Santé Mentale

Public cible : les malades psychiques, les familles et les accompagnants de malades, les jeunes de 10 à 25 ans en situation de stress, de mal être, les adultes individuels ou en famille victimes de conflits familiaux... Les professionnels en contact avec des jeunes ou des personnes en détresse psychique.

Objectif général n°2 : Soutenir les lieux d'écoute

Lien avec :

- Le Plan local de santé de la ville : action 2.1
- Le programme régional de santé:

Pilotage de l'objectif : Ville de Romans, CCAS

Contexte et problématique : le diagnostic santé pointe l'encombrement des structures d'accueil pour les malades psychiques et les délais importants pour obtenir un rendez vous.

Néanmoins pour bon nombre de personnes en détresse psychologique ou en situation de stress, d'anxiété, l'accès rapide à une écoute psychologique permet d'éviter une aggravation de la situation, et aboutit normalement à la résolution du ou des problèmes après 2 ou 3 entretiens. En cas de nécessité d'un suivi ou d'une prise en charge médicale, le lien est fait avec les structures ad hoc, dans le cadre de cette écoute.

Déclinaison de l'objectif général

Organisation de lieux d'écoute anonymes et non payants, pour des entretiens conduits par un professionnel de l'écoute psychologique : psychologue clinicien(ne).

Les rendez vous se prennent en direct via un répondeur téléphonique ou par le biais de relais (infirmières et médecins scolaires ou d'autres partenaires au contact avec les personnes en souffrance, tels les associations solidaires, les associations de santé...).

Le professionnel de l'écoute fixe un ou plusieurs rendez vous et si besoin, en lien avec les professionnels de santé mentale, oriente les patients vers une prise en charge plus longue.

Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville"

En lien avec les infirmières scolaires des collèges Lapassat et Triboulet, les éducateurs de prévention spécialisée

Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées: un bureau équipé d'un ordinateur, un téléphone fixe et répondeur, un téléphone portable.

des supports de communication

des articles d'information dans le magazine municipal

Calendrier : annuel

Indicateurs de suivi : nombre d'entretiens

Dispositif à ré-évaluer au regard de l'étude nationale.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE Fiche n° 16 Accès aux soins	
Axe stratégique 4 : Accès à l'offre de soins	
Objectif général n°1 : Améliorer l'accès aux droits et lutter contre le renoncement aux soins	
Public cible : Personnes en situation de précarité ; personnes sans droits ouverts à la sécurité sociale ; personnes isolées présentant des difficultés d'accès aux soins	
Lien avec : <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan local de santé de la ville : PLS, fiches actions 3.1 - Le programme régional de santé: Stratégie nationale de santé / Programme régional d'accès aux soins des personnes démunies 	
Pilotage de l'objectif : CCAS/CPAM - DDCS/ARS/Ville	
Contexte et problématique : L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2012 par le CCAS de la commune de Romans fait ressortir qu'aujourd'hui, près d'un quart des ménages romanais vivent sous le seuil de pauvreté, soit de 9500 à 10 000 personnes. Environ 70 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté ne bénéficient pas de la CMU-C ou d'une complémentaire santé. Le bénéfice de la CMU-C et ou de l'aide à la complémentaire santé doit permettre de faciliter l'accès aux soins des patients dont les revenus sont les plus faibles ; ces dispositifs déclenchant l'application des tarifs sociaux en matière de gaz et d'électricité.	
Déclinaison de l'objectif général ou objectifs opérationnels : Afin de faciliter la prise en charge des personnes reçues au CCAS et faciliter la gestion de leurs demandes, le CCAS mettra à disposition des usagers en situation de précarité, un accueil personnalisé à l'attention des demandeurs, avec les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - informer à propos des différents dispositifs légaux existants visant faciliter l'accès aux droits : CMU-c, ACS, aide médicale de l'Etat (AME) - constituer les demandes (aide au remplissage et à la constitution des dossiers et à leur transmission) - informer de la nécessité de renouveler les droits à l'échéance requise, de désigner un médecin traitant et de respecter le parcours de soins - informer de l'existence des dispositifs de prévention (dépistages gratuits) et orienter selon la situation locale les personnes éloignées du système de santé vers l'examen périodique de santé qui constitue une première étape dans un parcours de santé 	
Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville"	
En lien avec centres de santé UGRM	
Calendrier : programme annuel	
Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées:	
<ul style="list-style-type: none"> - Centre communal d'action sociale - 	
Indicateurs de suivi : nombre de dossiers créés et suivis	

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE

Fiche n° 17

Centres de santé**Axe stratégique 4 : Accès à l'offre de soins****Objectif général n°2 : Améliorer l'accès aux soins et à la prévention****Public cible :**

Personnes en situation de précarité ; personnes sans droits ouverts à la sécurité sociale ; personnes isolées présentant des difficultés d'accès aux soins

Lien avec :

- **Le Plan local de santé de la ville : fiches 3.2**
- **Le programme régional de santé: Stratégie nationale de santé / Programme régional d'accès aux soins des personnes démunies**

Pilotage de l'objectif : CCAS/UGRM**Contexte et problématique :**

L'analyse des besoins sociaux sur Romans a mis en évidence la corrélation entre le fort taux de personnes en situation précaire et la difficulté rencontrée par ces personnes pour un accès à des soins médicaux divers sans frais supplémentaires autres que leurs cotisations

Déclinaison de l'objectif général ou objectifs opérationnels :

- Offrir aux populations en situation de fragilité économique un accès aux soins respectant les tarifs conventionnels et la pratique du tiers payant
- Pérenniser l'implantation et le fonctionnement de 2 centres de santé mutualistes situés dans les quartiers à forte densité de précarité (Quartier Est et le centre ancien)
- Signature d'une convention (2 ans 2014-2016) entre le centre communal d'action sociale de la Ville de Romans et l'Union de gestion des réalisations mutualistes (UGRM)

Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville" : inclusion géographique des 2 centres santé dans les 2 quartiers**Calendrier : une fois par an****Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées:**

- Versement d'une subvention du Centre communal d'action sociale aux 2 centres de santé soit 80 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre de patients

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE

Fiche n° 18

Filière gériatrique Nord Drôme

Axe stratégique 5 : Vieillesse de la population

Public cible : les personnes âgées dépendantes

Objectif général n° 1 : Améliorer le parcours de vie de la personne âgée.

Lien avec :

- **Le Plan local de santé de la ville : Le vieillissement de la population et le maintien à domicile.**
- **Le programme régional de santé: Actions transversales – Axe 3 Fluidifier les parcours de santé – Prévenir les ruptures dans les parcours d'accompagnement des personnes âgées en améliorant le modèle de structuration des filières gériatriques**

Pilotage de l'objectif : ville de Romans via le CCAS

Contexte et problématique :

Le territoire de la ville de Romans est intégré dans la filière gériatrique Nord Drôme pilotée par les Hôpitaux Drôme Nord et des acteurs médico-sociaux.

Chaque filière doit formaliser et mettre en œuvre un plan d'actions. Ce plan d'actions inclura la continuité des soins et d'accompagnement dans le parcours ville-hôpital-domicile.

Déclinaison de l'objectif général :

Le CCAS de la ville de Romans a adhéré à la charte de filière gériatrique Nord-Drôme par délibération du 20 novembre 2013.

La ville de Romans s'engage à participer aux travaux de la filière et à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour améliorer le parcours ville-hôpital-domicile.

Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville"

Une attention particulière sera apportée aux personnes âgées du Centre Ancien en lien avec les acteurs sociaux, les associations, ...

Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles

dédiées: Ensemble des moyens apportés par le CCAS dans son action envers les personnes âgées

Calendrier : actions annuelles pendant la durée du contrat

Indicateurs de suivi : Participation aux travaux du comité de filière.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE Fiche n° 19 Parcours de vie de la personne âgée
Axe stratégique 5 : Vieillesse de la population
Objectif général n°1 : Améliorer le parcours de vie de la personne âgée
Public cible : Personnes âgées vivant à domicile ou en établissement. Public relais : Personnels intervenant au domicile ou en établissements médico-sociaux Etablissements de santé Associations intervenant auprès des personnes âgées Structures sociales
Lien avec : <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan local de santé de la ville : actions 3.9 ; 3.10 - Le programme régional de santé: Priorité 18 Prévenir les ruptures dans les parcours d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
Pilotage de l'objectif : CCAS de Romans / HDN
Contexte et problématique : <ul style="list-style-type: none"> • notre société véhicule une image dévalorisée de la vieillesse portant préjudice à la perception que les aidants ou les personnels ont des personnes âgées • le retour à domicile des personnes âgées après hospitalisation est conditionné à la réactivité des partenaires extérieurs et la mutualisation des moyens et des services à mettre en place
Déclinaison de l'objectif général : Changer le regard sur les personnes âgées et sur le vieillissement, informer, favoriser la réflexion et l'échange afin de sensibiliser les personnels et les aidants, œuvrant auprès des personnes âgées par les rencontres et débats lors des journées thématiques « être vieux et alors ? » Favoriser la connaissance mutuelle des acteurs de santé du 3 ^e âge entre eux (associatifs, professionnels, bénévoles...) lors de réunions de partage d'information du GPS (groupe partenarial seniors)
Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville" Favoriser les liens intergénérationnels dans les quartiers Maintenir l'implication des professionnels de sanitaires, sociaux, ...
Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées: partenariat CCAS, HDN, ARS, EHPAD, centres sociaux, etc.
Calendrier : durée du contrat
Indicateurs de suivi : nombre de réunions et de journées thématiques

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROMANS SUR ISERE

Fiche n° 20

Personnes Âgées vivant à domicile – Nutrition et Prévention des chutes

Axe stratégique 5 : Vieillesse de la population

Objectif général n°1 : Améliorer le parcours de vie de la personne âgée

Public cible :

Personnes âgées à domicile

Public relais :

- Personnels du CCAS,
- Professionnels intervenant au domicile des personnes âgées.
- Foyer/club de troisième âge.

Lien avec :

- **Le Plan local de santé de la ville :** référence : la charte de la filière gérontologique Drôme nord
- **Le programme régional de santé :** Priorité n°12 du PSRS Action n°1 : Repérer les fragilités des personnes âgées et mettre en place des actions ciblées de prévention et de promotion de la santé à leur intention.

Pilotage de l'objectif :

CCAS de Romans

Contexte et problématique : Source : PLS de la commune de Romans

La part des personnes âgées dans la population romanaise est en augmentation notable. On compte 8 410 personnes âgées de plus de 60 ans en 2007, soit 25% de la population actuelle, ce qui est au dessus des réalités départementale (23%) et nationale (21%). De plus, la proportion des 60-74 ans est nettement plus importante au regard de l'ensemble des personnes âgées pour l'ensemble des territoires, ce qui se traduira dans la décennie à venir par une plus forte progression du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans.

En ce qui concerne l'état de santé de la population âgée de 65 ans et plus, on note :

- un taux d'affections longues durées (ALD) qui est supérieur à celui observé en Rhône-Alpes en lien avec la structure d'âges,
- une importance du taux d'hospitalisation de ces personnes,
- une sur-représentation des démences et troubles de la mémoire, des dépressions dans les pathologies rencontrées chez les sujets âgés, avec un diagnostic souvent posé à un stade tardif.

Par ailleurs, le public de la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) étant composé à 80 % de personnes de 60 ans et plus.

Déclinaison de l'objectif général :

Prise en compte globale de la personne vivant à domicile sur l'ensemble des aspects santé (nutrition, suicide, chutes, ...).

Auprès des personnes âgées vivant à domicile et des aidants familiaux :

- Développer des actions de sensibilisation des personnes et de leurs aidants naturels : notamment des ateliers nutrition,
- Favoriser la réalisation d'interventions sur la prévention des chutes chez les personnes âgées,
- Soutenir les actions de lutte contre la détresse psychique des personnes âgées,
- Favoriser les actions de sensibilisation aux dépistages organisés gratuits et à la vaccination.

Auprès des professionnels et intervenants à domicile :

- Former les intervenants du domicile (SAAD, bénévoles, aidants familiaux) au repérage de la dénutrition.
- Former/sensibiliser les professionnels et intervenants du domicile au risque et à la crise suicidaire (repérer et désamorcer).
- Former/sensibiliser les professionnels et intervenants du domicile aux risques de chute.

Déclinaison spécifique de l'action sur les deux quartiers prioritaires "politique de la ville"

Ressources et moyens mobilisables dans le cadre des enveloppes disponibles dédiées:

- CCAS de Romans.
- Poursuite des financements de l'ARS auprès des associations conduisant ces actions : IREPS, SIEL bleu, Centre Jean Bergeret...

Calendrier : durée du contrat

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'ateliers sur la prévention des chutes réalisées sur la commune – Nombre de participants.
- Nombre d'intervenants du domicile formés sur les thématiques : chutes, nutrition, repérage de la crise suicidaire.

ANNEXES

Annexe 1 Portrait socio-sanitaire du territoire au 30/06/2014 : Romans-sur-Isère (BALISES)

■ Romans-sur-Isère ■ Rhône-Alpes



Données socio-démographiques			Offre et recours aux soins libéraux		
Population	Naissances	Décès	Professionnels (2)	Romans-sur-Isère	Rhône-Alpes
33 536	481	375	Médecins généralistes	98,4	85,8
			Dentistes	50,7	42,3
Sources : RP (Insee) - Année 2010 ; Assurance maladie (ARS) - Année 2012			Source : Assurance maladie (ARS) - Données au 01/2014		
			Professionnels (3)	Romans-sur-Isère	Rhône-Alpes
			Médecins généralistes	65%	73%
			Dentistes	39%	37%
			Source : Assurance maladie (ARS) - Année 2012		

Santé générale		Effectif moyen annuel et part de décès par maladies cardio vasculaires (MCV) et tumeurs (pour 100 000 habitants)																												
Taux standardisés annuels de mortalité et mortalité prématurée (avant 65 ans) (pour 100 000 habitants)																														
Source : CépiDc (Inserm) - Années 2006-2010																														
Taux standardisés annuels de patients hospitalisés (pour 100 000 habitants)		Taux standardisés annuels d'admission en ALD (pour 100 000 habitants) (4)																												
Source : PMSI - Dc (C-A-DR) - Année 2011		Sources : CépiDc, CCMDA (pour ALD) - Année 2011																												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Romans-sur-Isère</th> <th colspan="2">Rhône-Alpes</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Effectif moyen</th> <th>Part</th> <th>Effectif moyen</th> <th>Part</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MCV</td> <td>96</td> <td>28%</td> <td>12478</td> <td>27%</td> </tr> <tr> <td>Tumeurs</td> <td>91</td> <td>26%</td> <td>14085</td> <td>31%</td> </tr> <tr> <td>Total des décès</td> <td>350</td> <td>100%</td> <td>46113</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table>					Romans-sur-Isère		Rhône-Alpes			Effectif moyen	Part	Effectif moyen	Part	MCV	96	28%	12478	27%	Tumeurs	91	26%	14085	31%	Total des décès	350	100%	46113	100%
	Romans-sur-Isère		Rhône-Alpes																											
	Effectif moyen	Part	Effectif moyen	Part																										
MCV	96	28%	12478	27%																										
Tumeurs	91	26%	14085	31%																										
Total des décès	350	100%	46113	100%																										
		Source : CépiDc (Inserm) - Années 2006-2010																												

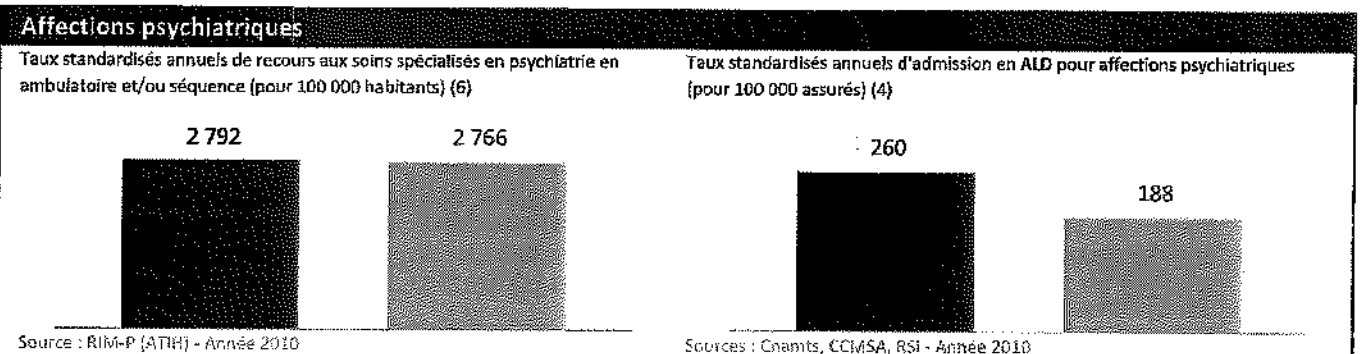
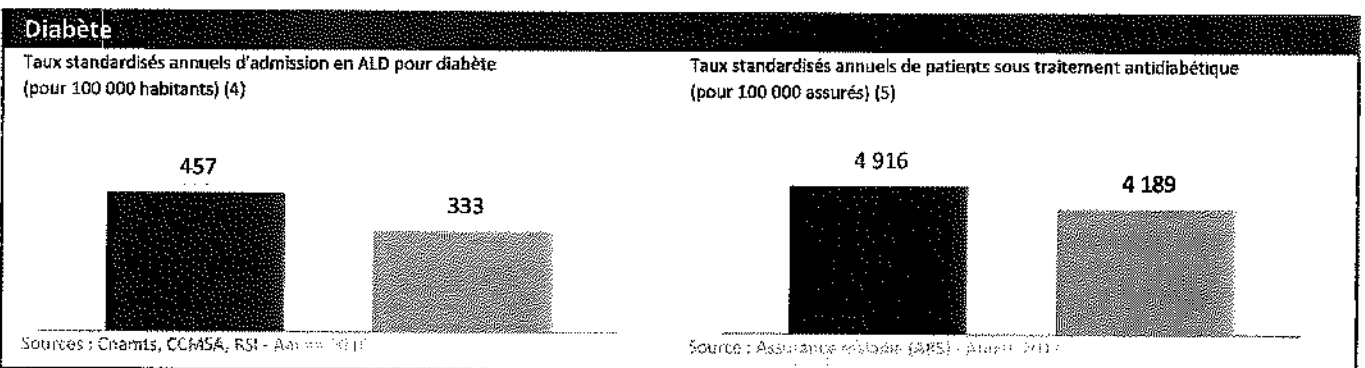
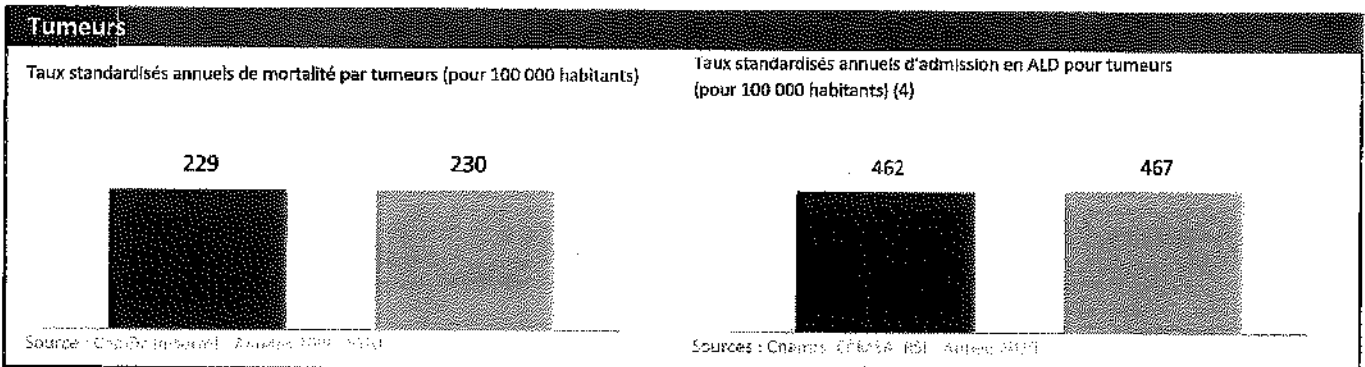
Maladies cardio-vasculaires		Taux standardisés annuels de patients hospitalisés pour maladies cardio-vasculaires (MCV) et accidents vasculaires-cérébraux (AVC) (pour 100 000 habitants)	
Taux standardisés annuels de mortalité par maladies cardio-vasculaires (pour 100 000 habitants)			
Source : CépiDc (Inserm) - Années 2006-2010		Source : PMSI - MCC (ATH) - Année 2010	

Définitions :

- (1) % de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc) parmi les assurés du régime général
- (2) Nombre de professionnels pour 100 000 habitants
- (3) Taux standardisés d'affiliés du régime général ayant consulté au moins 1 fois dans l'année
- (4) Taux standardisés de personnes bénéficiaires d'une nouvelle admission en Affection Longue Durée (ALD)

* Le test statistique est actuellement non disponible pour cet indicateur

ND : les données pour cet indicateur ne sont pas diffusables pour cause de secret statistique



Taux standardisés annuels de patients sous traitements psychotropes (pour 100 000 assurés)

	Psychotropes*	Antidépresseurs	Neuroleptiques
Romans-sur-Isère	9355,7	7052,0	2593,8
Rhône-Alpes	7473,8	6135,9	1750,7

* Psychotropes hors antidépresseurs et hors neuroleptiques

Source : Assurance maladie (ARS) - Année 2012

Définitions :

- (4) Taux standardisés de personnes bénéficiaires d'une nouvelle admission en Affection Longue Durée (ALD)
- (5) Traitement régulier avec au moins 3 remboursements de médicaments dans l'année
- (6) Taux standardisés de patients ayant eu au moins une fois dans l'année recours aux soins spécialisés en psychiatrie en établissement spécialisé

Méthode :

- Les taux standardisés sont des taux comparatifs annuels avec une standardisation par âge quinquennal sur la population de Rhône-Alpes 2008
- Les données encadrées par des tirets sont significativement différentes de celles de la région Rhône-Alpes (test de comparaison de taux standardisés, ou test de comparaison de proportions, ou test de comparaison de moyennes, avec une signification statistique considérée au seuil de 5%)

Annexe 2 : éléments issus des études menées par la ville de Romans

En 2012, la Ville de Romans a confié au Centre communal d'action sociale, la mise en œuvre d'un plan local de santé (PLS) pour le territoire romanais, en vue d'aboutir à la signature d'un contrat local de santé (CLS).

Pour ce faire, le CCAS a convié en décembre 2012, un large éventail de partenaires de santé locaux (professionnels, institutionnels et associatifs) œuvrant sur le territoire, afin de produire, en concertation, un projet local de santé en vue de la rédaction d'un futur CLS, et pour cela :

- Communiquer sur l'état des lieux en matière de santé et dégager les priorités locales
- Echanger sur des préoccupations communes
- Favoriser les partenariats et les réseaux
- Poursuivre, développer et améliorer les actions existantes
- Proposer des actions nouvelles dans le cadre des priorités du diagnostic santé et des priorités du plan stratégique régional de santé

Pour conduire leur réflexion, les partenaires mobilisés sur le projet durant plus d'une année, se sont appuyés sur les documents de diagnostic locaux suivants :

document 1 : l'analyse des besoins sociaux (2011)

document 2 : Le diagnostic santé dans la ville de Romans dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux (2009)

document 1 : l'analyse des besoins sociaux :

Le diagnostic fait apparaître des données sociales reconnues pour avoir une incidence sur les questions de santé : la part des seniors dans la population romanaise, la composition des familles, le revenu des personnes et des ménages, la CMU-C

La part de seniors

La part des personnes âgées dans la population romanaise est en augmentation notable. On compte 8 410 personnes âgées de plus de 60 ans en 2007, soit 25% de la population actuelle, ce qui est au dessus des réalités départementale (23%) et nationale (21%). De plus, la proportion des 60-74 ans est nettement plus importante au regard de l'ensemble des personnes âgées pour l'ensemble des territoires, ce qui se traduira dans la décennie à venir par une plus forte progression du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans. En effet, en 2020, 1 habitant sur 3 sera âgé de 60 ans et plus, l'augmentation se faisant principalement sur la population des 60-74 ans ; environ 4 personnes âgées de 60 ans et + sur 7 appartiendra à cette tranche d'âge sur la période (+ 18% de la population). La part de la population de 75-84 ans va stagner sur la période, voire même régresser chez les femmes (effet du déficit de naissances du début des années 40), tandis que celle de 85 ans et plus va doubler, passant de 3% de la population en 2007 à 6% en 2020.

Une augmentation importante des populations âgées dépendantes est attendus et pourrait ainsi atteindre 940 personnes en 2020.

La composition des familles

On recense 30% de familles monoparentales en 2007 parmi les familles avec enfant(s) de moins de 25 ans, contre 27% en 1999, ce qui est nettement supérieur à ce qui est constaté sur les différents territoires de référence : 23% pour le Pays de Romans et 21% pour la Drôme et la France métropolitaine.

Parmi l'ensemble des familles, près d'une famille sur 3 est une famille monoparentale en 2007 (31,5%) ; 51% des familles du centre-ville.

Le revenu des personnes et des ménages

Le revenu médian des habitants (par unité de consommation) s'élève à 1 281 euros par mois en 2008, nettement inférieur à ceux observés sur les différents niveaux de comparaison, et inférieur à l'ensemble des territoires de référence.

Quartier de La Monnaie : revenu médian 2007 = 510 euros par unité de consommation ; + de 75% des ménages fiscaux sont en dessous du seuil de pauvreté INSEE à 60% ;

Centre Ville : revenu médian très faible, inférieur à 1 100 euros par mois, et 40% des ménages fiscaux sont en dessous du seuil de pauvreté INSEE à 60%.

2 100 ménages sont allocataires des minima sociaux au 31/12/2010 sur Romans-sur-Isère, soit 14% des ménages de la commune ; 31% des ménages sur le quartier de La Monnaie et près de 20% des ménages sur le Centre-ville.

640 ménages sont allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé, soit 4% des ménages et 1 140 sont allocataires du RSA socle, soit près de 8% des ménages. 20% des ménages du quartier de La Monnaie sont allocataires du RSA et 10,5% en Centre-ville.

On estime que les prestations sociales versées aux ménages romanais permettent à environ 3 500 à 3 700 personnes de « passer au dessus » du seuil de bas revenus.

Chômage : l'indice de chômage estimé de catégorie 1 et 6 de Romans-sur-Isère est de 20% en février 2011. La Monnaie: 28% et Centre-ville: 25%.

Aides facultatives : en 2010, plus de 740 aides facultatives ont été accordées par le CCAS de Romans-sur-Isère, soit + de 550 familles. Il s'agit d'aides aux personnes de 30 à 49 ans (40% des aides). 3 bénéficiaires sur 10 ont 50 ans et plus, tandis que 2 bénéficiaires sur 13 sont âgés de moins de 30 ans. 30% des aides facultatives ont été accordées à des usagers habitant le quartier Centre-ville, ce qui correspond à 3 familles bénéficiaires d'au moins une aide en 2010, sur 10.

La CMU-C

2 habitants de moins de 65 ans sur 9 sont bénéficiaires de la CMU-C en 2009. Ce taux positionne Romans-sur-Isère en situation défavorable au regard de l'ensemble du Pays de Romans et de la Drôme. Le taux parmi les moins de 18 ans est nettement plus important que ceux de la communauté d'agglomération et du département (17% contre respectivement 11% et 5%) ; il atteint 36% sur le quartier La Monnaie. Il s'agit d'un effet lié à la plus grande fragilité des familles avec enfant(s), la présence de ceux ci engendrant des frais supplémentaires non entièrement compensés par les prestations sociales et familiales.

Document 2 : Le diagnostic santé dans la ville de Romans dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux (2009)

Les éléments significatifs du document de 80 pages ont été classés en 9 thématiques prioritaires : Le vieillissement démographique ; Les troubles psychiatriques ; La péri-natalité ; Contraception et grossesses précoces ; Les addictions ; Parentalité fragilisée ; Les violences familiales ; Santé / précarité ; L'état de santé des enfants

1- le vieillissement démographique

On constate un phénomène global de vieillissement de la population avec les conséquences :

- sur le nombre de dossiers APA (allocation personnalisée d'autonomie) ; 770 bénéficiaires sur Romans, à mettre en perspective avec la prévalence de la maladie d'Alzheimer en relation avec l'âge ; à noter : recours plus faible à l'APA sur le quartier de la Monnaie
- sur le taux d'affections longues durées (ALD) qui est supérieur à celui observé en Rhône-Alpes en lien avec la structure d'âges
- sur le taux d'hospitalisation
- sur la sur-représentation des démences, troubles de la mémoire et dépressions dans les pathologies rencontrées chez les sujets âgés, avec un diagnostic souvent posé à un stade tardif

Malheureusement le repérage des personnes âgées fragiles de plus de 85 ans reste difficile car il a pour conséquence un recours tardif et dans l'urgence, aux services sociaux, rendant de ce fait plus complexes et longues les prises en charge

Le pourcentage de personnes + 60 ans bénéficiant de l'ASPA (allocation qui remplace les pensions de minimum vieillesse) est élevé. Le public « personnes âgées » a un recours fréquent aux urgences pour ce qui relèverait en fait d'une difficulté de maintien à domicile. Pour ce public, les problèmes sont en lien avec des difficultés de maintien à domicile, de logements insalubres ou difficiles à réaménager, ou d'isolement (absence d'enfants ou éloignés géographiquement ou eux-mêmes âgés).

2. Les troubles psychiatriques

Il est constaté une forte augmentation des Hospitalisations à la Demande de Tiers (HDT) dans les Hôpitaux Drôme Nord ; cependant la capacité en lits d'hospitalisation complète « psy » est limitée et les délais pour l'accès aux soins en CMP sont longs. Constat : difficultés de prise en charge psychiatrique, auxquelles s'ajoutent le cas de patients de 40/50 ans avec dépendance avancée (éthylisme chronique) et problème de maintien à domicile. A noter : prévalence des troubles psychiatriques en centre ancien (indicateur allocation AAH).

3. la péri - natalité

La précarité a une incidence sur la prématurité.

les problèmes de tabagisme actif sont facteurs de complications des grossesses, fausses couches spontanées et prématurité.

Sur le quartier de la Monnaie, le taux des jeunes mères de moins de 20 ans est en progression depuis 2003 (7 % à 12% chez les mères primipares), cependant des insuffisances sont constatées dans le suivi des jeunes parents/enfants.

La prématurité est en progression sur Romans et sur la Monnaie au regard du taux de prématurité dans le département (6,9%), + 0,3% pour Romans, + 0,9 % pour la Monnaie. La proportion d'enfants de petits poids à la naissance (grande prématurité, très grande prématurité) est moins élevée qu'à l'échelle départementale bien que cette proportion d'enfants de petits poids soit localement plus importante sur la Monnaie de + 0,4 % par rapport à Romans

4. La contraception et les grossesses précoces

Les risques de grossesse non programmées sont accrus par la méconnaissance des questions de sexualité et des méthodes contraceptives, non seulement chez les jeunes, mais également chez les adultes (40 ans et +). Sur la Monnaie, peu de mineures savent qu'au planning, elles ont accès gratuitement à des consultations et à des délivrances de contraception sans information des parents

Contrôle de grossesse tardif d'où démarches tardives pour une IVG et délais dépassés = progression des grossesses non désirées chez les jeunes filles avec augmentation notable du nombre de grossesses adolescentes dont une proportion très élevée en délai dépassé (23 mineures en 2007).

Les problèmes de contraception et de grossesse chez de très jeunes femmes soulignant la nécessité de renforcer l'information et la prévention.

5. les addictions

La consommation de produits illicites : en Drôme, la vente de traitements de substitution (Subutex) est nettement supérieure aux niveaux régional et national (de même pour la méthadone et le cannabis). Les délais d'attente sont élevés pour les structures d'accueil (ANPAA, TEMPO) avec un recours aux centres spécialisés insuffisant, d'autant qu'il est constaté une forte progression des personnes accueillies (+ 120 % entre 2005 et 2008 à Tempo). De même pour le nombre de personnes sous Subutex (+75 %) notamment pour les patients dont la prescription est faite par le médecin du centre.

Egalement à Romans :

- progression du nombre de patients suivis à l'unité Méthadone et augmentation d'utilisateurs devant bénéficier d'un accompagnement psychologique.
- problème récurrent pour les professionnels, de l'adhésion du patient à la démarche de soins

La consommation d'alcool : de plus en plus de femmes sont concernées avec alcoolisation massive (> 2 g/l), difficiles à soigner car rarement en demande de soins. Concernant les patients avec éthylisme chronique nécessitant un placement prolongé, il n'y a pas de solutions car ceux-ci sont trop jeunes pour les maisons de retraite.

La consommation de nourriture : sur les deux centres de santé de la ville (la Monnaie et le centre ancien) 27 % des patients sont en sur-poids, 18 % souffrant d'obésité (ces 2 pathologies affectent plus particulièrement les femmes à partir de 40 ans).

6. une parentalité fragilisée

On observe une forte proportion de familles mono parentales bénéficiant de l'API (taux deux fois plus élevé que dans la Drôme), concernant plutôt les jeunes femmes 20-24 ans et l'allocation « API » dessert plus d'enfants à la Monnaie où les 3-5 ans sont pratiquement 2 fois plus nombreux en part relative que sur le reste de la ville.

Le CMP enfants a des moyens en réduction alors que la demande est forte (file active de 1000 enfants, 2000 deux ans auparavant), dans la pratique, difficultés de prise en charge des enfants par le CHS du Valmont, délai de prise en charge long (CMPP, secteur libéral...).

Les constats :

- Troubles du comportement (en particulier à l'école) et non reconnaissance de l'autorité d'un adulte, en relation avec des problèmes de carences éducatives
- troubles alimentaires associés à une carence éducative chez des parents incapables de dire « non » à leur enfant (exemple : refus alimentaire chez les petits/anorexie mentale qui affecte des sujets de plus en plus jeunes)
- maltraitance envers les enfants en augmentation (repérage avec le travail de collaboration urgence/pédiatrie), les violences agies constituent un motif de prise en charge en très forte augmentation, y compris pour les enfants dès la maternelle
- carences socio-éducatives en lien avec la misère économique et sociale, primauté de la survie, mise au second plan de l'attention éducative portée aux enfants, cadre peu structurant, bain de langage pauvre...
- pathologies psychiatriques parentales : immaturité, alcoolisme, toxicomanie...

7. les violences familiales envers les femmes, envers les enfants

envers les femmes : difficultés de prise en charge sociale car les victimes refusent de porter plainte et sortent rapidement de l'hôpital avant d'avoir été vues par un assistant social avec absence d'une offre accessible sur Romans pour l'accueil des femmes victimes (4 appartements disponibles mais occupés) et le constat que les femmes choisissent plutôt l'éloignement à une procédure judiciaire les victimes sont orientées vers la Maison de la justice et du droit (bureau d'aide aux victimes)

envers les enfants :

grâce sans doute à un meilleur repérage, les maltraitances constatées et les prises en charge sont en augmentation, selon le service de pédiatrie de l'hôpital.

Les causes :

- familles éclatées, recomposées ; les enfants cherchent leurs repères dans la bande
- carences socio éducatives en lien avec la misère économique et sociale, langage pauvre
- pathologies psychiatriques parentales : immaturité, alcoolisme, toxicomanies

Les comportements violents des enfants : en primaire et maternelle, les enseignants identifient des troubles du comportement envahissants et tentent d'orienter les familles vers le centre médico-psychologique (CMP) qui sature (longue attente)

Le constat : forte augmentation de la fréquentation du centre médico-psychologique (CMP) par des adolescents, mais demande de soins tout aussi importante concernant des tout petits. Demande de prise en charge très importante pour des enfants dès la maternelle.

A noter : la violence des familles envers le personnel d'accueil et la complexité de la prise en charge en CMP du fait des freins psychologiques de parents craignant d'être identifiés « mauvais parents ».

8 – santé /précarité

La proportion de personnes en difficulté parmi les consultants des deux centres de santé UGRM (Monnaie, centre ancien) s'élève à 60,3 %, soit 1,5 fois plus que parmi les consultants des centres d'examen de santé. La précarité, au sens du score EPICES, est plus grande sur le quartier de la Monnaie que sur le centre ancien (39,3 % des habitants avec un score élevé).

9. l'état de santé des enfants

- problème de sur-poids constaté lors du bilan de santé à 3 et 4 ans avec un indice de masse corporelle excessif (quartier centre ancien)
- importance des caries dentaires en lien avec la consommation de bonbons et la prise nocturne de biberon (quartier de la Monnaie)
- troubles plus fréquents du langage et de psychopathologies sur le quartier centre ancien
- les enfants de sexe féminin de 0 à 16 ans ont un risque accru d'être hospitalisés pour troubles mentaux (taux de 4,6 hospitalisation pour 1000 habitantes de moins de 16 ans pour 2,9 en Drôme)



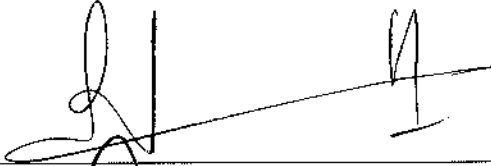
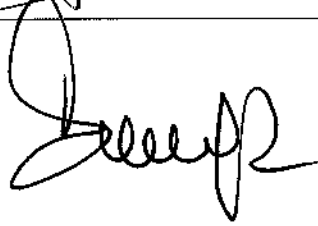
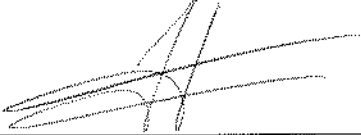
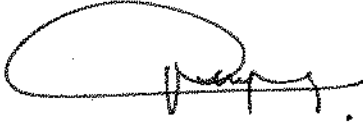

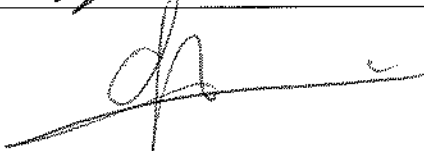


Annexe 3 : Tableau de recensement des actions locales de prévention financées sur la ville de Romans-sur-Isère


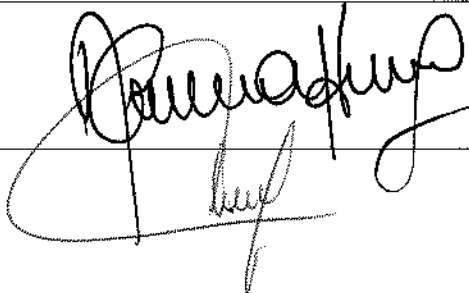
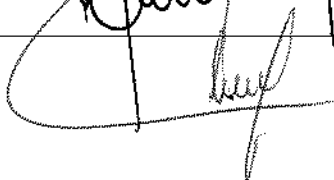
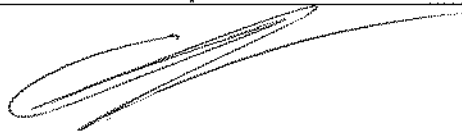

Romans - Enquête IREPS/ORS sur les actions 2013-2014

Axe	Romans - Enquête IREPS/ORS sur les actions 2013-2014										
	Année	Thématique(s)	Intitulé de l'action	Quartier(s)	Porteur de l'action	Financeur(s)	Partenaire(s)	Durée action /régularité	Public(s)-cible(s)	Population touchée	Description court
Addictions	2013	Accès aux soins	Inscription dans une dynamique de partenariat et de réseau en matière d'accès à la prévention et d'accès aux soins en addictologie des jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité	Ville	ANPFA	ARS	Réseau adjectif Romains, CLS, Réseau adjectif Romains		Professionnels	165	O.P. 1 : Contribuer ou renforcer des groupes existants en addictologie et l'accès à la prévention et aux soins des jeunes en situation de vulnérabilité, que l'ANPFA les pilote directement ou non). O.P. 2 : S'associer à des groupes de pilotage, de travail, d'observation, de veille, de programmation existants non spécialisés en addictologie pour y intégrer la dimension des pratiques addictives des jeunes de 16-25 ans en situation de vulnérabilité pour une culture commune en addictologie.
	2013	Addictions	Accompagnement des personnes résidentielles en contact direct avec les jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité hors milieu scolaire	Ville	ANPFA	ARS	CLLA/ TIPI, Mission Locale, Drôme des Collines, Royans, Regle de surfer Romains		Professionnels	20	O.P. 1 : Sensibiliser et former en addictologie les personnes résidentielles en contact des jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité. O.P. 2 : Proposer aux professionnels, bénévoles et parents des espaces ressources sur leurs pratiques d'accompagnement des jeunes. O.P. 3 : Apporter un soutien méthodologique à ces professionnels et bénévoles pour la mise en œuvre de projets de prévention ou d'accès aux soins.
Activités physiques	2014	Sport santé bien être	Club omnisports		CCALA	ARS					Promouvoir et développer des activités physiques ou sportives adaptées au profit des jeunes et adultes en situation de handicap mental ou physique.
Alimentation	juin 2013 2014	santé - action d'information et de prévention de l'obésité et du surpoids chez les enfants	Marché alimentaire prioritaire	tous	CCAS	CCAS/les fruits et légumes frais, EDVI, mutualité française	les fruits et légumes frais, EDVI, mutualité française	chaque année en juin	enfants des écoles maternelles et élémentaires de Romains	dém, les parents, les enseignants	accueillir des enfants sur une demi journée pour des ateliers cuisine, information, activité physique
	novembre 2014	santé - action d'information et de prévention de l'obésité et du surpoids chez les enfants	Marché alimentaire	tous	CCAS	CCAS/les fruits et légumes frais, EDVI	CCAS/les fruits et légumes frais, EDVI	chaque année en novembre	enfants des écoles maternelles et élémentaires de Romains	dém, les parents, les enseignants	accueillir des enfants sur une demi journée pour des ateliers cuisine, information, activité physique
Cancer	2009 2010	santé - action d'information et de prévention	promotion cancer colorectal (mars bleu)	Le Monnaie la ville de Romains	CCAS	CCAS	ACCIS / GIP cancer	chaque année en mars	Femmes issues de l'immigration, tout public H/F	dém	faire la promotion du dépistage organisé du cancer colorectal, et augmenter la participation des résidents lors du courrier d'invitation pour le dépistage gratuit à partir de 50 ans, expliquer les risques, l'intérêt du dépistage, la procédure pour faire le test
	2009 2014	santé - action d'information et de prévention	promotion du dépistage du cancer du sein (octobre rose)	Le Monnaie	CCAS	CCAS	ACCIS / GIP cancer	chaque année en octobre	Femmes issues de l'immigration, tout public H/F	dém	organiser la promotion du dépistage organisé et gratuit à partir de 50 ans (et avec double lecture) du cancer du sein, donner de l'information
	2014	cancer	Promotion du dépistage organisé du cancer du sein	Le Monnaie	DARC, Dômes, Angèle, Préverdis, Le Cancer	ARS, Cpi6 et CC07	Maisons de quartier	2013	Femme	Femmes fréquentant les structures de quartier	

Compétences psycho-sociales	2023	Compétences psycho-sociales	Développement des compétences psycho-sociales des jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité	Nicar	UNFPA	UNICEF	Milovan Lovric Dirigeant des Collèges Boyers Macedo, Ruy de regard Bentana	Jeunes 16-25 ans en situation sociale et professionnelle	20	OP, 1. Mettre en œuvre des projets collectifs en présence et d'absence OP, 2. Mettre en œuvre des projets collectifs de 15-25 ans en présence ou absente OP, 3. Travailler avec les autres. Mettre en œuvre des projets collectifs de jeunes pour améliorer leurs conditions	
	2011 2014	Sexualité : prévention des grossesses pré-cocées, IST	Jeune femme	ICM	OCAS	ICM	M. Jean-Marie ICM, Département France, Direction Nationale	Jeune femme en âge	Jeune collègue et jeune	Jeune	Opération d'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité Sexualité, la contraception, prévention, prévention et IST, les jeunes femmes
	2014	Sexualité : prévention des grossesses pré-cocées, IST	Femmes migrantes	Le Mans	WPT 35	Préfecture 36	M. Jean-Marie Préfecture	Migrants	Migrants	Migrants	
Jeune femme	2012 2014	Santé bucco-dentaire	Dépistage bucco-dentaire	ICM	UNICEF	UNICEF	Inspection Généraliste	Jeune de 20	Jeune	25	Dépistage bucco-dentaire

Les signataires du contrat de Ville

<p>L'ETAT Le Préfet Monsieur Didier LAUGA</p>	
<p>L'ETAT Le Procureur Monsieur Alex PERRIN</p>	
<p>LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS SUD RHONE-ALPES Le Président Monsieur Nicolas DARAGON</p>	
<p>LA VILLE DE VALENCE Pour le Maire, Nicolas DARAGON L'adjointe logement, politique de la ville et gens du voyage Madame Annie-Paule TENNERONI</p>	
<p>LA VILLE DE ROMANS-SUR-ISERE Le Maire Madame Marie-Hélène THORAVAL</p>	
<p>LE CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES Le Président Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE</p>	
<p>LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME Le Président Monsieur Patrick LABAUNE</p>	
<p>LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Le Directeur Territorial Monsieur Erik BULCKAERT</p>	
<p>AGENCE REGIONAL DE SANTE Déléguée départementale de la délégation de la Drôme Madame Catherine PALLIES- MARECHAL</p>	
<p>DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA DASEN) de la Drôme Madame Viviane HENRY</p>	

<p>LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE La directrice Madame Brigitte MEYSSIN</p>	
<p>POLE EMPLOI La directrice territoriale déléguée 26 Madame Muriel CUSSAT-LEVY</p>	
<p>L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VALENCE Le directeur général Monsieur Bernard HOBERG</p>	
<p>HABITAT DU PAYS DE ROMANS Le directeur général Monsieur Pascal VEROT</p>	
<p>DROME AMENAGEMENT HABITAT Le directeur général Monsieur Alain VILLARD</p>	
<p>PLURALIS Le directeur du service aux habitants Monsieur Michel BRUN</p>	